

Dédicace

Avec ma sincère gratitude et ma profonde reconnaissance Je dédie ce travail :

À mes frères et mes sœurs Fatima, Zohra, Saadia, Elhoussine et Mohammed pour tout leur soutien moral.

À mes enfants Aymane, Badr et Rayane.

À ma chère épouse Hafsa, la source de ma réussite qui n'a cessé de m'encourager et de me soutenir.

Remerciements

Tout d'abord, j'adresse mes plus vifs remerciements à mon directeur de thèse :

Monsieur **Kais Marzouk El Ouriachi**

Je tiens à lui exprimer toute ma reconnaissance pour ses conseils pointilleux, son engagement, sa disponibilité et son assistance tout au long de l'élaboration de ce travail. M. El Ouriachi demeure une véritable source d'inspiration dans mon parcours de recherche sociologique.

J'exprime mes chaleureux remerciements et ma profonde reconnaissance à ma sœur, Fatima Mersan pour son travail de correction orthographique et grammaticale apporté à cette thèse.

Je voudrai également remercier mon cher ami Morad El Manfalouti pour les discussions fort intéressantes tout au long pour la recherche qui m'ont aidé pour mener à bien ce travail.

Je remercie également tous les jeunes et les divers acteurs, tant institutionnels que sur le terrain qui m'ont accordé du temps pour mes recherches.

Enfin, j'adresse mes plus sincères remerciements à tous les membres de ma famille pour leur soutien, leur encouragement et leur patience au cours de la réalisation de ce travail.

Introduction

La montée incessante de la délinquance juvénile au Maroc a suscité l'attention de l'autorité publique depuis l'ère coloniale, au point qu'elle a exprimé une volonté d'en faire face, afin d'y répondre à son accroissement. Cette volonté s'est traduite par l'homologation des textes régissant l'enfance délinquante. En effet, le dahir du 11 août 1953 a créé des tribunaux tutélaires pour les mineurs et fixé la minorité pénale et les mesures à prendre vis-à-vis des jeunes délinquants relevant de la juridiction chérifienne.

C'est à partir de cette date qu'ont été créés les centres de protection de l'enfance pour mission la prise en charge des jeunes délinquants. Une circulaire du 12 mai 1953, recommande que ces mineurs soient accueillis dans des centres d'hébergement de la Jeunesse et des Sports, pour l'observation et la rééducation de ces jeunes. Ces établissements comptaient au nombre de 14, avec une capacité de 405 lits.¹

Après ces longues années, aujourd'hui apparaît la nécessité d'interpoler cette politique publique. C'est dans cette perspective que cette thèse porte sur l'action publique et la délinquance dans les quartiers défavorisés. Plus précisément, l'objectif est de procéder à

¹ D. BECKER «La délinquance juvénile au Maroc », Bulletin économique et social du Maroc, vol 27, n° 98-99, décembre 1963, pp. 177-203.

une analyse sociologique au sujet de la délinquance pour mieux appréhender les répercussions de l'action publique sur la prolifération de la délinquance juvénile dans les quartiers défavorisés.

Effectivement, la prévention de la délinquance est parmi les préoccupations des décideurs publics, ainsi sujet d'actualité médiatique et domaine des opérateurs associatifs. L'État qui s'est lancé depuis les cinq dernières années à la réforme des établissements chargés des jeunes délinquants, ainsi la réforme des textes régissant le domaine de la prise en charge des jeunes délinquants. Ce qui révèle l'ampleur du phénomène et l'inquiétude chez les fabricants de la politique publique.

L'effervescence de la société civile et la dynamique protestataire ont favorisé un contexte politique convenable pour la consolidation des mécanismes de protection des enfants, institutionnellement concrétisées par l'adoption, le 1er juillet 2011, d'une nouvelle Constitution. Cette dernière a accordé une attention particulière à la protection de l'enfance. Ainsi, l'article 32 proclame que l'État s'engage d'assurer « une égale protection juridique et une égale considération sociale et morale à tous les enfants ». L'article prévoit également la création d'un conseil consultatif de la famille et de l'enfance.

Il est en outre particulièrement important, comme le constate Alain Lapointe, de mentionner que la ville semble être le lieu où se manifestent tous les problèmes de la société moderne. La raison pour laquelle l'action publique se donne comme objectif d'apaiser les tensions qui règnent dans le milieu urbain.¹ Le gouvernement passé, mené par Mr Abdelilah Benkirane, et dans le cadre de la politique de la ville, s'est engagée d'adopter une politique qui vise à :

*« Réduire les manifestations de déficit, de précarité, de marginalisation et d'exclusion sociale et ce, dans les zones urbaines sensibles qui connaissent une pression sociale et un déficit à divers niveaux, tels que le sous équipement, le faible accès aux services publics ».*²

Actuellement, l'action publique en matière lutte contre la criminalité caractérisée par le recours exhaussé à l'incarcération, intrigue immédiatement cette politique répressive du Maroc puisqu'il présente un taux d'incarcération de plus de 161 détenus par 100 000 habitants.³ Ce qui interpelle la place consacré au volet de la prévention

¹ A. LAPOINTE, « Problèmes des villes et gestion de l'urbain », Sociologie et sociétés, vol. 25, n° 1, 1993, p. 99-109.

² Programme du gouvernement, janvier 2012.

³ Centre international pour la prévention de la criminalité, *Prévention de la criminalité et sécurité quotidienne*, Montréal, 2007.

et de la sécurité dans cette politique. D'après les statistiques officielles du tribunal de première instance de Kenitra, il y a eu en 2015 un total de 448 affaires de mineurs. Alors que l'année 2016 a enregistré un total de 503 affaires. Il est donc à noter que les données juridiques témoignent de la montée de la délinquance juvénile dans les zones urbaines. Ainsi donc, la chaîne pénale paraît incapable d'affronter la crue de la délinquance de façon décisive.

Pourtant, il convient de rappeler que le programme gouvernemental a fixé comme objectif de « combattre les fléaux sociaux et à sensibiliser les jeunes aux dangers sociaux à travers les médias publics, l'école et l'université, notamment les dangers liés aux addictions, au crime, à la violence, à l'exploitation sexuelle et à la délinquance. »¹

Ceci étant, il faut remarquer aussi que le phénomène de la délinquance juvénile se montre comme un fait lié fortement à l'urbanisation, comme tient à le souligner le criminologue Denis SZABO en affirmant que les transformations qui touchent l'urbanisation s'accompagne, nécessairement, à une augmentation des conduites déviantes.² Pour d'autres chercheurs, l'effondrement anarchique et brusque du rapport ville-compagne a engendré un

¹ Programme du gouvernement, janvier 2012.

² D. SZABO, *Crimes et villes*, Paris : Cujas, 1960.

énorme bouleversement au niveau des structures socioéconomiques et politiques liées à l'espace.¹

Dans ce sens, le sociologue marocain Kais Marzouk EL OURIACHI apporte des éléments d'analyse et de réflexion pertinents sur les enjeux de l'espace. Il part de principe que :

« L'espace se représente comme une reconfiguration dynamique sans cesse. Ainsi, il produit et se reproduit, s'épuise et se transforme. Ces trois opérations s'effectuent à travers l'intervention de l'individu et de la société. En conséquence, elles sont soumises aux mêmes enjeux politiques et sociaux que ceux d'autres territoires d'activité humaine. Ces enjeux, poussent les individus, sous l'angle de leurs positions sociales, à s'approprier l'espace et se le représenter selon des classifications étroitement liées avec les classifications sociales prévalant. »²

Dans le même ordre d'idée, Ernest BURGESS, remarque que la croissance urbaine est le reflet d'une succession d'étapes de destruction et reconstruction de l'espace matériel et social.³

¹L. ZAKI, *L'action urbaine au Maghreb enjeux professionnels et politiques*, Paris : Kharthala, 2011.

² الورياشي قيس مرزوق، " التارثبات المجالية والتراثيات الإجتماعية : حالة المغرب "، مجلة العلوم الإجتماعية الصادرة عن جامعة الكويت، 1988، العدد الرابع، المجلد 16، ص 220.

³ E. W. BURGESS, « La croissance de la ville; Introduction à un projet de recherche », dans Grafmeyer, Yves et Joseph Isaac (dir). *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris : Flammarion, 2004.

Le Maroc illustre bien cette dynamique de reconfiguration de l'espace à travers l'indicateur de l'urbanisation. Cette reconfiguration se manifeste, clairement, dans le taux d'urbanisation qui est passé de 29.2 % en 1960 à 60,3% en 2014, soit 20,3 millions marocains vivants en milieu urbain contre 13,4 millions marocains vivants en milieu rural.¹ Ce qui pose aux pouvoirs publics de sérieux défis. Cette rapide croissance qui n'a pas été accompagnée d'un développement au niveau d'infrastructures a entraîné l'apparition d'un certain nombre de déséquilibres socioéconomiques. Ce sont entre autres la pauvreté, le chômage, la violence la prolifération de zones d'habitat précaire, la délinquance.

L'accroissement de l'urbanisation durant cette période a eu pour conséquence la profusion de l'habitat clandestin et des bidonvilles, dans un environnement toléré où les autorités avaient penchant à laisser faire qui est synonyme de reconnaissance.² L'état s'est d'avantage préoccupé du monde rural, en conséquence des opérations de résorption très limitées ont été réalisées.

Parmi les villes les plus touchées par ce phénomène, la ville de Kenitra avec un taux d'urbanisation en accroissement rapide. Ce taux,

¹ Haut Commissariat au Plan, Population légale des régions, provinces et préfectures du royaume, par milieu, d'après les résultats du rgph 2014, [en ligne], https://rgph2014.hcp.ma/downloads/Publications-RGPH-2014_t18649.html, (Consulté le 13 décembre 2017)

² C.VALLAT, « L'urbanisation illégale dans les grandes villes méditerranéennes », in *Les très grandes villes dans le monde*, Paris : Éditions du Temps, 2001.

a connu une augmentation atténuée qui est passée de 45,8 % en 1994 à 57,2 % en 2014, avec une population urbaine totale de 606 993 habitants.¹ Les facteurs expliquant cette explosion démographique se résument dans l'exode rural, le passage de certaines localités du statut rural à celui de l'urbain ainsi que l'extension des limites urbaines.

L'un des majeurs défis de la ville Kenitra, est le taux élevé de la pauvreté. Selon la carte de la pauvreté établie par le haut commissariat au plan au titre de l'année 2007, le taux de pauvreté dans la ville est de 11.1%. Ce qui est considéré comme plus que deux fois plus élevé que la moyenne urbaine². Le taux des familles dont le revenu est inférieur à 3000 DH, est estimé à 56.7%, selon le plan communal de développement de la ville Kenitra 2011- 2016.³

De ce fait, Kenitra compte parmi les villes marocaines qui abritent un grand nombre de quartiers défavorisés. Suivant des statistiques diffusées par l'inspection régionale du ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de la politique de la ville, le nombre des ménages dans la ville ayant droit de bénéficier du programme national « villes sans bidonvilles » est passé de 13.442 en 2004 à 15.652 en 2010. Ces quartiers sont présentés dans les discours publics, comme des territoires de la fabrication de la délinquance.

¹ Haut Commissariat au Plan, *Monographie de la région Gharb-Chrada-Beni Hssen*, 2008

² Haut Commissariat au Plan, la carte de la pauvreté 2007, Rabat, 2010.

³ المخطط الجماعي للتنمية الحضرية لمدينة القنيطرة 2011-2016، فبراير 2016.

Selon mes propres investigations préliminaires, comme acteur public opérant dans le domaine de la délinquance, la zone qui regroupe l'ensemble des quartiers Essalam, Al Ouahda, Ennahda, Enasma et Errabii, touchés par la précarité, représente un lieu de concentration de la délinquance avec un taux de délinquance le plus élevé de tous les autres quartiers de la ville. D'après nos propres statistiques des années 2015, 2016 et 2017, on constate que 75% des jeunes mineurs jugés par le tribunal de première instance de Kenitra au titre, sont issues de ces quartiers défavorisés.

Dans ce contexte, et vue l'ampleur du phénomène de la délinquance juvénile comme signe de désorganisation sociale à multiples dimensions, notamment avec l'apparition de nouvelles formes de violence chez les adolescents, il s'agit du phénomène dit « Charmille ». Ce type de déviance, se caractérise par la constitution des regroupements de jeunes qui adoptent des conduites violentes, tout en faisant des démonstrations « héroïques » sur les réseaux sociaux. Ce dites phénomène suscite des débats sur plusieurs niveaux du faite qu'il aurait des répercussions assez conséquent sur le sentiment de l'insécurité. Dès lors, et étant moi même acteur public opérant dans le domaine de la réhabilitation des jeunes délinquants, je vois nécessaire d'étudier la question de la délinquance dans les quartiers défavorisés

et son rapport avec l'action publique. Il faut néanmoins préciser que le faite de prendre sa propre activité professionnelle comme un terrain de recherche, suscite des précautions méthodologiques et épistémologiques.¹ La vigilance est requise du fait que « le chercheur doit donc pouvoir questionner la réalité à partir d'une certaine position d'extériorité. ». ²

On ne saurait trop souligner que le sujet de la délinquance des jeunes a interpellé de nombreux chercheurs dans les sciences sociales. À la suite de mes propres investigations bibliographiques, la littérature sociologique dans la thématique de politiques publiques est abondante. Alors que les recherches sur la délinquance dans son rapport avec la politique publique sont moins nombreuses.

Au Maroc, les travaux sociologiques sur la délinquance ont été entrepris par des auteurs tels que J. Sellosse (1957), D. Becker (1963), I. El Kettani (1976), A. El Maliki (1987), R. Ringa (1998). Quoique ces travaux aient contribué à l'évolution du savoir dans ce champ de recherche, ils restent « généralement descriptifs et sans grand apport théorique malgré la valeur intellectuelle indéniable de leurs auteurs ». ³

¹F. LAPLANTINE, *La description ethnographique : L'enquête et ses méthodes*, 3e éd, Paris : Armand Colin, 2010.

² L. ALBARELLO, *Apprendre à chercher*, 4^e éd, Bruxelles : De Boeck, 2012, p 18.

³ Y. BELLARBI, *Drogue, délinquance et criminalité*, Salé : Imprimerie Ben Snassen, 2007, p9.

Cependant, l'étude réalisée par B. De Rotalier (2002) sur « Les yaouleds (enfants des rues) de Casablanca et leur participation aux émeutes de décembre 1952 », comporte des éléments d'analyse sociologiques très pertinents. Ainsi, à partir de l'analyse des textes littéraires de l'écrivain marocain Mohamed Choukri, ainsi que les rapports d'observation concernant les jeunes placés dans des centres de rééducation, l'auteur nous explique comment l'installation des jeunes musulmans dans les milieux urbains a contribué au bouleversement de l'équilibre social du Maroc.

Dans notre investigation bibliographique, nous avons souligné la rareté des travaux sociologiques sur la politique publique au Maroc. Les quelques travaux sociologiques effectués dans ce domaine, restent relativement secondaires.¹ Et traitent ce sujet les recherches se focalisent davantage sur la question de l'urbanisation. Nous rappelons ici les recherches pertinentes de N. BOUCHANINE et son apport incontournable dans l'analyse des politiques urbaines au Maroc, ainsi que les majeures contributions du sociologue A. RACHIK qui a consacré plusieurs études et enquêtes de terrain à l'analyse de plusieurs thématiques liées à l'urbanisation, l'action publique et la protestation urbaine.

¹ H. RACHIK et R. BOURQIA, « La sociologie au Maroc », *Sociologies* [En ligne] consulté le 29 décembre 2015. URL : <http://sociologies.revues.org/3719>

De cette brève revue bibliographique, on peut conclure que la problématique de la délinquance juvénile, au niveau des quartiers, a constitué un objet de recherche abondant dans la littérature sociologique occidentale. Par contre, sur le plan national la recherche sociologique sur la question d'action publique en rapport avec la délinquance, est trop faible.¹ Notre attention porte tout particulièrement sur l'explication du phénomène de la délinquance au Maroc on se posant la question de départ suivante : est ce que les quartiers défavorisés constituent-ils des lieux criminogènes ?

Au regard de l'absence de littérature existante, la présente recherche se veut comme objet de recherche l'action publique et la délinquance dans les quartiers défavorisés. La recherche vise à mieux comprendre les retombées de l'action publique sur l'accroissement de la délinquance juvénile dans les quartiers défavorisés. L'objectif de cette thèse est de questionner, par l'intermédiaire d'une étude de cas d'un quartier défavorisé dans la ville de Kenitra, les jeunes mineurs sur les logiques de leurs actions. Aussi dégager les caractéristiques objectives du milieu où évoluent ces acteurs. Il s'agit d'analyser le rapport dialectique entre individu et structures sociales, l'interaction

¹ A. RACHIK, *Bilan Etudes et recherches urbaines sur le Maroc 1980-2004*, Rabat, Centre Jacques Berque pour les études et les sciences humaines et sociales, 2005.

entre la vie sociale et l'institution, d'interroger l'articulation entre les pouvoirs publics et les habitants.

Il s'agit également de repérer et analyser les politiques adoptées et leur concrétisation sur le réel. Dans cette étude, l'attention est particulièrement centrée sur les actions publiques en relation avec le phénomène de la délinquance : actions publiques en sécurité et prévention de la délinquance, la jeunesse, lutte contre la pauvreté, chômage et insertion professionnelle, logements sociaux, travaux d'aménagement et politique judiciaire.

Dans un deuxième ordre, il s'avère nécessaire d'analyser les trajectoires délinquantes individuelles en rapport avec l'âge, la situation familiale, le quartier d'habitation, le curriculum scolaire et professionnel, et les mesures judiciaires. La trajectoire sert donc à effectuer une association avec le dialecte entre l'acteur et la structure les obstacles et les agissements, la stabilité et la variation.¹ C'est sur cette base que l'on peut saisir dans un cycle de vie comment la biographie individuelle s'articule aux événements tournants, les circuits attirant ces jeunes dans des démarches spécifiques (Ogien, 1995). Pour l'explication de la trajectoire, Jones² montre qu'il est

¹ A. OGIEN, *Sociologie de la déviance*, Paris : Armand Colin, 1995.

² G. JONES « *Youth homelessness and the underclass* », In R. McDonald. (Ed.), *Youth, the underclass, and social exclusion*. London: Routledge, pp. 96–112, 1997.

autant important de rendre compte à l'interaction dynamique entre l'autodétermination et la structure.

Pour rester dans le cadre de la problématique et mieux construire l'objet de la présente étude, nous avons essayé d'organiser en concepts les différentes notions liées au phénomène de la délinquance. Nous voulons approcher ici trois concepts liés au niveau du rapport de la délinquance avec l'action publique:

- Action publique : Programmes et actions entreprises par les pouvoirs publics en matière de logement, éducation, justice des mineurs, équipements collectifs et l'aménagement du territoire.
- Jeunes délinquants : Jeunes âgés de 15 à 21 ans qui ont été ou sont soumis à une mesure judiciaire suite de la perpétration d'un acte sanctionné par le code pénale.
- Quartier défavorisé : Territoire urbain manifesté par une faible qualité de logement, généralement, bâti hors les normes urbaines et dépourvu des équipements collectifs et des services urbains. Ces quartiers abritent des habitants faisant état de précarité marquée par une faible intégration dans le tissu social.

Dans cette voie de recherche, on peut élaborer la question centrale suivante : Comment l'action publique et les trajectoires individuelles des jeunes des quartiers défavorisés s'articulent-ils pour contribuer à la

reconfiguration sociale et spatiale de certains quartiers en les redéfinissant comme territoires de la délinquance ?

Autrement dit, quels sont les enjeux qui permettent d'établir une association convenable entre la délinquance juvénile et l'action publique ?

De ce questionnement découle d'autres questions secondaires suivantes :

1. Dans quelle mesure les quartiers défavorisés, comme structures socio-spatiales, participent-ils au conditionnement du comportement des jeunes en les conduisant à choisir une conduite délictueuse ?
2. L'action publique pourrait-elle entraver les chances de la réinsertion sociale des jeunes délinquants des quartiers défavorisés ?
3. Comment les interventions des acteurs publiques façonnent-elles les trajectoires de certains jeunes des quartiers défavorisés en les amenant à adopter un comportement délictueux ?
4. Comment les interactions sociales, qui se produisent entre la structure socio-spatiale des quartiers défavorisés et les jeunes de ces quartiers, favorisent-elles l'adoption d'un tel type de comportement délictueux ?

Dans une optique d'obtenir une meilleure compréhension sociologique du phénomène de la délinquance des jeunes en rapport

avec l'action publique, la thèse s'appuie sur un corpus issue de sources et techniques d'enquête très variés. On a, également, essayé d'explorer un échantillon diversifié d'acteurs réunissant les jeunes délinquants et leurs parents, ainsi qu'un groupe d'acteurs publics intervenant dans divers domaines liés à la jeunesse. L'objectif est d'analyser les comportements des acteurs publics dans leurs actions en rapport avec les jeunes délinquants, d'une part, d'autre part approfondir l'appréhension du comportement délictueux des jeunes des quartiers défavorisés. En bref, Il s'agit de proposer une analyse sociologique de la délinquance à la lumière des trajectoires individuelles des jeunes délinquants et le système.

L'action publique menée par l'État et les collectivités territoriales est étudiée ici à partir de l'examen de quatre domaines : jeunesse et sports, justice, l'habitat, l'équipement et l'aménagement du territoire. Le choix de ces domaines est justifié par le fait qu'ils sont sensés de produire des services à utilités publiques capables de prémunir les jeunes de la délinquance.

Nous sommes profondément convaincus que l'analyse de l'action politique, à partir de point de vue de ses acteurs de leurs pratiques, va nous permettre d'appréhender leurs représentations sur leurs actions et leurs représentations sur les populations cibles. C'est une démarche

sociologique, en vue de conception de comprendre comment fonctionne l'Etat

À la lumière de ce qui vient d'être présenté, on peut formuler la thèse suivante, qui nous sert comme fil conducteur à la recherche : L'action publique s'imbrique avec la trajectoire individuelle des jeunes délinquants dans les quartiers défavorisés en les redéfinissant comme des lieux délictueux.

Afin d'élucider la question de recherche, on se basera sur quatre hypothèses :

1. Les structures matérielles et sociales de ces quartiers accentuent le phénomène de la délinquance de ses jeunes.
2. L'inefficacité et l'incohérence de l'intervention publique limite fortement les possibilités de la réinsertion sociale des jeunes délinquants
3. L'action publique s'imbrique avec la trajectoire individuelle des jeunes délinquants des quartiers défavorisés en les redéfinissant comme des lieux de la concentration de la délinquance.
4. Les interactions sociales qui se produisent au sein de la structure socio-spatiale des quartiers défavorisés expliquent, en grande partie, les probabilités que ces jeunes choisissent de se lancer dans l'univers de la délinquance.

Pour défendre ces hypothèses, elles ont fait l'objet d'un examen empirique à partir d'un travail qualitatif mené auprès d'un échantillon de 244 jeunes délinquants issues des territoires précaires, ainsi qu'une enquête auprès d'un groupe d'acteurs cette étude a pour objectif de rendre compte des effets d'action publique sur les trajectoires des jeunes des quartiers défavorisés.

Afin d'étudier cette question, la thèse a été structurée en sept chapitres. Le premier chapitre consiste à étaler le modèle théorique et méthodologique sur lequel on s'est basé pour expliquer la délinquance des jeunes dans les quartiers défavorisés. D'abord, présenter le cadre théorique auquel fait référence ce travail de recherche. Ensuite, on a détaillé le cadre méthodologique qui a été adopté pour la collecte et le traitement de données empirique, ainsi que les arguments qui ont justifié le choix de différentes méthodes et approches utilisées.

Le deuxième chapitre s'attache, premièrement, de définir la notion de l'action publique, ensuite mettre en perspective les différentes explications théoriques et empiriques portant sur cette notion. Le troisième chapitre se centre sur la notion de la délinquance en passant en revue les différents apports théoriques et empiriques qui ont traité ce sujet, puis présenter les différentes recherches concernant les quartiers défavorisés comme des espaces de la délinquance.

Le chapitre quatre a pour but d'expliquer la prolifération de la délinquance dans les quartiers défavorisés et vérifier, ensuite, les effets des structures matérielles et sociales du quartier sur la délinquance des jeunes. Enfin, interroger l'action publique pour examiner son rôle dans la reproduction des espaces de relégation spatiale et sociale.

Le cinquième chapitre est consacré à l'étude de l'action publique sociale dans le but de dévoiler les logiques qui régissent les acteurs publics. Par la suite, poser un cadre analytique de l'action de la monarchie comme un acteur prééminent dans le champ social à partir de son intervention dans le secteur social.

Le sixième chapitre propose d'analyser les données relatives aux trajectoires institutionnelles et individuelles des sujets délinquants. Ensuite, procéder à une interprétation du matériel de recherche empirique pour appréhender les rapports des trajectoires individuelles avec les enjeux de l'action publique. Et, en dernier lieu, mettre en perspective le processus de désaffiliation sociale chez les jeunes des quartiers défavorisés.

Alors que le septième et dernier chapitre cherche à définir les caractéristiques de la délinquance des jeunes des quartiers défavorisés et présenter, par la suite, une analyse des interactions entre structure

socio-spatiale et les jeunes de ces quartiers qui explique en grande partie leur trajectoire de la délinquance. Ce chapitre tente, par ailleurs, de dresser une typologie de délinquants et formuler une analyse catégorielle de la délinquance.

CHAPITRE : 1

LE CADRAGE THÉORIQUE ET LA MÉTHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

Introduction

Tout d'abord, ce premier chapitre de la recherche vise à mettre en perspective notre modèle théorique servant à expliquer la délinquance dans les quartiers défavorisés. Nous allons préciser le cadre théorique dans lequel s'inscrit notre démarche, en expliquant comment ce modèle de pensée sert à l'analyse et à l'appréhension de la réalité sociale des jeunes des quartiers défavorisés. Il s'agit du courant de l'interactionnisme symbolique développé par l'École de Chicago. En effet, ce paradigme nous paraît approprié à notre objet de recherche.

Ensuite, nous allons présenter le choix méthodologique sur lequel cette recherche se fonde. Étant donné que le cadre méthodologique est fortement lié au cadrage théorique adopté, les outils retenus ici sont de type qualitatif. De ce fait, les outils choisis pour recueillir les données sur le terrain sont, principalement : L'observation participante, l'entretien et le récit de vie. D'autres instruments ont, également, servi d'appui pour ce travail, notamment l'investigation documentaire, l'observation et la photographie.

Le recours à de multiples outils de collecte des données constitue une meilleure complémentarité et permet des explications variées de

l'objet étudié.¹ GLASER et STRAUSS soulignent le rôle primordial des données empiriques dans la consolidation de la théorie, ainsi que l'importance de l'utilisation de multiples sources de données afin de pouvoir effectuer une indéniable généralisation.²

I. Le Cadre théorique

Cette recherche se situe dans une perspective sociologique, s'appuyant sur les travaux de la sociologie de l'action publique et de la sociologie des organisations. Pour, en premier lieu, comprendre les processus de production et de mise en œuvre des politiques publiques en se concentrant sur les acteurs. Et en deuxième lieu, saisir les enjeux et les stratégies qui dirigent les comportements des acteurs publics.

Etant donné que les acteurs sociaux interprètent la réalité, il est nécessaire d'appréhender leur réel subjectif, d'accéder de plus près aux sens qu'ils donnent à leurs comportements et à leurs actions aux significations qu'ils portent les uns sur les autres. Il s'agit donc d'une démarche interactionniste symbolique qui s'inscrit dans le paradigme

¹ M. ALEXANDRE, «La rigueur scientifique du dispositif méthodologique d'une étude de cas multiple », in Recherches qualitatives, Vol. 32, no 1, 2013, pp. 26-56.

² B. GLASER A. STRAUSS. *The Discovery of Grounded Theory: Strategies for Qualitative Research*, New Brunswick : Aldine Transaction, 1967.

compréhensif. « La réalité subjective est donc toujours dépendante de structures spécifiques de plausibilité, c'est-à-dire de la base sociale spécifique et des processus sociaux que sa maintenance requiert »¹.

Le cadre théorique adopté pour vérifier cette thèse embrasse plusieurs champs disciplinaires regroupant la sociologie de l'action publique, la sociologie de la délinquance et la sociologie judiciaire pour examiner les interactions, notamment les interférences actives entre les acteurs publics et les jeunes des quartiers défavorisés. Le raisonnement de recherche qui canalise ce travail est empirico-inductive du moment qu'il démarre des faits pour parvenir à la formulation des généralités.

Il s'agit aussi de proposer un cadre interprétatif des organisations permettant d'expliquer les logiques de fonctionnement des acteurs publics. Sur ce point, nous comptons sur l'analyse stratégique des organisations développée par Michel CROZIER et Erhard FRIEDBERG qui, à notre sens, peut apporter une importante contribution à l'appréhension de l'action publique.

Dans le cadre de ce travail de thèse, l'hypothèse théorique de Jean Pierre DE SARDAN nous paraît la mieux adapté pour analysé notre objet de recherche : « les discours publics, les politiques proclamées,

¹ P.BERGER, T.LUCKMANN, *La Construction sociale de la Réalité*, Paris : Armand Colin, 2006.

les structures administratives ou juridiques ne coïncident pas toujours, tant s'en faut, avec les pratiques effectives dans le développement comme dans les autres aspects de la vie sociale ».¹

Dans ce sens, Raymond BOUDON nous montre, comme le constate Philippe BERNOUX (1985), que certains phénomènes tels que la réussite scolaire, ne sont pas expliqués comme étant la conséquence de déterminismes globaux, mais plutôt expliqués comme reflet de « stratégies adoptées par les acteurs en fonction des contraintes qui leur sont imposées par leur ressources, par les structures du système d'éducation et d'autres éléments de leur situation et du système social. ».²

Selon Alain TOURAINE L'explication des conduites sociales, ne peut pas être faite sans tenir compte du rôle des acteurs et au sens qu'ils donnent à leurs actions. De cette manière là on ne peut pas « parler de facteur dominant dans l'histoire ». ³

¹ J-P. DE SARDAN, *Anthropologie et développement*, Paris : Karthala, 1995, p. 10.

² BOUDON Raymond, (1976), cité par Philippe Bernoux, *La Sociologie des organisations*, Paris : Seuil, 1985, p 32.

³ A. Touraine, *Sociologie de l'action*, Paris : Seuil, 1965, p. 40.

II. Le cadre méthodologique

1. Une démarche qualitative compréhensive

Il semble de prime abord de signaler que le cadre général dans lequel s'inscrit cette recherche est de type qualitative qui vise, essentiellement, à comprendre en profondeur le comportement des humains. L'option pour cette démarche repose sur la forte conviction, de notre part, qu'elle permet de saisir et de rendre compte à la réalité des jeunes délinquants. La préférence étant donnée aux expériences subjectives des acteurs sociaux, au sens et à l'interprétation qu'ils donnent à leur propre action,¹ le cadre de notre analyse se situe particulièrement dans le paradigme interprétatif.

Ainsi, l'approche qualitative postule que « Les chercheuses et les chercheurs qui inscrivent leurs travaux dans cette tradition de recherche s'attachent par conséquent à étudier les phénomènes sociaux sous l'angle des interactions qui lient les acteurs au quotidien, et s'intéressent aux significations qu'ils engagent dans ces interactions. »²

¹ P. BERGER et T. LUCKMANN, *Op.cit.*

² J.MORRISSETTE, S.GUIGNON, D. DEMAZIERE « De l'usage des perspectives interactionnistes en recherche », in *Recherches qualitatives*, Sous la direction de Joëlle Morrisette, Sylvie Guignon, Didier Demazière, volume 30, numéro 1, 2011, pp. 1-9, p 5.

Notre recherche, telle que nous la souhaitons, s'attache à la compréhension de la délinquance des jeunes des quartiers défavorisés à partir de leurs trajectoires et leurs comportements en interaction avec les comportements des acteurs publics. L'intérêt est porté d'avantage sur l'acteur, ses perceptions et ses interactions avec son entourage. Il est un individu agissant, libre de décision: « Il construit son univers de sens non à partir d'attributs psychologiques ou d'une perception extérieure, mais à travers une activité délibérée de donation de sens.»¹

Notons également que notre recherche s'attache à explorer le phénomène de la délinquance des jeunes des quartiers défavorisés en mobilisant un ensemble d'outils d'enquête empirique. La combinatoire des méthodes nous a permis d'avoir une vision plus large susceptible de permettre une interprétation suffisamment valide et crédible des résultats.

¹ D. LE BRETON; « L'interactionnisme symbolique »; Paris : Presses Universitaires de France, coll. Quadrige, 2004, p. 45.

2. Les instruments d'investigation

2.1 L'entrevue semi-dirigée

Nous avons opté pour l'entrevue semi-dirigée du faite qu'elle présente plusieurs avantages. D'abord, c'est un outil qui « permet de rendre explicite l'univers de l'autre »,¹ et explorer la connaissance relative aux questions de la recherche dans une logique inductive². Ensuite, elle permet de générer des informations extrêmement plus riches à propos de l'objet étudié.³

Nous avons élaboré un guide d'entretien définissant l'ensemble des thèmes qui seront abordés, tout en laissant de liberté aux sujets d'aborder d'autres thèmes.⁴ Dans une perspective qui tend à faire de l'entretien une rencontre dynamique de co-construction du sens.⁵ L'entretien se compose de quatre grands thèmes chacun comporte une série de questions en rapport avec les objectifs de la recherche.

¹ B. GAUTHIER, *Recherche sociale, de la problématique à la collecte de données*, 5^e éd, Québec : PUQ, Social sciences, 2009, p 342.

² G. IMBERT, « L'entretien semi-directif : à la frontière de la santé publique et de l'anthropologie », *Recherche en soins infirmiers* 2010/3, N° 102, p. 23-34.

³ W. Neuman Lawrence, *Social Research Methods: Qualitative and Quantitative Approaches*, 6th Ed, Boston : Pearson, 2007, 584 p.

⁴ E. S. Willemin, « Méthodologie de l'enquête : De l'entretien au questionnaire », In M.Bromberg et A. Trognon, *Cours de psychologie Sociale 1*, Paris : Presses Universitaires de France, pp.45-77, 2006.

⁵ G. IMBERT, *op. cit.*

Dans ce cadre, 25 entrevues ont été effectuées avec divers acteurs opérants dans le domaine de la délinquance et de la gestion publique. Une population qui regroupe, en outre, les responsables de différents organismes publics, des acteurs tel que : Les éducateurs des centres de protection de l'enfance, les assistants sociaux, les enquêteuses familiales, les magistrats, les délégués à la liberté surveillée, acteurs de gestion publique. L'objectif consiste à recueillir leurs opinions personnelles à propos de l'action publique menée en faveur des jeunes délinquants et aussi leur propre perception des actions menées par l'institution dont il appartient.

En parallèle aux entretiens réalisés auprès des acteurs publics, d'autres entretiens ont été également menés avec les parents des jeunes délinquants en total de quinze entrevues. Ces entrevues ont été nécessaires dans le but de connaître leur point de vue relatif aux comportements délictueux de leurs enfants.

Le déroulement des entretiens, qui prenait une durée moyenne de 70 à 120 minutes, consistait à aborder les thèmes qui nous intéressent et laisser l'enquête s'exprimer librement. De notre part, durant l'entretien on reste neutre et nous évitons d'intervenir, notre tâche se limitait à recentrer l'entretien sur les thèmes qui nous intéressent (Lefèvre, 2005)

ou saisir l'occasion pour approfondir certains thèmes qui méritent d'être élucidé.

2.2 L'observation directe et l'observation participante

En tant qu'acteur opérant dans le domaine de la délinquance, j'ai choisi d'utiliser l'instrument de l'observation directe et l'observation participante comme techniques de recueil de données dans le milieu dans lequel je suis acteur, en jouant le rôle de mon statut habituel comme délégué à la liberté surveillée. Mon terrain d'observation est réparti en trois milieux différents : La direction provinciale de la jeunesse et des sports, la tribune de première instance et le milieu ouvert lieu de rencontre avec les jeunes dont j'ai la charge du suivi éducatif.

Ce choix méthodologique, permet de recueillir des informations solides sur les comportements des sujets et apercevoir les interactions entre différents acteurs particulièrement en contact avec les jeunes délinquants. Comme l'ont souligné plusieurs auteurs, l'observation participante permet l'accès à une figure de réalité profonde et tout à

fait intime.¹« Le chercheur à la double casquette de professionnel et d'observateur. L'observateur dispose alors d'un point de vue interne (*insider*) avec un accès privilégié à certaines données d'observation. Il s'appuie sur sa propre expérience professionnelle sur sa connaissance intime de l'organisation dont il a adopté la culture et les codes, pour effectuer sa collecte de données et procéder à leur analyse. »²

Notre démarche prescrit la prise régulière de notes de terrain tout en préservant un statut incognito pour ne pas influencer les comportements des acteurs observés. Aussi, le déplacement dans l'espace des quartiers défavorisés où se déroule la grande partie de notre travail de délégué à la liberté surveillée, nous a permis de recueillir d'importantes données relatives à notre objet de recherche. C'est dans ces lieux-là où on a eu l'occasion d'observer le travail des acteurs chargés du suivi des jeunes délinquants et explorer les interactions concrètes qui surgissent dans le cadre de leurs interventions.

¹ C. DARGERÉ, *Enfermement et discrimination*, Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble, 2012.

² M-L. GAVARD-PERRET et al, *Méthodologie de la recherche en sciences de gestion: Réussir son mémoire ou sa thèse* », Paris : Pearson Education France, 2012, p 172.

2.3 Le récit de vie

Le récit de vie, comme identité narrative (RICOEUR, 1990) reconduit à la reconstruction de la trajectoire singulière.¹ La technique se situe dans la tradition de l'interactionnisme symbolique, qui considère l'individu comme étant un acteur interagissant avec les éléments sociaux.² William THOMAS, et Florian ZNANIECKI (1919) grâce à leur précieuse contribution du classique de *Polish Peasant* démontrent la richesse de récits de vie.³ Selon les explications apportées par David LE BRETON, l'individu enquêté est vue comme « un véritable observatoire du social, à partir duquel se font et se défont les interactions et actions de tous ». ⁴

Le récit de vie est un type d'entretien produit dans un cadre interactif qui invite l'enquêté à raconter un fragment de sa vie.⁵ Un sujet, « engagé dans la production du sens de son parcours »⁶. Le chercheur étant active on mobilisant des questions de relance, tâche à faire du récit non pas une simple rencontre de collecte d'informations,

¹ S. CHAXEL, C. FIORELLI, P. MOITY-MAÏZI, « Les récits de vie : outils pour la compréhension et catalyseurs pour l'action », dans revue Interrogations ?, N°17. L'approche biographique, janvier 2014.

² *Ibid.*

³ J. MORRISSETTE, Sylvie Guignon et Didier Demazière, *op. cit*

⁴ D. LE BRETON, *Op cit*, p 20.

⁵ S. CHAXEL, C. FIORELLI, P. MOITY-MAÏZI, *op. cit*

⁶ D. DEMAZIERE, « L'entretien biographique et la saisie des interactions avec autrui », in Recherches qualitatives, Sous la direction de Joëlle Morrisette, Sylvie Guignon, Didier Demazière, Lugar : Québec, volume 30, numéro 1, 2011, pp. 61-83, p 64.

mais, plus encore, une entrevue de co-construction de l'histoire personnelle du narrataire.¹

C'est dans cette démarche compréhensive qu'on procédé à l'amorçage de 36 récits de vie avec les jeunes objets de cette recherche. Les jeunes interviewés sont nous confié par le juge des mineures dans le cadre du suivi éducatif. Après avoir effectué plusieurs rencontres dans un cadre professionnelle, ce qui nous a également permis d'obtenir leur confiance. On leurs a expliqué que parallèlement à notre travail d'accompagnement et d'aide éducatif on mène des recherches scientifiques pour améliorer notre travail dans les milieux des jeunes en difficultés. Certes, c'était difficile d'établir la distance entre activité professionnelle et travail de recherche. Nous leur avons expliqué que nous avons besoin qu'ils nous racontent leurs histoires et comment ils sont devenue, ainsi, en conflit avec la loi.

2.4 L'investigation documentaire

Parallèlement aux instruments d'investigation précités, on s'est appuyé sur d'autres outils complémentaires, tels que l'investigation

¹ T. BAH et H. DE BOISLANDELLE, « La méthodologie des récits de vie au service de l'analyse du processus de transmission des entreprises », Colloque GRH, PME, Transmission, Faculté d'administration et de gestion, Université Montpellier I, 4 avril 2010.

documentaire. Le matériel empirique étudié ici se compose, essentiellement, des dossiers judiciaires des jeunes judiciairisés, les rapports de comportement des jeunes placés dans les centres de protection de l'enfance, les enquêtes sociales concernant les jeunes en instance de jugement ou qui sont placés sous le régime de liberté surveillée.

Ce stock documentaire contient des données riches d'informations, des analyses effectuées par les agents sociaux autour de la situation socioéconomique des jeunes, ainsi que les facteurs expliquant son comportement délictueux, jointe par des propositions pour son insertion sociale. L'analyse des ces documents permet de rendre compte sur la façon dont ces agents aperçoivent la délinquance et comment se représentent leurs actions en matière de réinsertion sociales des jeunes qui leur sont confiés.

De même, entre autres, les textes de lois, les documents de la gestion publique, les rapports nationaux et internationaux d'évaluation de la politique publique, les programmes de différents organismes publics rattachés à cette recherche ont été examiné et investit pour approfondir les éléments liées aux objectifs de la recherche.

2.5 La photographie

La technique de la photographie comme technique d'enquête renforce la collecte de données visuelles et contribue à la transcription des faits observés et l'enregistrement des éléments visuels du terrain.¹ La revue *Actes de la recherche en sciences sociales* publié par Pierre BOURDIEU, avait souligné dans son premier numéro apparu en 1975 l'importance de la photographie dans la recherche en sciences sociales qui « [...] doit non seulement démontrer mais aussi montrer, présenter des enregistrements de l'existence quotidienne, photographies, transcriptions de discours, fac-similés de documents, statistiques, etc., et faire voir, parfois par un simple effet graphique, ce qui s'y cache. »²

Point n'est besoin de rappeler l'accumulation de recherche en sociologie qui ont utilisé la photographie comme instrument d'investigation empirique. Dans les pratiques de recherche en sciences sociales nous renseigne sur le travail de Maurice Halbwachs en photographiant les taudis parisiens en 1908, les vagabonds de Nels ANDERSON, les gangs de Frederic M. THRASHER.³

¹ H.BECKER, *Photography and Sociology, Studies in the Anthropology of Visual Communication, Art Photography in America*, 1974, n°1.

² Présentation. In: *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 1, n°1, janvier 1975. Hiérarchie sociale des objets. pp. 2-3

³ S. MARESCA et M. MEYER, *Précis de photographie à l'usage des sociologues*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2013.

L'usage de la photographie en sociologie offre plusieurs avantages puisqu'elle permet de rendre compte à une réalité sociale inapercevable d'une manière régulière.¹ La photographie consiste à un découpage de l'espace-temps,² une parcelle du réel pour être investi comme donnée de terrain semblable aux autres instruments de recherche.³

Sur cette base de données théorique que se situe l'usage de la photographie dans cette recherche, en se focalisant davantage sur la réalité matérielle des quartiers défavorisés. C'est dans cette optique que la technique de photographie permet une prise de vue de l'univers du visible liés à la vie quotidienne et à de l'espace ou évoluent ces jeunes délinquants à savoir le quartier dans ses détails et sa morphologie spatiale, l'habitat et son décor intérieur ainsi que d'autres éléments nécessaires à l'argumentation de la recherche.

En ce qui concerne le déroulement du travail du terrain, il y a lieu de noter que la prise des photos a été effectuée au moyen d'un smart phone et manipulé après par ordinateur pour obtenir un meilleur cadrage. Les photos sont prises sur la base d'un échantillonnage

¹ *Ibid.*

² D. DION et R. LADWEIN, « La photographie comme matériel de recherche », Journées de Recherche en Marketing de Bourgogne, Dijon, 2005.

³ S. LANGLOIS, « La sociologie visuelle : Nouveau champ de la discipline », in Bulletin du Département de sociologie de l'Université Laval, février 2015, N° 15, pp 4-6.

aléatoire, en toute discrétion pour ne pas influencer le comportement des gens. Ainsi, nous avons pu recueillir un total de treize photos représentant différents aires sociales relatives à l'objet de recherche. Toutefois, il importe de préciser que le travail de photographie réalisé dans cette recherche, ne vise pas entreprendre une analyse profonde des photos prises, mais les concevoir uniquement comme un support visuelle qui marque la réalité des jeunes des quartiers défavorisés.

3. Population et terrain de l'étude

3.1 Des échantillons variés

La population de notre étude se compose, essentiellement, de deux catégories : La première concerne les acteurs publics, la deuxième concerne les jeunes délinquants. Pour la première catégorie, nous avons choisi un échantillon de 25 acteurs réparti sur différents secteurs en rapport avec notre thématique de recherche. Le choix de ces acteurs est opéré à travers un échantillonnage raisonné *purposive sample*¹ qui cible des sujets présentant les critères importants pour la recherche,

¹ J. CRESSWELL and C. PLANO, *Designing and conducting mixed method research*, Thousand Oaks, CA: Sage, 2011.

notamment qu'ils soient des acteurs qui opèrent dans le domaine de la délinquance des jeunes ou qui ont des contacts avec cette population. Le choix de ces acteurs est basé, en effet, sur leurs compétences et la diversité de leurs expériences découlant de l'exercice de leurs fonctions dans le domaine de la délinquance des jeunes.

Étant donnée que les acteurs publics opérant directement dans le domaine des mineurs délinquants sont en nombre limité (dix personnes), alors on a décidé de les interroger tous. S'ajoute à ceux des agents publics qui travaillent dans divers secteurs publics en rapport avec l'objet de l'étude et qui ont accepté volontairement de participer à cette recherche pour un total de quinze personnes. À ces entrevues s'ajoutent vingt autres auxquels ont été interrogé des parents des jeunes délinquants.

Pour la deuxième catégorie il concerne un groupe de jeunes âgés de 15 à 21 ans, ayant commis des délits sanctionnés par des mesures judiciaires. Ce groupe de jeunes a fait l'objet d'une recherche empirique juxtaposant investigation documentaire et récits de vie. Pour ce faire, on a procédé à un échantillonnage aléatoire stratifié tiré d'une population de base composée de 244 jeunes. Et pour qu'il représente fidèlement la population concernée nous avons utilisé les proportions pour obtenir un échantillon représentatif.

En vue d'en tirer profit de la diversité des expériences des jeunes judiciarisés, on a choisi de travailler sur un échantillon de jeunes réparti sur trois terrains. Les jeunes incarcérés dans l'établissement pénitencier de Kenitra, les jeunes placés dans les centres de protection de l'enfance et en fin les jeunes placés sous le régime de la liberté surveillée. Ainsi, on a obtenu un échantillon de trente six jeunes réparti comme suit : Dix jeunes placés aux centres de protection de l'enfance, vingt jeunes placés sous le régime de la liberté surveillée et six jeunes placés à l'établissement pénitencier.

3.2 Les terrains d'étude

Les quartiers objet de cette étude, sont localisés dans la zone Nord-est de la ville qualifiée pour populaire selon le Haut Commissariat au Plan¹. La présente recherche retient les secteurs suivants : Essalam, Al Ouahda, Errabii, Anasma et Enahda. Il est à noter que cet espace était auparavant constitué des bidonvilles au début du XXe siècle (1920) avant son restructuration au milieu des années 80, dans le cadre du programme national d'action pour la résorption de

¹ HCP, *La ville de Kenitra analyse par quartiers*, 2004,

l'habitat insalubre. Cette opération a concernée environ 8.500 ménages.¹

Les raisons qui m'ont amené à prendre ce territoire pour terrain d'étude, c'est d'abord qu'il constitue un territoire qui abrite la grande masse de population de jeunes délinquants, d'après nos constatations professionnelles. Aussi, selon les acteurs du terrain, cette zone est associée à la pauvreté, à la précarité, à l'exclusion sociale et à la délinquance.

Dans un autre volet, et pour rendre compte aux enjeux relatifs à l'action publique en matière pénale destinée aux jeunes délinquants, l'enquête est menée aussi au sein de la tribune de première instance de la ville de Kenitra. Plus précisément, cette étude s'intéresse au processus de judiciarisation des mineurs, particulièrement, le déroulement des audiences, ainsi que les processus de décision que prend le juge à l'égard des mineurs.

Mon identité professionnelle me permet un accès privilégié au deux terrains. D'une part, le contact avec les jeunes et leurs familles est m'était facilité en tant qu'acteur chargé par l'État du suivie éducatif des jeunes judiciarisés. D'autre part, je suis aussi autorisé à

¹ BANQUE MONDIALE, *Maroc : Évaluation des programmes de résorption de l'habitat insalubre*, 2003.

assister aux audiences réservées aux mineurs délinquants qui se tiennent à huis clos.

De même, l'accès aux établissements de protection de l'enfance et l'établissement pénitentiaire où sont placés certains jeunes issus de ce quartier ne pas était obstacle à mes contacts avec les jeunes. De cette façon, l'accès ouvert aux terrains d'étude, qui constituent généralement un obstacle insurmontable aux chercheurs, facilite la cueillette d'importantes informations et données liées à la problématique de la recherche.

En somme, enquêter sur un terrain familier, tout en adoptant un regard scientifique, susceptibles de dépasser les contraintes et les difficultés découlant de cette familiarité.¹ Il est également clair que la connaissance du terrain, la proximité des données empiriques présentent un éminent apport à l'optimisation et à la richesse de la recherche. Autrement dit, l'appartenance du chercheur au milieu étudié favorise la transformation de l'expérience en savoir, le concept tel qu'il a été mis en évidence par la philosophe féministe Sandra HARDING, l'une des grandes figures de la théorie de *standpoint*.²

¹ F. THIAULT, « Recherche indigène et familiarité avec l'objet de recherche », In Études de communication, n° 32, n° 1, 2009, pp. 129-140.

² F. BAJARD, « Enquêter en milieu familier. Comment jouer du rapport de filiation avec le terrain ? », Genèses 2013/1, n° 90, pp. 7-24.

4. La méthode de traitement et d'analyse des données

Dans une ambition de réaliser une analyse de contenu thématique, et vue la pluralité d'outils de collecte de données, il nous a paraît nécessaire d'adopter une méthode d'analyse qui favorise le croisement de différentes données empiriques de terrain au moyen d'une analyse transversale.¹ Selon certain sociologues, l'analyse thématique consiste à « transposer d'un corpus donné en un certain nombre de thèmes représentatifs du contenu analysé, et ce, en rapport avec l'orientation de la recherche (la problématique) ». ² En effet, « Le thème est un élément organisateur du discours, il correspond à une unité de sens implicite et sert à la fois d'unité de découpage et de catégorie. » ³

Pour ce faire, on procédé au codage par induction, selon la « *grounded theory* » ⁴, un codage ouvert élaborée à partir des données qualitatives recueillies. Ces données issues des entretiens, des récits de vie, de l'observation, de l'observation participante et de l'investigation documentaire ont été retranscrit et traduit de l'arabe au français, puis

¹ C. SAUBESTY, « Quels apports du codage des données qualitatives ? », XVème Conférence Internationale de Management Stratégique, Annecy / Genève 13-16 Juin 2006.

² P. PAILLE et A. MUCCHIELLI, *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (2ème éd.). Paris : Armand Colin. , 2008, p 162.

³ E. WUILLEMIN, « Méthodologie de l'enquête : De l'entretien au questionnaire », in Alain Trognon et Marcel Bromberg, *Cours de psychologie Sociale 1*, Presses Universitaires de France, pp.45-77, 2006, p25.

⁴ B. GLASER A. STRAUSS. *Op cit*

classifiées selon les thèmes de l'étude et en fonction d'une grille d'analyse composée d'indicateurs, appelés aussi catégories d'analyse (BERELSON, 1952). Cet assemblage structuré de données nous a permis également de repérer les sous-catégories.

Il convient d'ajouter que, face à la diversité des données recueillis, étant donné que le corpus contient une variété de matériaux empiriques, nous avons affronté quelques difficultés pour effectuer le travail d'analyse. À cet égard, on a créé une catégorie pour identifier chaque type de données.¹ Nous avons par la suite procédé à l'analyse et l'interprétation des données qualitatives.

Le processus d'interprétation et d'analyse des données est mené d'un point de vue compréhensif qui vise l'appréhension de l'expérience subjective reposé sur la connaissance du l'univers des acteurs tout en mettant au jour leurs système de valeurs, leurs représentations, leurs situations, et leurs actions.² Cette procédure nous semble adéquate pour comprendre les logiques d'actions des acteurs. Ressortir les schémas logiques de pensée et fait ressortir des éléments qui permettent de construire des modèles explicatifs de la réalité sociale des jeunes délinquants des quartiers défavorisés.

¹ C. LERAY, *L'Analyse de Contenu*, Québec : PUQ, 2008.

² I .V. DE GIALDINO, « L'interprétation dans la recherche qualitative : problèmes et exigences », in *Recherches qualitatives*, Lugar : Québec, vol 31, N° 3, 2012, pp. 155- 187.

La stratégie d'analyse de données adoptée s'appuie sur la confrontation des données, la recherche des similarités et des différences des sujets récurrents afin d'élucider les informations et de mettre au jour les significations pertinentes.¹ « C'est ainsi que revient au chercheur, dans sa démarche d'analyse, la tâche de dégager le sens que l'acteur a construit à partir de sa réalité. »² . Il faut mener à bien l'analyse plus avant de ce que révèlent les significations apparentes des données brutes collectées.³

Conclusion

Ce chapitre a pour objectif de définir le cadre théorique et méthodologique dans lequel s'inscrit cette recherche. Ainsi, elle nous a permis de présenter, dans un premier temps, les principales positions théoriques utilisées pour étudier les comportements des jeunes délinquants et les acteurs publics. Dans un second temps, nous avons mis en avant les différentes méthodes d'enquête utilisées pour l'exploration empirique des enjeux liés à la délinquance dans les

¹ L. BARDIN, *L'analyse de contenu*, Paris : Presses Universitaires de France, 1993.

² Mireille Blais et Stéphane Martineau, « L'analyse inductive générale: description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes », in *recherches qualitatives* Lugal : Québec, vol, 26 N°2, 2006, pp. 1-18

³ N. DENZIN, Y. LINCOLN and al, *The SAGE Handbook of Qualitative Research*, 3rd ed, Thousand Oaks, CA: Sage, 2005.

quartiers défavorisés. Du coup, l'approche empirique pour approcher notre objet d'étude est fondée sur une démarche hypothético-déductive, très utilisée, et qui nous semble adéquate pour traiter cet objet de recherche, qui exige la validation des hypothèses par l'investigation empirique.¹

Dés lors, reposant sur un socle théorique de l'interactionnisme symbolique, cette recherche tend à mettre en œuvre les interactions entre les comportements individuelles des jeunes des quartiers défavorisés et les actions entreprises par les acteurs institutionnels. Autrement dit, comprendre les logiques d'actions et les manières d'agir mobilisés par ces intervenants. En contre partie, comprendre les stratégies et les logiques de comportement que ces jeunes délinquants adoptent pour faire face aux retombées de l'action publique.

Étant donné que « La délinquance », est une construction sociale « ces «problèmes» font l'objet de tri des faits et d'une interprétation subjective de «ce qui fait problème». »² Et d'après ce qui vient d'être évoqué dans ce chapitre, le phénomène de la délinquance des jeunes et son rapport à la nature de gestion publique posée pour le traiter, il paraît évident qu'il revêt une grande importance. D'abord, cela

¹ R.QUIVY, Jacques Marquet et Luc Van CAMPENHOUDT, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris : Dunod, 1995.

² R.GÉNY, *Délinquance, sentiment d'insécurité et « quartiers sensibles »*, DEES, n°128, juin, 2002.

permettrait d'expliciter le traitement de la délinquance par les institutions publiques chargées de la gestion. Ensuite, parvenir à dresser une typologie d'un sous groupe de jeunes délinquants pour une meilleure compréhension sociologique de leurs conduites individuelles.

CHAPITRE : 2

LES APPORTS DE LA SOCIOLOGIE DE L'ACTION PUBLIQUE

Introduction

Ce chapitre permettra de passer en revue la littérature consacrée à la politique publique. Au préalable, nous allons nous concentrer sur la définition de la notion de l'action publique. Dans ce cadre, nous avançons les justifications expliquant l'adoption de la notion de l'action publique au lieu de la notion de politique publique. Ensuite, nous allons nous pencher sur les plus importantes contributions et analyses portant sur la sociologie de l'action publique.

Dans un second temps, ce chapitre s'intéresse à la question de la fabrication des problèmes publics et à la mise en œuvre de l'action publique comme réponse à ces problèmes. Dans cette optique, nous allons présenter les approches essentielles qui ont proposé des modèles d'analyse des processus de l'élaboration et de l'exécution de programmes de l'État.

En outre, ce chapitre expose également le cadre institutionnel de l'intervention publique dans le traitement de la problématique de la délinquance des jeunes. Il s'agit de mettre en lumière comment fonctionnent les instruments de l'État, tant au niveau législatif qu'au niveau opérationnel. Dans ce cadre, ce chapitre se penche, en premier lieu, sur l'institution de la jeunesse et des sports tout en faisant état des modalités institutionnelles, législatives et opérationnelles de la prise

en charge des jeunes délinquants. En deuxième lieu, ce chapitre se consacre à l'analyse de l'institution judiciaire. L'objectif est de mettre en avant les différentes approches sociologiques portant sur le fonctionnement de l'administration judiciaire comme étant une institution souveraine.

I. LES ANALYSES SOCIOLOGIQUES DE L'ACTION PUBLIQUE

1. De la politique publique à l'action publique

La notion de politique publique a été forgée aux Etats-Unis après la seconde guerre mondiale, dans le contexte historique du New Deal et de l'État interventionniste, sous l'expression de « *politic policies* », dans une dimension plutôt pragmatique, pour permettre aux décideurs d'entreprendre une politique efficiente.¹ Les pays anglo-saxons possèdent une structure linguistique plus claire qui perçoit l'espace politique sous trois acceptions, en faisant la différence entre les termes de « *polity* » (sphère politique), de « *politics* » (l'activité politique) et de « *policies* » (action publique).² Celle-ci se focalise spécifiquement sur les logiques bureaucratiques et les aspects de conception et d'exécution des politiques publiques. La délimitation du politique passe à travers un processus de politisation des problèmes et des modalités de les traiter par les décideurs publics.³

¹ D. KÜBLER et J. DE MAILLARD, *Analyser les politiques publiques*, Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 2009.

² P. MULLER, Y. SUREL, *L'analyse des politiques publiques*, Paris : Montchrestien, 1998.

³ B. PALIER, Y. SUREL, « Le politique dans les politiques » In: *Espaces Temps*, 76-77, 2001, pp, 52-67;

Les premiers travaux empiriques n'ont commencé qu'au début des années 1970, avec notamment PUTNAM dans son étude sur les systèmes de croyances des acteurs de l'action publique.¹ Des analyses focalisées sur le rôle des idéologies dans la formation des coalitions parlementaires (De Swaan, 1973 ; Dodd, 1976). D'autres recherches inspirées par les travaux du P. Berger et T. Luckmann (1966) sur la construction sociale de la réalité, ont mis en lumière la construction sociale des problèmes publics (Nelson, 1984 ; Stone 1988).

Selon LASCOUMES et Le GALES (2012), nous assistons à une multiplication de sources d'influence affranchissant le cadre national. Pour ces auteurs, les coalitions de régions transfrontalières, et le rôle ascendant des organismes internationaux, la mondialisation accompagnée par un développement des grandes entreprises et établissements financiers, agit sur la manière de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques publiques. Dans le cas présent, une pluralité d'acteurs privés qui participent à emprunter des mécanismes de marché dans les politiques publiques, des privatisations et de nouvelles formes de contrats publics publics-privés.² Du coup, la politique publique devienne un champ ouvert aux multiples acteurs y

¹ H. RAYNER, « Le point de vue aérien de Robert Putnam. À propos de *Making Democracy Work* », In: *Politix*, vol. 11, n°42, Deuxième trimestre 1998, Définir l'intérêt général, sous la direction de Brigitte Gaiïti, Arthur Jobert et Jérôme Valluy. pp. 179-204.

² P. LASCOUMES. P. Le Gales, *Sociologie de l'action publique*, Paris : Armand Colin, 2012.

compris les acteurs privés qui occupent de plus en plus une place prédominant dans de la politique publique.

C'est pour cette raison que le vocable « politique publique » est aujourd'hui abandonné est substitué par la notion « d'action publique».¹ Cela permet une mise en perspective les différentes interactions entre différents intervenants, lors de traitement des problèmes.² Dans le cadre de cette recherche, nous avons choisi d'étudier plus en détail la conception de l'action publique.

L'utilisation du terme « action publique » annonce un tournant de perspective dans les sciences sociales intéressées à ce qu'on dit des « politiques publiques » qui permet de saisir l'action publique comme un construit social et politique.³ C'est-à-dire, présenter une autre vision sur l'État, considéré habituellement comme le seul auteur des politiques publiques.⁴

C'est dans cet esprit que Vincent Dubois, chercheur remarquable en sociologie de l'action publique, propose une définition de l'action publique lorsqu'il la définit comme : « l'ensemble des relations, des pratiques et des représentations qui concourent à la production politiquement légitimée de modes de régulation des rapports

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ P. MULLER, *Les politiques publiques*, Paris : Presses Universitaires de France, 1990.

⁴ J. LAGROYES, *Sociologie politique*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 2002.

sociaux ». ¹ Pour lui, ces relations, grosso modo institutionnalisées, s'installent entre divers acteurs qui ne sont pas délimités seulement aux « pouvoirs publics », mais aussi à des acteurs aux différents statuts et positions. À ce sujet, l'auteur fait référence particulièrement aux groupes d'intérêt, journalistes, groupements d'entrepreneurs, organisations internationales et les agents du champ politique. Autrement dit, l'action publique n'est pas réduite à l'application de la « puissance publique » ou à l'asservissement de « services publics » ².

Le processus d'exécution des politiques publiques exigera la séparation entre autorité et pouvoir.³ Sur ce point, Patrice DURAN démontre que les acteurs chargés de l'exécution ne sont pas de simples intermédiaires de la hiérarchie, mais ils disposent d'une certaine autonomie, ils exploitent les informations qu'ils ont comme un dispositif de pouvoir. Le pouvoir politique est donc inscrit dans une optique de hiérarchisation horizontale et partagée.⁴

Ce pendant, comme l'expliquent HASSENTEUFEL et Andy SMITH « L'État comme fragmenté entre une multiplicité d'unités, que seules des approches en termes de logiques d'acteurs et de

¹D. VINCENT, *L'action publique*, in, P. RIUTORT (dir), *Nouveau manuel de science politique*, La Découverte, 2009, p. 311-325.

² *Ibid.*

³ P. DURAN, *Penser l'action publique*, Paris : LDGJ, 2010.

⁴ J. LAGROYES, *Op.cit.*

« systèmes d'action » sont en mesure d'appréhender ». ¹ Ainsi, ils proposent d'appréhender l'action publique comme étant une sphère où se déroulent les rapports de pouvoir entre différents protagonistes. Partant de là, il importe de signaler que l'État est concurrencé par d'autres lieux de décision, ce qui finit évidemment par porter atteinte au pouvoir de l'État.²

2. Les théories de l'action publique

2.1 Le choix rationnel institutionnel

Ce courant a évolué en Allemagne par Fritz SCHARPF et Renate MAYNTZ pour expliquer la constitution et la mise en place des politiques publiques.³ SCHARPF affirme que les acteurs de l'action publique cherchent à légitimer leurs positions au regard du bien-être du groupe.⁴ L'action publique, selon cette perspective, est vue comme

¹ P. HASSENTEUFEL, A. SMITH, « Essoufflement ou second souffle ? L'analyse des politiques publiques « à la française » », *Revue française de science politique* 1/2002 (Vol. 52), p. 53-73.

² P. DURAN, « Légitimité, droit et action publique », *L'Année sociologique* 2009/2, Vol. 59, p. 303-344.

³ GIRAUD Olivier « Le comparatisme contemporain en science politique ». Lallement, Michel ; Spurk, Jan (dir.), *Stratégies de la comparaison internationale*, Paris : CNRS Editions, p. 87-106, 2003.

⁴ F. SCHARPF, *Gouverner l'Europe*, Paris : Presses de Sciences Po, 2000.

l'aboutissement des choix raisonnés par les acteurs qui prennent un rôle central dans le processus décisionnel. L'accent est plutôt mis sur leurs interactions dans un cadre institutionnel défini. À l'opposé des approches cognitives, SCHARPF confirme l'emprise du cadre institutionnels sur l'agir de l'organisation.¹

L'apport de la sociologie des organisations dans cette théorie, est d'une grande importance dans la mesure où il met en lumière les processus tangibles par lesquels les acteurs utilisent des ressources, déterminent des stratégies et s'engagent en interaction avec d'autres acteurs pour renforcer leur position et contrôler les zones d'incertitudes.² Comme tient à le souligner Erhard FRIEDBERG, le raisonnement de l'analyse stratégique des organisations est basé sur trois principes : D'abord, la présence d'un acteur doué d'une capacité de calcul et de choix, ensuite l'existence du pouvoir comme moyen d'échange, et enfin un système d'action réel. Ce qui permet de mettre l'accent davantage sur le contexte plutôt que sur les individus.³

Ce sont les « croyances communes » des acteurs publics qui définissent « la manière dont ces acteurs envisagent les problèmes

¹ G. OLIVIER, « Une école allemande d'analyse des politiques publiques entre traditions étatiques et théoriques. », *Revue française de science politique* 1/2002 (Vol. 52), p. 5-21

² M.CROZIER et E.FRIEDBERG, *L'acteur et le système*, Paris : Le Seuil, 1977.

³ E.FRIEDBERG, « Le raisonnement stratégique comme méthode d'analyse et outil d'intervention », in F. Pavé (dir.), *L'analyse stratégique. Sa genèse, ses applications et ses problèmes actuels. Autour de Michel Crozier*, Paris : Le Seuil, 1994, pp. 135-151

publics et conçoivent les réponses adaptées à cette perception des problèmes » (SUREL, 2000 : 235). Il est en quelques sortes comme une opération alchimie idéologique qui permet un acteur public de changer une réalité socio-économique contraignante en un programme partiellement homogène.¹

2.2 Les approches cognitives des politiques publiques

Les critiques portés sur la perspective du choix rationnel institutionnel, ont permis de mettre en avant des structures cognitives des systèmes de décision.² Des recherches ont ainsi prouvé que les résultats émanant de l'action publique peuvent être très distincts de ceux espérés. L'approche cognitive des politiques publiques réfère aux travaux qui soulignent l'importance des éléments de connaissance, des idées, des représentations sociales dans l'élaboration des politiques publiques (SUREL, 2004). Cette théorie s'attache à introduire dans l'analyse des politiques publiques plusieurs

¹ L. ROUBAN, B. JOBERT, P. MULLER « L'État en action. Politiques publiques et corporatismes. In: Revue française de science politique, 38^e année, n°3, 1988. pp. 433-435;

² H. DREALANTS, *Réforme pédagogique et légitimation, Le cas d'une politique de lutte contre le redoublement*, Bruxelles : Supérieur, 2009,

dimensions: les facteurs cognitifs et les facteurs non cognitifs tels que les institutions et le contexte socio-économique.

Parmi les principaux partisans attachés à cette approche, Pierre MULLER. Pour lui, la perspective cognitive « cherche à répondre à une double ambition : intégrer la dimension du global, qui paraît incontournable pour comprendre les logiques à l'œuvre dans les changements de politiques publiques, tout en mettant en avant le rôle des acteurs dans la construction des cadres d'interprétation du monde »¹.

"Élaborer une politique publique consiste d'abord à construire une représentation, une image de la réalité sur laquelle on veut intervenir. C'est en référence à cette image cognitive que les acteurs organisent leur perception du problème, confrontent leurs solutions et définissent leurs propositions d'action : cette vision du monde est le référentiel d'une politique".²

Pour étayer cette idée, MULLER cite l'exemple de la politique de la santé qui est déterminée suivant une représentation claire du statut

¹ P. MULLER, «L'analyse cognitive des politiques publiques» : vers une sociologie politique de l'action publique », Revue française de science politique, 50, n°2, 2000, pp.189-207.

² P.MULLER, *Les politiques publiques*, Paris: PUF, 2011, p 65.

de la maladie au sein de la société contemporaine et du statut des agents chargés de l'exécution d'instructions de soin.

L'élaboration d'une politique publique, selon cet auteur, suppose l'établissement d'une image cognitive. C'est à dire une représentation du réel visant à construire un rapport intellectuel au monde qui forme, en fin de compte, le référentiel de l'action publique.

Le concept du référentiel (MULLER, 2000) indique les structures de sens des acteurs comme cadres interprétatifs de l'action. Le référentiel articule une série inter-reliée de niveaux de perception du monde. Il « est formé d'un ensemble de valeurs fondamentales qui constituent les croyances de base d'une société, ainsi que d'une série de normes qui permettent de choisir entre des conduites. À ce titre, il définit la représentation qu'une société se fait de son rapport au monde à un moment donné » (Muller 1990 :47). Le référentiel prend deux aspects, le premier concerne le cadre cognitif et normatif qui oriente la formulation du problème social. Le second aspect, concerne la manière qu'un groupe social, suivant ses stratégies, prétend circonscrire les conditions de l'action publique. Il renvoie à une stratégie identitaire, dans le but de renforcer la présence sociale d'un acteur collectif.¹

¹ P.MULLER « Esquisse d'une théorie du changement dans l'action Publique » in Revue française de science politique, 2005.

2.3 Le néo-institutionnalisme

Les adeptes de l'institutionnalisme traditionnel confirment que les institutions participent à la régulation du comportement des individus (MOE 1980, WALKER 1983). Les différentes analyses liées à ce courant prouvent que les institutions constituent le produit de l'interaction humaine, en montrant comment des individus restent tributaires et conditionnés par des cadres institutionnels, quoiqu'ils aient eux-mêmes contribué à créer.¹

En revanche, la dimension théorique néo-institutionnaliste accorde une place essentielle aux institutions pour expliquer la réalité sociale qui s'imposent à la conscience de l'individu.² L'important apport du néo-institutionnalisme c'est qu'il a introduit un type d'influence cognitive.³ L'élément cognitif de néo-institutionnalisme atteste que les individus disposent d'une marge de liberté et effectuent des choix suivant leurs convictions et non pas comme soumission à des règles imposées par les institutions.⁴ L'influence de l'environnement

¹ R. MAYNTZ, F. SCHARPF, « L'institutionnalisme centré sur les acteurs », In: Politix, vol. 14, n°55, Troisième trimestre 2001, pp. 95-123.

² R. RIZZA, « Néo-institutionnalisme sociologique et nouvelle sociologie économique : quelles relations ? », Revue Interventions économiques [En ligne], 38 | 2008, mis en ligne le 01 décembre 2008, (Consulté le 3 mars 2016).

³ B. PALIER et Y. SUREL, « Les « Trois i » et l'analyse de l'État en action », Presses de Sciences Po, Revue Française de Science Politique, 2005/1 - vol. 55, pp. 7 - 32

⁴ P.J. DIMAGGIO and W.W. POWELL, « The Iron Cage Revisited: Institutional Isomorphism and Collective Rationality », in Organizational Fields, American Sociological Review, vol 48, April 1983, 147-160.

institutionnel touche aussi sur les organisations que Max WEBER (1904) a déjà relevé le constat de la domination des institutions dans la société qualifié de « cage de fer ».

Les auteurs qui se réclament aux courants du néo-institutionnalisme s'intéressent principalement aux relations institutionnalisées qui lient les organes gouvernementaux du système politique et les différents protagonistes externes intéressés par la politique publique qui regroupe les élites politiques, les bureaucrates, électeurs, les partis et les groupes d'intérêts.¹ Les institutions sont, en effet, partiellement souveraines envers les forces sociales, elles sont contraignantes et pressant sur les démarches d'acteurs rationnels (SMITH, 2000).

Le courant néo-institutionnaliste souligne la présence d'une diversité de groupes de politiques publiques, de réseaux d'action publique aux formes de régulations typiques.² En effet, le changement social a contribué à une perturbation des relations entre l'État et les groupes d'intérêt, notamment, les mouvements sociaux surgis à la fin des années 1960, qui ont contesté l'ordre politique et social.³

¹ V. LEMIEUX, *L'étude des politiques publiques*, Sainte-Foy: Presses Université Laval, 2002.

² P. VIELLE, P. POCHET et I. CASSIERS, *L'État social actif*, Bruxelles : Peter Lang, 2005.

³ P. HASSENTEUFEL, « Les groupes d'intérêt et les mouvements sociaux dans l'analyse des politiques publiques », in *Groupes d'intérêt et mouvements sociaux*, (dir) de Jean-Patrick Brady Stéphane Paquin Québec : Presses de l'Université Laval, 2017, pp. 7-32,

Le néo-institutionnalisme met, également, en avant les effets produits par des appareils institutionnels qu'aux institutions politiques, car la présence des acteurs, en tant qu'individus, ne comptent pas, puisque les institutions constituent un cadre générale qui définit les règles, les normes et les formalités pratiques qui orientent les actions et les comportements individuels.¹ Dans cette tendance, les acteurs publics, en qualité d'individus, forment des éléments de contraintes institutionnelles.² C'est ainsi que les théoriciens du courant néo-institutionnaliste font « largement disparaître les acteurs des processus de circulation des normes véhiculées par les réformes administratives et postule homogénéité des contenus. »³

3. La fabrication des problèmes publics

Suivant l'analyse de Vincent Dubois, la construction des problèmes publics, analysée par la sociologie interactionniste, postule que ces problèmes ne sont pas prescrits préalablement, mais ils sont généralement générés par les pouvoirs publics.⁴ Ce qui pousse, selon lui, à rompre avec la pensée fonctionnaliste traitant les politiques

¹ J. STEVE, *Institutionnaliser l'évaluation des politiques publiques*, Bruxelles : Presses Interuniversitaires Européennes – Peter Lang, 2005.

² *Ibid.*

³ P. BEZES, « Les hauts fonctionnaires croient-ils à leurs mythes ? L'apport des approches cognitives à l'analyse des engagements dans les politiques de réforme de l'État. Quelques exemples français (1988-1997) », *Revue française de science politique*, 50 -2, 2005, pp. 307-332, p 311.

⁴ D. VINCENT, *Op cit.*

ainsi comme des réponses indispensables à des problèmes préalables. Les problèmes publics sont donc le résultat d'une action sociale qui suscite l'intervention de différents acteurs.¹ La vision constructiviste fait également remarquer que « ...tout fait social peut potentiellement devenir un "problème social" s'il est constitué par l'action volontariste de divers opérateurs [...] comme une situation problématique devant être mise en débat et recevoir des réponses en termes d'action publique ». ² C'est donc dire que la formulation des problèmes publiques n'est pas produite uniquement par la décision des détenteurs du pouvoir, mais au contraire par l'aboutissement d'interactions sociales entre divers acteurs, parfois coordonnés, parfois opposés.³

Dans son étude sur l'alcoolisme, Joseph GUSFIELD propose un modèle d'analyse des problèmes publics en précisant que le travail symbolique revêt une importance particulière dans l'acceptation et la reconnaissance de l'existence d'un « problème public ». Ce qui implique l'utilisation, de la part des pouvoirs publics, d'incontestable stock d'argumentations, une mise en scène, rassemblant les idées

¹ *Ibid.*

² E. NEVEU, « L'approche constructiviste des « problèmes publics », Un aperçu des travaux anglo-saxons », *Etudes de communication*, n° 22, p. 41-57, 1999, p22.

³ P. HASSENTEUFEL, *Sociologie politique : l'action publique*, Paris : Armand Colin, 2008.

scientifiques, les statistiques, les rapports, ainsi que les témoignages des spécialistes, de nature à servir la construction d'un problème.¹

L'émergence des problèmes publics est liée donc à certaines conditions. D'abord, il faut qu'il y est un certains quantité d'information à son propos (COHEN, 1972). Ensuite, pour qu'une situation soit décrite comme problème, il est nécessaire que les normes sociales la définissent comme telle.² La déviance n'existe qu'en lien avec une norme (BECKER, 1985). Enfin, la compagne de mobilisation d'acteurs remplit une condition indispensable à la constitution des problèmes publics, notamment l'apport des syndicalistes, « entrepreneurs de morale ».³

Pour être plus précis, nous nous référons au sociologue interactionniste Herbert BLUMER⁴ qui définit, avec le plus de précision, le processus de formation d'un problème social dans cinq étapes :

1 - L'émergence des problèmes sociaux.

2 - La légitimité sociétale du problème.

3 - Mobiliser l'ensemble des acteurs pour réagir sur le problème.

¹ J. GUSFIELD, *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, Paris : Economica, Traduction de Daniel Cefaï, coll. « Études sociologiques », 2009, 350 pages.

² H. BECKER, *Outsiders, études de sociologie de la déviance*, Paris: Métailié, 1985.

³ *Ibid.*

⁴ H. BLUMER, « Social problems as collective behavior », *Social Problems*, n°18, 1971, p.298-306

4 - L'élaboration d'un plan d'action officiel pour remédier au problème.

5 - La mise en œuvre du plan officiel pour la résolution du problème.

En somme, la thèse que défend BULMER c'est que les problèmes sociaux sont fondamentalement le produit d'un processus collectif mené par un ensemble d'acteurs.¹

4.La mise en œuvre de l'action publique

4.1 Approche par le haut (top-down) :

Nicolas ROUILLOT (2012) rappelle que ce courant s'intéresse à identifier les différentes sortes de facteurs d'incohérence entre la phase de décision et celle de la mise en œuvre. Pour lui, la sociologie française des organisations montre que quand le contenu de la décision est vague et flottant, il cède une marge de liberté considérable aux acteurs ce qui peut conduire à des anomalies. Ces anomalies, ajoute-t-il, peuvent aussi découler d'un décalage très élevé entre la décision et la réalité.

¹ *Ibid.*

Dans ce sens, Nicolas ROUILLOT évoquent l'exemple du transport terrestre de marchandises étudié par François DUPUY et Jean-Claude THOENIG (1983). En effet, malgré la forte réglementation de ce mode de transports routière, les usagers ne respectent pas quelques normes comme le temps de travail, le tonnage du véhicule et la vitesse. Ces anomalies s'expliquent par la faiblesse de deux principes qui orientent l'action publique dans ce cadre : La centralité du transporteur qui ne maintient pas strictement la réglementation afin de survivre économiquement, tout en profitant de la tolérance de l'administration qui ne réprime pas suffisamment quelques infractions.¹

Annie CHALOUX soutient que l'approche par le haut se caractérise par la concentration et la monopolisation du pouvoir public lors de l'élaboration de la politique publique.² De cette façon, l'action publique, se focalise sur une fonction de régulation strictement centralisée.³ D'une manière générale, l'approche par le haut est au service et aux intérêts d'une élite des décideurs qui « organisent

¹ F. DUPUY et J.-C. THOENIG « La réglementation des transports en France: comportements réels et effets de système », In Quinet E. (dir.). *Les transports et la puissance publique*, Paris : Presses des Ponts et Chaussées, 1983: pp.50 - 135.

² A. CHALOUX, *L'action publique environnementale au Québec: Entre local et mondial*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2017).

³ *Ibid.*

toujours les paramètres, les procédures, les règles de jeu de l'action collective » ¹

4.2 Approche par le bas (bottom-up) :

Cette approche met en avant le rôle des acteurs de terrain dans la mise en œuvre des politiques publiques. L'étude de Michael LIPSKY (1980) sur les fonctionnaires de terrain analyse les caractéristiques des agents de base de l'administration comme les instituteurs, les travailleurs sociaux, les policiers et permet de dégager deux caractéristiques : D'abord, le contact de face à face avec le public, ensuite leur action produit des conséquences directs sur les individus ciblés par l'action publique. Selon lui, ces agents publics possèdent un pouvoir discrétionnaire dû à leur autonomie relative dans l'administration. Ils sont considérés comme de vrais fabricants de politique publique et peuvent parfois influencer l'orientation des objectifs de l'action publique.²

¹ P.LASCOUMES et P. LE GALES, *Op cit*, p 62.

² M. LIPSKY, *Street-Level Bureaucracy: Dilemmas of the Individual in Public Services*, New York, Russell Sage Foundation, 1980, cité dans Vincent Dubois, « Le rôle des street-level bureaucrats dans la conduite de l'action publique en France », [en ligne], 2012, (Consulté le 12 septembre 2016).

Néanmoins, il ne faut pas amplifier l'autonomie des agents ; ils ont une liberté tributaire d'une situation dans le cas où les règles n'offrent pas d'éventuelles réponses.¹ Cette autonomie relative dont disposent les acteurs les amène parfois à agir plus que les législations attendent d'eux.² Vincent Dubois, dans « La vie au guichet » (1999), évoque l'exemple des agents chargés des caisses d'allocations familiales qui s'occupent de la remise de prestations sociales. Mais dans certains cas ils sont amenés à traiter des demandes qui ne se conforment pas aux dispositions réglementaires comme la gestion des situations de précarité et de la misère.³

Dans son ouvrage « Les dépanneurs de justice » (2002), Philippe WARIN montre que le comportement des petits fonctionnaires se base sur la norme d'équité qui suscite l'application rigoureuse des règles pour assurer un accès égal aux services publics. À ce sens, WARIN (1997) indique qu'il y a des agents de terrain qui portent des convictions à propos de l'idée de l'égalité que doit garantir les services publics et approuvent, à cet effet, un engagement total envers les usagers, particulièrement, les personnes les plus préjudicié dans le but de leur garantir leur droit.

¹ *Ibid.*

² D. VINCENT, *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Paris : Économica, 1999.

³ *Ibid.*

Dans sa théorie de « l'ordre négocie », STRAUS propose un cadre d'analyse basé sur des interactions entre les acteurs. Dans les faits, l'ordre n'est jamais imposé du haut, mais constamment construit à travers des interactions et se rénove tout au long des négociations.¹

Selon GRAFMEYER et AUTHIER, il y a donc lieu de souligner que « le pouvoir politique tend à se fondre dans des rapports de pouvoir d'ordre économique, qui définissent les ressorts de son efficacité en l'inscrivant dans une logique de connivence au moins objective avec les intérêts des classes dominantes. »²

II. LE CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ACTION PUBLIQUE

1. Le ministère de la jeunesse et des sports

1.1 Les centres de protection de l'enfance

Les centres de protection de l'enfance sont des établissements socio-éducatifs relevant du ministère de la Jeunesse et des Sports qui accueillent, sur décision judiciaire, des enfants âgés de 12 à 18 ans

¹ A. STRAUSS, *La trame de la négociation*, Paris : L'Harmattan, 1992.

² Y. GRAFMEYER et J-Y. AUTHIER, *sociologie urbaine*, Paris : Armand Colin, 2008, p. 104.

ayant commis des infractions pénales ainsi que des enfants en situation difficile, en application des articles 471, 481 et 512 du Code de procédure pénale.¹

Ces structures,² ont comme objectifs la rééducation et la réinsertion des pensionnaires à travers:

- La formulation des propositions d'orientation qui sont en mesure d'aider l'autorité judiciaire à prendre la décision appropriée à chaque enfant.
- Offrir des prestations socio-éducatives et sanitaires.
- Garantir la formation scolaire et professionnelle
- Renforcer les liens sociaux entre l'enfant et sa famille.

Les centres de protection de l'enfance disposent de trois sections:

1- La section d'observation : Réservée au placement provisoire des jeunes pour une durée allant de trois semaines à trois mois. L'objectif est la collecte des informations sur le milieu familial et social du jeune et établir un diagnostic psychique et éducatif qui le qualifie afin d'élaborer des propositions à l'attention du juge ayant l'autorité de prendre les mesures judiciaires qui garantissent l'insertion sociale.

¹ Nouveau code de procédure pénale marocain. Loi 22-01 promulguée par le dahir N°1.02.255 du 3 Octobre 2002 BO N°5078 du 30 Janvier 2003

² Voir le site du ministère de la jeunesse et des sports : <http://www.mjs.gov.ma/ar> مؤسسات حماية الطفولة

2- La section de rééducation : Destinée à l'accueil des jeunes nécessitant la protection et la rééducation. L'objectif est d'assister les jeunes à l'acquisition des règles sociales, et offrir une formation scolaire et professionnelle ainsi que la consolidation des liens entre le jeune et son environnement social.

3- Le foyer d'action sociale : Réservé à l'emplacement des jeunes scolarisés issus des centres de rééducation. Cette structure permet aux pensionnaires de poursuivre leurs parcours scolaire secondaire au sein des lycées relevant du ministère de l'Education Nationale. Ces établissements reçoivent également les jeunes ayant un diplôme de formation professionnelle pour effectuer des stages. L'objectif est d'accompagner ces jeunes progressivement, via un régime de semi-liberté, pour être indépendants.

En fait, il convient de mentionner qu'il existe actuellement 20 centres de protection de l'enfance, d'une capacité totale de 1852 enfants (1252 pour les garçons et 600 pour les filles). Ces établissements sont répartis dans les villes suivantes : Tanger, Larache, Nador, Oujda, Fès, Meknès, Temara, Benslimane, Berrechid, Tit Mellil, Fkih Ben Salah, Marrakech, Agadir et Casablanca. Toutefois il faut signaler que les centres de Larache, Tit Mellil et le foyer d'action sociale de Casablanca ne sont pas fonctionnelles à

cause des travaux d'aménagement. Il faut ajouter que certaines villes comptent plus d'un centre comme Agadir, Marrakech, Fès et Casablanca, et que ces mêmes villes sont dotées de cinq centres réservés aux jeunes filles.

En parallèle à ces institutions, le ministère de la jeunesse et des sports dispose d'un système de travail en milieu ouvert. Ce régime a pour objectif la prise en charge des jeunes placés sous le régime de la liberté surveillée, ainsi que les jeunes issus des centres de la protection de l'enfance qui, malgré leur séjour dans ces centres, ont encore besoin d'un suivi éducatif et d'un accompagnement social.

Pour réaliser sa mission le milieu ouvert comprend deux régimes : Le régime de la liberté surveillée qui se charge des enfants soumis à ce régime conformément aux dispositions des articles 496 et 500 du Code de procédure pénale. Ce dispositif qui est géré par les délégués à la liberté surveillée sous l'autorité du juge des mineurs, consiste à soutenir le jeune pour surmonter ses difficultés pour mener à bien son insertion dans son milieu social.

Le service de suivi : Se charge du suivi éducatif des jeunes qui ont achevé leur séjour dans les institutions de la protection de l'enfance. L'objectif étant de garantir la stabilité du jeune dans son environnement d'accueil. L'enquête familiale consiste à l'élaboration

d'un rapport social explicitant la situation sociale dans laquelle vit le jeune et les causes provoquant son acte délictueux. Ce rapport constitue un document essentiel dans la prise de décision par le juge concernant les mesures à prendre à l'égard du jeune. Des mesures susceptibles de favoriser son insertion sociale.

2. Le cadre juridique qui régit la prise en charge des mineurs

2.1. Les textes internationaux

La Convention internationale des Droits de l'Enfant, ratifiée par le Maroc en 1993, présente une véritable charte qui définit les engagements de l'État sur les normes et standards de prise en charge des enfants. Cette convention, fait de l'enfant l'objet d'un intérêt particulier et d'une protection spécifique destiné à préserver son bien-être.¹ Cette convention est fondée sur quatre principes² fondamentaux qui la structurent :

¹ A. GOUTTENOIRE, « Le bien-être de l'enfant dans la Convention internationale des droits de l'enfant », in Informations sociales, 2010/4, n° 160, pp.30-33.

² M. PERALDI, *Les mineurs migrants non accompagnés : Un défi pour les pays européens*, Paris : KARTHALA, 2014.

- La non-discrimination
- L'intérêt supérieur de l'enfant
- Le droit à la survie et au développement
- L'opinion de l'enfant

En effet, l'article 2 souligne la règle de non-discrimination qui n'est que la manifestation du principe d'égalité en stipulant que les États parties sont tenus de prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir l'égalité de traitement entre les enfants en situation de conflit avec la loi. Il faut aussi, conformément aux articles 37 et 40, prendre des mesures pour préserver la dignité et l'intégrité physique et psychique de tout enfant ayant affaire à la justice.

L'intérêt supérieur de l'enfant doit être pris en compte lors de toute prise de décision de la part des institutions publiques ou privées. Le concept de l'intérêt supérieur stipule que les États prennent l'engagement de tenir en compte de l'opinion de l'enfant lors des décisions qui concernent son futur, le droit de l'enfant de préserver son identité et de veiller à la préservation et la consolidation de son milieu familial.¹ Ainsi, l'article 3 de la CIDE préconise que les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour veiller à ce que l'enfant ait le droit de bénéficier des différents services à caractère social, éducatif et sanitaire. Aussi, les États parties sont sensés de promouvoir

¹ L'article 3 de la CIDE.

l'intérêt supérieur dans l'élaboration de lois et des politiques concernant directement ou indirectement les enfants.¹ En outre, l'État doit aussi favoriser un environnement salubre pour permettre aux enfants de grandir et de s'épanouir sainement.² L'article 40 préconise la mise en place des dispositifs pédago-éducatifs pour garantir aux enfants suspectés ou accusés, le droit à un traitement qui respecte leur dignité et favorise leur insertion sociale.

La politique publique doit aussi recourir à d'autres normes internationales, essentiellement :

- L'ensemble de Règles minima des Nations unies concernant l'administration de la justice pour mineurs adoptées en 1985, connus sous le nom de « Règles de Beijing », qui élabore multiples dispositions en matière d'assurer une protection spéciale aux mineurs.³
- Les Règles des Nations unies pour la protection des mineurs privés de liberté (Règles de La Havane, 1990) relatives aux normes à appliquer lorsqu'un enfant est privé de sa liberté.
- Les Principes directeurs des Nations unies pour la prévention de la délinquance juvénile (Règles de Riyad, 1990) déterminant les

¹ L'article 4 de la CIDE.

² L'article 6 de la CIDE.

³ NATIONS UNIES, Les droits de l'homme et les prisons: manuel de formation aux droits de l'homme à l'intention du personnel pénitentiaire, New York et Genève, 2004.

principes directeurs des Nations Unies pour la prévention de la délinquance juvénile.

À cela il importe d'ajouter que le Maroc est aussi signataire de plusieurs déclarations et conventions internationales visant la mise en place d'un cadre législatif protecteur de l'enfance¹, dont voici les principaux textes :

- Les Lignes Directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants en 2009.
- La Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels en 2013.
- Le Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en 2014

Outre ces conventions, le Maroc dispose d'autres cadres référentiels internationaux régissant le système de la justice pour enfant, qui s'appliquent de manière plus générale², constitués des principes et normes suivants :

- les Directives relatives aux enfants dans le système de justice pénale.
- les Principes fondamentaux des Nations Unies concernant le recours à des programmes de justice réparatrice en matière pénale.

¹ UNICEF, *Analyse de Situation des Enfants au Maroc*, New York, 2015, p 29.

² UNICEF , *Questions transversales, Justice des mineurs*, New York, 2008.

- Les Lignes directrices en matière de justice dans les affaires impliquant les enfants victimes et témoins d'actes criminels.

2.2. Les textes nationaux

Le système marocain de justice des mineurs est régi par le Code de procédure pénale et le Code pénal qui précisent les procédures et les pratiques de justice concernant les jeunes en conflit avec la loi. Ces textes ont été réformés en 2003 pour mieux harmoniser la législation nationale avec les instruments internationaux.

Les procédures applicables aux mineures sont entourées de beaucoup de garanties particulières, qu'il s'agisse de l'enfant victime ou de l'enfant auteur d'infraction ou d'un enfant en situation difficile.¹ Ainsi, selon les termes de l'article 140 du code pénal marocain, la politique pénale marocaine visant à protéger l'enfant, fixe la responsabilité pénale à l'âge de 18 ans. Aussi, l'article 139 stipule que « le mineur de douze ans qui n'a pas atteint dix-huit ans

¹ A.C. BENYOUB, *Guide de la justice des mineurs à la lumière des standards internationaux et des dispositions nationales*, Rabat : Imprimerie El Maarif Al Jadida, 2013.

est, pénalement, considéré comme partiellement irresponsable en raison d'une insuffisance de discernement ».

En effet, le code de la procédure pénale a consacré dans le livre III les procédures applicables aux mineurs. C'est ainsi que l'article 481 donne l'autorité au juge des mineurs de prendre des mesures de protection et de rééducation pour les mineur ayant commis un délit ou un crime. Il peut ordonner :

1. La remise aux parents, au tuteur, à la personne qui exerce la garde de l'enfant, à une personne digne de confiance, à l'établissement ou à la personne chargée de son assistance;
2. L'application du régime de la liberté surveillée ;
3. Le placement dans une institution ou un établissement public ou privé d'éducation ou de formation professionnelle habilité à cet effet ;
4. Le placement par les soins du service public chargé de l'assistance ;
5. Le placement dans un internat apte à recevoir des mineurs délinquants d'âge scolaire ;
6. Placement dans un établissement médical ou médico-pédagogique habilité ;
7. Placement dans un service ou une institution publique d'éducation surveillée ou d'éducation corrective.

Ceci étant, il est essentiel de remarquer que la législation marocaine interdit les peines d'emprisonnement pour les enfants de moins de 12 ans. C'est ainsi que l'article 473 du code de la procédure pénale dispose que :

« Le mineur n'ayant pas atteint l'âge de douze ans ne peut être placé, quelle que soit l'infraction commise et même à titre provisoire, dans un établissement pénitentiaire.

Le mineur de douze à dix-huit ans ne peut être placé, même provisoirement, dans un établissement pénitentiaire, que si cette mesure paraît indispensable ou s'il est impossible de prendre toute autre disposition. Dans ce cas, le mineur est retenu dans un quartier spécial ou à défaut, dans un local spécial. Il est, autant que possible, soumis à l'isolement de nuit ».

III. L'ACTION PUBLIQUE PÉNALE DES MINEURS

1. Les orientations théoriques de la sociologie juridique

La sociologie juridique constitue un champ scientifique beaucoup plus récent, particulièrement durant les années soixante aux Etats-Unis puis

en Europe dans les années septante¹. Les courants théoriques sont certainement plus nombreux. Volkmar GESSNER et Armin HÖLAND distinguent trois courants majeurs : la théorie des conflits, la théorie de l'action sociale et la théorie des systèmes.

La théorie du conflit est inspirée de la théorie marxiste des classes, elle concerne les aboutissements de la divergence des intérêts et les comportements liés à cette divergence.² Selon ce modèle d'analyse, les conflits ne sont pas liés évidemment à la question de la propriété des moyens de production, mais en présence d'intérêts contradictoires entre dominants et dominés.³

Dans ce cadre, des recherches empiriques basées sur les notions du pouvoir et de la domination, ont montré que les origines sociales des juges, aussi bien que leur position social avantagee, participent à accentuer les conflits sociaux, en contradiction avec leur rôle présumé de régulation social (Volkmar Gessner et Armin Höland, 1989). Envisagée dans cette perspective, « la notion de contrainte constitue l'instrument du modèle du conflit de la société. De ce point de vue de ce modèle, les sociétés et les organisations sociales sont maintenues ensemble non pas par le consensus, mais par la contrainte, non pas par

¹ N. QUELOZ, « Fonctionnement et décisions du système de justice pénale des mineurs », *Déviance et société*. 1987 - Vol. 11 - N°2. pp. 133-152.

² A. BARATTA, « Conflit social et criminalité. Pour la critique de la théorie du conflit en criminologie », In *Déviance et société*. 1982 - Vol. 6 - N°1, pp. 1-22.

³ *Ibid.*

une convention universel, mais par l'oppression des uns sur les autres».¹

La sociologie juridique fondée sur la théorie des conflits, revient sur la question de la genèse et de l'application du droit dans une optique qui vise à comprendre le processus d'élaboration des lois par la bureaucratie gouvernementale.² Ce processus se déroule dans un environnement tendu lié aux conflits d'intérêts entre des acteurs étatique et les citoyens.³ Et cela contrairement aux approches du fonctionnalisme qui adoptent le principe de « top-down » pour symboliser la régulation étatique.⁴ C'est ainsi que le conflit pèse clairement sur les possibilités de la mise en route des actions politiques et les types de définition des problèmes.⁵ Autrement dit, le système juridique n'obéit pas à une pure logique formelle mais dialectique, en remettant en cause la cohérence de l'ordre juridique.⁶

Les théoriciens du conflit développent la notion de la régulation du conflit pour combiner entre conflit et changement, à travers la

¹ R. DAHRENDORF, « Out of Utopia: toward a reconstruction of sociological analysis », *The American Journal of Sociology*, 1958, LXIV, pp. 115-127. p 127

² V. GESSNER, A. HÔLAND, « Orientations théoriques de la sociologie du droit empirique en République fédérale », In: *Droit et société*, n°11-12, 1989. Niklas Luhmann : autorégulation et sociologie du droit. pp. 133-158.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

⁶ E. FOSTER, M. VAN DE KERCHOVE, « De la pyramide au réseau ? Pour une théorie dialectique du droit », In *Revue internationale de droit comparé*, Vol. 55 N°3, Juillet-septembre 2003. pp. 730-742.

mobilisation d'une série de « mécanismes » et d'« institutions sociales » qui servent à contrôler et canaliser les formes et les apparences du conflit.¹ Ce contrôle est conçu par un ensemble d'institutions (parlements, tribunaux, etc.), et se présente sous forme de trois aspects essentiels: La conciliation, la médiation et l'arbitrage. C'est selon les termes de DAHRENDORF, la lutte des classes contrôlée.²

Dans la même lignée, P. BOURDIEU (1986) sollicite une théorie qui considère le droit comme un champ social où contribuent les différents protagonistes à l'édification du droit qui ne constitue, en fin de compte, qu'une figure de violence symbolique et de la domination. La fonction primordiale du droit c'est la régulation de la différence du moment que le droit est vue comme la base de la solidarité sociale (DURKHEIM 1994).

Georges GURVITCH, note la coexistence de sources diversifiées de règles, un pluralisme juridique réunissant le droit social ou droit spontané et le droit étatique.³ Ce dernier ne constitue qu'un élément rudimentaire dans la mosaïque du système juridique, en face de

¹ G. DE TERSSAC, « La théorie de la régulation sociale: repères introductifs », in Interventions Economiques, Association d'Économie Politique, Montréal, Québec, n° 45, 2012, pp.1-16

² N. LAURIN-FRENETTE, *Classes sociales et pouvoir*, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 1978.

³ G. GURVITCH, « Éléments de Sociologie juridique », In: Droit et société, n°4, 1986. pp. 341-345;

l'ordre social qui reste autonome face à l'ordre de l'État et contribue à son tour à la production des règles juridiques.¹

Aujourd'hui, sous l'effet de la postmodernité, on assiste à un glissement vers un nouveau pluralisme, appelé pluralisme juridique radical (Boris BARRAUD, 2016). Ce courant développe une autre hypothèse qui appréhende l'individu comme producteur du droit plutôt que sujet du droit.²

Les adeptes de la théorie de l'action sociale, qui se réfèrent aux travaux de Max WEBER, sont convaincus que toute situation sociale est appréhendée par le concept d'action sociale.³ Ils s'efforcent à expliquer la corrélation entre l'action sociale et les comportements dictés par le droit, et vérifier également la potentialité de l'action sociale de produire de nouvelles structures juridiques. Les analyses de ces sociologues montrent que le droit est produit non exclusivement par les juges, mais aussi par d'autres acteurs comme les femmes, les entrepreneurs, voir même des individus appartenant à des milieux défavorisés.⁴ Donc, Malgré la centralité qui empreinte le fonctionnement du législateur, on constate la contribution réelle de plusieurs acteurs à la restructuration des attentes normatives de

¹ J. BELLEY. « Georges Gurvitch et les professionnels de la pensée juridique ». In: Droit et société, n°4, 1986. pp. 353-371.

² M.FOBLETS, M. GRAZIADEI et J. VANDERLINDEN (dir.), Convictions philosophiques et religieuses et droits positifs, Bruxelles : Bruylant, 2010.

³ G. VOLKMAR, H. ARMIN, *Op cit.*

⁴ G. VOLKMAR, H. ARMIN, *Op cit.*

comportement.¹ Cette contribution rend du droit un phénomène social communautaire plutôt que général.²

La théorie des systèmes sociaux, quand à elle, apporte des éléments d'analyse originaux sur la théorie du droit, à travers la mobilisation du concept de système. Niklas LUHMANN, l'un des piliers de ce courant, développe cette théorie, inspirée essentiellement de la théorie du système d'action de Talcott PARSONS, des théories fonctionnalistes et particulièrement de la phénoménologie d'Edmund HUSSERL.³

Selon LUHMANN (2006), le système juridique constitue un système autoréférentiel clos. Se sociologue estime que l'unité du système juridique se base sur l'idée qu'il se produit et se reproduit tout seul suivant une forme binaire légal/illégal.⁴ Le système produit son organisation qui montre son unité et, par la suite, définir les frontières qui le circonscrivent.⁵ Le système juridique, comme l'explique Lise BINET, se distingue par sa clôture normative et ouverture cognitive. Autrement dit, selon cette auteure, la clôture indique que le système juridique est l'unique système qui porte les normes juridiques. Tandis

¹ G. VOLKMAR, H. ARMIN, *Op cit.*

² G. VOLKMAR, H. ARMIN, *Op cit.*

³ D. BOISVERT, « Niklas Luhmann : la théorie des systèmes sociaux », in *Aspects Sociologiques* », Volume 13, No. 1, Aout 2006.

⁴ L. BINET, « Le droit comme système social ou la méthode systémique appliquée au droit », *Les Cahiers de droit*, vol. 32, n° 2, 1991, p. 439-456.

⁵ *Ibid.*

que son ouverture signifie que les autres systèmes sociaux agissent à des degrés différents sur lui, sans qu'il renonce à son identité.¹ Le système juridique régularise, en effet, ses liens avec son entourage social pour se réformer, ensuite, d'une manière souveraine.²

2. Une justice façonnée par la distance sociale entre juges et justiciables

Les contributions classiques de la sociologie de la déviance ont déjà expliqué que les procédés des légers délits découlaient d'une action de codage social au sein du système de justice, et qu'il existait une conduite discriminatoire selon l'appartenance sociale des prévenus.³ « Selon son origine sociale un « prévenu » peut mériter l'indulgence car le pronostic d'évolution est favorable, le milieu offrant, comme l'on dit, des « garanties éducatives », ou, au contraire, la sévérité, fondée sur un sentiment d'irréversibilité». ⁴

¹*Ibid.*

² P. CHANIAL, « Des cercles autopoïétiques aux cercles du langage », In: Quaderni, n°22, Hiver 1994, pp. 37-48.

³ R. CHRISTIAN-NILS, *L'impératif sacrificiel: justice pénale, au-delà de l'innocence et de la culpabilité*, Lausanne : Editions d'en bas, 1986.

⁴ C. CHAMBOREDON, « La délinquance juvénile », Revue française de sociologie, 1971, vol. XII, n° 3, juillet-septembre, p. 335-378.

Selon cette idée, la petite délinquance ne touche uniquement que les jeunes des quartiers défavorisés. En fait, dans la plupart des cas, le délit ne constitue pas en lui même une tendance criminelle, mais c'est d'autres mécanismes qui contribuent à sa qualification, à savoir les règles locales, les représentations liées à un tel groupe social.¹ Devah PAGER (2003) met en avant la part décisive de la variable « jeunes hommes maghrébins » dans la prise des décisions judiciaires. Elle a souligné une corrélation statistique entre les tribunaux qui marquent un taux élevé de décisions les plus dures (surtout la privation de liberté) et les régions peuplées par les mineurs d'origine maghrébine.²

Les décisions judiciaires sont, en effet, tributaires des représentations de celui-ci. Comme l'exprime BAILLEAU : « Ce qu'il modifie par son intervention, ce qu'il sanctionne, ce sont principalement des manquements à des normes sociales. [...] Cette transformation de la norme sociale en obligation juridique est le produit principal de l'intervention du juge des enfants ». ³ Ces jeunes justiciables sont généralement des couches sociales vulnérables, issues

¹ F. JOBARD et M. ZIMOLAG, *Quand les policiers vont au tribunal* Saint-Quentin-en-Yvelines, Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales, 2005.

² DEVAH PAGER, cité dans Fabien Jobard et Sophie NÉVANEN, « La couleur du jugement. Discriminations dans les décisions judiciaires en matière d'infractions à agents de la force publique (1965-2005) », in *Revue française de sociologie* 2007/2 (Vol. 48), p. 243-272.

³ F. BAILLEAU, *Les jeunes face à la justice pénale : analyse critique de l'application de l'ordonnance de 1945*, Paris : Syros, 1996, p. 43.

de familles à parcours lourd de ruptures vivent, généralement, un choc culturel grave (Francis BAILLEAU 1996).

Pierre BOURDIEU (1986b) l'a bien évoqué dans sa théorie des champs, en insistant sur les effets de la distance sociale entre juges et justiciables. Le champ judiciaire comme un espace de luttes s'impose objectivement pour l'ensemble des acteurs.¹ Ce n'est pas donc une coïncidence que la plupart de ces jeunes ont des parents qui appartiennent à des groupes socioprofessionnels inférieurs et qui proviennent de l'immigration.²

Il apparaît en effet que la justice pénale fonctionne comme un mécanisme de tri labélisant certains groupes de la population en les qualifiant de délinquants.³ « Le juge enregistre et consacre dans son ordre propre des inégalités produites ailleurs, déposées à la barre par le parquet et la police ».⁴ Il s'agit d'une présélection menée par les autorités policières durant les procédures d'accusatoire.⁵ Aussi, les mécanismes du codage social opérés par les institutions de répression

¹ P. BOURDIEU, *Réponses*, Paris : Le Seuil, 1992 , 267p.

² F. JOBARD et S. NEVANEN, « La couleur du jugement. Discriminations dans les décisions judiciaires en matière d'infractions à agents de la force publique (1965 – 2005) », *Revue française de sociologie*, 48,2007/2, p. 243-272.p

³ R. LEVY, *Du suspect au coupable. Le travail de la police judiciaire*, Paris : Méridiens-Klincksieck, 1987.

⁴ F. JOBARD et S. NEVANEN, *Op cit*, p 268.

⁵ R. LEVY, *Op cit*.

et la discrimination des traitements défavorables sont fortement liés aux représentations relatives à tel ou tel groupe social.¹

3. La performance formelle de l'action judiciaire

Le rendement du système judiciaire et le traitement local de la délinquance des mineurs éveillent plus d'attention. Étant donné que le domaine de la justice des mineurs est hétéronome, il s'élabore en interaction notable avec le mécontentement de l'opinion publique stimulée par des actes délictueux commis par certains jeunes vus comme une menace au lieu d'être un espoir social.² Ce domaine est aussi fasciné par l'action publique, grâce aux discours émotionnels convaincant qu'elle relate.³

Donc le système pénal dépend, énormément, de son entourage qui regroupe des acteurs privés et publics qui lui approvisionnent la matière première qui met en marche ce système.⁴ De nombreux travaux ont montré que dans une grande partie le système judiciaire criminelle ne va pas à la découverte de sa clientèle, mais il

¹ C. CHAMBOREDON, *Op cit.*

² H. CHERONNET, « Performance de l'action publique et carrières de jeunes délinquants », *Sociétés et jeunesses en difficulté*, N°15 Printemps 2015.

³ *Ibid.*

⁴ R. ZAUBERMAN, « Renvoyants et renvoyés », *Déviance et Société*, 1982, VI, 1, 23-52.

s'approvisionne, généralement, du travail mené par d'autres intermédiaires surtout la police.¹

Il en va de même que, « l'application de la loi pénale ne dépend pas seulement de ce qui se passe à l'intérieur du système pénal mais aussi des relations avec les autres systèmes de régulation et de contrôle social. La prise en charge par l'appareil judiciaire pénal n'est que la fin d'un processus complexe, dans lequel jouent des mécanismes de ségrégation, de reportabilité, de prise en charge par des appareils de contrôle non-officiels ou autrement spécialisés. Et, là aussi, l'étude de la dimension idéologique apporte des éléments de connaissance non négligeables. »²

On observe donc une pluralité d'acteurs, publics et privés, une multiplicité des initiatives, aussi la présence d'une rivalité entre les institutions rattachées au système judiciaire, un ensemble très hétérogène.³ Il s'avère nécessaire de préciser que les différents intervenants dans le processus de repérage, magistrats, assistantes sociales, psychologues, éducateurs, n'agissent pas selon un système d'action cohérent.⁴

¹ P. ROBERT, "Les statistiques criminelles et la recherche", *Déviance et société* 1977, 1, 1, 3-28.

² C. FAUGERON « Du simple au complexe : les représentations sociales de la justice pénale », In: *Déviance et société*. 1978 -Vol. 2 - N°4. pp. 411-432, p 417.

³ C. CHAMBOREDON, *op. cit.*

⁴ C. CHAMBOREDON, *op. cit.*

Il y a lieu, par ailleurs, de souligner que la performance de l'action publique suscite l'équilibre entre le parquet et les juges, ce qui pousse Benoît BASTARD et Christian MOUHANNA (2010) de s'interroger sur la crédibilité du système de justice pénale des mineurs. C'est la pression menée par le parquet qui augmente l'activité pénal des juges des mineurs.¹ Le parquet occupe une place de plus en plus prédominante dans le processus pénal.² Il constitue un partenaire indispensable pour les juges des enfants quoiqu'ils ont des logiques d'action divergentes « tout oppose, apparemment, les modalités d'action très collectives du parquet, son esprit d'équipe, et son organisation de plus en plus encadrée et standardisée, aux modes de fonctionnement de la juridiction des mineurs tels qu'on vient de les décrire ».³

Le parquet présente une institution publique qui caractérise les politiques de l'État visant « à le renforcer, à lui maintenir son fonctionnement classique, ou le moderniser [...] Il est considéré comme l'institution chargée de la violence physique légitime ».⁴ La justice répond à deux logiques administratives bureaucratique, dans un sens Webernien, et judiciaire qui influe la mise en œuvre de la

¹ H. CHERONNET, *Op cit.*

² Jean-Paul JEAN, *Le système pénal*, Paris : La Découverte, 2008.

³ B. BASTARD et C. MOUHANNA, *l'avenir du juge des enfants, éduquer ou punir ?* Toulouse : Eres, 2010, p89.

⁴ S. ENGUELEGUELE, *Justice, politique pénale et tolérance zéro*, Paris : L'Harmattan, 2010, p 18.

politique pénale formelle.¹ Tel est le cas des acteurs du parquet qui incorporent un aspect quasi « schizophrénique » de fonctionnement bureaucraté et une modalité d'action purement juridictionnelle qui stipule l'application mécanique des orientations inscrites préalablement.²

4. La mise en scène pénale

Dans un célèbre passage Robert JACOB nous explique que « le rituel de l'audience est centré sur la majesté du juge »³. Il en va de même que, selon les termes de CARBONNIER (2000, p322), « tout lieu d'audience est une aire sacrée retranchée du monde ordinaire ». Les audiences à la tribune se déroulent dans un rituel cérémoniel indissociable à l'institution judiciaire qui contribue au maintien de l'autorité de la justice.⁴ Le rituel fait référence aux interactions prédéfinies par différents acteurs, les magistrats, avocats, greffiers, justiciables.⁵ C'est une sorte de mise en scène qui consiste à la

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ R. JACOB, *Licteurs sergents et gendarmes*, In : *Entre justice et justiciables*, Claire Dolan (dir.), Québec : Presses Université Laval, 2005, p 43.

⁴ *Ibid.*

⁵ B. BERTHOU et al, *La justice: classes préparatoires aux écoles de commerce*, Paris : Studyrama, 2005.

maîtrise et au partage des codes et des attitudes entre ces acteurs qui sont définis dans les codes de procédure.¹

D'autre côté, il faut remarquer aussi que l'architecture des palais de justice avec ses colonnes en façade symbolisent, d'une certaine façon, le pouvoir ancré du système judiciaire (Judith Resnik et Dennis Curtis, 2011). L'architecture judiciaire « permet de lire la justice ».²

Le palais de la justice, pour ainsi dire, est un temple de la loi émanant d'un pouvoir religieux, de la procuration divine.³ Une spatialité remarquable qui reflète « la sacralisation de la Loi et de la Justice ainsi que la garantie de l'indépendance de la magistrature ».⁴ Robert Jacob (2005), pense que « l'architecture judiciaire accroissant la distance symbolique entre justice et société ».⁵

IBN KHALDOUN, pour sa part, indique que la justice « fait partie des fonctions relevant de la Khalifat, étant donné qu'elle est chargée de l'arbitrage entre les gens dans les controverses pour mettre terme aux litiges et aux contentions ».⁶ C'est dans cet esprit que nous constatons que « les jugements sont rendus et exécutés au nom du

¹ *Ibid.*

² J. COMMAILLE, « L'architecture judiciaire comme analyseur du statut politique de la justice dans la cité », in *Territoires et lieux de justice*, ouvrage coordonné par Jacques Poumarède, Paris : La documentation française, Coll. Histoire de la Justice, n° 21, 2011, p. 235.

³ J-M. LENIAUD, *Chroniques patrimoniales*, Paris : Norma, 2001.

⁴ *Ibid.*, p. 241.

⁵ R. JACOB, *Op. cit.*, p. 54.

⁶ ابن خلدون عبد الرحمن، مقدمة ابن خلدون، بيروت: دار الشرق العربي، 2004، ص 204. Traduction libre.

Roi » Conformément aux dispositions de l'article 124 de la constitution marocaine.

De plus, ce qui vient renforcer l'aspect de la mise en scène de l'audience, c'est la tenue vestimentaire des acteurs principaux de l'audience. En effet, lors des audiences les magistrats, les avocats et les greffiers-rédacteurs sont tenus de porter une tenue vestimentaire selon des caractéristiques bien définie. De même, au Maroc le port de costume judiciaire est strictement obligatoire pour les acteurs principaux de l'audience, conformément aux dispositions légales en vigueur.¹

Selon Mélanie BRUNET (2005), la robe noire exprime la gravité et l'honnêteté de la fonction des magistrats. Jean-Denis BREDIN décrivait la tenue vestimentaire des magistrats en disant : « Les Juges prétendent, comme le Roi lui-même, tenir de Dieu la fonction suprême, celle de juger. Ils sont souverains juges. Le pourpre du manteau, qui rappelle le manteau royale, puis le pourpre de robe, symbolise leur mission divine. La robe doit être le signe visible de l'autorité souveraine, à l'image de celle du Roi. »²

¹ Voir décret n° 2-77-791 du 4 octobre 1977 portant attribution d'un costume d'audience aux magistrats du Royaume du Maroc.

² J - D BREDIN, cité in J. BOEDELIS, *Les habits du pouvoir : la justice*, Paris : Antébi, 1992, p.9.

Nous voyons donc par quelle logique l'institution judiciaire insiste sur la mise en place de la dimension théâtrale de la justice. Il est très évident que la théâtralité de l'audience judiciaire remplit une fonction « sémiotique, symbolique et cathartique ».¹ Antoine GARAPON² a fort bien analysé ce « rituel judiciaire » en indiquant que l'aspect architectural et symbolique constitue les principales manifestations de l'institution judiciaire. Ce qui pousse GARAPON à conclure que « le cadre symbolique du rite judiciaire peut conspirer contre la justice ».³

Empiriquement, la sous-culture véhiculée dans les rangs des magistrats insiste fortement sur l'aspect théâtral des agents de l'appareil judiciaire. Dans ce contexte un interviewé nous a révélé que : « La justice c'est purement une question de forme. Elle se résume en trois mots : L'asseoiment, l'habillement et le visage fermé ».⁴ Il y a donc lieu de souligner que c'est un jargon utilisés au sein des agents de la justice pour ainsi mettre l'accent sur les apparences plutôt que sur le fond. En définitive, pour reprendre les termes de Mary DOUGLAS « comment pensent les institutions »⁵,

¹ S.ZIENTARA-LOGEAY, « La théâtralité du procès pénal : entre archaïsme et modernité », *Criminocorpus* [En ligne], consulté le 15 janvier 2017. URL : <http://journals.openedition.org/criminocorpus/2376>

² A. GARAPON, *Bien juger. Essai sur le rituel judiciaire*, Paris : Odile Jacob, 2010, p. 19.

³ *Ibid*, p. 19.

⁴ C'est la traduction des termes arabes : Gālsā (L'asseoiment) lābsā (l'habillement) aābsā (visage fermé) الجلسة واللبسة والعيبة

⁵ M. DOUGLAS, *How institutions think*, New York: Syracuse University Press, 1986.

on peut conclure que l'appareil judiciaire cherche à imposer une image d'une institution autoritaire et tranchante.

Conclusion

Le chapitre précédent nous a permis, tout d'abord, de mettre en exergue la définition de l'action publique. Il a été soulevé, par certains chercheurs, que l'action publique constitue un lieu où se déroulent les rapports de pouvoir entre différents protagonistes.

Dans un deuxième temps, nous nous sommes intéressés à l'apport de la sociologie des organisations dans l'étude de l'action publique. Nous avons vu le courant de néo-institutionnalisme qui insiste sur l'élément cognitif dans l'explication de la marge de liberté que disposent les individus et qui leur permet d'effectuer des choix suivant leurs convictions, indépendamment aux exigences imposées par les institutions. Contrairement au courant du choix rationnel qui appréhende l'action publique comme résultat des choix raisonnés par les acteurs qui prennent un rôle central dans le processus décisionnel.

Le présent chapitre a également approché le processus de construction et d'émergence des problèmes publics de point de vue de la sociologie interactionniste. À cet égard, nous avons remarqué que ces problèmes n'existent pas a priori, mais ils sont souvent produits par les pouvoirs publics à travers des mécanismes bien déterminés.

D'un autre côté, ce chapitre à procéder à l'analyse des modèles théoriques servant à expliquer la mise en œuvre de l'action publique. Ainsi, nous avons évoqué deux importantes approches ; approche par le bas qui met en exergue le rôle des acteurs de terrain dans la mise en œuvre des politiques publiques. Alors que l'approche par le haut est une démarche descendante qui consiste à la mise en œuvre de l'action publique par le groupe de décideurs au niveau centrale, éliminant pratiquement toute marge de manœuvre aux véritables acteurs concernés par les projets.

Plus loin dans ce chapitre, nous avons mentionné le cadre institutionnel et législatif régissant l'action publique du ministère de la jeunesse et des sports, lors de la prise en charge des jeunes délinquants. Tandis que la dernière partie de ce chapitre a été consacré à l'action publique pénale des mineurs. Nous nous sommes attachés de présenter les orientations théoriques de la sociologie juridique en mettant en relief la performance formelle de l'action judiciaire ainsi que la mise en scène pénale.

CHAPITRE : 3

LES QUARTIERS DÉFAVORISÉS LIEUX DE LA PROLIFÉRATION DE LA DÉLINQUANCE

Introduction

Ce chapitre répond à une double ambition. En premier lieu, nous allons définir la notion de la délinquance, tout en précisant en quoi elle diffère de la notion de déviance. Ensuite, présenter les différentes approches de la délinquance. En deuxième lieu, faire une revue de littérature dans laquelle nous allons présenter les différentes perspectives et analyses se rapportant à la question des quartiers défavorisés. Dans ce cadre, l'intérêt est porté, particulièrement, sur l'articulation entre le quartier comme entité socio-spatiale et la prolifération de la délinquance.

En prenant appui sur plusieurs études et recherches qui ne cessent d'accumuler, depuis des années, des explications et du savoir pertinent sur l'analyse de la délinquance dans les quartiers, nous visons mettre en perspective l'effort déployé par les chercheurs pour fournir une compréhension sociologique dont la façon le quartier peut expliquer, en partie, la délinquance des jeunes.

En effet, plusieurs études ont montré que les quartiers défavorisés comme environnement de précarité et d'exclusion, constituent des territoires favorables pour la prolifération de la délinquance. Cependant, afin que nous soyons plus précis notre attention porte tout

particulièrement sur les théories et les études qui ont marqué de plus le champ de la sociologie de la délinquance. C'est ainsi que nous allons aborder les travaux tels que ceux de Maurice HALBWACHS, Chambart DE LAUWE, Clifford SHAW et Henri MCKAY.

Dans ce sens, ce chapitre tente de retracer, d'une manière très brève, l'évolution de la sociologie de la délinquance à partir des travaux classiques de l'école de Chicago notamment les théories culturalistes, la théorie de l'association différentielle et la théorie de l'étiquetage. Ensuite enchaîner avec les contributions récentes, en l'occurrence, la théorie du contrôle social informel et l'approche du choix rationnel.

I. Les quartiers défavorisés : Territoires favorables pour la délinquance

1. Le quartier incarne l'identité sociale de ces habitants

Le modèle écologique de l'école de Chicago considère la ville comme une mosaïque de zones marquées chacune d'elles par une identité liée au groupe social ou ethnique majoritaire et par un style de vie de

quartier distinctif.¹ Pourtant, cette mosaïque révèle une image d'harmonie totale loin de la spécificité de chaque élément.² « Le quartier serait alors la cristallisation à un moment donné d'une forme spatiale, politique, sociale et psychologique, une organisation complexe de la proximité où se construisent différentes identités ».³ Comme le quartier constitue dans le même temps une construction savante utilisée par les chercheurs en sciences sociales et une échelle d'action par les autorités publiques fabriquer et dénommer la ville, il est encore un « lieu d'habitat, un lieu « référent » pour ceux qui y habitent et le pratiquent, une « réalité » de la vie quotidienne à travers les pratiques et les représentations qui s'y inscrivent »⁴.

Dans *Morphologie sociale*, un ouvrage de référence, HALBWACHS met l'accent sur l'importance de la réalité matérielle de la société, et précise qu'il est essentiel de lier l'analyse morphologique à l'analyse physiologique : « Puisqu'il n'est aucune des sociétés qui n'ait une forme matérielle, la morphologie sociale les embrasse toutes,[...] C'est ce que nous avons appelé la morphologie au sens large, qui se décompose d'ailleurs en autant de morphologies

¹ Y. FIJALKOW, *Sociologie des villes*, Paris : La Découverte. 2007.

² G. TAPIE, *Sociologie de l'habitat contemporain, Vivre l'architecture*, p 13.

³ B.ALLEN et al, in Jean-Yves Authier et al, *Le quartier*, Paris : La Découverte, 2007, p104.

⁴ J. AUTHIER et al. *Le quartier*, Paris : La Découverte, 2007.

particulières qu'il y a d'espèces distinctes de communautés, ou, plus exactement, de types différents de vie sociale. » ¹

Dans ce sens, pour HALBWACHS, la répartition des populations dans l'espace est commandée par les besoins sociaux, à caractère morphologiques.² À ce point, les quartiers pauvres sont abandonnés par les spéculateurs parce que les ouvriers ne révèlent pas un besoin de logements améliorés.³ Chombart DE LAUWE était le premier sociologue qui a éprouvé un fort intérêt aux conditions de vie de la classe ouvrière habitant dans des zones spécifiques. Il s'est intéressé à expliquer les logiques de la séparation des groupes dans l'espace urbain et son impact sur les violences urbaines.⁴ Ces analyses montrent que la forme urbaine exprime les besoins de ces habitants.

Sur le niveau spatial, la banlieue cristallise les inégalités sociales dans l'espace urbain.⁵ Elle constitue un lieu d'une forte domination qui prive les habitants à l'accès aux ressources avantageuses.⁶ « L'écologie urbaine » dérivée de l'école de Chicago, met en exergue le lien entre les conditions relatives au milieu urbain et la présence de différents modes de vie dans divers quartiers. En effet, le mode de vie

¹ M. HALBWACHS, *Morphologie sociale*, Paris : Armand Colin, 1938, p185.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ Y, FIJALKOW, *Op cit.*

⁵ R, CORTESERO, *La Banlieue change*, Lormont : Le Bord de l'eau, 2012.

⁶ *Ibid.*

est façonné par l'interaction avec le milieu. Il s'agit d'un processus d'adaptation des habitants avec leur environnement.¹

Notons également l'enquête ethnographique menée par Michaël YOUNG et Peter WILMOTT (1957) au sein d'un quartier populaire de Londres, dans laquelle les auteurs s'intéressent à l'analyse de l'impact de politique de la ville sur les habitants. Ils ont montré que les programmes de construction et de relogements effectués par les autorités en vue de réduire les inégalités et la ségrégation entre zones urbaine, ont abouti à des résultats inverses sur les équilibres familiaux. Les auteurs ont conclu que, toute modification spatiale reconduit à la modification du social. Ils ont montré en contre partie, le rôle du quartier dans le maintien des liens sociaux et dans la socialisation.

La notion du quartier, comme lieu de socialisation, a déclenché un grand débat de la part de plusieurs chercheurs tel que Jean Yves AUTHIER (2007) qui confirme, dans un ouvrage collectif, l'existence de ce qu'il nomme « effets de quartiers ». En effet, les contributeurs de l'ouvrage n'accordent pas assez d'importance aux structures morphologiques des espaces. En l'occurrence, ils soulignent les effets du quartier sur les sociabilités et les trajectoires des individus,

¹ R.E. PARK, E.W.BURGESS, R.D.MCKENZIE, *The City*, Chicago: University of Chicago Press, 1925, 239 p.

indépendamment de la structure sociale. D'où l'intérêt, selon les auteurs, de rendre compte de la dimension spatiale des faits sociaux.

2. Les effets du quartier et délinquance

La question des « quartiers défavorisés » à susciter un grand débat sociologique qui révèle la diversité des approches qui ont traité cette problématique. Comme l'ont souligné plusieurs analyses, l'explication des taux de jeunes auteurs des délits est liée aux caractéristiques des quartiers où vivaient ces jeunes. Autrement dit, les caractéristiques du quartier, notamment celles en rapport avec le contrôle social, constituent un facteur influent sur le comportement délictueux des jeunes.¹

Dans leur important ouvrage,² *Juvenile Delinquency and Urban Areas*, (1942) Clifford SHAW et Henri MCKAY, ont mené une étude empirique dans des grandes villes américaines en vue de dégager les caractéristiques susceptibles de comprendre l'aspect criminogène de certains lieux. Les chercheurs ont montré, à travers la notion d'écologie de la délinquance et du crime, que certains quartiers sont

¹ D. FARRINGTON, « Examen critique des influences environnementales et familiales de la délinquance », *Criminologie*, vol 27 - n°1, 1994, pp.23-48.

² C. SHAW and H. McKay, *Juvenile Delinquency and Urban Areas*, Chicago: University of Chicago Press, 1942.

plus criminogènes. Ils confirment donc, la corrélation entre la délinquance et la désorganisation sociale qui synthétise l'inefficacité des contrôles sociaux et la difficulté de ramener les habitants du quartier à partager les mêmes valeurs .Ils ont prouvé que les quartiers pauvres continuent à produire la délinquance même après le renouvellement de ces habitants.

Le fait de cohabiter une population dont le taux de délinquance est élevé augmentera les chances de côtoyer les délinquants.¹ Les risques de devenir un délinquant sont multiples à cause de l'existence des situations d'influence.² Donc, selon ces chercheurs, la délinquance est justifiée par des facteurs environnementales et non pas par des facteurs individuelles.

Cependant que les constatations du François DUBET (1987), sur les conditions des jeunes des quartiers populaires, l'ont conduit à élaborer la notion de « galère» pour appréhender la déviance des jeunes. Cette galère est conditionnée, selon DUBET par trois composantes : la désorganisation, l'exclusion et la rage. La désorganisation ne renvoie pas seulement à la pauvreté, suivant les analyses de l'auteur, mais aussi au sentiment d'appartenance à un milieu attardé, défavorisé. L'exclusion, pour lui, est liée

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

essentiellement au chômage qui prive ces jeunes des moyens pour satisfaire leur besoins et faire mobilité sociale. Enfin, la rage qui concrétise la domination générale incarné dans différents aspect de l'autorité.¹

Rodney STARK (1987) un criminologue de l'écologie du crime voulait savoir comment les taux de criminalité et de déviance restent très élevés dans certains quartiers malgré le changement de leurs populations. Il en conclut qu'il y a cinq facteurs qui alimentent la criminalité dans ces quartiers. D'abord, la forte densité de population, la pauvreté, l'usage des bâtiments au commerce et au logement à la fois, l'immigration et la dilapidation. Ces variables, s'interagissent avec quatre autres qui sont : le cynisme moral parmi les habitants, l'opportunité accrue de déviance, la forte motivation à la déviance, faible mécanismes de control social. STARK, confirme que les quartiers pauvres qui sont surpeuplés et caractérisés par une mixité, exposent plus les individus à la criminalité.² SCHMALLEGER et VOLK (2001) critiquent cette approche de faite qu'elle se focalise davantage sur le milieu tout en délaissant l'individu. Ces chercheurs,

¹ F.DUBET, *La Galère*, Paris : Fayard, 1987

² R. STARK, Deviant places, a theory of the ecology of crime, in *Criminology*, vol 25, Issue 4, November 1987, pp. 893-910.

proposent d'étudier le rôle des institutions sociales et la désorganisation sociale dans l'explication de la délinquance.

La corrélation entre environnement spatial et délinquance a été examiné également par SAMPSON et son équipe. Leur analyse montre que l'emprise de variables comme la structure familiale, la densité de l'habitat, la mobilité résidentielle, la composition raciale, sont plus influent sur la délinquance que les inégalités socio-économiques et la misère.¹

Tandis que d'autres travaux jugent que les jeunes des quartiers, imprégnés par la criminalité, seraient aussi fortement influencé par les comportements criminel de certains habitants du quartier (PRESKI et SHELTON, 2001; LYNCH, 2003; STEIN et autres, 2003; SPANO, VAZSONYI et BOLLAND, 2009). De même, on constate que les mécanismes qui organisent l'accès au logement engendreraient une « relégation » spatiale des populations les plus diminués.² Par conséquent, cet isolement spatial conduirait les habitants de ces quartiers à adopter un style de vie typique, qui aurait, par la suite, des

¹ R. SAMPSON and B.GROVES « Community Structure and Crime » American Journal of Sociology, 1989 , pp. 774-802.

² P. GILBERT, « « Ghetto », « relégation », « effets de quartier ». Critique d'une représentation des cités », *Métropolitiques*, [en ligne], 9 février 2011, URL : <http://www.metropolitiques.eu/Ghetto-relegation-effets-de.html>, (consulté le 14 octobre 2016)

conséquences abominables pour l'intégration sociale de ces habitants.
(Pierre GILBERT, 2011).

En se rapportant au cadre conceptuel bourdieusien la position sociale des populations en situation de pauvreté interagissent avec leur situation résidentielle défavorable. Dans un célèbre passage, BOURDIEU explique qu'« Aux différentes positions dans l'espace social correspondent des styles de vie, des systèmes de déviances différentielles qui sont la retraduction symbolique des différences objectivement inscrites dans les conditions d'existence ». ¹ Dans cet esprit, Pierre BOURDIEU formule la proposition que la position des groupes dans l'hierarchie de la société est accentuée par des « effets de lieu » dépendants de la nature des structures spatiales et ses représentation. ²

3. Les caractéristiques des quartiers défavorisés affirment une exclusion territoriale

En tout premier lieu, il faut préciser que André ADAM, appréhende le quartier au Maroc comme « un secteur urbain homogène, où les

¹ P. BOURDIEU, *La misère du monde*, Paris : Le seuil, 1993, p. 82.

² C. SELIMANOVSKI, « Effets de lieu et processus de disqualification sociale. Le cas de Strasbourg et du Bas-Rhin », *Espace Populations Sociétés*, n°2009/1, 2009, pp. 119-133.

habitants, animés d'un certain esprit de corps, trouvent de quoi assurer leur vie quotidienne, spirituelle aussi bien que matérielle. »¹ Il s'avère important d'indiquer ici que la terminologie adoptée au cours de cette thèse est : « les quartiers défavorisés ». Bien entendu il existe une diversité de qualifications : « L'habitat insalubre », « bidonvilles », « quartiers pauvres », « quartiers populaires », « l'habitat clandestin », « quartiers anarchiques », « l'habitat non réglementaire », etc.

La multitude des appellations pour qualifier ces espaces d'habitat où vivent ces jeunes délinquants, à faible capital social, économique et culturel, interprète l'ampleur de désordre sur le plan urbain lié à des problématiques socio-économiques qui symbolise les inégalités sociales dans la ville et prive ces habitants à l'accès aux ressources valorisées surtout l'accès au logement réglementaire.² Il est alors apparu plus pertinent de focaliser notre recherche sur ces territoires puisqu'ils constituent un véritable réservoir de jeunes délinquants.

Il importe de signaler que la plupart de ces diverses appellations qui qualifient ces espaces d'habitat, dérivent des politiques mises en place par le gouvernement dans sa lutte contre l'habitat insalubre.³

¹ André ADAM, *Casablanca. Essai sur la transformation de la société marocaine au contact de l'Occident*, Paris : CNRS, vol 1, 1968, p 42.

² A. SAYAD, *La double absence*, Paris : Seuil, 1999.

³ A. DEBOULET, *Repenser les quartiers précaires*, Agence Française de Développement, 2016.

Dans la présente recherche, on s'attachera à explorer le phénomène d'habitat défavorisé qui caractérise notre terrain de recherche.

Selon nos propres investigations, l'habitat « défavorisé » est une forme d'urbanisation qui s'est développée à la ville de Kenitra à partir des années 1980 suite aux programmes menés par les autorités publiques visant la restructuration sur place et la réhabilitation des quartiers non réglementaires. Mais, aussi que soient les résultats obtenus de cette politique publique, la situation de ces quartiers reste encore précaire. Dans le même ordre d'idée, NAVEZ-BOUCHANINE a bien démontré les limites de l'intervention publique concernant la restructuration des quartiers irréguliers en indiquant l'absence de l'accompagnement social lors de l'élaboration de ces politiques.¹ D'autres travaux ont également souligné le déficit de l'action publique dans le cadre de la restructuration des zones irrégulières.²

Il convient aussi de rappeler que ce type de quartiers a un aspect différent des autres catégories d'habitat par sa morphologie générale, par le manque d'infrastructures et les équipements socio-collectifs. Cette forme d'habitat est marquée par des bâtiments effectués en dur sur des terres dont la propriété revient à l'État.

¹ F. NAVEZ-BOUCHANINE, « Évolution de la politique urbaine et résorption des bidonvilles au Maroc : Succès et avatars de la « maîtrise d'ouvrage sociale », *Revue internationale des sciences sociales* 2007/3, n° 193-194, p. 403-426.

² Voir les contributions d'Aziz Iraki notamment : « L'organisation des solidarités dans des territoires en construction : quartiers restructurés au Maroc », In *Espaces et sociétés* 2006/4, no 127, p. 63-77.

Ces quartiers sont bâtis hors les normes urbaines, dans des conditions d'extrême précarité, puisqu'ils ne se soumettent à aucune règle d'aménagement ou d'urbanisme. Historiquement, la plupart de ces quartiers étaient des zones d'invasion massive en raison de l'explosion démographique et l'urbanisation accélérée et par un fort exode rurale des années 1960.¹ L'un des principaux aspects des quartiers défavorisés est l'absence complète d'organisation foncière et le manque flagrant d'équipements et des services collectifs. Plus encore, ces zones forment un espace de précarité et de vulnérabilité sociale et économique. Certains sociologues indiquent que les quartiers défavorisés sont marqués par le délitement du lien social impliquant un désengagement dans la communauté.²

Dans son étude sur les inégalités scolaire, Marie Duru-Bellat démontre que la problématique des effets de lieu dans des quartiers sensibles, n'est pas limitée seulement aux effets de contexte social, mais aussi ces zones sont façonnées par les politiques publiques.³ Sylvie TISSOT confirme que le quartier ce n'est qu'un construit social et politique, dans la mesure où il sert à synthétiser les problèmes des structurels de la société en matière du lien social et en termes de

¹ M. BELARBI, *Kenitra du Gharb*, Casablanca : imprimerie Najah El Jadida, 2004.

² S. TISSOT, *L'État et les quartiers, Genèse d'une catégorie de l'action publique*, 2007, Paris : Seuil.

³ Marie Duru-Bellat, *Les inégalités sociales à l'école : genèse et mythes*, Paris, PUF, 2002, (Coll: Recherches scientifiques)

moyens à déployer pour les résoudre.¹ L'étude de Tissot a montré, également, comment la France a passé d'une politique redistributive de l'État providence à une politique basée sur l'ethnisation des problèmes urbains fondée sur la stigmatisation des habitants de ces quartiers en tant qu'une menace à la société et non comme victimes des politiques publiques, « victimes collatérales », de la tendance néolibérale.²

Des chercheurs inscrits dans le paradigme de l'exclusion, comme Alain TOURAINE ont déjà souligné la dualisation qui marque la société qui se manifestait dans la coupure ascendante entre des quartiers de relégation des espaces imprégnés par la déviance, l'anomie, la désorganisation, et le reste du territoire.³ Cette dualisation n'est pas la résultante de rapports de domination, mais elle marque une exclusion, un éloignement de la société. Les habitants « relégués » ne sont guère dominés. Ils sont écartés et délaissés. Ils sont éloignés de la société comme simple problèmes sociaux.⁴

4. L'urbanisation et les territoires de la délinquance

La corrélation entre le taux d'urbanisation et celui de divers aspects de déviances suscite, depuis des années, une littérature abondante en

¹ S.TISSOT, *Op cit.*

² S.TISSOT *Op.cit.*

³ A.TOURAINE, « Face à l'exclusion », *Esprit*, n° 169 : 7-13, 1991b

⁴ F. DUBET et D. LAPEYRONNIE, *Les quartiers d'exil*. Paris : Seuil. 1992.

sociologie. HALBWACHS (1930) avait prouvé que, pendant le XIXe siècle et le début du XXe siècle, à chaque fois où la vie urbaine chasse la vie rurale, le taux de suicide augmente au double. Les liens entre l'urbanisation et la criminalité sont aussi vérifiés empiriquement : le nombre des crimes dépend directement de la taille des villes (BRUGGEMEAN et al 1995). Cependant, il faut immédiatement préciser que la répartition des crimes est très disparate au sein même du territoire de la ville, ils constituent une caractéristique de certains quartiers de la ville.¹

C'est dans cet esprit que SHAW et MCKAY (1942) ont démontré à la ville de Chicago la variation de taux de délinquance d'un quartier à l'autre. Selon eux, la distribution spatiale de la criminalité et l'émergence des aires de déviance se manifestent où l'intégration sociale fait défaut.

A travers l'utilisation du concept d'espace social, les travaux de « l'écologie urbaine » interpellent les rapports entre les caractéristiques du territoire géographique urbain et les identités sociales de ses habitants. Ce courant, rend compte de la différenciation des territoires urbains. En effet, selon le type de population dominante le quartier prend son appellation. C'est le cas ainsi des quartiers (de)

¹ B. LANDER, *Toward an Understanding of juvenile Delinquency*, New York: Columbia University Press, 1954.

riches, quartiers (de) pauvres, quartiers ethniques (juifs, noirs, italiens etc.).

II. LES APPROCHES DE LA DÉLINQUANCE

1. Délinquance et déviance : Dissemblance et ressemblance

Précisons d'emblée que la présente recherche porte sur la délinquance juvénile. Ainsi, cette recherche s'intéresse, plus particulièrement, à une catégorie de jeunes définie socialement comme appartenant à des quartiers défavorisés et ayant commis des actes proscrits par la loi. La délinquance est entendue ici comme un ensemble d'actes commis par des mineurs, des actes suscitant des sanctions pénales telles qu'elles sont prévues dans les lois pénales.¹ L'organisation des Nations Unies, dans l'ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs (Règles de Beijing) ratifié par le Maroc, adopte la définition suivante : « Un délinquant juvénile

¹ R. FILLIEULE, *La sociologie de la délinquance*, Paris : PUF, 2001.

est un enfant ou un jeune, accusé ou déclaré coupable d'avoir commis un délit. » ¹

Toutefois, il faut faire la part des choses entre délinquance et déviance. Selon Richard CLOWARD and Lloyd OHLIN, les actes délinquants constituent une catégorie spécifique des actes déviants. Chaque acte déviant comprend une violation de règles sociales qui régularise les comportements des individus d'une telle société. Par contre la délinquance est définie par Thorsten SELLIN (1938), affilié courant culturaliste, comme la violation d'une norme habituelle. La délinquance pour SELLIN « n'est qu'une des manières dont le conflit de culture peut être exprimé ou résolu. ». ² La délinquance est une conduite qui est hors le comportement accepté par la société ou par la loi. ³

SELLIN indique que les normes de conduite, se compose de normes sociales et de normes légales.⁴ Par suite, la déviance ne se limite pas seulement aux actes sanctionnés par la loi pénale, mais s'étend aux conduites en désaccord avec les normes sociales. Richard

¹ Alinéa 2.2.c de l'Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs Adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 40/33 du 29 novembre 1985.

² F. BRION, F. TULKENS, « Conflit de culture et délinquance. Interroger l'évidence », In: *Déviance et société*. 1998 - Vol. 22 - N°3. pp. 235-262; p 241.

³ Merriam-webster.com, Online Dictionary, *Delinquency*, [en ligne] 2008, <https://www.merriam-webster.com/dictionary/delinquency>, (Consulté le 05 mai 2016).

⁴ F. BRION, F. TULKENS, op cit.

QUINNEY souligne qu'il existe un désaccord entre la loi pénale et les autres normes sociales.¹

Certains sociologues comme Jacques FAGET expliquent que la déviance englobe la délinquance.² Pour lui « les frontières entre déviance et délinquance sont extrêmement relatives dans l'espace et dans le temps ».³ FAGET, fait une distinction entre déviance et délinquance en indiquant que « Le mot « déviance » désigne en effet l'ensemble des conduites sociales qui s'écartent d'une norme. La délinquance n'est constituée que des déviances socialement réprouvées et considérées comme punissables en vertu d'une loi pénale ».⁴

Marc LEBLANC, dans sa définition de la déviance met l'accent sur l'interaction entre acte et réaction sociale en précisant que: « La déviance n'est plus le rapport entre une norme et un comportement, mais bien la relation entre un comportement et son auditoire, c'est-à-dire, la manière dont cette relation, qui s'établit à partir de la réaction devant un comportement donné, détermine le caractère déviant ou non déviant de ce comportement. »⁵

¹ R. QUINNEY, « Is criminal behaviour deviant behaviour? », The British Journal of Criminology, Volume 5, Issue 2, 1 April 1965, pp. 132-142

² J. FAGET, *Sociologie de la délinquance et de la justice pénale*, Ramonville Saint-Agne : Erès, 2007

³ *Ibid*, p 12.

⁴ *Ibid*, p 12.

⁵ M. LEBLANC, « La réaction sociale à la délinquance juvénile : Une analyse stigmatique », Acta Criminologica, 4-1- 1971.pp.113-191

Donc la déviance se construit à partir du regard de l'autre, comme l'indique également Howard BECKER de l'interactionnisme symbolique en considérant que « La déviance est une propriété non du comportement lui-même, mais de l'interaction entre la personne qui commet l'acte et celles qui réagissent à cet acte ».¹

Toutefois, il est important de signaler que la définition adoptée dans cette recherche est celle suggérée par la chercheuse Carra CECILE, qui indique : « Plus précisément, je définis la délinquance juvénile comme l'ensemble des pratiques prohibées et punies par la loi, et qui sont le fait de jeunes n'ayant pas atteint la majorité légale, cette catégorie se construisant au cours de processus complexes impliquant divers acteurs (institutionnels et délinquants mais aussi entourage proche des délinquants, associatifs qui jouent un rôle important dans le processus de constitution de la délinquance juvénile). »²

2. Les théories classiques

2.1 Les théories culturalistes

Les sociologues ont édifié d'abondantes théories sur la délinquance.

Sans prétendre l'exhaustivité, nous allons néanmoins jeter quelques

¹ H. BECKER, *Op cit*, p 38.

²C. CECILE, « Délinquances juvéniles et régulations institutionnelles », In: Droit et société, n°32, 1996. Norme, règle, habitus et droit chez Bourdieu. pp. 105-113, p 107.

lumières sur les recherches empiriques pertinentes qui se sont penchées sur la question de la délinquance. Mais, avant de présenter les différents courants sociologiques de la délinquance, il m'est en effet nécessaire de commencer par la perspective Durkheimienne qui nous renseigne que le crime est un phénomène normal, compte tenu du fait qu'il se s'aperçoit dans toutes les sociétés :

« Classer le crime parmi les phénomènes de sociologie normale, ce n'est pas seulement dire qu'il est un phénomène inévitable quoique regrettable, dû à l'incorrigible méchanceté des hommes; c'est affirmer qu'il est un facteur de la santé publique, une partie intégrante de toute société saine. » ¹

Avant de se lancer dans l'analyse de ces recherches, il est important de souligner que le sociologue français Renaud FILLIEULE dans son ouvrage « Sociologie de la délinquance » (2001) fait la distinction entre deux théories classiques : Le courant culturaliste et le courant étiquetage.

Pour les adeptes du courant culturaliste, la délinquance s'explique par l'acquisition par certains individus d'un système de valeurs

¹ E. DURKHEIM., *Les règles de la méthode sociologique*, Paris: Les Presses universitaires de France 16e édition, 1967, p 84.

incitant à la délinquance, ce qui les ramène à apprendre des pratiques déviantes. Au sein de ce courant, on trouve, premièrement, les théories de la transmission culturelle. Deuxièmement les théories de la tension, et enfin les théories mixtes.

SUTHERLAND, qui se situe dans la lignée de la pensée de la transmission culturelle, a développé la théorie de l'association différentielle qui a connu un large succès. Il met en évidence l'influence du milieu social sur le comportement délinquant.¹ Donc, pour lui, la délinquance est le résultat d'une interaction entre l'individu et son environnement. En d'autres termes, on ne naît pas délinquant on le devient par apprentissage infligé par l'entourage à travers l'incorporation des notifications sociales.²

L'axiome de l'association différentielle repose sur le principe suivant : une personne devient délinquante en raison d'un excès d'interprétations encourageants la violation de la loi au regard aux interprétations opposées à la violation de la loi.³ Cela veut dire que commettre un délit est mieux apprécié par les proches que de ne pas le commettre par respect des dispositions légales.

Pour la théorie de la tension, son auteur fondateur MERTON a voulu comprendre comment des structures sociales peuvent-elles

¹ R. FILLIEULE, *Op cit.*

² A. COULON, *L'École de Chicago*, Paris : PUF, 1994.

³ E. SUTHERLAND and al, *Principles of Criminology*, New York : General Hall, 1992.

exercer une pression sur certains individus en les poussant à adopter un comportement non conforme ? ¹ Ses analyses l'ont conduit à conclure que la délinquance provient d'une contradiction ou d'une tension entre structure sociale et valeurs culturelles.² Cette contradiction reflète l'inégalité des chances d'accès aux ressources de la réussite sociale.³ La délinquance ou la déviance donc, découle d'une « divergence entre les ambitions définies culturellement et les moyens institutionnalisés par la société pour réaliser ces ambitions ». ⁴

Richard CLOWARD et Lloyd OHLIN(1960), partisans du paradigme de sous-cultures délinquante et opportunités, fournissent une nouvelle dimension à la théorie de la transmission culturelle .En fait, selon cette théorie c'est le sentiment de frustrations sociales qui pousse les jeunes des classes populaires, dans un contexte imposé par les valeurs de la classe moyenne, à s'abriter dans la sous-culture délinquante (MALOCHET, 2010). CLOWARD et OHLIN, classifient trois types de sous cultures adoptées par les délinquants:

- Une sous-culture criminelle qui touche plus les délits contre les biens.

¹ A.TAMMY, *Understanding Deviance*, New York : Routledge, 2014.

² R. FILLIEULE, *Op cit.*

³ A.TAMMY, *Op cit.*

⁴ R.K. MERTON, « social structures and anomie », *American Sociological Review* ,Vol 3, 1938, [Traduction libre] (p 674).

- Une sous-culture conflictuelle liée au comportement rébellion violent.
- Une sous-culture de désistement associée à la consommation de drogues.

Les tenants de la théorie du contrôle social affirment que la délinquance est la conséquence d'une socialisation inachevée ou fragile. Selon HIRSCHI (2001), les jeunes s'impliquent dans des actes délictueux parce qu'ils ont un lien faible à la société, ce qui affaiblit la fonction de régulation du groupe social. « La faiblesse des liens sociaux laisse l'individu sans contrôle ».¹

Malgré le grand succès qu'a reconnu le paradigme culturaliste, il a suscité des critiques, parfois très dures. Le fait de supposer que l'écart entre aspirations et opportunités se trouve uniquement dans les classes les plus diminuées est un jugement trompeur.² On reproche à ces théories de nier les différences ethniques et catégories sociales en considérant les individus de la société comme un tout homogène qui semble partager les mêmes buts et aspirations sociales.³ La notion de sous-culture est rejetée parce qu'elle repose sur des hypothèses inexactes en considérant qu'il y a une différence entre valeurs

¹ Encyclopaedia Universalis, *Dictionnaire de la sociologie*, Paris :Albin Michel, 2007.

² A. GIDDENS, S Griffiths, *Sociology*, Cambridge :Polity Press, 2006, [Traduction libre] (p 269).

³ N. QUELOZ, « Lien social et conformation des individus», *Déviance et Société*, 1989, vol 13, n°3, p 199-208

délinquantes et valeurs non-délinquantes.¹ Et que le délinquant se comporte toujours conformément à ces valeurs.² Or, le délinquant peut partager les mêmes valeurs communes et n'agit pas selon ces valeurs.³ Il est donc nécessaire, selon MATZA (1964), de faire la différence entre « sous-culture de la délinquance » et la « sous-culture d'opposition » anticonformiste, adoptée par des minorités.

2.2 La théorie de l'étiquetage

Cette théorie, connue aussi sous le nom de la réaction sociale, revient au sociologue de l'interactionnisme symbolique, Howard BECKER (1963), qui est considéré comme un éminent représentant de l'interactionnisme symbolique. BECKER remet en cause toutes les théories actionnistes, déterministes, culturalistes, positivistes en postulant que la déviance est créée par les groupes et la société. Ainsi, le déviant ce n'est pas seulement qui a violé une règle, mais c'est aussi, celui qu'on a réussi à libeller comme déviant au nom des normes instituées par la société.⁴

¹ D. MATZA, *Delinquency and Drift*, New York : Wiley, 1964.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ H. BECKER, *Outsiders, Studies in the Sociology of Deviance*, New York: Free Press, 1997 [Traduction libre] (p 9).

Contrairement à BECKER, le sociologue GOFFMAN, en s'appuyant également sur la notion de l'interaction sociale, il montre que chaque individu juge les comportements des autres comme violation à l'encontre de ses propres valeurs identitaires.¹ Selon lui, la stigmatisation consiste à attribuer à certains individus d'une identité sociale abaissante à cause d'une qualité physique ou sociale vue par le groupe comme une propriété dévalorisante.² Il y a donc lieu de souligner que le processus de stigmatisation, qui englobe la déviance, est lancé quand il y a un désaccord entre l'identité sociale virtuelle d'un individu, ce que la société attend de lui et son identité sociale réelle.³

Dans son étude monographique⁴ sur les logiques de constitution de la délinquance juvénile, Cécile CARRA analyse l'histoire de la vision médiatique du quartier de la banlieue de Paris, caractérisée, par une concentration d'une population défavorisée. L'auteure a essayé, à travers une approche biographique de soixante jeunes délinquants, d'appréhender l'entrée de la délinquance à travers la délimitation des mécanismes sociaux, des logiques d'actions dans le processus de la constitution de la délinquance juvénile. L'auteure confirme que la

¹ E. GOFFMAN, *La mise en scène de la vie quotidienne*, Paris : Minuit, Vol 2, 1973, 368 p.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ C. CARRA, *Délinquance juvénile et « quartiers sensibles »*, Paris : L'Harmattan, 2001.

focalisation sur les quartiers sensibles est la résultante de l'orientation politique qui consiste à « territorialiser » la question de la délinquance.¹ Cette logique obéit à une nécessité de localiser symboliquement les endroits de cristallisation de la délinquance.² CARRA, souligne la présence d'une crise des régulations sociales qui sont incapables d'inclure les comportements déviants des jeunes des quartiers. Elle déclare qu'il n'y a « pas assez de répression pour les uns, pas assez de prévention pour d'autres, dissolution des liens sociaux pour la plupart, en un mot crise des régulations sociales. ».³ Et rejoint l'idée de Gérard CHEVALIER qui juge que la politique de la ville en France n'a pas réussi à affronter le phénomène de la délinquance car elle ne s'est pas focalisée sur les vrais problèmes.⁴

2.3 L'écologie de la délinquance de l'École de Chicago

Les sociologues de l'école de Chicago se sont effectivement intéressés aussi tôt à la délinquance dans les quartiers. En 1942, Clifford SHAW et Henri MCKAY, ont mené une étude⁵ empirique dans de grandes

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ *Ibid.*, p. 39.

⁴ G. CHEVALIER, *Sociologie critique de la politique de la ville*, Paris : L'harmattan, 2005.

⁵ C. SHAW and H. MCKAY, *Op cit.*

viles américaines en vue de dégager les caractéristiques susceptibles de comprendre l'aspect criminogène de certains lieux. Les chercheurs ont montré, à travers la notion d'écologie de la délinquance et du crime que certains quartiers sont plus criminogènes. C'est-à-dire qu'il existe une corrélation significative entre la délinquance et la désorganisation sociale.¹ Ils ont prouvé aussi que les quartiers pauvres continuent à produire la délinquance même après le renouvellement de ses habitants.

En effet, selon cette doctrine, le fait de cohabiter une population dont le taux de délinquance est élevé augmentera les chances de côtoyer les délinquants. Les risques de devenir un délinquant sont multiples à cause de l'existence des situations d'influence.² « Toutefois, il n'en demeure pas moins qu'une large proportion des délits graves et des délinquants se concentrent dans certains quartiers des villes, les communautés les plus défavorisées. »³

Inspiré par les analyses de BURGESS qui sectionnent la ville en cercles concentriques, Frédéric Trasher circonscrit géographiquement la délinquance juvénile.⁴ Ce sociologue aperçoit la présence d'une

¹ A. COULON, *L'École de Chicago*, Paris : PUF, 1994.

² C. SHAW and al, *Delinquency Areas*, Chicago : University of Chicago Press, 1929.

³ M. LEBLANC, *La délinquance des adolescents*, p 27, [en ligne] URL : < http://classiques.uqac.ca/contemporains/leblanc_marc/delinquance_des_ados/delinquance_ados.html> (consulté le 05 février 2015)

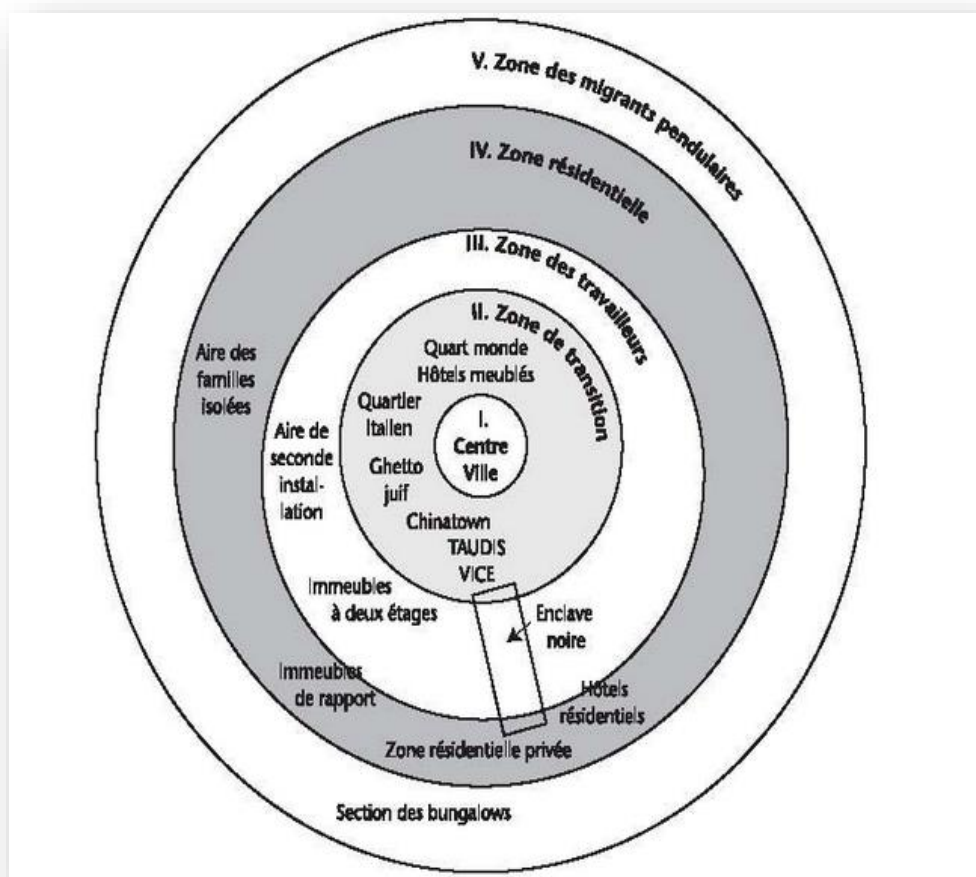
⁴ F.M. TRASHER, *The gang, A study of 1313 Gangs in Chicago*, Chicago : University of Chicago Press, 1927.

série de cinq aires concentriques encerclant la ville. Au centre-ville on trouve les établissements d'affaires et de commerces. C'est une zone vivace durant le jour et désertée pendant la nuit, à ces alentours se trouve un quartier d'habitat insalubre peuplé par une majorité ethnique. À son côté, une troisième aire où se concentre une classe moyenne au voisinage des immigrants ayant bien mené le processus d'intégration. Au-delà se situe un territoire résidentiel habité par les couches bourgeoises encerclées d'une périphérie non urbanisée.

Selon l'auteur, c'est dans l'espace intermédiaire, entre centre-ville et quartier résidentiel occupée par la classe laborieuse, que s'observe la criminalité. C'est une zone « interstitiel », d'une plus grande mobilité de population composée de nouveaux immigrants. Elle constitue une « ceinture de pauvreté », un territoire cantonné par les gangs¹.

¹ J.FAGET, *Op cit.*

Figure 1. Structure urbaine de Chicago et présence de gangs.¹



¹ Source : Y. FIJALKAW, *Sociologie des villes*, Paris : La Découverte, 2007, p 49.

2.4 La théorie du contrôle social informel

Si le contrôle social formel émerge des institutions officielles comme l'école, la police, la justice, le contrôle social informel, quant à lui, est exercé par des agents primaires comme la famille, les amis.¹ Sauf que le contrôle social informel exerce beaucoup plus de pression sur les individus (Loubet DEL BAYLE 2005).

Les analyses de SAMPSON et LAUB (1990) montrent l'impact du contrôle social informel sur le comportement des individus. Fondé sur le modèle du contrôle social, à partir de l'examen des histoires de vie d'un échantillon de 500 délinquants juvéniles et 500 individus non-délinquants, ces deux chercheurs ont entrepris une étude longitudinale basée sur des données regroupées, dans un premier temps par Shelton Glueck et Eleanor Glueck durant la période de 1940 à 1965 et les informations réunies pendant les années 1990 par Sampson et Laub. De ce fait, la durée de suivi de ces individus part de l'âge de sept ans à 70 ans. Les deux chercheurs ont montré que l'école et la famille forment des institutions sociales qui contribuent à l'explication de la délinquance juvénile. La persistance des comportements délinquants de l'enfance à l'âge adulte est expliquée

¹ P.DEUBEL, M.MONTOUSSE, S. D'AGOSTINO, *Dictionnaire de sciences économiques et sociales*, Rosny-sous-Bois : Bréal, 2008.

par l'influence des antécédents de l'enfant et l'hétérogénéité de la population, comme interprétations du rapport entre l'enfant et le futur adulte.¹ Autrement dit, la faiblesse des liens sociaux favorise la probabilité de commettre des actes délictueux. Cela conduit les chercheurs à conclure que l'attachement à un réseau social à des personnes signifiants pour le délinquant conduit à l'abandon du parcours de délinquance.

Les recherches empiriques de Marc LEBLANC et ses collaborateurs de l'École de criminologie de Montréal ont permis, également, de formaliser la théorie de HIRSCHI et établir une approche intégrative et évolutive à la compréhension de la conduite délinquante.² Une approche qui relie plusieurs thèmes psychologiques et sociologiques.³ Pour ajuster la théorie de HIRSCHI, LEBLANC ajoute deux variables de contraintes sociales : Les contraintes sociales externes et les contraintes sociales internes, informel, comme les croyances, l'adhésion au système normatif.

Ainsi, ils ont confirmé que la conduite délinquante se fait sur la base d'interactions réciproques entre trois constituantes, le lien entre l'individu et la société, les contraintes provoquées par les institutions

¹ M. MARWAN, *Les sorties de délinquance. Théories, méthodes, enquêtes*, Paris : La Découverte, 2012.

² N. QUELOZ, *Op cit.*

³ *Ibid.*

sociales et le degré d'exposition aux influences et aux opportunités délictueuses.¹ Ces interactions réciproques sont ajustées par divers variables dont l'âge, le sexe, le statut socioéconomique, etc.²

En conclusion, la conduite délinquante est la conséquence d'un handicap du processus de régulation. C'est à dire, la défaillance des liens sociaux, accompagnée d'une arriération du développement de la personnalité, gêne la réceptivité aux contraintes sociales, et peut ainsi accroître les risques de comportement délinquant.³

3. La théorie du choix rationnel

Selon la théorie du choix rationnel, le délinquant est présenté comme un calculateur, à la quête d'extrême satisfaction pour un minimal effort, il détient toutes les informations nécessaires pour trancher son passage à l'acte.⁴ Le criminologue Maurice CUSSON, l'un des plus remarquables représentant de cette théorie, dans son ouvrage « Le

¹ M. LEBLANC, « La conduite délinquante des adolescents ». in *Traité de criminologie empirique*, pp. 367-420, Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal, 2003.

² *Ibid.*

³ M. LEBLANC, « Une théorie intégrative de la régulation de la conduite délinquante », In *Annales de Vaucresson*, 1983, 20, pp. 1-33.

⁴ S. BODY-GENDROT, « Les recherches sur les « lieux sensibles » aux États-Unis », in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 18 - n°3, 2002.

contrôle social du crime », présente une analyse stratégique de la délinquance en identifiant quatre finalités d'un acte délictueux :

1- L'action : En transgressant les lois le délinquant cherche de fortes sensations de courir un risque se valoriser devant de se prendre par un héros. L'acte est commet ici dans un but ludique afin de casser la routine.

2- L'appropriation : Le délit cible souvent des biens dans une finalité de satisfaire un besoin ou tout simplement s'approprier du bien volé.

3- L'agression : Cette finalité est associée à une volonté de défendre ces intérêts ou de la réalisation d'une vengeance.

4- La domination : L'activité délinquante est motivée par un désir de dominer autrui par l'usage de la force.

Toutefois, il faut remarquer qu'en dépit du succès qu'à connu cette théorie, elle fut critiquée par certains chercheurs de raison d'expliquer la délinquance par l'inefficacité du contrôle social. En effet, le sociologue Didier LAPEYRONNIE signale que le crime n'a pas un caractère majoritaire, du faite qu'il ne touche qu'une minorité de la société. Par conséquent, les retombés du contrôle social ne sont inefficaces que pour cette minorité de délinquants.¹

¹ D. LAPEYRONNIE, « Cusson Maurice, le contrôle social du crime », in Revue française de sociologie, 1984, 25-4. pp. 691-695.

De sa part, Jacques FAGET (2007) pense que le délit ne constitue pas tout-à-fait un acte rationnel, en effet, la plupart de délits sont commises principalement dans des circonstances irréfléchies, sans la présence de raisons rationnelles apparentes. Parce que, selon lui, le comportement délinquant peut être lié à des enjeux psychologiques ou situationnelles.

Conclusion

En conclusion à ce chapitre, nous avons vu les principaux courants théoriques qui expliquent le phénomène de la délinquance. En général, la plupart des théories évoquées dans ce chapitre se focalisent davantage sur l'acte délictueux en considérant, ainsi, l'acteur comme un objet fasciné par des facteurs extra sociaux. En revanche, peu de courants expliquent la délinquance en postulant la responsabilité du sujet dans le choix du comportement délictueux.

En somme, on a tenté de présenter un bref revu des approches de la délinquance développées en sciences sociales dans l'objectif de la mise en place d'une base scientifique en vue de présenter, par la suite, un modèle explicatif du comportement délictueux propre au contexte

marocain. L'objectif est aussi de faire le point sur les recherches classiques qui s'appuient sur un certains nombre de facteurs sociaux pour expliquer les conduites délinquantes rendant ainsi, le délinquant comme un élément passif dépourvu de toute efficience.

Il s'ensuit que nous avons tenté d'accorder une attention particulière sur les années 1960 qui ont vu l'apparition des travaux empiriques analysant la délinquance d'un point de vue subjectif en mettant l'accent davantage sur les logiques d'acteurs comme sujet responsables et agitateurs dans l'action. Il convient de rappeler ici les travaux entrepris par des sociologues comme Howard BECKER, Erwing GOFFMAN, pour ne citer que ceux-là, qui ont laissé penser que le délinquant comme un sujet en état de choisir en toute liberté de s'engager dans l'univers de la délinquance. Plus encore, il faut remarquer que cette période a connu la publication d'un ouvrage fondateur dans le domaine de sociologie de la connaissance, il s'agit d'un travail intitulé : « La construction sociale de la réalité », publié par les sociologues Peter BERGER et Thomas LUCKMANN. L'ouvrage marque un tournant dans la littérature sociologique en appréhendant la société comme réalité subjective construite par des acteurs.

Une relecture personnelle et précise de ces travaux sur le thème de la délinquance, comme construit subjectif, nous a permis de mieux s'approprier les principales orientations sociologiques liées à cette thématique et nous a surtout servi à enrichir et affiner notre objet de recherche.

CHAPITRE : 4

DES QUARTIERS DÉFAVORISÉS TERRITOIRES DE PRÉCARITÉ ET D'EXCLUSION

Introduction

Sur tous les plans de la structure sociale et spatiale, que se soit de l'habitation, le parcours scolaire, la sphère familiale, la vulnérabilité est éminente, la détérioration des conditions matérielles de vie, mais surtout morales des jeunes délinquants. L'observation directe de ces quartiers, permet de se rendre compte des caractéristiques démographiques, socioéconomiques, culturelles et historiques spécifiques indissociables à ces espaces.

Mais le cas le plus notoire dans ce quartier est celui des taux de délinquance plus élevés. En effet, les données recueillies des dossiers judiciaires des 385 jeunes mis en liberté surveillée entre mai 2014 et mai 2017, montrent que plus de 86% des jeunes jugés coupables de différents délits par la tribune de première instance de Kenitra, sont issues des quartiers défavorisés, qu'il s'agisse de la ville de Kenitra ou de ces périphéries.

À cet égard, ce chapitre, cherche à vérifier l'hypothèse selon laquelle les structures matérielles et sociales de ces quartiers accentuent le phénomène de la délinquance des jeunes dans ce quartier. C'est dans cette esprit que ce chapitre a pour objectif de définir le contexte historique de ce territoire et de procéder, par la

suite, à une analyse de sa structure matérielle et sociale, dans l'optique de dégager les interactions qui se produisent entre l'espace spatial et l'espace social.

I. LA RECONFIGURATION SPATIALE ET SOCIALE DU QUARTIER PAR L'ACTION PUBLIQUE

1. L'action publique reproduit la relégation spatiale

1.1 Des quartiers restructurés avec un héritage social bidonville

À fin de mieux comprendre la structure sociale du quartier, il est indispensable de faire un rappel historique. Il faut rappeler, d'abord que la ville de Kenitra était majoritairement zone des bidonvilles. Déjà, en 1947 la population des bidonvilles était de 28000 habitants sur un totale de 56620, soit à peu près 50 %.¹

¹ R. MONTAGNE, *Naissance du prolétariat marocain : Enquête collective exécutée de 1948 à 1950*, Rabat : Centre Jacques-Berque, 2016.

Le territoire objet de cette recherche d'environ 148 hectares,¹ était avant l'année 1985 une zone bidonville habitée par une population d'origine rurale, avant d'être réhabilité dans le cadre du programme national des projets de développement urbain. Ce réaménagement s'inscrivait dans les projets de développement financés par les prêts de la banque mondiale qui avait comme objectif la structuration in situ des zones bidonvilloises. Les pouvoirs publics ambitionnaient à travers ces programmes de faciliter l'insertion de cette population dans la dynamique socioéconomique de la ville et de favoriser leur intégration dans le tissu urbain.

La restructuration consistait à reloger les bénéficiaires dans leur propre parcelle et à leur propre charge financière. L'intervention des autorités publiques se limitait à assurer l'équipement d'infrastructures nécessaires à savoir : l'assainissement, la voirie, l'eau potable et l'électrification.

La logique qui gérait l'intervention publique était la substitution du bidonville par le bâti dur.² Ce qui dévoile alors, un dysfonctionnement, des limites et des dérapages chez les pouvoirs publics.³ Cependant, le changement de décor n'aboutit pas à favoriser

¹ Banque Mondiale, *MAROC : Évaluation des programmes de résorption de l'habitat insalubre*, 2003.

² F. NAVEZ-BOUCHANINE, *Op cit.*

³ *Ibid.*

l'insertion sociale, la cohésion du tissu urbain. On peut remarquer que durant les années cinquante et soixante, l'action publique concernant l'éradication des bidonvilles portait une conception hygiéniste urbaine, inspirée par l'ère coloniale en prenant le bidonville pour une malpropreté générateur de tous les problèmes de la ville.¹ Ce qui a suscité une intervention à caractère spatial plutôt que social. En somme, pour étudier ces territoires il faut tenir en compte de cet héritage historique colonial de la ville de Kenitra, comme l'explique Mokhtar BELARBI :

« L'espace urbain kénitréen reflète bien les circonstances historiques qui ont présidé à son développement. « Le système lyauteen » n'est rien d'autre que l'urbanisme colonial....séparation des européens et des « indigènes » et corollaires des différences socioéconomiques, la sécrétion des marges urbaines, douars ou bidonvilles selon le choix. »²

Suivant les investigations effectuées dans cette recherche, il paraît bien que l'historique de ce territoire pèse tellement sur son présent. En fait, on note la persistance d'inégalité territoriale par rapport aux

¹ A. ADIDI, « La question de l'intégration sociale dans les programmes de lutte contre l'habitat insalubre au Maroc », in "Les Politiques de la ville : intégration urbaine et cohésion sociale", Gret : L'Harmattan, 2006.

² M.BELARBI, *Op cit*, p 87.

autres sphères de la ville, une concentration spatiale de la vulnérabilité. La restructuration in situ, est vue comme démarche politique imposée par l'extérieur plutôt qu'une démarche inscrite dans une politique sociale, puisqu'elle n'améliore pas suffisamment les conditions de vie des populations concernées.¹

Plus encore, la morphologie du quartier présente un cantonnement enclavé, du fait que l'espace de mobilité s'avère clos, réduisant extrêmement l'accessibilité et limite également les sorties vers l'extérieur, surtout en l'absence du transport en commun. Pourtant, comme en témoignent un grand nombre de jeunes, l'enclavement n'est pas seulement tributaire de cette spécifique morphologie, mais d'autant plus lié au sentiment d'appartenance à ce territoire et à l'attachement au quartier. Les jeunes apprécient beaucoup la proximité avec leurs pairs. Certains jeunes étudiés dans la présente recherche, expriment leur attachement identitaire au quartier, comme en témoigne un jeune de 18 ans : « [...] J'habite au quartier Alama, je me sens courageux, fort, les autres jeunes prennent ça en compte, parce qu'ils savent que les garçons de Alama sont très dangereux ».²

¹ F. NAVEZ-BOUCHANINE, *Les interventions en bidonville au Maroc*, Rabat, publications de l'ANHI, 2002.

² Le jeune Badr, 15 ans, code 15/207.

L'imaginaire social participe, ainsi, à territorialiser la délinquance, les caractéristiques spatiales de la délinquance semblent encourager les comportements délinquants chez les jeunes de ces quartiers. Le comportement délinquant semble être le résultat de cette interaction entre les perceptions et les cognitions sociales que les autres ont sur les jeunes issues de ces quartiers. La délinquance se nourrit donc de l'entourage, comme le souligne H.BECKER, « la déviance est une propriété non du comportement lui-même mais le résultat d'une interaction entre la personne qui commet l'acte et celles qui réagissent à cet acte ». ¹

¹ H. BECKER, *Op cit*, p 38.

Image n°1 : Territoire des quartiers défavorisés étudiés dans cette recherche : Essalam, Ennahda, Al Ouahda, Enasma et Errabii à Kenitra. ¹



Image n° 2: Situation géographique des quartiers étudiés par rapport à l'ensemble de la ville de Kenitra. ²



¹ Source : Google map, 2017.

² Source : Google map, 2017.

1.2 L'action publique établit la territorialisation de la délinquance

Il ne faut pourtant pas perdre de vue que le but essentiel, généralement implicite, des interventions publiques en matière de lutte contre l'habitat insalubre est une lutte, en principe, contre l'érosion du tissu social.¹ Évidemment, les territoires où s'étale l'habitat insalubre, constituent une menace à la sécurité sociale. Les contributions publiques dans ce domaine n'avaient pas des objectifs très clairs.² La gestion administrative et urbanistique n'était absolument pas adaptée aux réalités socioéconomiques et urbaines.³ Françoise NAVEZ-BOUCHANINE (2002 a) soulève les problèmes d'efficacité réelle que pose les actions de restructuration sur place financées par des bailleurs de fonds internationaux qui se déroulent dans une logique de grâce et non pas d'équité. On remplaçait alors, un bidonville par un autre.⁴

Ce n'est qu'au terme des années 1990 que les acteurs publics chargés de l'habitat social ont essayé d'évaluer les politiques opérées pour l'éradication des bidonvilles.⁵ Cette évaluation a permis de souligner que ces politiques se sont heurtées à plusieurs limites

¹ A.SEDJARI, *Les politiques de la ville : intégration urbaine et cohésion sociale*, Paris : l'Harmattan 2007.

² L. ZAKI, « L'action publique au bidonville », *L'Année du Maghreb*, II | 2007, 303-320.

³ *Ibid.*

⁴ J. LE TELLIER, « Accompagnement social, microcrédit logement et résorption des bidonvilles au Maroc », *Les Cahiers d'EMAM*, 17, 2009, 55-70.

⁵ N. BOUCHANINE, *Op. cit.*

inhérentes aux modes de gestion qui privilégient la dimension spatiale et négligent la dimension sociale. Par ailleurs, ce constat est exprimé dans le discours que le roi Mohammed VI a prononcé à l'occasion de la rentrée parlementaire le 11 octobre 2001 :

*« Nous ne saurions préserver au citoyen sa dignité qu'en lui assurant un logement décent et en accélérant la mise en œuvre du programme national de lutte contre l'habitat insalubre et d'éradication des bidonvilles. Ceux-ci constituent, en effet, une menace pour la cohésion et l'équilibre du tissu social et une source de frustration, d'exclusion, de déviation et d'extrémisme ».*¹

Il est essentiel de noter que le contexte de transition au Maroc avec l'arrivée au gouvernement d'un premier ministre socialiste et l'avènement du roi Mohamed VI a manifestement permis aux pouvoirs publics de remettre en cause la question sociale.² À cette occasion, on se rappelle bien les attentats du 16 mai 2003 qui ont secoué les permises véhiculés depuis des années par les médias en

¹ Ministère de la Culture et de la Communication, [en ligne], Vendredi 11 Octobre 2013, <http://www.maroc.ma/fr/discours-royaux/discours-de-sm-le-roi-mohammed-vi-louverture-de-la-premiere-session-de-la-troisieme>, (Consulté le 16 mai 2016)

² N. BOUCHANINE, *Op cit.*

qualifiant le Maroc comme un pays d'exception à ce qui concerne le terrorisme. Dans la mesure où ces attentats ont souligné l'existence d'une corrélation entre pauvreté, bidonville et terrorisme.¹ De ce fait, le pouvoir public s'est mobilisé vivement à travers des politiques sociales ciblant les soit disant « poches de pauvreté » jugées comme une menace à la stabilité et à la cohérence sociale.² Et pour faire, aussi, au mécontentement manifeste à l'égard des inégalités sociales, surtout avec le développement d'une culture de contestation parmi les populations de ces zones (N. SEMMOUD, 2015).

Cette nouvelle configuration repose sur la diminution de la pauvreté et l'exclusion urbaine dans un esprit d'investissement productif et non pas comme une action pesante sur les finances publiques.³ C'est dans cette perspective que s'inscrit l'Initiative nationale de développement humain (*INDH*) qui a été mise en exécution en 2005 et qui a pour ambition le développement humain et la lutte contre la pauvreté.

Malgré tout, les données de nos enquêtes indiquent que le traitement de la résorption des bidonvilles par les pouvoirs publics n'a pas abouti à ces fins. La preuve c'est que les familles des jeunes

¹ A. DEBOULET et M. JOLE, *Les mondes urbains. Le parcours engagé de Françoise Navez-Bouchanine*, Paris : Karthala, 2013.

² L. ZAKI, *Op cit.*

³ P-R. BADUEL, *La nouvelle scène urbaine*, Paris : Karthala, 2011.

enquêtés révèlent leur désir de changer de quartier, s'ils en avaient les moyens financiers, afin de protéger leurs enfants contre les influences de l'entourage conçu comme dangereuses. Le témoignage d'une mère d'un jeune le confirme clairement : « Nous avons mis notre maison en vente, si nous trouvons un acheteur nous changerons de quartier ».

2. L'action publique favorise la relégation sociale

2.1 Le quartier défavorisé : Un territoire de la relégation sociale

Le postulat de l'exclusion se base sur le constat de la concentration des classes les plus démunies dans ce territoire, associant un ensemble de signes de déclassement social : Pauvreté, chômage, échec scolaire, la dislocation des liens familiaux et accroissement de la délinquance.¹ Cela ne veut pas dire que ce territoire est condamné dans une « fermeture sociale », selon le concept wébérien (Weber, 1971), qui empêche ces individus d'accéder à des biens ou à des ressources, mais on constate l'existence des contours, des limites qui tracent leurs destinées concrétisant, ainsi, une mobilité sociale souvent faible.

¹ C. AVENEL, « La construction du « problème des banlieues » entre ségrégation et stigmatisation », Journal français de psychiatrie 2009/3 (n° 34), p. 36-44.

Les constations opérées au sein de ce territoire ont permis d'exposer aux regards l'immense carence des infrastructures et des équipements socio-collectifs, sur tous les niveaux, de l'éducation à la santé, formation, loisir. Le retrait de l'État de l'agenda social, laisse le champ libre aux stratégies des habitants à s'organiser et à s'adapter avec cette situation de précarité sociale et spatiale.

On remarque que le désengagement de l'État a bien contribué à soutenir le statut de relégation spatiale et la persistance de la domination des plus dominés. Pour illustrer le postulat de la relégation, la plupart des jeunes interviewés affirment leur sentiment d'exclusion, de discrimination à cause de leur résidence dans ce quartier. L'appartenance territoriale n'est pas dissociable de la réalité sociale, les individus s'inscrivent toujours dans un espace matériel et symbolique. Ce désengagement des pouvoirs publics, la relégation territoriale, l'intériorisation d'une image dévalorisante au sein de ces milieux, renforcent le processus de désaffiliation sociale d'une partie importante de cette population. « Ils sont socialement identifiés par des références au territoire qu'ils habitent ».¹

L'exclusion, en tant que processus social, ne touche pas seulement les individus, mais atteint également le territoire géographique à cause

¹ D. MERKLEN, *Quartiers populaires, quartiers politiques*, Paris : La Dispute, 2009, p.19.

des interactions considérablement importantes que les habitants font envers leur environnement physique et social.

Le séparatisme social selon le statut social et économique de différentes catégories, ainsi que l'absence de mixité sociale défavorise l'égalité des chances en ce qui concerne l'accès aux équipements collectifs des services sociaux et culturels. Les groupes dominants favorisent, ainsi, les fondements de reproduction d'un système économique et social reposé sur les inégalités sociales et l'auto élimination d'une grande partie de la population.¹

Cette situation interpelle directement la question de l'intégration sociale de ces habitants dans le tissu urbain de la ville plus particulièrement et de la société en général. Il est clair qu'un tel fragile sentiment d'appartenance à la communauté, contribue à la défaillance des liens sociaux, non seulement entre les différentes catégories de la société, mais aussi à l'égard des institutions qui sont censées garantir la cohésion de la société.

Si l'on se réfère aux réflexions et aux analyses développées par H. Lefebvre, l'ethos de l'« habiter », nous explicite la manière d'être en relation avec un lieu. Donc la relation conflictuelle qu'entretien les jeunes avec cet espace défavorisé, explique clairement le

¹ D. BACHET, « Violence, espace et habitat », In *Espaces et sociétés*, Paris, n° 40, 1982, pp. 79-86.

comportement délinquant chez eux.¹ En d'autres termes, La dimension socio-spatiale des pratiques délinquantes devrait être prise en considération lors de l'étude du comportement délictueux.

2.2 L'ancrage identitaire dans l'espace spatial et social

Ce serait sans doute trop prétendre que le socle de l'identité de ce quartier se construit à partir d'un système de représentations, d'opinions et d'attitudes en rapport avec l'image que les autres groupes sociaux construisent sur les jeunes de ce quartier.² La société, en désignant un groupe social de telle sorte manifeste l'idée qu'elle porte sur lui et contribue à retracer son rôle,³ puisque l'identité, de cette façon, est « un ensemble de référents matériels, sociaux et subjectifs choisis pour permettre une définition appropriée d'un acteur social. »⁴

¹ H. LEFEBVRE, « Préface », in H. Raymond, N. Haumont, M..G. Raymond, A. Haumont, *L'habitat pavillonnaire*, Paris : L'Harmattan, 2001.

² R. WITTORSKI, « la notion d'identité collective », in KADDOURI Mokhtar (dir), *La question identitaire dans le travail et la formation*, Paris : L'Harmattan, pp.195-213, 2008.

* Le signe c'est une tour, d'une hauteur d'environ 20 m, qui était implantée devant un poste de police à l'époque où ce quartier était bidonville. Cette tour servait, alors, comme observatoire d'incendies qui étaient très fréquent à ces temps là.

³ P. RAMBAUD, *Pour une sociologie de la dénomination*, Paris : EHESS, 1976.

⁴ MUCCHIELLI Alex, *L'identité*, Paris : PUF, 1994, p 119.

Dans ce schèmes de pensée, les données recueillies dans cette étude dévoilent un aspect identitaire chez les jeunes de ce quartier qui se résumé dans l'expression « *oulad al alama* », qu'on peut traduire « fils du signe ». Ce vocable est employé pour nommer les habitants de ce quartier. Cette dénomination revêt une connotation péjorative, vu qu'elle se réfère à un territoire concentrant des indicateurs de précarité, stigmatisé, vu par les classes dominantes comme des lieux imprégnés par la pauvreté, la dégradation et une multitude de malaises sociaux.

Il faut Cependant noter que certains jeunes de ce quartier, particulièrement les jeunes délinquants, s'approprient cette dénomination et l'utilise comme une identité sociale « positive », visant à mettre en relief l'appartenance à un territoire stigmatisé, caractérisé par la propagation de la criminalité et de la délinquance. De cette façon, ces jeunes tentent d'adresser un message aux autres en vue de préserver une posture de supériorité et de reconnaissance, une identité offensive,¹ selon l'expression de Jean-Charles DEPAULE. C'est une manière au jeune de s'estimer soi-même et d'exprimer sa présence dans la société, il est alors en quête de reconnaissance d'autrui.

¹ J-C. DEPAULE et al, *Les mots de la stigmatisation urbaine*, Paris : Maison des sciences de l'homme, Unesco, 2006.

Cette identité spatiale des jeunes se développe à travers une suite d'interactions entre l'individu et l'espace géographique et au cours de son vécu dans l'espace de la vie social. Elle se renforce, également, par la volonté de distinction d'un groupe, volonté de circonscrire la limite entre « eux » et « nous ». Autrement dit, ces jeunes s'attachent à conserver et mettre en place une sorte de « frontière », de séparation pour se différencier des autres groupes sociaux.¹

Au fait, c'est un processus vers une identité de rejet du monde social ordinaire qui représente le cadre de référence, pour choisir en fin de compte, un style de vie déviant. Conformément aux analyses de BOURDIEU (P. BOURDIEU 1983, p. 82) : « Aux différentes positions dans l'espace social correspondent des styles de vie, des systèmes de déviances différentielles qui sont la retraduction symbolique des différences objectivement inscrites dans les conditions d'existence ».

D'un autre point de vue, la relégation et le refus manifesté par certains groupes de la société envers les jeunes de ce quartier, lié à leur appartenance à un espace territorial stigmatisé, susceptible de provoquer des comportements délictueux chez ces jeunes. Sachant que le concept de style de vie, de son côté, forme un construit qui

¹ F. BARTH, « Les groupes culturels et leurs frontières », in Poutignat (Philippe) et Streiff-Fenart (Jocelyne), *Théories de l'ethnicité*, Paris : PUF, 1995.

donne la possibilité d'appréhender la réalité subjective des acteurs individuels en interaction continu qu'ils entretiennent avec leur entourage et leur espace.¹

II. LES EFFETS DES STRUCTURES MATÉRIELLES ET SOCIALES DES QUARTIERS DÉFAVORISÉS SUR LA DÉLINQUANCE DES JEUNES.

1. Des quartiers approvisionneurs de délinquance

1.1 Une densité résidentielle et proximité sociale favorisent les chances de la délinquance

La densité résidentielle ou densité de population constitue une caractéristique intrinsèque à ce quartier. Du fait de leur bas prix de loyer ce territoire est la destination privilégiée des couches les plus démunies pour se procurer soit un appartement, un local de moins de 40 m² ou encore une chambre. Une pratique très courante dans ce milieu et qui participe au surpeuplement du quartier, il s'agit de *rahn*

¹ S. BROCHU, *Drogue et criminalité*, 2^e éd, Montréal : PUM, 2006.

et ça consiste pour le locataire à verser une somme d'argent qui varie entre 60000 et 80000 dh, et payer un loyer symbolique ou plutôt bas par rapport à un loyer habituel. Cette somme sera remboursée au locataire au terme du contrat.

L'extrême promiscuité constatée dans ce type de logement, multiplie les chances d'influence, d'affrontement avec les voisins. Comme elle constitue aussi une violation de l'intimité, le « chez-soi », en révélant les secrets de chaque famille aux étrangers. Dans ces situations, il est difficile de préserver son intimité, ou vivre dans l'anonymat. On sait tout sur son voisin. Il est clair que « la proximité spatiale peut aussi bien favoriser les relations qu'aviver les tensions ».¹

Ceci étant, il faut remarquer que ces quartiers surpeuplés conditionnent, évidemment, le mode de vie de ces habitants. La densité des interactions augmente les probabilités d'une socialisation marginalisée et favorise le brassage des sous-cultures déviantes. De nombreux témoignages d'habitants de ces quartiers expriment leur ennui à l'égard de l'immense influence exercée sur leurs enfants.

« Il est devenu quotidien que des voyous n'hésitent pas à utiliser des gros mots que tu ne peux pas entendre en famille. Si comme

¹ Y. GRAFMEYER et J-Y. AUTHIER, Op cit, p. 41.

*s'ils étaient avec nous à la maison. On entend tout. Si j'avais les moyens je déménagerais de ce quartier. Je ne laisserai pas mes enfants dans ce quartier».*¹

1.2 Une typologie des logements associés à la délinquance

Des logements bâtis hors normes architecturales, les plans étant délivrés par les services municipaux n'ont pas été respectés. Les bénéficiaires ont essayé de profiter le maximum de leur parcelle pour construire plus de chambres en espérant ensuite les louer pour améliorer leurs situation socio-économiques. Etant donné que la construction de ces logements était à la charge des bénéficiaires dont la plupart ne dispose pas de moyens financiers suffisants pour les bâtir, et vue le manque de contrôle et de suivi technique par les autorités publiques, ont fait que ces bénéficiaires ont utilisé des matériaux très économiques à moindre coût, ce qui a affecté la qualité de ces logements. Il faut noter que l'achèvement des travaux de construction de cette zone a pris plus de cinq ans.

Des logements in situ, imposés par les pouvoirs publics, implantés dans le même agencement préservant une analogie morphologie

¹ La déclaration du père du jeune Hamza, 17ans, code 375/15

semblable à l'ancienne, une sorte de reproduction spatiale. En conséquence, la conservation de la division spatiale des logements, traduit la permanence du phénomène de la séparation spatiale et le séparatisme social par rapport à tout l'espace urbain de la ville.

Les visites que nous effectuons régulièrement sur le terrain, dans le cadre de suivie et d'assistance aux jeunes placés sous le régime de la liberté surveillée, nous avons pu repérer les remarques suivantes :

Les habitations dont la superficie qui souvent ne dépasse pas 60m², se composent, généralement, d'une pièce, salon, cuisine et toilette. L'absence de salle de bain constitue le cas le plus notoire dans presque toutes ces habitations. Ces observations sont confirmées également dans les rapports rédigés par l'ensemble de travailleurs sociaux opérant dans le domaine de l'insertion des jeunes délinquants.

« La famille habite une maison délabrée sur une superficie de 69m², située dans un quartier populaire. Le logement dont les travaux de finition restent encore inachevés contient deux chambres, un salon, une cuisine et un cabinet de toilette. L'habitat est un lieu fermé et non suffisamment aéré susceptible de porter atteinte à la sécurité physique de ces occupants. En

*générale, on peut conclure que le logement se trouve dans un état lamentable ».*¹

La dégradation des conditions de vie et l'insalubrité de ces logements présentent l'expression la plus significative dans ces zones. D'abord, l'aménagement intérieur de ces logements se caractérise par le bâti qui manifeste des signes de dégradation telle que l'humidité, murs fissurés, travaux inachevés ou mal exécutés, malpropreté des lieux, salissure des façades. Ces habitations présentent, alors, un danger pour la santé des occupants, la situation s'aggrave encore à cause du manque d'entretien.

La seconde remarque qui nous interpelle c'est la sobriété du mobilier. À ce point, il est à noter que les acteurs sociaux évoquent presque dans tout leurs rapports et enquêtes sociales, vérifiés dans cette recherche, la modestie du mobilier et d'équipements des habitations des familles des jeunes qui leur sont confiés. Les agents sociaux prennent ces constatations comme signe de précarité et de pauvreté, étant donné que le logement est regardé comme un classificateur social.

¹ Un extrait du rapport du délégué à la liberté surveillée décrivant l'habitat d'un jeune judiciaire.

Certainement, le type d'habitat conditionne le mode de vie, il concrétise l'espace d'interactions complexes entre les membres de la famille. De cette manière, la taille du logement, souvent trop petite, limite énormément l'espace de convivialité et favorise les risques de désaccord et de discordance. La majorité des logements visités sont extrêmement précaires. Cette précarité se cristallise d'abord dans la superficie qui, généralement, varie entre les 45m² et 70 m², parfois le logement se limite à une seule pièce qui abrite toute la famille. L'aménagement intérieur est délabré, dans les meilleurs conditions, le logement est composé souvent d'une chambre, un salon séjour pour les visiteurs, cuisine, cabinet de toilette, le manque d'une salle d'eau est très courant.

La vie quotidienne de ces familles se déroule donc dans un lieu très restreint exposant les jeunes à toutes les scènes qui se passent dans cette maison. A cela, s'ajoute l'absence d'espace individuelle qui permet l'isolation, la désaffection de ces jeunes aux conflits plus fréquents des parents. Souvent la régulation de ces conflits se termine par le recours à la violence, en présence des jeunes qui seront amenés eux aussi à le reproduire dans leurs diverses interactions.

L'intérêt de ces constatations permet de souligner l'impact de la structure de l'habitat dans le façonnement de la vie sociale. Le

logement est, en effet, une institution sociale, il comporte une dimension sociale éminente. Depuis la contribution de Maurice HALBWACHS, qui a montré que le logement présente une forme d'expression de la conscience collective,¹ l'habitat est considéré dès lors comme le produit d'une activité sociale.

Il est un lieu de transmission des habitudes culturelles, des valeurs, des pratiques, et des traditions familiales. L'habitat fait l'homme autant qu'il est fait par lui,² dans la mesure où il permet de s'imprégner une identité sociale. Gaston BACHELARD dans la Poétique de l'espace, écrivait : « la maison n'est pas un corps de logis mais un corps de songes. » (1961, p 43)

Conclusion

Dans ce chapitre, nous venons de voir que le désengagement de l'État a bien contribué à soutenir le statut de relégation spatiale et la persistance de la domination des plus dominés. L'appartenance territoriale n'est pas dissociable de la réalité sociale. Les individus s'inscrivent toujours dans un espace matériel et symbolique. Nous avons montré que le désengagement des pouvoirs publics favorise une

¹ M. HALBWACHS, *La Classe ouvrière et les niveaux de vie*, Paris : Félix Alcan, 1912.

² M. GOSSE, *Villes et architectures*, Paris : Karthala, 1991.

relégation territoriale qui engendre à son tour l'intériorisation d'une image dévalorisante au sein de ces milieux. En effet, l'accumulation des facteurs de décrochage social, contribue au renforcement de processus de désaffiliation sociale d'une partie importante de cette population.

Comme je l'ai expliqué durant ce chapitre, l'imaginaire social participe à la territorialisation de la délinquance. En effet, les enjeux spatiaux de la délinquance favorisent les comportements délinquants chez les jeunes de ces quartiers. Nous avons vu que le comportement délinquant est l'aboutissement de cette interaction entre les perceptions et les cognitions sociales qu'ont les autres sur les habitants de ces quartiers. Nous avons donc mis en évidence que la délinquance se nourrit du milieu social. Donc, le comportement social résulte de l'interaction entre la dynamique sociale et la dynamique spatiale. Ce qui vient confirmer, par la suite, la première hypothèse de la recherche voulant que les structures matérielles et sociales des quartiers défavorisés accentuent le phénomène de la délinquance juvénile dans ces quartiers.

CHAPITRE : 5

L'ACTION PUBLIQUE AU SERVICE DE LA RÉGULATION POLITIQUE

Introduction

Durant ce chapitre, nous comptons vérifier l'hypothèse selon laquelle l'inefficacité et l'incohérence de l'intervention publique limite fortement les possibilités de la réinsertion sociale des jeunes délinquants. À cette fin, nous allons chercher à la fois de présenter les modes de gestion institutionnelle relatifs à la question sociale ainsi que proposer une analyse sur les lieux d'exercice du pouvoir politique. Et donc de s'intéresser spécifiquement aux enjeux politiques et sociaux qui gèrent les pratiques des acteurs publics en matière de la délinquance dans les quartiers défavorisés.

Nous entendons aussi de se recentrer sur l'histoire de l'intervention publique dans le domaine de la prise en charge des jeunes délinquants. L'attention est portée tout particulièrement sur l'action publique menée par les autorités de la justice et de la jeunesse et des sports, deux institutions responsables de la mise en œuvre des programmes gouvernementales.

Ainsi, au cours de l'analyse de l'action publique relative à la justice des mineurs, l'accent est mis sur les variables impactant le processus décisionnel judiciaire. Pour ce qui est de l'action du département de la jeunesse et des sports menée à travers ses institutions et ses acteurs chargés de la des jeunes judiciairisés, nous

allons présenter un cadre d'analyse sociologique de l'action publique en matière de la réinsertion des jeunes délinquants.

I.L'État providence et misère de l'État social

1. Des pratiques anarchiques de l'action publique sociale

1.1 Esquisses d'une action publique sociale

L'État-providence est définie comme l'ensemble des interventions de l'État dans le domaine social et économique à l'aide de politiques, de normes, de règles et de programmes sociaux dans le but d'atténuer les conflits sociaux et la réduction des inégalités sociales.¹ Au Maroc, le processus socio-historique de l'intervention publique dans le social semble difficile à saisir ces contours comme évolution à caractère cohérent. En effet, la structure politique composite, le comportement politique conjoncturel laisse déduire l'inconstance de l'acte social publique.²

Il paraît indispensable d'analyser cette orientation de point de vue sociopolitique en vue de déceler les enjeux législatifs, culturels, voir idéologiques qui marque le système politique et économique gouvernant les logiques d'action publique, sans perdre de vue de se

¹ G. TEEPLE, *La globalisation du monde et le déclin du réformisme social*, Les Presses de l'Université Laval, 2003, 317p.

² D. HIBOU, I. BONO, *Le gouvernement du social au Maroc*, Paris : Karthala, 2016.

rapporter à la trajectoire et aux transmutations des actions des pouvoirs publics.

Avant de poursuivre notre analyse, il convient de mentionner que depuis l'indépendance on assiste au développement d'un certain nombre de politiques et d'initiatives chez les décideurs marocains, qui se sont manifestés à travers la mise en place de plusieurs dispositifs et institutions pour consolider le pouvoir d'achat et assister les populations les plus démunies. C'est ainsi que les autorités ont créé des structures publiques à l'instar de l'entraide nationale comme établissement chargé de l'assistance sociale en direction des catégories de personnes vulnérables. La création aussi de la caisse de compensation dans les débuts des années quarante pour garantir la stabilité du pouvoir d'achat en faveur des catégories les plus pauvres,¹ qui néanmoins continu d'être critiquée par certains acteurs politiques du fait qu'elle subventionne plus les riches que les pauvres.

À l'avènement du nouveau millénaire et l'arrivée au pouvoir de Mohammed IV, le traitement de la question sociale a pris un tournant majeur, jamais déclenché dans le pays, vu les alertes qui ne cessent de se manifester sur les conditions de vie qui continuent de se dégrader et les fosses qui se creusent de plus en plus entre les riches et

¹ M. CATUSSE et al, *L'État face aux débordements du social au Maghreb*, Paris : KARTHALA, 2010.

les plus pauvres.¹ Ce qui a suscité la mise en place d'un nouveau mode de gestion sociale.

De ce fait, on assiste depuis lors à l'instauration de multiples organismes à vocation sociale. C'est ainsi qu'a été créée la Fondation Mohammed V pour la solidarité en 1999 sous la présidence de Mohammed VI, de même que l'Agence de développement social, fondée en 2001 relevant du ministère de la Famille, de la solidarité, de l'Égalité, et du Développement social, lui-même constituée en 2004.

L'instauration de ces institutions, à caractère monarque, a constitué, également, un tournant signifiant dans le processus d'institutionnalisation d'action publique en termes de traitement des affaires sociales.² Il s'agit, en effet, d'un nouveau paradigme du problème social en rupture avec le système hérité du protectorat. C'est une « réinvention du social » pour reprendre une terminologie de Myriam CATUSSE.³ En effet, « le tournant social du régime n'apparaît effectif que lorsque le roi Mohammed VI le prend directement en charge, en faisant le chantier de son règne. »⁴

¹ PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain* 1997, Paris : Economica.

² Ces organismes sont sous la bienveillance royale. Pour plus de détails voir CATUSSE Myriam et autres, *L'État face aux débordements du social au Maghreb*, Paris : KARTHALA, 2010.

³ M. CATUSSE, « Les réinventions du social dans le Maroc "ajusté" », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 105-106 | janvier 2005.

⁴ J. FERRIE, B. DUPRET. « Maroc : réformer sans bouleverser », in *Afrique du Nord - Moyen-Orient 2012-2013 - Printemps arabes: trajectoires variées, incertitudes persistantes*, Paris : La Documentation Française, 2012, pp.15-27, p 3.

1.2 La monarchie : Un acteur prééminent dans le champ social

La monarchie marocaine est particulièrement très influençant sur la scène politique.¹ Le Roi s'affirme comme étant le père de tous les citoyens, « il incarne la seule vraie institution au Maroc ». ² Si l'on considère de surcroît que la personne du Roi est le maître de la quasi-totalité d'actions publiques intensifie son présence incontournable dans l'univers social, dans une stratégie qui vise à renforcer l'attachement à la monarchie.³ « Le souverain doit se trouver réellement, physiquement présent dans son royaume, comme s'il avait le don d'ubiquité et comme si la vraie capitale devait être le « camp volant », le lieu où il séjourne ».⁴

Sur la base d'importantes recherches empiriques, et à partir d'une analyse critique des politiques publiques, l'action de l'État imprégner par l'État impérial, laisse révéler une image de l'action publique marquée par un comportement inégal qui détermine la façon dont les décideurs envisagent réduire les disparités sociales, dans des conditions marquées aussi par l'existence de multiples lieux de

¹ M. EL AYADI, R. BOURQUIA, M. DARIF, « Etat, monarchie et religion », Les cahiers bleus, février 2005, n°3, 52p.

² WATERBORY John, « la légitimation du pouvoir au Maghreb : tradition, protestation et répression », Annuaire de l'Afrique du Nord, 1977, 16, 411-22.

³ J. DAKHLIA. « Dans la mouvance du prince : la symbolique du pouvoir itinérant au Maghreb », In: Annales. Économies, Sociétés, Civilisations. 43^e année, N. 3, 1988. pp. 735-760; p 738.

⁴ *Ibid*, p 738.

pouvoir et de modes de gouvernance ¹. Ce qui remet en cause l'action sociale au Maroc et affecte la cohésion sociale, telle qu'elle est mise en évidence par les constatations soulevées par Mariam CATUSSE (2010) qui souligne que le Maroc n'a guère été un État social à l'acceptation contemporain de l'État de providence.

À cet égard, il convient de noter que le politologue Jean-Claude SANTUCCI (1992) a fort bien démontré que le pouvoir public central marocain se servait du secteur public essentiellement comme un mécanisme de reproduction sociale. Dans ces conditions, l'État réagit positivement aux demandes sociales comme stratégie pour réguler ces conflits politiques.² Par ailleurs, le social se transforme en un champ favorisé de compromis politiques. Ce qui veut dire la primauté du politique par rapport au social.³

D'autres part, la coexistence d'une pluralité d'organisations sociales rattachées au personne du Roi telle que la Fondation Mohamed VI pour la Réinsertion des Détenues, la Fondation Mohammed V pour la Solidarité, la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger, pour ne cité que celles- là, laisse développer, tout à fait, des interrogations sur les conditions de pilotage

¹ M. TOZY et B. HIBOU, L'offre islamiste de justice sociale. Politique publique ou question morale ? in l'injustice sociale au Maghreb,

² M. CATUSSE, « Le « social » : une affaire d'Etat dans le Maroc de Mohammed VI », in Confluences Méditerranée, 2011/3 (N° 78), p. 63-76.

³ J. WATERBURY, *The Commander of the Faithful*, New York: Columbia University Press, 1970.

de la société.¹ Ce comportement à caractère impériale suscite des critiques adressées particulièrement à l'entourage du monarque. Nous nous rappelons bien des critiques adressées même par certains membres de l'exécutif, y compris le chef du gouvernement,² censés être au cœur de conception et d'élaboration des politiques publiques.

L'intensification d'institutions parallèles aux institutions rattachées aux différents départements gouvernementaux, traduit l'expression d'un déficit de sens (M. CATUSSE, 2010). Partant du constat que les logiques d'intérêts des élites politiques qui cherchent à conquérir la légitimité en vue de renforcer les positions de pouvoir de chacun des décideurs, favorisent des pratiques révélant la fragmentation du pouvoir entre multiples acteurs.

La pluralité d'acteurs aux intérêts divers, le redoublement de projets et plus encore la concurrence sur projets et programmes du même type, annonce l'affaiblissement, voir l'effondrement des institutions publiques. Les propos d'un directeur régional du ministère de la jeunesse et des sports rencontré lors de la présente recherche, laissent paraître une attitude marquée de contestation envers les projets menés par ces organisations parallèles:

¹ M. TOZY et B. HIBOU, *Op cit.*

² F. ABDELMOUMNI, « Le Maroc et le Printemps arabe », *Pouvoirs* 2013/2 (n° 145), p. 123-140.

« Les autorités créent des établissements socioculturelles, similaires aux nôtres, avec les mêmes missions, avec des normes de haut niveau, la chose qui contribue à l'affaiblissement de nos établissements et déclenche une rivalité entre les départements ministériels et ces organismes. Il faut, de préférence, renforcer les établissements existants pour concentrer l'intervention publique. »

Ces projets prennent plus d'importance de faite qu'ils sont édifiés par des organisations rattachés au personne du roi, qui sont qualifiés communément comme « les projets royales ». L'enjeu n'est pas négligeable puisqu'il s'agit, en fin de compte, de prendre l'univers social comme un terrain privilégié pour la domination politique.¹

Bref, et comme l'a déjà souligné Lisa ANDERSON, (2000) la monarchie qui a su toujours s'ajuster instantanément aux transformations qui affectent le champ politique, emploie des stratégies à caractères sociales qui consistent à percevoir l'action publique sociale comme mécanisme au service du monarque, le Souverain n'admettra en aucun cas que d'autres acteurs soient en mesure de former un écran entre lui et son peuple.²

¹ C. GUIBET LAFAYE « La domination sociale dans le contexte contemporain », Recherches sociologiques et anthropologiques, 45-1, 2014, pp.127-145.

² M. ROUSSET, « Politique administrative et contrôle social », in Le Maroc Actuel, Une modernisation au miroir de la tradition ?, Aix-en-Provence : Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman, Éditions du CNRS, 1992, p. 151-169.

1.3 Le programme de L'initiative Nationale pour le Développement Humain : Un instrument impérial

L'année 2005 a vu un important renforcement de l'intervention des pouvoirs publics a constitué une évolution très importante en matière du traitement social grâce à la mise en place d'un nouvel instrument appelée L'initiative Nationale pour le Développement Humain (*INDH*). Dans le discours fondateur de l'INDH le Roi Mohammed VI souligne, clairement, la croissance de la demande sociale: « nous entendons par la problématique sociale, qui constitue, pensons-Nous, le défi majeur à relever pour la concrétisation de notre projet de société et de développement. En effet, nous avons décidé, avec l'aide de Dieu, de nous y atteler en lançant une nouvelle initiative qui se veut novatrice et ambitieuse, à savoir: l'initiative Nationale pour le développement Humain ».¹

Ce dispositif institutionnel est mobilisé autour d'une démarche déconcentrée basée sur la convergence et la synergie des programmes de l'État, des établissements publics, des collectivités locales, dans une dimension globale qui vise la réduction des déficits sociaux à

¹ Ministère de la Culture et de la Communication, Les Discours du Roi, [en ligne], 2013, <http://www.maroc.ma/fr/discours-royaux/discours-de-sm-le-roi-mohammed-vi-%C3%A0-la-nation-0>, (Consulté le 10 avril 2016).

travers la lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.¹ Le programme ambitionne aussi le maintien de la cohésion sociale, la promotion de l'égalité des chances, la protection des populations vulnérables, l'amélioration des conditions du niveau de vie des populations les plus démunies.²

Ce programme révèle, en effet, une volonté chez l'État de rompre avec la logique de charité pour mettre en place une logique de l'assistance, la logique de « work first » (Mathieu BERAUD et Anne EYDOUX, 2011) du modèle libéral de protection sociale qui se manifeste clairement dans le soutien et le développement des activités génératrices de revenus, subventionnées par *l'INDH*.

Il n'est pas étonnant donc de constater que dans un extrait de discours adressé à la 69^e assemblée générale des Nations unies en septembre 2014, le Roi s'enorgueillit de la mise en place de ce programme : « Ainsi, le Maroc est arrivé à mettre au point une initiative nationale pionnière pour la promotion du développement humain, parallèlement à des programmes ambitieux. »³

¹ Centre d'études internationales, *Une décennie de réformes au Maroc (1999-2009)*, Paris : KARTHALA, 2010.

² Rapport d'activité, 2005-2010, Coordination Nationale de l'INDH, Ministère de l'Intérieur mai 2011.

³ Ministère de la Culture et de la Communication, Activités Royales, [en ligne], 2014, <http://www.maroc.ma/fr/activites-royales/sm-le-roi-adresse-un-discours-la-69e-session-de-lassemblee-generale-des-nations>, (Consulté le 17 avril 2016).

Cependant, il convient de noter que le programme *INDH* a montré ses limites, en l'absence d'effets significatifs sur le niveau de satisfaction des populations ciblées, comme tient à le souligner l'Observatoire National du Développement Humain dans son rapport d'évaluation des réalisations de la première phase 2005 - 2010 de *l'INDH*.

Notons également que, et selon les acteurs publics enquêtés, les actions de *l'INDH* ne sont pas intégrés dans les politiques sectorielles et ne converge pas avec les différentes stratégies sectorielles, elles s'élaborent loin de l'approbation des départements concernés : Les propos d'un acteur public semblent appuyer cette orientation.

« La philosophie de l'INDH c'est l'éradication de la marginalité. Ses programmes sont destinés aux couches sociales les plus pauvres, surtout dans les quartiers de la précarité, [...] Les fonctionnaires qui représentent notre département dans les réunions de comité de l'INDH n'osent pas discuter avec l'intérieur (les représentants des autorités locales), ils se contentent de l'expression : nous on assure l'encadrement et l'équipement [...] C'est l'INDH qui propose les projets dans les zones marginalisés. Nous, on ne peut pas proposer par ce qu'on ne dispose pas de terrains. Celui (le fonctionnaire) qui représente notre département

*aux réunions ne prend avec lui aucun document ou dossier et ne soumet aucun document ou dossier. Nous, on se contente de signer. [...] Les établissements qui se construisent (par L'INDH) ne sont pas conformes aux normes. »*¹

L'analyse des entretiens laisse entrevoir que certains acteurs publics des services extérieurs de l'État, chargés de la mise en œuvre de l'action publique relative aux programmes de L'INDH, ne semblent pas tellement engagés dans ces actions. Pour pousser plus loin l'analyse, on peut conclure que ces acteurs détiennent une perception plutôt négative de l'utilité et l'efficacité de ces programmes.

Selon ces acteurs, les détenteurs des décisions, notamment les autorités locales, viennent pour imposer des projets prédéfinis à l'avance loin de l'accord ou au moins la consultation des acteurs de départements concernés. De cette façon, le comité provincial de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain paraît comme un organe formel pour recueillir une approbation formelle sur ce qui a été appris pour accomplir les formalités exigées par les décideurs centraux.

¹ Fonctionnaire dans un service public, 56 ans.

Il découle de ce constat que le fonctionnement de l'action publique est encore tributaire de la gestion «par le haut » qui émanent d'une élite délimitée regroupant les autorités locales, élus et groupes d'intérêts économiques et sociaux.¹ Il s'agit donc, d'une démarche descendante, basée sur la prise de décisions au niveau centrale qui ne laissent aucune marge d'action aux acteurs réellement concernés par les projets.

2. L'État un monopole de l'intervention publique comme instrument de contrôle politique

2.1 Une scène politique hétéroclite

Il est d'autant plus remarquable que la recomposition du paysage politique affectée par le « Printemps arabes », la réforme apportée à la constitution en 2011, l'arrivée au pouvoir du gouvernement Benkirane, issue des élections du 25 novembre 2011, sollicité par une grande masse de citoyens, a constitué un engouement

¹ M. ENGUELEGUELE, « Quelques apports de l'analyse de l'action publique à l'étude du politique en Afrique subsaharienne » *Politique et Sociétés*, vol. 27, n° 1, 2008, pp. 3-28.

pour le changement et promesse pour la concrétisation des attentes et des aspirations d'une vaste majorité de la population.¹

Un gouvernement formé d'une coalition composite islamiste, de socialistes, de libéraux et de conservateurs s'est engagé à la mise en œuvre des programmes sociaux pour assurer un accès non discriminatoire aux services sociaux au logement et renforcer la solidarité et garantir l'égalité des chances entre toutes les catégories de la société.²

De même, dans son programme, le gouvernement El Othmani promet d'adopter une politique sociale en vue de soutenir le développement humain avec l'extension de la couverture sociale, et accorder plus d'importance aux catégories pauvres et vulnérables, et contribuer au renforcement de la stabilité politique, économique, social et financier du pays.³

En revanche, précisons que l'hétérogénéité idéologique apparente des deux gouvernements, inhérents au système électoral en vigueur qui tend à fragmenter la scène politique, minimise les chances de la mise en œuvre de ces engagements. Effectivement, sur le niveau de

¹ J. FERRIE, B. DUPRET. « Maroc : réformer sans bouleverser », in Afrique du Nord - Moyen-Orient 2012-2013 - Printemps arabes: trajectoires variées, incertitudes persistantes, Paris : La Documentation Française, 2012, pp.15-27.

² ROYAUME DU MAROC, Le Chef du Gouvernement, Programme gouvernemental, janvier 2012.

³ ROYAUME DU MAROC, Le chef du Gouvernement, Le programme gouvernemental, Avril 2017.

départements centraux les résultats de nos investigations font apparaître la divergence dans le déroulement de l'action publique. Ce qui implique la discordance sur le niveau local.

L'homogénéité apparente des départements étatiques semble être superficielle et masque une forte hétérogénéité qui se résume dans l'entrecroisement d'une pluralité d'instruments dans toutes les politiques sectorielles, suite à l'absence d'une planification rigoureuse et manque de mécanismes de coordination. Tel est le cas du ministère de la jeunesse et des sports dans ses programmes en direction des jeunes en contact avec la loi ou en situation de précarité sociale. On constate une pluralité de programmes, et d'interventions sur différents plans : Comme les activités sportives, ludiques, animation culturelle, artistiques, préventifs, actions de qualification et d'insertion. Mais, ils ne sont pas, à proprement parler, insérés dans une vision homogène basée sur des fondements objectifs et rationnels.

Compte tenu de fait que la politique publique incarne la corrélation entre action et idées, étant donné que la politique publique est perçue comme une lecture de la réalité sociale.¹ Pourtant ce n'est pas le cas dans les domaines de l'intervention publique étudiée. En faite, on aperçoit la prédominance d'actions au détriment des idées,

¹ P. MULLER et Y. SUREL, *Op cit.*

des programmes sans un fond conceptuel, tout à fait détaché de la réalité.

À ce sujet, mes interlocuteurs observent que les départements ministériels délèguent des crédits budgétaires en faveur de certaines régions sur la base de clientélisme et le favoritisme politique. Cela signifie que les autorités publiques, particulièrement au niveau central, agissent selon les intérêts politiques et non selon une approche qui repose sur des critères rationnels et objectifs. Comme cela a été exprimée par l'un des acteurs publics, qui met en cause l'action publique menée au sein de son département :

« Il n'y a pas une stratégie bien claire qui guide le ministère, chaque ministre travail selon sa manière. En réalité, il y a des programmes que le ministère se jette dessus comme les programmes de la télévision. Le ministère consacre des crédits et en fin de compte il ne se passe rien. Ils donnent des crédits aux gens (leurs partisans) qui appartiennent à leur parti (politique), c'est ça qui compte le plus. »

Ces déclarations mettent en claire l'usage politique de l'action publique. L'intervention publique relève, ainsi, des pratiques qui ne sont pas l'application des orientations politiques préexistantes, mais

sont les mécanismes d'un tri d'ordre politique discriminatoire envers ces services extérieurs.

On outre, dans certaines conditions, notamment au moment d'alternance des gouvernements, des conflits politiques entre ministre sortant et un autre nouveau, peuvent contribuer au blocage de certains projets. Chaque fois qu'un nouveau ministre débarque, une rupture se produit avec les programmes adoptés par son prédécesseur, à tel point que les fonctionnaires ont appris l'habitude de recommencer à nouveau et oublier les anciens programmes. Ce qui pousse à s'interroger sur la cohérence de l'action publique. Il apparaît en effet que le service public est mis au profit du service de l'autorité politique.

Dans un communiqué du conseil des ministères présidé par le roi Mohammed VI le 25 juin 2017 au Palais Royal à Casablanca, le Roi a exprimé son mécontentement à l'égard des membres de l'exécutif en raison de la non réalisation des projets programmés à la province Al-Hoceima :

«[...]le Roi a fait part au gouvernement et aux ministres concernés par le programme Al-Hoceima Manarat Al Moutawassit, en particulier, de sa déception, de son mécontentement et de sa préoccupation au sujet de la non-

réalisation dans les délais impartis des projets prévus dans le cadre de ce grand programme de développement dont la signature s'est déroulée sous la présidence effective du Souverain en octobre 2015 à Tétouan»,¹

Le changement du gouvernement à entraîner l'arrêt automatique des précédents projets. Voilà donc un exemple qui montre que l'action publique ne repose pas sur une logique de la continuité du travail gouvernemental. En revanche, on remarque que la règle c'est la rupture avec les projets des prédécesseurs. « La pluralité des temporalités qui concourent dans les processus d'action publique (temps politique, temps administratif et temps des professionnels), peut être soulignée ainsi que l'importance d'une temporalité politique qui s'impose aux différents acteurs ».² En effet, les projets qui ne s'insèrent pas dans les intérêts des partis politiques sont mis à part. Ce qui infléchit, en conséquent, la performance de l'action publique qui se trouve fragiliser et fragmenter.

¹ MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, [en ligne] 2017, URL : <http://www.maroc.ma/fr/activites-royales>, (Consulté le 23 août 2017)

² J. COMMAILLE, V. SIMOULIN et J. THOEMMES, « Les temps de l'action publique entre accélération et hétérogénéité », *Temporalités* [en ligne], 19-2014, URL : <https://journals.openedition.org/temporalites/2818?lang=en> (consulté le 18 juillet 2017)

2.2 Une action publique imposée par le haut

L'investigation empirique a permis de mettre en exergue la centralité de l'État dans la production des actions publiques. Cette dimension de centralité est manifestée dans une démarche inscrite dans une logique d'action « du haut vers le bas » (top down), non pas dans le sens théorique du terme employé par les anglo-saxonnes, qui analyse la politique publique comme des procédures gouvernées par voie hiérarchique,¹ mais dans le sens d'une pratique de gestion unilatérales initiée par les institutions publiques. Cette pratique notifie la prédominance d'une optique linéaire, et non pas participative, dans le processus d'élaboration des politiques publiques et témoigne de la fragilité de l'action publique imposée aux acteurs dominés.

Dans ce volet, les déclarations d'un acteur public, met en lumière la gestion de *top down* par l'action publique :

« Il y a une relation verticale du haut vers le bas. L'administration (centrale) ne vous dit rien (absence de consultation). De même, beaucoup de responsables des services extérieurs exécutent des programmes élaborés par l'administration centrale sans qu'ils aient reçu un écrit de sa part. C'est là qu'on constate l'anarchie »

¹ I. PYBOURDIN, « Politiques publiques. Construction de la fracture par les usages dans l'enseignement », in Les Cahiers du numérique 2009/1, Vol. 5, p. 195-222.

Les propos avancés par cet acteur permettent de déduire que les acteurs locaux agissent selon les directives qui leur sont transmis depuis l'administration centrale. Cela signifie également une capacité d'action trop limitée des acteurs locaux qui restent de simples exécutants. Dans plusieurs cas, les instructions orales suffisent pour que les responsables locaux passent en action dans l'attente de recevoir les instructions écrites.

À ce niveau, les acteurs locaux ne prennent pas une part active à une réflexion préalable pour faire part de leur point de vue. De ce fait, on observe, alors, la persistance d'une forme traditionnelle de gouvernement qui consolide et stabilise la domination du central au détriment du périphérique.

De ce fait, l'administration centrale exerce une sorte de pression de type hiérarchique pour forcer les acteurs locaux à obéir aux ordonnances conjonctions. En contre partie, les acteurs locaux désobéissants à cette logique, risquent d'être cible des mesures disciplinaires moral suffisantes pour les rendre marginalisés par les hauts responsables. Ce qui aurait, par conséquent, un effet plutôt négatif sur le fonctionnement des services dont ils sont responsables.

Et peut aboutir, dans plusieurs cas, à les démettre de leurs fonctions dans n'importe qu'il moment.

Les raisons données par nos interlocuteurs révèlent une tendance critique de l'État comme le seul maître de l'action publique. Dans ce sens, un acteur public observe que :

*« L'État en générale marginalise tout les personnels compétents. Il préfère, au contraire, traiter avec les bras cassés qui ne contredisent pas les choix de l'administration. De cette façons, on constate que les postes de responsabilité sont détenue, dans la majorité des cas, par des gens incompetents ou qui ne contrarient pas les directives de l'administration ».*¹

Selon ces déclarations, il semble très claire que l'État procède à la marginalisation des cadres compétents comme un mécanisme pour contrôler le champ de l'action publique et imposer les choix et les orientations qui sont définis par l'élite de l'administration.

C'est un exemple concret qui montre que L'État veille à ce que le changement n'affecte pas les intérêts de la classe dominante pour garantir le maintien de l'ordre social existant. Comme tient à le

¹ Acteur public, 42 ans.

souligner un des grands ténors de la sociologie, Max Weber, en pensant L'État moderne comme « une entreprise de domination ».¹

II. LES JEUNES DÉLINQUANTS : CES OUBLIÉS DE L'ACTION PUBLIQUE

1. La justice des mineurs

1.1 L'histoire de la législation des mineurs

D'abord, il faut rappeler que la justice des mineurs n'existait pas avant 1889, date de la création du premier tribunal pour mineurs, le "Cook County Juvenile Court" aux États-Unis à la ville de Chicago.² Au Maroc, il importe d'indiquer qu'avant l'ère coloniale la législation des mineurs faisait défaut. L'ordre juridique du pays se trouvait soumis à un certain « pluralisme législatif ». ³ En effet, l'organisation judiciaire était assurée par quatre principales institutions judiciaires : La justice

¹ L. MCFALLS et al, *Construire le politique: contingence, causalité et connaissance dans la science politique contemporaine*, Québec : Presses Université Laval, 2006.

² J. ZERMATTEN et al, *100 ans de justice juvénile. Bilan et perspectives*, Sion : Institut international des droits de l'enfant, 1999.

³ O. AZZIMAN, « La tradition juridique islamique dans l'évolution du droit privé marocain », in Jean-Claude Santucci, *Le Maroc actuel entre modernité et tradition. Réflexions sur le changement*, Aix-en-Provence : Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman, Éditions du CNRS, pp. 251-272, 1992.

du Chraâ, le tribunal judiciaire du Makhzen, les tribunaux rabbiniques et la tribune de la coutume et d'arbitrage.¹

La période coloniale sera marquée par la mise en œuvre de la première législation pénale régissant les délits commis par les jeunes de moins de 18 ans, lors de la promulgation du code pénal de Tanger, zone internationale, le 15 janvier 1925. Après cela, la promulgation, le 19 janvier 1939, de la loi relative aux mineurs étrangers âgés de 13 à 16 ans dans la zone française de l'Empire chérifienne. Le 24 octobre 1953 le premier code pénal vient d'être adopté. Le dit code comprenait cinq articles (74 à 78) relatifs au traitement des mineurs délinquants indigènes. Ainsi, l'article 74 de ce code stipule que : « Une infraction commise par un délinquant de moins de treize ans, n'est pas punissable. »²

À la suite de l'indépendance, le Maroc a connu la promulgation de plusieurs textes législatifs notamment le dahir portant loi du 15 juillet 1974 fixant l'organisation judiciaire du Royaume, qui attribue au juge communal la mission de réprimer les mineurs délinquants.³ Toutefois, le plus important de ces textes, et le plus récent aussi, c'est celui du code de la procédure pénale promulgué le 1^{er} octobre 2003. Cet

¹ M. EL QADERY, « La justice coloniale des « berbères » et l'État national au Maroc », L'Année du Maghreb, III, 2007, pp. 17-37.

² Voir : Bulletin officielle n° 2142 bis du 19 novembre 1953, p.1681.

³ Voir l'article 35 du dit Dahir.

instrument judiciaire a constitué une véritable évolution par rapport aux législations précédentes. Les nouveautés de ce texte résident, essentiellement, dans l'élévation de l'âge de responsabilité pénale à 18 ans au lieu de 16 ans, ainsi que la création des organes judiciaires spécialisés dans les affaires des mineurs. En plus cette évolution au niveau du cadre juridique, l'État a pris en charge la mise en œuvre d'un cadre institutionnel consistant à la mise en place d'un ensemble d'institutions dont la vocation est la participation à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques.

Toutefois, comme souligné dans plusieurs rapports nationaux et internationaux, les avancées réalisées dans ce cadre ne doivent pas faire perdre de vue les nombreuses lacunes qui touchent le domaine de la protection judiciaire des enfants.¹

1.2 La dimension répressive de la décision judiciaire

La justice des mineurs a connu, à l'échelle internationale, une évolution notable au cours de ces dernières décennies en matière de la prise en charge des mineurs délinquants. En effet, le statut de l'enfant

¹ À titre d'exemple voir : Nations Unies, Comité des droits de l'enfant, *Liste de points concernant les troisième et quatrième rapports périodiques du Maroc*, Soixante-septième session 1^{er}-19 septembre 2014, Genève.

à considérablement évolué au fait on est passé d'une prise en charge basée sur de la punition à une prise en charge basée sur la protection.¹ C'est en France, d'abord, que la dimension éducative fait son apparition au début du 19^e siècle, à la veille de la révolution française.² À cette époque, le législateur français a fixé l'âge de la majorité pénale à seize ans en considérant que l'enfant coupable doit faire l'objet des mesures éducatives puisqu'il n'a pas encore la faculté de discernement.³ Donc, la nouvelle conception a été fondée sur un principe fondamental qui consiste à éduquer plutôt que de réprimer.

Actuellement, la dimension réhabilitative, thérapeutique fait l'objet d'une attention croissante. Le Maroc, ne fait pas exception à ce penchant. Ainsi, les autorités publiques ont pris part à ce chantier, depuis des décennies, à travers des réformes juridiques et institutionnelles visant à fournir des garanties procédurales aux mineurs. À cet effet, et en vue de se conformer aux règles internationales, le législateur marocain a consacré aux mineurs des règles spéciales impliquant des mesures éducatives visant à favoriser leur insertion sociale.⁴

¹ B. CROZAT, « Une brève histoire de la justice des mineurs », *Lien social*, n° 879, 3 avril 2008, pp. 8-15.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ Alinéa 1.2 de l'Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs Adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 40/33 du 29 novembre 1985, stipule que : « Les Etats Membres s'efforcent de créer des conditions qui assurent au mineur une vie utile dans la communauté, propre à encourager chez lui pendant

Ceci sur le plan conceptuel, mais sur le plan opérationnel nous remarquons plusieurs insuffisances. Autrement dit, dans la pratique il existe un décalage entre la réalité et la législation. Cependant, en matière des droits nous remarquons que certains agents de justice sont conscients de l'approche éducative applicable pour les mineurs, comme perçu dans le plaidoyer d'un avocat suivant confirme cette tendance :

« Ce tribunal est une instance à caractère social, son premier objectif c'est la dissuasion et non pas la punition. (Étant donné que) le mineur n'a pas d'antécédents judiciaires et il poursuit encore sa scolarité, nous sollicitons auprès de votre haute présidence d'ordonner la remise à ses parents »

Au cours d'un procès concernant un justiciable mineur, les magistrats sont tenus à respecter certaines formalités qui garantissent un traitement équitable tout au long de la procédure judiciaire, conformément aux règles et procédures en vigueur. Nous songeons ici que l'action judiciaire devrait être en harmonie avec l'esprit de la politique pénale, notamment la prise en charge éducative des mineurs

la période de sa vie où il est le plus exposé à un comportement déviant, un processus d'épanouissement personnel et d'éducation aussi éloigné que possible de tout contact avec la criminalité et la délinquance. »

en contact avec la loi. Alors, ce qui est observé au niveau de l'exercice de l'action judiciaire ne reflète pas cette logique. Les données recueillies du terrain dévoilent une forte volonté chez la plupart des agents de l'appareil judiciaire, de réprimer les jeunes délinquants. Le verbatim tirée du terrain d'observation d'un magistrat s'adressant à un jeune récidiviste, illustre bien cette idée: « Celui là je l'ai relâché dernièrement, il est retourné encore une fois. Écoute, la prochaine fois ça sera la prison ». Également, nos données empiriques dénotent l'attitude d'un avocat de la victime qui demande l'incarcération d'un jeune ayant commis un délit de coups et de blessures à l'arme en disant : « C'est très dangereux, les actes commis par ce jeune constituent un grand danger pour la société. (Par conséquent) je demande à la Cour que l'accusé ne soit pas mis en liberté ».

De même, le procureur du Roi parle toujours le même langage : « la condamnation ». La logique de l'intervention du pouvoir accusatoire repose sur la fonction de répression. Parfois, le procureur fait appel à la décision du juge des mineurs en demandant de rendre la sanction plus sévère. Effectivement, les données obtenues sur le terrain confirment ce constat. À ce sujet, nous avançons la constatation suivante : lors d'une audience du jugement, le procureur du Roi demande l'emprisonnement d'un mineur placé dans un centre

de protection de l'enfance accusé de coups et de blessures justifiant sa demande comme suit :

« Nous pensons qu'il existe une très forte probabilité que cette agression perpétrée par le mineur entraîne chez la victime une mutilation. C'est pourquoi nous estimons que la décision prise par la Cour, en ordonnant le placement du mineur dans le centre de protection de l'enfance, est loin d'être assuré, car il peut facilement s'y évader. Nous demandons donc, la modification de mesure prise à l'encontre du mineur par une mise en détention provisoire dans l'établissement pénitencier ».

Pour certains sociologues, tels que Geoffroy DE LAGASNERIE, « juger, c'est infliger une violence ». ¹ En d'autres termes : « Être un sujet de droit, ce n'est pas, d'abord, être un sujet protégé, sécurisé. C'est avant tout être un sujet jugeable, C'est être emprisonnable, arrêtable, condamnable ». ² Dans ce cadre, les propos d'un juge expliquent bien la fonction réprimande du système judiciaire : « Tous ceux qui entrent au tribunal sont considérés comme étant perdants ». Cela explique que tous les justiciables sont perçus par les

¹ G. DE LAGASNERIE, *Juger. L'État pénal face à la sociologie*, Paris : Fayard, 2016, p 56.

² *Ibid.*, p. 60.

professionnels de la justice comme des sujets stigmatisés. Les jeunes des quartiers défavorisés sont d'autant plus exposés à la stigmatisation pénale pour leur appartenance socio-spatiale.

Nous voyons donc, l'incohérence de l'action judiciaire par rapport à la philosophie de la politique pénale adoptée par l'État. On assiste alors à une déconsidération de la dimension éducative où la primauté de la répression judiciaire sur la réhabilitation sociale. Les professionnels de la justice estiment que la réduction de la délinquance ne sera possible que par la prise de mesures répressives. C'est ainsi que l'objectif fondé sur l'idée du « jeune en danger » nécessitant une assistance et une protection par la société,¹ semble encore loin d'être atteint.

1.3 Le processus décisionnel judiciaire entre réhabilitation et sanction

Dans ce travail, nous voulons avant tout mettre de l'avant les différents enjeux qui participent à la construction de la décision judiciaire applicable aux mineurs. Soulignons, d'abord, que pour qu'une décision soit rendue sur le bien-fondé de l'affaire, les

¹ L.MUCCHIELLI, *La frénésie sécuritaire. Retour à l'ordre et nouveau contrôle social*, Paris : La découverte, 2008.

magistrats sont tenus de respecter un ensemble de formalités énoncées dans le code de la procédure pénale.

Au préalable, il convient d'indiquer que les fondements juridiques à la décision reposent sur trois étapes essentielles : D'abord l'enquête préliminaire menée par la police judiciaire, ensuite l'instruction ouverte par le procureur du Roi, l'autorité compétente à décider des suites à apporter à une affaire et enfin le jugement.¹

Lors du terrain de recherche, nous avons pu remarquer le rôle éminent du parquet dans la dynamique pénale de l'activité judiciaire l'autorité. Le parquet concrétise l'institution publique qui a la tâche de qualifier des faits en actes délictueux. Autrement dit, il représente l'appareil étatique responsable de la construction et de la définition de la délinquance. À titre d'exemple, des faits comme le fait de traverser l'autoroute à pied ou le vagabondage ou encore outrage à l'égard d'un agent public lors de l'exercice de ses fonctions, peuvent constituer, aux yeux du parquet, un acte délictueux suscitant une poursuite judiciaire. En revanche, un délit comme coups et blessures à l'arme* le parquet pourrait mettre fin définitivement à la poursuite pénale si la partie plaignante y renonce. Ainsi, l'on peut s'interroger sur la

¹ A.C. BENYOUB, *Guide de la justice des mineurs à la lumière des standards internationaux et des dispositions nationales*, Publications du Conseil national des droits de l'Homme, 2^e éd, Rabat : Imprimerie El Maarif Al Jadida, 2013,122 p.

* L'article 303 du code pénal marocain dispose que « Sont considérées comme armes [...] toutes armes à feu, tous explosifs, tous engins, instruments ou objets perçants, contondants, tranchants ou suffoquants. »

définition de la délinquance. Est ce qu'il s'agit de la transgression d'une norme judiciaire ou comme un comportement en non-conformité avec une norme sociale ? Empiriquement, il nous paraît maintenant très clair que la décision judiciaire du parquet contribue fortement à labéliser un tel individu comme étant délinquant ou non.

Ceci est valable également lors de la phase du jugement. On se base sur le principe suivant : Le juge se prononce d'après ce qui se passe à la cour du jugement des faits et des débats. Ce principe souvent avancé par les représentants de la défense pour délégitimer le procès de la police judiciaire. Par ailleurs, le juge, selon le pouvoir discrétionnaire dont il dispose, lorsque les faits imputés au mineur ne constituent pas un grave délit ou si l'intérêt du mineur l'exige, peut n'ordonner aucune mesure.

Partant de là, il importe de souligner que les résultats de terrain mettent en évidence la pluralité des logiques et des éléments qui participent à la mise au point de la décision judiciaire. Au-delà de simple constat objectif, il ne faut pas perdre de vue l'importance de l'interaction des variables qui entrent en jeu en agissant comme des éléments qui orientent la décision judiciaire. Parmi les variables décisifs qui influent sur la décision judiciaire, nous évoquons, ci-dessous, quatre éléments essentiels.

Le premier élément est lié au système de la défense de l'accusé. En effet, la plupart des justiciables n'ont pas les moyens pour engager un avocat. Et puisque toute personne poursuivie a le droit d'avoir un avocat dès le début de la procédure judiciaire, le tribunal est obligé de leur désigner un avocat dans le cadre de l'assistance judiciaire.

Ainsi, les accusés qui parviennent à engager un avocat chevronné, disposant des compétences juridiques et rhétoriques, augmentent leur chance d'obtenir un acquittement ou au moins obtenir un jugement allégé. Par jugement allégé nous faisons allusion à l'ordonnancement de la remise du mineur à ses parents avec ou sans amende, ou bien le remettre à ses parents sous le régime de la liberté surveillée. Pour les accusés qui n'ont pas les moyens d'engager un avocat, ils risquent des mesures de placement dans un établissement spécialisé.

Deuxième élément qui influence le processus décisionnel, c'est la présence de la victime lors de l'audience. Ici, il convient d'indiquer que dans plusieurs cas la victime n'est pas tenue de se présenter à l'audience. Les données recueillies dans cette recherche conduisent à faire le constat suivant : L'interaction entre trois acteurs qui sont le juge, l'accusé et la victime détermine, d'une manière ou d'une autre, le sort de la décision judiciaire. Il est évident que, quand la victime est présente lors de l'audience, elle exprime ainsi un fort désir de se

venger du coupable. Il veut s'assurer que le coupable a eu ce qu'il méritait. Pour atteindre son objectif, la victime manifeste une attitude de mécontentement et dévoile un sentiment d'injustice pour convaincre le juge de l'ampleur des dégâts subi par le suspect.

Dans ces conditions, le juge, sous la pression de la victime, se trouve dans l'obligation de lui rendre justice. Du coup, la priorité est accordée à la satisfaction de la victime et à la réparation du dommage subi. Le magistrat français Denis SALAS résume bien cette idée quand il affirme : « Ce qui domine la scène judiciaire n'est plus la puissance du souverain, mais le cri de la victime qui demande justice ».¹

Troisième élément qui impacte, aussi, le processus décisionnel concerne le désistement de la victime. Il faut immédiatement préciser que lorsque la victime décide de renoncer à la poursuite, le juge décide, automatiquement, l'arrêt du procès. Autrement dit, les accusés qui réussissent à convaincre la victime, à travers le recours aux différents moyens y compris fournir des indemnités financières, bénéficient d'un arrêt de la poursuite judiciaire. Tandis que ceux qui n'arrivent pas conclure un accord de conciliation avec la partie plaignante vont devoir subir des mesures judiciaires.

¹ D. SALAS, *Le tiers pouvoir. Vers une autre justice*, Paris : Pluriel, 2000, p 87.

En quatrième et dernier lieu, dans les éléments agissant sur le processus décisionnel de la justice, vient la situation scolaire du mineur. Ainsi, les mineurs scolarisés jouissent d'un traitement privilégié. Nous constatons que l'action publique judiciaire repose sur la conviction que la scolarité est considérée comme un indicateur d'intégration sociale. Le fait de passer à l'acte délinquant, pour un jeune scolarisé, ne peut être qu'occasionnel. En contre partie, les actes délinquants commis par des jeunes non scolarisés sont vus par le système judiciaire comme un danger pour la société auquel il faut mettre un terme.

Nous voyons donc, comment certains variables impactent les actes juridictionnels en se posant comme des facteurs décisifs dans la détermination de mesures à prendre vis-à-vis de l'accusé. Ce qui nous amène à s'interroger sérieusement sur la place de l'approche de réhabilitation des jeunes délinquants dans l'exercice de l'action publique judiciaire.

Nous pensons que ce comportement inégalitaire de l'appareil judiciaire ne se base pas sur l'intérêt suprême du mineur, comme le stipule la philosophie de la justice des mineurs qui le considère comme étant un individu partiellement responsable. Bien au contraire, les pratiques judiciaires se basent davantage sur une politique de

répression, estimée comme le seul remède à la prolifération de la délinquance juvénile.

Ces constatations nous poussent à faire une association entre la décision judiciaire et la désaffiliation sociale des jeunes issus des quartiers défavorisés. Plus précisément, l'analyse des décisions judiciaires met en évidence que l'action judiciaire, par ses pratiques judiciaires discriminatoires, ne fait qu'accentuer la situation de la désaffiliation sociale des jeunes judiciairisés. En reprenant le vocable du sociologue Harold GARFINKEL, nous pourrions dire que l'action judiciaire est une « cérémonie de dégradation ».¹

2. Le département chargé de la jeunesse et des sports : L'acteur historique

2.1 Un rappel historique

Historiquement, il est intéressant de constater que le secteur relevant de l'autorité gouvernementale chargée de la jeunesse et des sports se présente comme la seule organisme étatique qui s'occupait depuis les années 1940 du domaine de la jeunesse délinquantes.² Mais, vue la

¹ H. GARFINKEL, « Conditions of Successful Degradation Ceremonies », *American Journal of Sociology*, vol 61, n°5, 1956, pp. 420 - 424.

² D.BECKER, « La délinquance juvénile au Maroc », *Bulletin économique et social du Maroc*, 27 (98-99), décembre 1963, pp. 177-203.

prolifération du phénomène de la délinquance des jeunes et au regard de l'incapacité de l'action étatique à contenir le phénomène, on assiste depuis les années 2000 à l'émergence d'autres intervenants, particulièrement les organismes non gouvernementaux, qui ont pris part à ce domaine comme des opérateurs chargés de la jeunesse en situation précaires.

Dans la présente recherche, on s'attachera à explorer les principales dimensions d'intervention publique liées au traitement du phénomène de la délinquance des jeunes. Ceci étant dit, il semble de prime abord de faire le point sur le parcours historique de l'action publique relatif à la prise en charge des jeunes délinquants.

Sur la base d'une recherche documentaire dans l'archive du service de protection de l'enfance relevant du ministère de la jeunesse et des sports, les documents¹ qu'on a pu consulter, nous renseignent sur les débuts du travail étatique envers les jeunes délinquants.

D'abord, il est important de signaler que ces institutions sont apparues dans un contexte de transmutations socioéconomiques qui ont touché la société marocaine et qui avaient des répercussions cruciales sur la vie sociale. Ces transmutations ont donné lieu à l'émergence d'une catégorie de jeunes, regroupant des enfants des rues et jeunes

¹Documents regroupant : Notes circulaires, Décrets et arrêtés,

des bidonvilles.¹ Cette population de jeunes était considérée par le gouvernement colonial comme un péril qui mit en danger son existence.² « C'est elle qui forme la masse de manœuvre des émeutes de demain. »³ C'est dans ce contexte qu'en 1948 les autorités coloniales ont créé des établissements pour placer ces jeunes délaissés, il s'agit des centres d'accueil, les premiers de ce genre au Maroc.⁴

Toutefois, il faut mentionner que la délinquance des jeunes n'a commencé à faire l'objet d'une attention officielle qu'au début des années 1950 sous la colonisation française. C'est ainsi un service a été mis en place à la direction du Service de la jeunesse et des sports, rattaché à la Direction de l'instruction publique, qui se charge des jeunes délinquants, sous l'appellation de Bureau de l'éducation surveillée.

La nouvelle direction se servira alors des établissements du service de la jeunesse et des sports, conçu pour accueillir les jeunes délaissés, pour en faire des centres d'éducation surveillée, structurés selon la même conception relatif au modèle existant en France.⁵ En 10 août 1955 un arrêté viziriel institutionnalise la répartition de ces

¹ B. DE ROTALIER, « Les yaouleds de Casablanca et leur participation aux émeutes de 1952 », *Revue d'histoire de l'enfance* « irrégulière », n° 4, 2002.

² B. DE ROTALIER, *Ibid.*

³ R. MONTAGNE, *Révolution au Maroc*, Paris : France empire, 1954, p. 270.

⁴ L. FREVAL, « Des prémices à la réforme : l'éducation surveillée marocaine du milieu des années 1940 au milieu des années 1960 », *Les Études Sociales* 2010/2 (n° 152), p. 75-101.

⁵ *Ibid.*

établissements en centres d'observation, de rééducation et en foyers d'action sociale,¹ spécialisés à l'accueil des mineurs délinquants en vertu de l'article 74 du code pénale du 24 octobre 1953.

Le réseau de ces centres a atteint en 1961 le total de 20 établissements avec une capacité d'accueil de 1135 lits. Ces centres encadrés par un staff éducative regroupant moniteurs, éducateurs et chefs de centres au nombre de 260, sont répartis comme suit :

8 centres d'observation

5 centres de rééducation

7 foyers d'action sociale.²

Ces centres, ont fait preuve d'une forte activité puisqu'ils ont accueillis 1850 mineurs au titre de l'année 1961, ce qui exprime le travail éducatif énorme effectué dans la prise en charge des jeunes délinquants.

L'évolution de l'action éducative prendrait un nouveau tournant à travers la création dès le milieu des années 1950, du régime de la liberté surveillée comme alternative au placement dans les centres d'éducation surveillée.³ Une mesure qui consiste à maintenir le jeune dans son milieu familial tout en procédant à encadrement éducatif en collaboration avec des acteurs de son entourage. Aussi, la nécessité

¹ Bulletin officielle N° 2239 du 23 septembre 1955.

² D.BECKER, *Op cit.*

³ L. FREVAL, *op. cit.*

d'accomplir le travail éducative réalisé par les centres, à susciter la création dès le début des années 1960 le service de suite au sein des centres d'éducation surveillée, chargé du suivi des mineurs après leur sortie des centres.¹

Cette réflexion sur l'historique de l'action publique dans le secteur de la délinquance nous renseigne, tout d'abord, sur l'effort entrepris dans ce domaine par les autorités publiques. Ensuite, elle nous permet de mettre en évidence la forte liaison entre la prolifération du phénomène de la délinquance des mineurs et l'avènement du colonialisme. Il s'avère évident que plusieurs changements ont affecté profondément les structures sociales existantes sous l'effet et le choc de la colonisation.² Ce qui a donné naissance, par conséquent, au diverses formes de déviances, en l'occurrence, la délinquance des jeunes.

¹ L. FREVAL, *op. cit.*

² A. ADAM, *Casablanca. Essai sur la transformation de la société marocaine au contact de l'Occident*, Paris : CNRS, 2 vols, 1968.

2.2 Les centres de protection de l'enfance cristallisent la crise de l'action publique

2.2.1 Les principales transmutations des centres de protection de l'enfance

L'héritage délaissé par l'ère colonial autour de la prise en charge des jeunes délinquants, dévoile un patrimoine important constitué d'un arsenal juridique, méthodes techniques de travail et des structures d'accueil favorables pour assurer la relève.

Mais qu'on est-il actuellement de l'action publique destinée aux jeunes délinquants ? Pour répondre à cette question, il faut analyser de près les différentes sources disponibles et nécessaires pour rendre compte de manière crédible aux enjeux qui reconfigurent cette action.

À partir des données empiriques disponibles, on peut décomposer le parcours de l'intervention publique dans le domaine de la délinquance des jeunes, en trois phases consécutives : Une phase de continuité liée à l'héritage coloniale à partir des années 1960, la phase de marocanisation caractérisée par la traduction des manuels techniques et la formation des cadres durant les années 1970 et la phase de la crise au milieu des années 1980.

En effet, après des années glorieuses qui s'étalent entre 1955 et 1975 qui a connu de remarquables progrès tant sur le plan éducatif que sur le plan d'infrastructure. À titre d'exemple, en 1963 en comptait quarante trois centres d'action sociale, répartis dans les différents quartiers défavorisés au territoire du royaume.¹ Ces établissements avaient pour mission l'encadrement des jeunes, garçons et filles, qui se trouvent en situation de précarité, exposés au risque de la délinquance.²

La période suivante qui s'étend dans un intervalle de dix ans qui débute en 1970 jusqu'au milieu des années 1980, a connu de grands efforts déployés pour la consolidation des acquis et l'amélioration des conditions de la prise en charge des jeunes délinquants. Cette période a été marquée par l'ouverture d'importants chantiers qui c'est manifesté d'abord, dans la formation des éducateurs. Ensuite, un grand travail a été réalisé qui concerne la traduction de différents documents concernant les techniques et les méthodes du travail afin de les adapter avec les spécificités sociales et culturelles marocaines. Néanmoins, en dépit des insuffisances remarquées dans l'élaboration de ces documents, ils constituent jusqu'à présent des outils de travail

¹ L. FREVAL, *op. cit.*

² D.BECKER, *op. cit.*

rigoureux et fructueux qui contribuent à l'encadrement de l'action éducative d'une manière méthodique.

Enfin, la dernière phase, qu'on peut qualifie de phase de « crise », qui compte à partir des années 1985 jusqu'au nos jours. Cette période, est cristallisée par le déclin de la mission des établissements de la protection de l'enfance. Les aspects de ce déclin se manifestent, essentiellement, dans la dégradation des conditions du travail dans ces établissements. Aussi, le manque cruel de moyens matériels et financiers, suffisantes pour accomplir les taches éducatives de ces centres. Ceci sur le plan logistique.

Sur le plan de ressources humaines, l'enquête du terrain mis en évidence que ces centres souffrent d'une grave pénurie de personnel. S'ajoute à ça, l'abandon d'un grand nombre de fonctionnaires pour occuper d'autres fonctions dans différents services attachés au ministère dans la quête de meilleures conditions du travail. Plus encore, le renoncement de la part de l'équipe éducative des centres à l'utilisation des techniques et les procédures éducatifs correspondant à l'accompagnement pédago-éducatif et psychosocial des jeunes placés dans les centres, conformément aux dispositions prescrites dans les manuels du travail éducatif. Ce qui affecte, évidemment, la mission

réadaptationnelle de ces centres, ainsi que la qualité de leurs prestations éducatives.

L'extrait suivant d'un acteur public qui a travaillé plus de 30 ans dans le domaine de la protection de la jeunesse, confirme ce constat :

« Il ne reste rien de la sauvegarde (les centres de protection de l'enfance), la situation est catastrophique. On voit que les établissements souffrent d'un grave manque de personnel. Certains directeurs tentent de combler ce manque par recours aux bénévoles, ces derniers manquent de qualification suffisante. Mais le plus grave c'est que la majorité des fonctionnaires cherchent à s'en aller de ce secteur. »

Une autre déclaration d'un acteur opérant dans le domaine de la délinquance des jeunes décrit, de sa manière, la crise des centres de la protection de l'enfance :

« Notre travail est très difficile. On nous incombe une grande responsabilité, la moindre erreur peut être sanctionnée. Le travail non structuré on travail plus que les autres fonctionnaires du ministère on est exposé au risques dans chaque instant. C'est la raison pour laquelle plusieurs éducateurs ont abandonné les

centres, ils préfèrent travailler dans d'autres établissements de la jeunesse et des sports plutôt que de rester ici. »

Il a été également noté que certains récits de jeunes délinquants ayant séjourné dans les établissements de la protection de l'enfance, conduisent à des constats similaires à ceux avancés par les acteurs publics. À ce sujet, nous allons citer un extrait de récit d'un jeune récidiviste qui a vécu pendant quelques mois dans deux centres de protection de l'enfance, durant la période comprise entre 2014 et 2016 :

« [...] Parfois, il y a des éducateurs qui nous font jouer des matches de foot, mais les autres ne s'intéressent pas. La plupart du temps on fait rien on passe toute la journée dans les dortoirs et le foyer. Je pense tout le temps à m'enfuir [...] les ateliers (de formation professionnelle) sont fermés. »¹

Dans une étude entreprise par le Conseil national des droits de l'homme sur la situation et la protection des droits des enfants dans les centres de protection de l'enfance a rendu compte sur les conditions de vies des jeunes placés dans ces centres en formulant les remarques suivantes :

¹ Le jeune Nabil, 17 ans, code 328/16

« Néanmoins, malgré ces efforts, les insuffisances restent notables : vétusté de certaines infrastructures ; précarité des conditions de vie des enfants ; absence ou non fonctionnalité de certaines activités ; et insuffisance de ressources humaines qualifiées. »¹

L'analyse de ces données recueillies du terrain de recherche, laisse apercevoir des signes de retrait de l'État de ce champ d'action publique. En effet, il semble clair que les centres de protection de l'enfance ne parviennent pas à accomplir leur mission de réhabilitation et d'insertion sociale des jeunes qui leurs sont confiés.

Les acteurs intervenants dans les centres, particulièrement les éducateurs, développent une attitude de mécontentement et contestent leurs statuts dans la hiérarchie administrative. Vue comme des victimes dans le champ des fonctionnaires, ils ont une perception négative au sujet de leurs conditions du travail par rapport aux autres fonctionnaires opérant dans les autres services. Conséquemment, ces acteurs manifestent une sorte de résistance envers la mission fondamentale du centre de protection de l'enfance. La frustration est d'autant plus sérieuse que la plupart de ces éducateurs expriment un

¹ Conseil National des Droits de l'Homme, *Enfants dans les centres de sauvegarde : Une enfance en danger pour une politique de protection intégrée de l'enfant*, Rabat : CNDH, 2013, 39.

désengagement graduel dans le système de l'institution en impactant, ainsi, les performances au travail éducatif.

2.2.2 L'action publique accélère le déclin des centres de protection de l'enfance

Dans ce cadre, il est intéressant de constater qu'un autre élément pèse lourdement dans la balance et contribue au déclin des centres de protection de l'enfance. Il s'agit de désengagement de l'État dans le soutien et de l'accompagnement effectif de ces institutions, tant sur le plan juridique qu'humain, financier et budgétaire. Le « déclin du programme institutionnel », selon l'expression du F. DUBET¹, est expliqué par l'affaiblissement de la mission des institutions du travail social. Vu qu'elles affrontent de pesantes contraintes liées à la nature de ses missions comme des mécanismes de réparation et de réhabilitation d'un processus d'une socialisation échouée.

Ces institutions, confirme un acteur public, fonctionnent en dehors de ce que la loi prescrit :

¹ F. DUBET, *Le déclin de l'institution*, Paris : Seuil, 2002.

« Ces établissements opèrent dans l'informelle, ils transgressent la loi. Au niveau de la réalité et de la pratique, ils ne sont pas en conformité avec la constitution, aussi ne sont pas conformes aux conventions internationales ratifiées par le Maroc. Par exemple, ces centres accueillent des enfants de moins de 12 ans, des handicaps et des toxicomanes en désaccord avec toutes les règles. Alors que ces jeunes doivent être orientés dans d'autres établissements spécialisés. Et comme le Maroc ne dispose pas de telles structures, les juges se trouvent obligés de les placer dans nos centres. »¹

Cet extrait, rend compte que l'État ne dispose pas d'une volonté claire visant à instaurer l'État de droit qui consiste à la mise au point d'un cadre juridique et législatif nécessaire à l'édification d'une société démocratique.

Nous devons le reconnaître que le déclin est dû essentiellement à l'absence de la volonté politique chez les dirigeants. C'est parce que le domaine de la protection de l'enfance ne constitue guère un secteur privilégié chez les décideurs du ministère de la jeunesse et des sports, étant donné qu'il n'est pas un champ médiatisé qui peut être investi pour la propagande politique.

¹ Acteur public, 32 ans.

Par contre, le domaine du sport, comme une activité populaire de grande diffusion, constitue un secteur prioritaire et privilégié que les décideurs lui accordent une attention particulière. Conscients de la grande demande sociale sur les activités sportives, surtout de la part des jeunes, la plupart des dirigeants investissent dans les chantiers relatifs aux activités sportives pour des fins politiques et électorales, un clientélisme politique. Dans ces conditions, certains dirigeants considèrent ce secteur comme un lourd fardeau dont l'investissement ne porte aucun « profit concret » et que le ministère doit le gérer avec le minimum de perte.

Au-delà de ces premiers constats, il semble clair que l'action publique ne cherche pas à investir dans le secteur social en tant que cadre stratégique important pour le développement social, mais ces actions sont plutôt de type réparateur. L'intervention publique ne répond pas immédiatement aux demandes urgentes émanant de la société, elle réagit tardivement à ces demandes et en fonction de ces intérêts. En d'autres termes, la vision prévisionnelle anticipatrice fait défaut chez les acteurs publics. Pourtant, le gouvernement dirigé par Benkirane reconnaît dans son programme l'importance de l'investissement dans le domaine social :

« Le gouvernement considère que l'intérêt accordé à l'enseignement, à la formation fondamentale, à la formation continue, à l'éducation non formelle, à la lutte contre l'analphabétisme, à la santé, à l'habitat, à la lutte contre la précarité et au désenclavement du monde rural et des régions montagneuses constitue un investissement, qui a une portée économique et de développement, et qui répond aussi à des attentes sociales pressantes. »¹

De même, le gouvernement mené par El Otmani, dans son plan d'action relatif au renforcement des régimes de protection sociale et d'appui à la famille, à l'enfance et aux catégories précaires, s'attachera à prendre une série de mesures, parmi lesquelles:

« L'élaboration d'une politique nationale de protection des enfants en situation de précarité et la mise en place des mécanismes de financement pour la prise en charge des orphelins, des enfants abandonnés et des enfants en situation de précarité ». ²

¹ ROYAUME DU MAROC, Le Chef du Gouvernement, Le programme gouvernemental, janvier 2012.

² ROYAUME DU MAROC, Le Chef du Gouvernement Le programme gouvernemental, avril 2017.

Le département ministériel chargé de la jeunesse et des sports, à également élaborer un projet d'intervention pour le renforcement de la capacité du secteur de la protection de l'enfance grâce à l'exécution d'un plan d'action englobant neuf mesures, en voici cinq principales:

- « - La mise en œuvre de programmes de rééducation et de réinsertion adaptés aux besoins et profils des enfants, par l'allocation de moyens humains, financiers et logistiques nécessaires ;*
- La prévention de l'exclusion et de la délinquance, à travers des programmes socioéducatifs destinés aux enfants et aux jeunes.*
- L'allocation des moyens et ressources humaines qualifiées nécessaires;*
- Le renforcement des programmes en milieu ouvert (liberté surveillée) ; et les programmes de prévention de l'exclusion et de la délinquance. » ¹*

Loin de constituer un programme d'action cohérent avec des objectifs clairement définies et des moyens bien déterminés, ces programmes de politiques publiques sectorielles ne sont pas assez

¹ MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, *Projet de performance ministère de la jeunesse et des sports*, [en ligne], <http://lof.finances.gov.ma/fr/budget/49/60>, 2017, (Consulté le 16 février 2017).

précis. Du fait qu'ils ne prennent pas en compte les besoins réelles des jeunes concernés, ainsi que leurs caractéristiques particulières, en tant que population à grand risque. Il est cependant important de souligner que chaque politique publique, pour qu'elle soit efficace et efficiente, elle doit contribuer au changement, selon les objectifs prédéfinis et les moyens mobilisés pour sa mise en œuvre et en termes de coûts et avantages.¹

Pour approcher sociologiquement ce plan d'action, on peut développer une analyse à partir des typologies des politiques publiques établies par Théodore LOWI (1972). Ce dernier, distinct entre quatre types de politique publique : Les politiques réglementaires, les politiques allocatives (ou distributives), les politiques redistributives et les politiques procédurales (ou constitutives).² Ainsi, en se référant à ces typologies, on se rend compte qu'à partir de l'analyse des mesures élaborées par le ministère de la jeunesse et des sports citées ci-dessus, on s'aperçoit que la modalité de l'intervention publique est de type redistributive.

Ce type, en effet, correspond à la mise en œuvre des programmes et des prestations en faveur des catégories sociales³ en situation de

¹ G. SVERKER, « Types of Policy and Types of Politics », *Scandinavian Political Studies*, University of Uppsala, vol 3, New series N°2, pp 123-142, June 1980.

² T. LOWI, « Four Systems of Policy, Politics, and Choice », In *Public Administration Review*, Vol. 32, No. 4. (Jul. - Aug., 1972), pp. 298-310.

³ C.A.VLASSOPOULOU, « Politiques publiques comparées. Pour une approche définitionnelle et diachronique », in CURAPP, *Les méthodes au concret. Démarches*,

précarité ou en conflit avec la loi ou pour assister un groupe déterminé. Selon Theodore LOWI, le type de politique publique détermine le type de pouvoir démocratique d'un groupe politique.

Par contre, d'autres chercheurs s'opposent à cette typologie, comme Pierre ROSANVALLON qui classifie ce genre d'intervention publique dans le type qualifié de politique protectrice, un trait caractérisant l'État providence, qui consiste à prémunir la dignité humaine d'une manière plus générale.¹ Certains chercheurs (Vlassopoulou, 2000 .Hassenteufel, 2011) vont au-delà de cette typologie et se basèrent sur la nature multidimensionnelle des politiques publiques et aperçoivent que plusieurs types de politiques publiques peuvent coexister en même temps.

Dans le même ordre d'idée, on peut subséquemment transposer ce modèle pour analyser la politique publique du ministère de la jeunesse et des sports qui illustre bien l'exemple d'une politique multidimensionnelle. C'est ainsi que ce département exerce une politique constitutive lorsqu'il édicte des règles « des règles sur les règles » fixant les procédures que doivent respecter les différents acteurs concernés. Il utilise une politique redistributive lorsqu'il

formes de l'expérience et terrains d'investigation en science politique, Paris : Presses Universitaires de France, 2000, p.125-141.

¹ P. ROSANVALLON, *La nouvelle question sociale. Repenser l'État-providence*, Paris : Le Seuil, 1995.

distribue des subventions et des allocations budgétaires pour divers organismes et services. Il fait recours à une politique réglementaire lors de la réglementation des comportements des supporters du football afin de lutter contre les violences dans les stades. Enfin, il applique une politique redistributive, en tant que département chargé de fournir des autorisations pour l'ouverture des établissements privés pour des activités sportives (M. SUREL, 2002).

À cela, il importe d'ajouter un autre aspect caractérisant l'action publique marocaine, comme État-providence, c'est la prédominance du modèle résiduel marqué par un faible niveau de protection sociale qui implique que l'action publique n'intervient qu'en dernier moment, lorsque les institutions primaires montrent leur impuissance à résoudre des problèmes.¹ De cette manière, la politique publique liée à l'État-providence traduit une « panne de l'imagination sociale ».²

C'est ainsi dire que l'action publique entreprise par le ministère de la jeunesse et des sports en matière de la prise en charge de la délinquance des jeunes, tend à la régularisation de ce phénomène sécrété par la société suite aux dynamiques sociales. De cette façon, l'action publique ne procède pas à la mise en œuvre des actions préalables à caractère préventif pour anticiper le dysfonctionnement

¹ A. LEFEBVRE et D. MEDA, « Modèles sociaux et politiques d'emploi », Universalis 2007, Paris : Encyclopaedia Universalis, 2006.

² P. ROSANVALLON, *La crise de l'État-providence*, Paris : Seuil, 1981.

de certains domaines de la société, notamment la délinquance des jeunes qui compromet la cohésion sociale.

En réalité, ces politiques à caractères sociales sont produites par des acteurs politico-administratifs censés de mobiliser des éléments cognitifs lors de la fabrication de ces politiques. C'est parce que les enjeux des éléments cognitifs impactent les choix et les décisions prises par ces acteurs durant l'élaboration de ces politiques. En effet, ces acteurs doivent disposer de compétences indispensables qui leur permettent de mobiliser les informations nécessaires pour l'optimisation des décisions appropriées aux problèmes traités.¹

Ce serait sans doute trop prétendre que les acteurs chargés de la mise en œuvre des plans d'actions destinés aux jeunes délinquants ne prennent pas en considération les données relatives à la réalité sociale de ces jeunes. Du fait que ces structures cognitives susceptibles de fournir des éléments pertinents font défaut chez ces acteurs, alors on assiste à des plans d'actions déconnectés de la réalité.

Conclusion

Tout au long de ce dernier chapitre, nous avons procédé à une analyse de l'intervention publique dans le cadre des politiques sociales. À ce

¹ P. MULLER, *Op cit.*

titre, nous avons pu souligner que l'action publique au Maroc s'élabore à travers une démarche descendante, fondée sur la prise de décisions au niveau centrale.

Aussi, Nous avons mis en évidence un ensemble de facteurs de la dislocation de l'action publique et qui réduisent, par conséquent, les chances de la mise en œuvre d'une action publique cohérente et plus efficace. D'abord, l'hétérogénéité idéologique de la composition du gouvernement dévoilant que les décideurs publics ne partagent pas le même référentiel culturel. Ensuite, la fragmentation des lieux de pouvoir. Enfin, la prédominance de l'institution monarchique dans le champ social.

Dans ce chapitre, nous avons pu remarquer l'usage politique de l'action publique vers un clientélisme politique. Dans ces conditions, l'État veille à ce que le changement n'affecte pas les intérêts des dominants afin de préserver l'ordre social existant.

Pour ce qui est de l'action publique judiciaire, nous avons cherché à expliquer la logique de l'intervention du pouvoir judiciaire. En effet, les résultats de notre recherche confirment que l'action judiciaire se base sur la fonction répressive plutôt que sur la fonction réhabilitative. Ce qui atteste d'un décalage entre l'exercice de l'action judiciaire et la

philosophie de la politique pénale adoptée par l'État qui est fondée sur le principe de l'intérêt suprême du mineur.

Bref, l'action judiciaire adopte une politique de répression, considérée comme le remède efficace contre la prolifération de la délinquance juvénile. Voilà pourquoi les pratiques judiciaires participent, ainsi, à l'accentuation de la situation de la désaffiliation sociale des jeunes judiciarisés.

Ce chapitre a été l'occasion pour passer en revue les circonstances historiques qui ont mené l'administration de jeunesse et des sports à s'occuper de l'affaire des jeunes délinquants. À ce propos, nous avons pu faire le point sur l'attachement des institutions des jeunes délinquants à l'époque coloniale. Ces institutions sont apparues alors, dans un contexte de changements politiques et socioéconomiques qu'a subi la société marocaine. Ces transmutations ont contribué à l'émergence d'une catégorie de jeunes regroupant des vagabonds et des délinquants. Vu que le service de la jeunesse et des sports dispose des établissements pour accueillir ces jeunes, les dirigeants coloniaux ont décidé de placer ces jeunes dans les dits établissements pour un encadrement socio-éducatif. Depuis lors le département de la jeunesse et des sports continue de prendre en charge la protection de l'enfance en contact avec la loi.

Ceci étant, sur le plan de la performance de l'action publique de l'autorité gouvernementale chargée de la jeunesse et des sports, les données recueillies sur le terrain ont démontré qu'elle a connu des moments de réussite, mais aussi des moments de déclin. Effectivement, après des années de succès, le domaine de la protection de l'enfance entre dans une phase de crise structurale à partir des années 1985 jusqu'à présent. Cet état de fait rend plus difficile la mission de la réinsertion des jeunes

En conclusion, compte tenu de ce qui précède et des constatations formulées dans ce chapitre, confirme l'hypothèse que nous avons faite qui veut que l'inefficacité et l'incohérence de l'intervention publique limitent fortement les possibilités de la réinsertion sociale des jeunes délinquants.

CHAPITRE : 6

LES TRAJECTOIRES DÉLINQUANTES ET L'ACTION PUBLIQUE

Introduction

Ce chapitre a une double ambition, en premier lieu, tester l'hypothèse selon laquelle l'action publique s'imbrique avec la trajectoire individuelle des jeunes délinquants des quartiers défavorisés en les redéfinissant comme des lieux de la concentration de la délinquance. En deuxième lieu, présenter et analyser les trajectoires des jeunes sujets de la présente recherche. En d'autres termes, retracer leurs itinéraires, les moments critiques, les tournants qui expliqueront leur conversion vers des comportements sanctionnés par la loi. Il s'agit, en effet, de saisir les logiques d'action suivant le sens même que ces jeunes accordent à leurs comportements, saisir les registres de justification de leur conduite délinquante.

La trajectoire en tant que tramage de divers composantes biographiques corrélées (HELARDOT, 2006 : 3) à l'égal du parcours scolaire, la trajectoire résidentielle et spatiale, l'histoire familiale et sociale et l'itinéraire lié aux institutions du contrôle social. La trajectoire des jeunes délinquants reflète essentiellement des vecteurs identitaires et biographiques. Comme elle est aussi l'écho d'une

culture des jeunes, ainsi que de nouveaux styles de comportements et valeurs conçus dans la société.¹

L'analyse des trajectoires sociales des jeunes délinquants, permet de définir leur repositionnement identitaire et leur évolution tout en accordant de l'importance aux démarches qu'ils entreprennent, aux interactions qu'ils entretiennent avec leur milieu de vie pour la compréhension de leur vécu.² Le comportement est non seulement le résultat d'un choix libre, mais encore le résultat d'une négociation, entre l'individu et son environnement.

En s'appuyant sur les récits de vie de ces jeunes, ce travail cherche à appréhender de plus, le cheminement des jeunes délinquants dans le processus de la délinquance, qui les encourage à échapper au contrôle social et à adopter un comportement délictueux. Dans le présent chapitre, l'intérêt est porté, plus particulièrement, sur les trajectoires de délinquance en rapport avec les trajectoires sociales et institutionnelles. Cette démarche s'attache à explorer les enjeux impactant le parcours de vie de ces jeunes.

Pour étayer cette réflexion sur les trajectoires, l'attention est portée tout particulièrement sur l'analyser de la lecture que font les

¹ C. GAVRAY, « Trajectoire déviante à la lisière entre adolescence et âge adulte », In: *Déviance et société*. 1997 - Vol. 21 - N°3. pp. 273-288.

² A. MUCCHIELLI, *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, Paris : Armand Colin, 1996.

jeunes interrogés de leur propre expérience, tout en considérant que leur trajectoire délinquante est dépendante de cette lecture. En effet, les résultats du terrain ont révélé l'existence de trois types de trajectoires chez les jeunes délinquants des quartiers défavorisés. Chacun de ces types de trajectoires fut infléchi par l'action publique. Ils se caractérisent par leur degré d'ancrage dans la délinquance, leur rapport à l'intervention publique et leur système de valeurs lié aux pratiques et culture véhiculée dans ce quartier.

I.DES TRAJECTOIRES INSTITUTIONNELLES FAVORISANT UN DÉFICIT DE DÉSAFFILIATION SOCIALE CHEZ LES JEUNES DES QUARTIERS DEFAVORISÉS

1. L'impact des actions publiques dans les quartiers défavorisés sur les trajectoires délinquantes

1.1 Trajectoire résidentielle liée à la structure sociale et matérielle

Du point de vue objectif, la constitution et la persistance de comportements délinquants, est tributaire de l'interaction entre

trajectoire délinquante et trajectoire de cadre de vie matérielle. Les circonstances objectives, tels que le type de quartier, le type de logement, la qualité des infrastructures dont dispose le quartier, influent la structure sociale dans la mesure où elle contribue à offrir à l'individu un statut particulier et une appartenance à une classe sociale. C'est-à-dire la position de ces jeunes est cernée par des conditions matérielles d'existence particulières, un contexte de précarité qui limite, d'une certaine façon, leurs aspirations et qui peut favoriser, par conséquent, le développement d'un comportement délinquant.

Dans cette optique, les jeunes étudiés dans cette recherche se caractérisent par une trajectoire résidentielle vécue dans des territoires de précarité. Ainsi, la trajectoire résidentielle des interviewés se distingue par trois positions : Jeunes originaires de ce quartier, jeunes issues de la migration rurale et jeunes provenant de différents quartiers de la ville. Si nous prenons le cas du jeune Mohammed âgé de 18 ans, accusé de coups et de blessures à l'arme, son père retrace leur trajectoire résidentielle dans l'extrait de l'entrevue où il dit:

« Je suis né dans le quartier Alama, (bidonville à l'époque), après mon mariage j'ai déménagé dans le quartier Hanchat (bidonville). J'ai bénéficié d'un lot de terrain (dans le cadre de l'opération de

relogement des habitants des bidonvilles), mais je l'ai vendu pour 11 million et je me suis acheté une maison dans ce quartier (Oulad Mbarek, bidonville) au prix de huit million. À ce moment, je suis retourné ici (quartier Al Ouahda) ».¹

Les trajectoires résidentielles se répètent chez beaucoup de familles de jeunes délinquants. C'est dans ce sens qu'on remarque le recours de ces familles à la vente de lot obtenu dans le cadre de la lutte contre l'habitat insalubre. Cette pratique est très fréquente dans ces milieux. Il découle de ce constat que les familles des jeunes des quartiers défavorisés, résistent à tout changement de mode d'habiter. Les croyances sociales des parents manifestent un fort rapport d'attachement à ce types de quartiers, vu que le changement du mode d'habiter, signifie « l'enterrement » d'un capital symbolique lié à leurs identité à leurs histoires. C'est dans cette logique qu'on observe, et ce malgré les efforts déployés par les autorités publiques pour l'éradication des bidonvilles, la reproduction de ce type d'habitation afin de maintenir le même style de vie social.

L'ascension résidentielle signifie une mobilité sociale ascendante, qui semble être une aspiration extrême pour les individus qui vivent dans les zones de précarité. Or, parfois on se heurte à une sorte de

¹ Taibi, 54 ans, gardien de voitures, père du jeune Mohammed, 324/14

résistance au changement de mode d'habiter qui implique un changement de statut social de la part de la population de ces zones. Ce qui traduit l'inefficacité de l'action publique en matière de l'habitat insalubre, qui semble tourner dans un cercle vicieux.

1.2 Trajectoire liée à la politique de relogement

En effet, les comportements des acteurs publics qui interviennent dans les opérations de la lutte contre l'habitat insalubre ne prennent pas en considération la dimension sociale lors de la mise en œuvre de leurs programmes. Bien plus que cela, leurs interventions montrent une méconnaissance des spécificités culturelles et sociales de cette population et aussi les stratégies qui gèrent leurs actions.

Par conséquent, en dépit des grands chantiers entrepris par l'État pour la résomption d'habitat insalubre, on note la reproduction continue des zones d'habitat défavorisé. Dans ce sens-là, le discours officiel émanant de la plus haute autorité du pays souligne ce constat. Sur ce point, le Roi a lui-même fort bien mis le point sur la prolifération du phénomène des bidonvilles lors de son discours le discours du Trône de 2003:

« Ces constructions anarchiques ne sont tout de même pas tombées du ciel, pas plus qu'elles ne se sont répandues sur terre du jour au lendemain ! En réalité, tout le monde est responsable de cette situation, depuis le citoyen - qui soudoie aujourd'hui un responsable, lequel pourrait repasser aussitôt après avec un bulldozer, pour détruire la « baraque » dudit citoyen, sous ses yeux - jusqu'aux différentes autorités et collectivités locales qui font preuve de laxisme dans la lutte contre la propagation des bidonvilles, au lieu de s'impliquer davantage et d'encourager la construction d'habitat salubre. »¹

De même, le discours de son prédécesseur, le roi Hassan II dans son discours du 8 juillet 1981 a mis en évidence la responsabilité principale de l'État dans la prolifération des bidonvilles, il a dit si clairement:

« Nous avons fermé les yeux le jour où l'on a laissé s'installer les premières baraques au lieu de sanctionner les autorités qui ont permis ces constructions scandaleuses. Depuis 15 ans, nous portons la responsabilité de cette situation. Notre responsabilité ne

¹ MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, [en ligne], URL : <http://www.maroc.ma/fr/discours-royaux/discours-du-tr%C3%B4ne> (Consulté le 02 Aout 2017).

date pas d'aujourd'hui. Nous avons dès les premiers jours les moyens juridiques d'empêcher les familles de venir construire dans les villes leurs habitations ».

Malgré la reconnaissance des autorités publiques de la persistance d'habitat insalubre, et en dépit des efforts déployés dans ce domaine, ce phénomène reste une réalité loin d'être résolue qui continue à faire l'objet de débats acharnés et continue à susciter des contestations par les populations concernées. Il y a donc lieu de s'interroger sur l'efficacité des modes de gestion de ces programmes, mais plus encore sur la volonté politique de mettre fin à ce fléau.

La deuxième hypothèse liée à l'absence de volonté politique de la part de la classe dirigeante nous paraît pertinente, dans la mesure où ces territoires de vulnérabilité et de précarité investis pour des fins électorales. Il s'agit ici de mettre l'accent sur le fait que ces zones sensibles « ont ainsi longtemps été considérés comme des « réservoirs de voix » pour les autorités, produisant un suffrage conforme à leurs attentes ».¹

La situation actuelle, vue la reproduction de ce mode d'usage électoral, la frustration liée au désengagement de l'État sur ces

¹ L. ZAKI, « Séduction électorale au bidonville : jouer de l'opulence, de la jeunesse ou du handicap à Casablanca », *Politique africaine* 2007/3 (N° 107), pp. 42-61.

territoires, les gens ont pris conscience des ces stratégies électorales. Par conséquent, un climat de méfiance règne entre l'État et les habitants des ces quartiers. Ces derniers soupçonnent toute action étatique à des usages électoraux. Un acteur public constate ce fait lors de ses contacts avec cette population, comme on peut l'entendre dans cet extrait :

« Ces gens là, n'absorbent pas ces programmes, ils pensent c'est comme si ces gens sont venus faire une campagne électorale, on leur explique que nous sommes des départements gouvernementaux. »¹

Également, le témoignage d'un autre acteur public mis de l'avant l'utilisation des programmes du tel département ministériel qui ciblent les quartiers populaires pour influencer les électeurs en faveur de leurs candidats:

« Certains programmes sont une sorte de fantaisies, comme le programme Abtal Al Hay (Les champions du quartier) qui n'a pas donné les résultats escomptés. Ils l'on fait pour créer une sorte de

¹ R. acteur public, 59 ans

compagne électorale. Chaque ministre applique ces programmes.

Il n'y a pas une stratégie claire qui oriente le ministère. »¹

L'implication du clientélisme politique dans la gestion des départements gouvernementaux renvoie à penser l'action publique comme interventions non liées aux priorités et aux besoins réels de la population cible en vue de pallier aux insuffisances publiques. Ce comportement exprime le manque de vision réfléchie mettent l'accent sur les problèmes sociaux qui freinent le développement social du pays.

L'action publique favorise, ainsi, la création des enclavements territoriaux, regroupant une population plongée dans la pauvreté et l'exclusion sociale. Les interventions des pouvoirs publics lors de l'élaboration et la mise en œuvre de leurs programmes et leurs plans d'action renforcent la spatialisation de la pauvreté et les inégalités territoriales.

Encore faut-il préciser que l'évolution dans ces territoires de précarité susceptibles de développer des tendances délinquantes chez les jeunes. La trajectoire résidentielle marque, autant plus, l'identité des jeunes et définissent leur rapport au territoire en interaction avec les diverses expériences vécues par le jeune.

² N. acteur public, 56 ans.

2. Les effets des actions publiques de l'éducation sur les trajectoires délinquantes

2.1 L'école un lieu d'exclusion

L'institution scolaire constitue le seul moyen légal pour les jeunes des quartiers défavorisés pour sortir de la situation de précarité où ils vivent pour un changement de leur statut sociale vers une insertion professionnelle et sociale. Pourtant, les résultats de l'enquête empirique montrent que la majorité des jeunes délinquants ont eu une expérience scolaire pleine d'échecs. Ce qui laisse à déduire que l'échec scolaire représente un événement marquant dans la trajectoire de vie des jeunes.

La déperdition scolaire touche généralement les élèves qui n'achèvent pas leur cursus scolaire selon le nombre d'années exigées. Elle renvoie aux exclusions décidées par le conseil de classe, suite au mauvais résultats ou mauvaise conduite. Elle englobe aussi les abandons décidés par les parents pour des raisons économiques ou sociales, tout comme les abandons décidés par les élèves eux-mêmes.¹

Nous sommes persuadés que l'école se présente comme un bouclier de protection assez important pour empêcher l'engagement

¹ UNESCO, Occasions perdues quand l'école faillit à sa mission, Paris : Graphoprint 1998.

déviant des jeunes en milieux défavorisés. En revanche, la déperdition scolaire est un dénominateur commun fort important parmi les jeunes délinquants. Les observations recueillies montrent qu'il y a une corrélation entre l'abandon scolaire et l'entrée dans le monde de la délinquance. C'est à dire qu'il existe de fortes chances que les jeunes qui abandonnent l'école s'impliquent dans des activités délinquantes. Les données recueillies au titre de l'année 2016 montrent que 64 % des jeunes, mis en liberté surveillé par les autorités judiciaires, ont quitté l'école.

Bien loin de penser l'école comme responsable de la délinquance juvénile, nous considérons que l'abandon scolaire présente un indicateur significatif de décrochage social. Quitter le système scolaire sans diplôme ni qualification signifie l'échec social notamment pour les jeunes issus des milieux défavorisés.

Si l'école est considérée comme une institution de socialisation a pour fonction l'intégration sociale, elle est selon BOURDIEU et PASSERON un instrument pour la reproduction des inégalités sociales, de sorte qu'elle est également un appareil de tri social.¹ De cette manière, l'école est un espace où les membres des groupes défavorisés apprennent à obéir pour accepter la domination et ceux

¹P.BOURDIEU et J-C PASSERON, *La reproduction*, Paris ; Minuit, 1970.

des groupes dominants apprennent à admettre qu'ils sont les seuls détenteurs du pouvoir légitime.¹

Sur la base des données recueillies auprès des jeunes délinquants et de leurs familles, les explications de décrochage scolaire sont souvent liées à l'environnement social où ils vivent. Un milieu où la scolarité n'est pas valorisée. Aussi, l'absence des modèles de la réussite scolaire ne fait qu'aggraver la situation. Les familles, vu leur parcours scolaire raté, un faible capital culturel, ne sont pas tellement engagés pour soutenir leurs enfants dans leurs parcours scolaire.

Nous constatons, par exemple chez certains parents, que l'école représente pour eux un lourd fardeau financier par rapport à la précarité de leur vie. Ainsi, ces familles développent un rapport conflictuel avec l'institution scolaire. Ce rapport conflictuel est transmis, par la suite, aux enfants durant les interactions qu'ils ont avec leur entourage et à leur tour ils vont considérer l'école comme étant une institution officielle vectrice des inégalités. Enfin, ils vont prouver un désintérêt à la scolarité pour aboutir définitivement à la conclusion que l'école n'est pas faite pour les diminués.

¹ F.DUBET, D.MARTUCCELLI. « Théories de la socialisation et définitions sociologiques de l'école », In: Revue française de sociologie, 1996, 37-4. pp. 511-535;

Dans le droit fil de ces constatations, nous en avons choisi un extrait qui, à notre avis, exprime bien le sentiment de discrimination dans l'espace de l'école, exprimé par un jeune :

*« J'ai arrêté d'aller à l'école, parce que je ne trouve pas les habits adéquats pour me sentir comme les autres jeunes. Ma famille n'arrive pas à me procurer des vêtements comme il faut. C'est pourquoi je m'absentais souvent de l'école, maintenant ça fait une année que j'ai quitté l'école ».*¹

Il est incontestable que le système éducatif marocain souffre de beaucoup d'anomalies qualifiées par le Conseil Économique, Social et Environnemental de la situation critique caractérisée par « l'accumulation de déficits structurels importants ». ² Le secteur de l'enseignement souffre d'un dysfonctionnement pédagogique, du fait qu'il n'arrive pas à intégrer les jeunes des quartiers défavorisés dans son système. L'espace social de l'école en tant qu'espace d'inégalité rejette les jeunes des couches pauvres, car leur capital culturel d'une part et leur situation socioéconomique, ne leur permettent pas de s'adapter facilement à leur environnement d'apprentissage.

¹ Le jeune Brahim, 16 ans, 155/16

² Rapport Annuel du Conseil Économique, Social et Environnemental, Rabat, 2016.

Ces jeunes décrocheurs trouvent des difficultés d'adaptation avec le système scolaire. En conséquence, ils accumulent les mauvais résultats. Par la suite, quand ils redoublent une classe, ils refusent de continuer les études pour éviter de rester dans la même classe avec des copains plus jeunes. Un jeune âgé de 17 ans accusé de détention et de consommation de drogue et de vol, dans son trajectoire scolaire, il illustre cette idée dans l'extrait suivant : « J'ai quitté l'école parce que j'ai doublé en cinquième année, je ne voulais pas y retourner parce que je ne voulais pas être en classe avec des camarades plus jeunes que moi ».¹

Sur la base de cette analyse, on peut conclure que le décrochage scolaire forme un événement majeur dans la trajectoire des jeunes délinquants des quartiers défavorisés. Si l'on considère l'institution scolaire comme un système de discipline, de normes et de règles, elle incarne un organisme de contrôle social. Et lorsque les jeunes des quartiers défavorisés échappent au contrôle de ce système, ils expriment une volonté de rompre avec toutes les instances qui symbolisent le contrôle social.

À la lumière de ce qui vient d'être présenté, les risques de passage à des activités délictueuses deviennent très probables pour ces jeunes. Alors que se développe une forte altération de la conscience

¹ Le jeune K.R 215/14

collective¹ par rapport aux différentes formes d'autorités y compris l'autorité parentale. Autant plus, le lien social s'affaiblit à l'égard de différentes institutions de régulation sociale.

Dans ces milieux précaires où la réussite scolaire paraît un challenge loin d'être évident, les trajectoires scolaires non réussies des jeunes délinquants, donnent naissance à des sentiments de frustration et d'injustice. En effet, la plupart des jeunes interviewés expriment leur déception d'avoir raté leur scolarité, surtout les jeunes qui ont manifesté leur volonté de sortir de la délinquance.

A cet effet, il est intéressant de constater que certains parents déclarent avoir eu recours aux multiples supplications aux responsables éducatifs pour réintégrer leurs enfants à nouveau en classes, sans recevoir de réponses positives. Le témoignage de la mère du jeune Ayoub, 17 ans, qui a été renvoyé du lycée pour sa mauvaise conduite :

« Mon fils m'a dit qu'il voulait reprendre ses études après une année passé de son expulsion de l'école. Pour cela, il me faut présenter une demande de sollicitation à la direction de l'école.

¹ S. PAUGAM, *Le Lien social*, Paris : PUF, 2013.

Effectivement, j'ai présenté la demande, mais la directrice a refusé, elle m'a dit non je ne l'accepte pas. »¹

Le cas d'un autre jeune de 16 ans, collégien en troisième année, auteur de plusieurs délits, il raconte la fragilité de son trajectoire scolaire, menacé d'échec, selon ses propres déclarations dans l'extrait suivant :

« Je compte bien aller au service militaire, je ne pense pas que je vais réussir ma scolarité. Je me sens trop faible en mathématique, physique, français et tous. J'ai déjà redoublé la troisième année secondaire, si je rate cette année ils vont m'expulser de l'école. Dans ce cas, il me faut faire une demande de sollicitation pour reprendre mes études, alors je vois que ce n'est pas la peine. »²

Ayoub, un jeune de 17 ans a été placé sous le régime de la liberté surveillée, accusé d'avoir commis un délit de vol, dans cet extrait de son récit de vie, il dévoile les circonstances qui l'ont poussé à quitter l'école :

« J'ai quitté l'école à cause d'une prof qui me détestait, elle m'a expulsé de la classe à cause de ma coupe de cheveux, la prof m'a

¹ Mère du jeune Ayoub., code 231/16

² Le jeune Amine, code 179/16b

averti que je devrai changer de coiffure. Je n'ai pas accepté, surtout qu'il y avait d'autres élèves qui portent des coupes de cheveux similaires, et qui pourtant n'avaient pas le même sort [...]
Pour le moment, je cherche à intégrer un établissement de formation professionnelle »¹

À partir de ces témoignages, on peut donc conclure que les structures et l'organisation pédagogique, administrative, des établissements scolaires comptent beaucoup au cours des trajectoires scolaires des jeunes. Mais, la vision subjective des ces trajectoires nous permet de prêter attention au sens que donne l'acteur à ces actions (BELLOT, 2005), les trajectoires sont influencées aussi par ces interactions entre espace scolaire et élève. Il se révèle que ces jeunes disposent donc d'une certaine marge d'autonomie à prendre la décision.

De cette manière, ils ont des choix personnels sur leur agir délinquant. La mise en perspective de la responsabilité des jeunes délinquants s'avère bien expliquée. On peut aborder la théorie formulée par WIKSTRÖM, qui propose un modèle explicatif de la délinquance. Selon lui, l'émergence de la délinquance est facilitée par ce qu'il appelle le risque contextuel et le risque individuel. C'est-à-

¹ Le jeune Ayoub, 17 ans, code 231/16

dire le risque de passage à la délinquance est tributaire de l'interaction entre caractéristiques personnelles et celles du contexte.¹

2.2 L'action publique d'insertion sous l'emprise des logiques d'acteurs

Dans leur trajectoire de délinquance, les jeunes se trouvent face aux différentes institutions publiques chargées de leur réinsertion sociale. Il existe deux types d'institutions ; ceux qui présentent des services éducatifs au sein d'un établissement fermé et ceux qui opèrent dans le milieu ouvert, en assurant des services de suivis éducatifs dans le cadre du milieu familial, scolaire et professionnel.

L'investigation empirique montre que la plupart des jeunes objets de cette recherche ont vécu l'expérience d'au moins un contact avec l'un des services éducatifs. Si nous traçons la trajectoire personnelle des jeunes délinquants avec ces institutions pour dégager un profil type, nous allons trouver que chaque délinquant a fait l'objet d'une série d'interventions éducatives. Karim, 19 ans, raconte son expérience avec ces institutions :

¹ H.WIKSTRÖM, « Explaining crime as moral actions » In S. Hitlin and S. Vaisey, Handbook of the sociology of morality, 2010, pp. 211-239.

« Après mon arrestation par la police, pour avoir commis un délit de détention et trafic de drogue, [...] Lors de mes premiers séjours en prison, une dame (assistante sociale) est venue me voir, elle m'a demandé des informations concernant ma famille et moi, elle voulait savoir mon niveau scolaire, les motifs de mon arrestation et beaucoup d'autres renseignements. Elle m'a dit qu'elle allait faire un rapport et demander au juge de me libérer. Après quelques jours, ils m'ont présenté au tribunal, le juge m'a dit alors que je vais partir chez moi. Quand j'ai quitté la salle de jugement un homme (délégué à la liberté surveillée) est venu me dire qu'il viendra chez moi pour voir si je me comporte bien ou non. Il m'a expliqué que je ne suis pas en totale liberté. C'est le juge qui a ordonné que je serai suivi de six mois de garde [...] il est venu chez nous il m'a posé beaucoup de questions, il m'a dit que je ne devrai pas retourner à la consommation de drogue. »¹

À partir de ces déclarations, on peut tracer le cheminement normalisé de tous les jeunes accusés de délits. D'abord, après l'arrestation le procureur, selon la gravité du délit, peut ordonner l'emplacement du jeune soit dans un établissement pénitencier ou dans un établissement de sauvegarde de l'enfance, parfois la poursuite

¹ Le jeune Karim, code 215/15

se fait en liberté provisoire. Lorsque le dossier du jeune est déféré devant le juge chargé des mineurs, celui-ci, dans la majorité des cas, ordonne une enquête sociale dans le milieu sociale du jeune pour avoir une idée sur son entourage sociale. Après, le juge pourra ordonner, conformément aux prescriptions du code de la procédure pénale, soit la remise à la famille ou l'emplacement dans un établissement pour réhabilitation ou bien la remise à la famille sous le régime de la liberté surveillée.

Ces procédures prouvent la reconnaissance des pouvoirs publics, dans le domaine de la justice des mineurs, des spécificités de ces jeunes comme individus nécessitant un traitement à caractère éducatif plutôt que répressif. Toutefois, au niveau de la pratique ce n'est pas toujours le cas. Les trajectoires des jeunes correspondantes aux institutions sociales de réinsertions, se divisent en deux types : Les trajectoires débouchant sur la réinsertion sociale et les trajectoires aboutissant à l'accentuation de la délinquance.

Les jeunes de la première catégorie bénéficient d'une prise en charge éducative « poussée » à travers une insertion scolaire ou professionnelle, que se soit au milieu ouvert ou au sein d'un centre de protection de l'enfance. Tandis que l'autre catégorie de jeunes n'arrive pas à s'inscrire dans le dispositif d'insertion mené par ces institutions.

Ce qui nous pousse à s'interroger sur l'influence de ces institutions dans la trajectoire de délinquance.

Les enquêtes du terrain mettent en évidence l'énorme difficulté d'ordre logistique et pédagogique que rencontrent les acteurs sociaux opérant dans le domaine de la prise en charge des jeunes délinquants, et posent de gros problèmes de gestion aux personnels de ces organismes. Le suivant extrait d'une assistante sociale qui travail en milieu ouvert avec ces jeunes souligne bien cette constatation:

« Nous affrontons beaucoup de difficultés dans notre travail avec ces jeunes. Pour réussir notre travail il nous faut des moyens et du personnel suffisant [...] en plus nous ne disposons pas de programmes efficaces pour l'insertion sociale de ces jeunes difficiles et qui ont besoin de traitement particulier. »¹

De même, le rapport de CNDH souligne ce constat relatif au dysfonctionnement de l'action publique en matière de suivi des jeunes délinquants dans le milieu ouvert en indiquant que « Le suivi post-centre des enfants en milieu ouvert n'est pas fonctionnel, ce qui affecte grandement le droit des enfants à la réinsertion sociale. »²

¹ Acteur public de la jeunesse et sport, 55 ans.

² CONSEIL NATIONAL DES DROITS DE L'HOMME, *Enfants dans les centres de sauvegarde: Une enfance en danger: Pour une politique de protection intégrée de l'enfant*, Rabat, 2013. P 46.

Dans le même ordre d'idées, un autre acteur public opérant dans un centre de protection de l'enfance à mis l'accent sur le désengagement des autorités publiques chargées de ce secteur :

*« Les responsables ne prêtent pas beaucoup d'importance à notre travail. Cela fait des années que nous travaillons dans les mêmes conditions pas de changement, les responsables négligent ce domaine ils se focalisent d'avantage sur les autres programmes relatives au domaine sportif ».*¹

Il y a lieu, donc, de souligner l'incapacité de ces institutions à fournir des prestations socio-éducatives, assez suffisantes, pour encourager les jeunes à adhérer dans le processus d'insertion sociale. Du coup, les récits de certains jeunes ayant vécu l'expérience du placement dans ces établissements de protection de l'enfance, reflètent véritablement ce dysfonctionnement institutionnel.

Dans ce sens, un jeune exprime son point de vue au sujet de ces centres : « J'ai été placé trois fois dans le centre, mais chaque fois je m'enfuis. C'est comme une prison, [...] je n'aime pas le centre, les gars sont agressifs, aussi certains éducateurs sont trop sévères. »²

¹ Acteur public, 58 ans.

² Ayoub, 18 ans, code 11/15

Ceci montre que certains jeunes récidivistes entretiennent une relation assez conflictuelle avec ces institutions. En premier lieu, ces établissements ne disposent pas de moyens humains, éducatifs et matériels suffisants pour y maintenir ces jeunes et pour mener à bien l'action éducative. En deuxième lieu, ces jeunes se caractérisent par des traits de caractère et de comportements rend plus difficile à les garder stables dans un lieu presque fermé. Ce qui complique encore la tâche aux éducateurs chargés de les encadrer. Autrement dit, et selon les constatations faites dans ce sens, la plupart de ces établissements fonctionnent dans des conditions inadaptées aux jeunes mineurs.

Il résulte de ce constat que le passage dans les centres de protection de l'enfance affecte les trajectoires de ces jeunes. L'analyse des interactions entre les acteurs de ces institutions et les jeunes permet de reconstruire le sens de l'action publique. D'une part, l'échec au niveau de la démarche thérapeutique que prétendent accomplir ces centres se voit interrompue.

D'autre part, ces centres se tiennent en échec au niveau de leur mission de régulation sociale qui leur est confiée, du fait que la résistance éprouvée de ces jeunes à l'égard de ce type d'institution, qui représente en quelques sorte l'un des instances du contrôle social, les

encouragent à offenser, davantage, toutes les autres institutions formelles chargées du contrôle social.

De ce fait, ces jeunes se trouvent délibérés de tout appareil social portant un caractère dissuasif ou éducatif offrant de prestations éducatives et un accompagnement dans la vie sociale. Cette situation peut conduire ces jeunes à se lancer davantage dans des activités délictueux en profitant de leur état social caractérisé par l'absence de tout cadre normatif et institutionnel susceptible de provoquer un changement majeur dans leur comportement déviant.

3. Les effets d'actions publiques judiciaires sur les trajectoires délinquantes

3.1 La sous-culture policière stigmatise les jeunes délinquants

À la lumière des données recueillies auprès des jeunes délinquants, il paraît clairement que leurs trajectoires dans leur rapport avec les services de la police et de la gendarmerie dévoilent chez eux une perception plutôt négative. En d'autres termes, l'institution de la police est vue par ces jeunes comme étant un organisme suscitant la peur et la répression. En fait, les pratiques policières en matière de gestion des affaires des mineurs délinquants soulèvent beaucoup d'observations.

Il importe de noter que, dans la conscience collective l'autorité policière symbolise le pouvoir de l'État. C'est ainsi que la police constitue le bras armé du pouvoir pour contrôler et dominer le champ social.¹ L'État a pris conscience de la spécificité des affaires des mineurs délinquants a procédé à la création d'un corps de police judiciaire spécialisé dans le traitement des affaires des mineurs conformément aux dispositions de l'article 19 du code de la procédure

¹ J-N TREMBLAY, *Le métier de policier et le management*, Sainte-Foy : Presses Université Laval, 1997.

* Le terme *Lahnache* veut dire en arabe les serpents

pénale promulgué en 2003 et aussi afin de s'aligner sur les conventions internationales en la matière. Malgré cela, et jusqu'à présent, cet organisme n'arrive pas à améliorer l'image de la police aux yeux des mineurs en contact avec la justice.

En tout état de cause, les conduites perçues comme « violentes » des policiers envers ces jeunes nourrissent leur imaginaire négatif considérant les policiers comme étant l'ennemi le plus redoutable, qui cherche à les coincer à n'importe quelle occasion. Plus encore, le langage vulgaire ou obscène employé par les policiers, d'après certains propos des jeunes, alimente cette perception négative, étant donné qu'il constitue une atteinte à la dignité de ces jeunes.

Dans ce cadre, il est important d'indiquer que Denis SZABO (1978) a proposé la notion de « la sous-culture policière » pour théoriser certaines pratiques informelles menées par les policiers. Pour lui, la sous-culture policière est liée directement à une manière de penser qui envisage les jeunes délinquants comme étant des individus méritant un traitement sévère susceptible de les dissuader ainsi de commettre plus de délits.

Un jeune de 17 ans, ayant été arrêté plusieurs fois, raconte ses rencontres avec les agents de police :

« Lahnache (Les policiers) sont très méchant, ils m'ont arrêté plusieurs fois, ils m'enferment dans un cellule, j'ai été frappé et insulté par des policiers. Je leur ai dit que je vais les dénoncer chez le procureur, pourtant ils n'ont pas cessé de m'insulter et me frapper injustement [...] je ne tolère pas qu'on insulte mes parents».*¹

Il est clair que les rencontres avec la police constituent de mauvais souvenirs chez la plupart des jeunes rencontrés. Étant donné qu'elle est la première confrontation dans leur trajectoire avec un organisme dissuasif de contrôle social, elle impact énormément leur comportement. De cette façon, les objectifs définis par l'action policière dissuasive visant la dissuasion de ces jeunes à commettre des actes délictueux, n'est pas atteint ni à travers le recours à des moyens éducatifs ou aux moyens répressifs. De ce fait, les jeunes développent des attitudes et des comportements hostiles envers les policiers et par conséquent, envers tout symbole de l'autorité.

Lors de nos enquêtes, nous avons pu conclure que les jeunes ayant plus de confrontations avec la police plus leur trajectoire délinquante ne cessent de s'accroître. La multiplication d'arrestations par la police entraîne une certaine familiarisation et peut conduire, dans plusieurs

¹ Le jeune Abderezak, 17 ans, code 191/16b

cas, à développer des mécanismes de défense pour se débarrasser de la poursuite judiciaire. Ces mécanismes se manifestent par recours à certaines conduites de duplicité comme par exemple l'évitement de fréquenter des lieux connus par une présence intense des policiers ou fournir une fausse identité ou bien déclarer une fausse date de naissance afin d'éviter une éventuelle incarcération à la prison. Dans cette perspective, un jeune raconte : « La dernière fois quand je me suis fait arrêter par la police je leur ai donné un faux nom et une fausse date de naissance, parce que si je déclare mon vrai âge, ils vont m'emmener en prison. »¹

D'autres jeunes, plus chevronnés, développent une « culture » spéciale pour gérer les situations de contact avec la police. À ce propos, ces jeunes savent, par exemple, négocier leur arrestation avec les policiers en rappelant souvent leur situation familiale précaire souvent caractérisée par un père âgé, en chômage, malade, ou handicapé et qu'ils sont la principale source de revenu de la famille.

Il est clair que les trajectoires des jeunes délinquants se façonnent à travers leurs interactions avec les policiers. Il semble évident que les préjugés entretenus par ces deux parties alimentent continuellement cette relation aussi conflictuelle. D'une part, les policiers portent une vision de stigmatisation qualifiant ces jeunes appartenant à des

¹ Le jeune Khalid, 18ans, code 05/15.

quartiers défavorisés comme des criminels et qui nécessitent, par conséquent, un traitement exclusivement répressif susceptible de les empêcher de commettre des délits. D'autre part, les jeunes perçoivent les policiers comme des ennemis qui ne cherchent qu'à les coincer. Le suivant témoignage vient appuyer fortement cette argumentation. Lors d'une audience au tribunal, un jeune répondant à une question posée par le juge, autour des motifs qui l'ont poussé à jeter les pierres sur les agents de la gendarmerie : « Un jour ils m'ont arrêté et frappé sévèrement. (Alors), j'ai jeté des pierres sur les gendarme [...] parce que je les déteste »

3.2 Un système de justice pénal traditionnel réprimant

La philosophie du système judiciaire marocain repose sur l'idée que les mineurs de 12 ans sont considérés comme des individus partiellement responsables, vu qu'ils n'ont pas encore atteint l'âge de discernement. Dès lors, ils nécessitent un traitement judiciaire différent de celui des majeurs. Alors, les tenants de la décision judiciaire les orientant vers des mesures éducatives. En d'autres termes, une logique basée sur une démarche judiciaire plutôt éducative que répressive. Parfois, certains juges considèrent ces jeunes comme victimes d'une situation de

vulnérabilité sociale qui nécessitent, en conséquent, une protection en vue de les réinsérer à nouveau dans la société.

Il est évident que la rencontre des jeunes avec le système de justice constitue un tournant principal dans leurs trajectoires de délinquance car cette expérience influe inmanquablement leur engagement ou leur désistance dans le processus de délinquance. Sans doute, le jeune ayant eu un contact avec la justice, court le risque d'être exposé à un marquage à la fois judiciaire et social. Pascale JAMOULLE (2000) a fort bien démontré dans son étude portée sur les récits de vie des jeunes drogués, que ces jeunes sont étiquetés par les agents de l'ordre public. Ce qui influe, en conséquence, leur trajectoire judiciaire en les exposants à des mesures défavorables. La sanction prise à leur encontre « n'était pas lié aux faits commis mais à l'absence de crédibilité sociale de l'autorité parentale. »¹ Les acteurs du système judiciaire stigmatisent les jeunes ce qui renforce, par la suite, les facteurs de l'exclusion sociale.² Dans cette optique, les jeunes délinquants sont vus par l'appareil de justice comme des consommateurs de sanctions.³

¹ P. JAMOULLE, *Drogues de rue*, Bruxelles : De Boeck Université, 2000, p 74.

² L. MCRA and S.MCVIE, « Youth crime and justice: Key messages from the Edinburgh Study of Youth Transitions and Crime », In *Criminology and Criminal Justice*, 19, 2-10, 2010, p. 179-209.

³ L. MCARA, « La justice des mineurs en Ecosse : pressions convergentes et singularités culturelles », *Déviance et Société* 2009/3 (Vol. 33), p. 383-398.

Nul ne peut ignorer les effets que risque d'avoir les décisions judiciaires dans les trajectoires délinquantes des jeunes. Dans la plupart des cas, les mesures judiciaires sont rejetées par les jeunes. Généralement, les jeunes perçoivent les décisions judiciaires comme étant des sanctions disproportionnelles par rapport aux actes commis.

Un des jeunes rencontré considère que les plus jeunes ne doivent pas être objet de placement dans un établissement pénitentiaire.

*« Je n'ai pas fait de graves choses, et pourtant le procureur m'a envoyé en prison [...] Ce n'est pas moi qui ai volé. J'étais avec un copain il m'a donné un téléphone portable je l'ai pris, les policiers m'ont arrêté, je ne savais pas que c'était. Après ils ont arrêté mon copain aussi, je suis resté en prison environ 20 jours en fin de compte ils m'ont relâché. »*¹

Il ressort clairement de ce témoignage que la décision judiciaire, selon la perception de ce jeune, vise à lui infliger une lourde punition disproportionnée par rapport à l'acte délictueux commis. Ces comportements de l'action judiciaire, infléchi indéniablement les trajectoires des jeunes dans la mesure où ils portent atteinte à la crédibilité et à la confiance à l'égard de ces instances.

¹ Le jeune Yassine, 16 ans, code 158/16

D'autre part, l'analyse des trajectoires des jeunes délinquants nous renseigne sur l'écart entre les besoins sociaux réels de ces jeunes et l'intervention de l'institution judiciaire. La majorité des jeunes justiciables ont besoin d'une prise en charge psycho-sociale susceptible de les protéger contre le risque de la délinquance. Quand les praticiens de la justice prennent des décisions à partir des éléments qui stigmatisent ces jeunes, ils traduisent, par ce fait, la réaction de la société et non pas en prenant en considération d'autres éléments à savoir l'environnement familial et social, les structures sociales et économiques qui ont contribué, d'une manière ou d'une autre, à la reconfiguration de leur trajectoire de délinquance.

Encore, une constatation beaucoup plus significative que nous déduisons de nos observations permet de rendre compte du fait que la trajectoire judiciaire du jeune est parfois tributaire de quelques formalités. C'est ainsi que dans le cadre de la médiation pénale prévu par la loi, le juge peut, dans certaines conditions, décider d'arrêter la poursuite judiciaire. Par exemple, le fait de présenter un document de la part du jeune accusé justifiant le renoncement de la partie lésée entraîne l'arrêt immédiat de la procédure judiciaire en sa faveur. En revanche, dans le cas contraire si la famille du jeune n'arrive pas à

obtenir le désistement de la victime le jeune concerné risque une sanction.

Ce point essentiel explique, donc, que l'action judiciaire ne tient pas en compte, rigoureusement, l'intérêt du jeune accusé, comme le prévoit le système juridique national, mais c'est l'intérêt de la victime qui compte le plus. Il nous paraît que l'action judiciaire cherche, plutôt, la satisfaction de la victime qui s'attend que l'injustice dont il a été l'objet soit réparée et que le coupable aura ce qu'il mérite et que justice soit rendue. À ce sujet, nous rejoignons ici l'idée du criminologue KAMINSKI selon laquelle le principe de la dimension réhabilitative est détourné en présumant que « plus les ressources du justiciable sont faibles, moins il est capable de porter la responsabilité qu'on lui confie comme un privilège ».¹

On remarque, alors, la persistance du modèle traditionnel² dans la pratique judiciaire marocaine qui se focalise, principalement, sur la responsabilité du jeune accusé plutôt que de culpabiliser la société pour prendre part de sa responsabilité dans le renforcement de la délinquance des jeunes.

¹ D. KAMINSKI, «Un nouveau sujet de droit pénal ?», in F. Digneffe et Th. Moreau, La responsabilité et la responsabilisation dans la justice pénale, Bruxelles : De Boeck et Larcier, 2006, p. 337.

² F. BAILLEAU *et al.* « La criminalisation des mineurs et le jeu des sanctions », *Déviance et Société* 2009/3, Vol. 33, p. 255-269.

II. DES TRAJECTOIRES DÉLINQUANTES COMME CHOIX INDIVIDUEL

1. La famille un contexte difficile favorisant la délinquance

1.1 Une histoire sociale familiale vulnérable

L'implication de la famille dans la genèse et l'enracinement de la délinquance est un fait incontestable. La manière dont s'est constituée l'histoire de la famille renforce ou au contraire freine la délinquance.

Sur la base de données recueillies à partir des rapports rédigés par les travailleurs sociaux chargés du suivi des jeunes délinquants, par ordonnance judiciaire, nous avons pu soulever des éléments qui constituent un trait commun dans l'histoire familiale de ces jeunes. D'abord, sur le plan de l'origine de la famille, la majorité des familles sont originaires de ce quartier alors qu'il était encore une zone bidonville, avant sa restructuration à la fin des années 1980.

L'intérêt que porte cette observation, c'est qu'elle permet de rendre compte du contexte social et historique qui a participé à la reconfiguration de l'identité de cette population. En effet, malgré la

restitution de ce quartier, la structure sociale n'a pas tellement changé. Ainsi, les habitants de ce quartier préservent presque les mêmes relations sociales qu'avant fois, le même système de croyances et des pratiques qui régissent leurs comportements.

La deuxième constatation qui suscite notre attention est la dissociation familiale, généralement en termes de décès, d'absence parentale ou de divorce ou une séparation parentale. Pour les travailleurs sociaux, la dissociation de la cellule familiale est perçue comme la pierre angulaire de la trajectoire délinquante des jeunes, comme le confirme l'extrait ci-après tiré d'une enquête sociale concernant un jeune placé au centre de protection de l'enfance pour avoir commis un délit de consommation de drogue :

« La famille souffre de beaucoup de problèmes éducatifs due essentiellement à sa dissociation, suite aux nombreuses mariages de la mère. Elle a eu quatre enfants de ces trois premiers mariages. L'enfant aîné a déjà été incarcéré pour trafic de drogue, le deuxième enfant est actuellement emprisonné pour vol. Le mineur (jeune accusé) lui aussi à commencer à consommer de la drogue et c'est la raison pour laquelle il a été placé au centre de protection de l'enfance. »¹

¹ Extrait d'enquête social rédigé par K.A concernant le jeune Ayoub, 15/11.

Un autre extrait tiré d'un rapport social rédigé par un délégué à la liberté surveillée, vient renforcer cette idée :

*« Sur le plan éducatif, le mineur vit dans une situation qui se caractérise par l'instabilité à cause du divorce des parents, ce qui a influencé énormément son éducation et sa scolarité. Du coup, il commence à s'absenter de la maison pendant de nombreux jours et fréquente des mauvais copains».*¹

Il semble bien que la dissociation familiale est considérée, par ces acteurs sociaux, comme un facteur de risque favorisant le développement des comportements déviants. Selon nos données recueillies des enquêtés, nous pouvons faire une association entre dissociation familiale et délinquance. Puisque la stabilité de la cellule familiale est mise en péril, il y aura certainement des répercussions néfastes sur les trajectoires de ces jeunes. Plus encore, la dissociation familiale est synonyme de l'absence ou de la fragilisation de l'autorité parentale qui joue un rôle décisif dans la prévention de ces jeunes contre la délinquance.

¹ Extrait de rapport social rédigé par M.A concernant le jeune Bilal, 16/295.

Parfois, la dissociation familiale n'est pas réelle, mais métaphorique. On peut la qualifier de « retrait parentale » une situation qui exprime l'incapacité des parents à assurer le contrôle de leurs enfants. L'extrait suivant permet d'éclaircir la corrélation que font les travailleurs sociaux entre situation familiale caractérisée par le retrait parentale et délinquance :

*« On peut conclure que le niveau éducatif de la famille est considéré comme médiocre. Car la famille n'assume absolument ses responsabilités envers ses enfants ; le père est alcoolique la mère, quant à elle, n'a pas d'autorité sur ces enfants. Par conséquent, le mineur se voit exposer aux risques de la délinquance. »*¹

Les débats sur la dissociation familiale reviennent souvent, c'est que celle-ci semble incarner un cadre d'appartenance et de référence essentiel pour les jeunes.² Puisque la famille figure parmi les principaux agents d'intégration sociale (Hirschi, 1969), la dissociation familiale affecte les liens entre le jeune et la société conventionnelle.

¹ Extrait du rapport social rédigé par M.L concernant le jeune Kacem, 16 ans, réf : 375/15

² A. GUEDENEY, R. DUGRAVIER, « Les facteurs de risque familiaux et environnementaux des troubles du comportement chez le jeune enfant : une revue de la littérature scientifique anglo-saxonne », *La psychiatrie de l'enfant* 2006/1 (Vol. 49), p. 227-278.

Certains chercheurs, comme le sociologue français Laurent MUCCHIELLI, observent que les variables familiaux comme la dissociation familiale ne jouent pas un rôle décisif dans le comportement délictueux, c'est plutôt le contexte socio-économique défavorisé qui aura un effet sur leur comportement.¹ MUCCHIELLI explique que les recherches empiriques se concentrent uniquement sur les jeunes pris en charge par le système judiciaire et ne prennent pas en compte les autres jeunes qui ne sont pas traduits devant le système de la justice. Dans ces conditions, les résultats obtenus ne peuvent être généralisés.

En résumé, la ligne familiale semble exercer une lourde influence sur l'agir délictueux des jeunes. En tant que lieu d'interaction, elle peut être un facteur de risque qui génère des conduites délinquantes. Dans ce sens, on peut dresser une typologie associées à la famille qui impact la trajectoire des jeunes en favorisant leur implication dans l'univers de la délinquance. Cette typologie tourne autour des familles marquées généralement par la dissociation familiale, conflits familiaux; maltraitance des enfants, toxicomanie du père, le nombre excessif de membres de la fratrie, situation économique difficile, contrôle parental fragilisé.

¹ L. MUCCHIELLI, « La dissociation familiale favorise-t-elle la délinquance ? Arguments pour une réfutation empirique », In: Recherches et Prévisions, n°61, 2000. pp. 35-50.

1.2 La biographie familiale marquée par un foisonnement d'activités délictueuses

L'analyse des trajectoires des jeunes délinquants, dont nous avons recueilli les récits de vie, dévoile un variable assez conséquent dans l'incitation à la délinquance. Il s'agit d'un fait qui concerne l'emprisonnement d'un membre de la famille. Ce fait est assez récurrent chez beaucoup de jeunes échantillon de la présente recherche. L'incidence de l'emprisonnement sur le comportement des jeunes paraît incontestable. En effet, les résultats montrent que l'incarcération d'un membre de la famille aurait beaucoup plus d'impact sur la consolidation de la trajectoire délinquante.

Tout d'abord, cet incident présente un facteur identitaire qui stimule les jeunes à s'identifier au membre incarcéré de la famille. Dans une optique interactionniste symbolique, le délinquant adopte des « définitions » favorables à la transgression des normes menant à construire une identité délinquante.¹ Selon ce courant interactionniste, le délinquant en interaction avec son entourage familiale, tuteur de sous-culture, s'engage dans un processus d'apprentissage social. Ce processus s'effectue ici à travers une socialisation déviante dans la quelle le jeune développe des attitudes délinquantes.

¹ E.SUTHERLAND and al, *Op cit.*

En lien avec ce qui vient d’être cité, nous évoquons un extrait du rapport social rédigé par un délégué à la liberté surveillée, concernant un jeune dans lequel il décrit le niveau éducatif de sa famille dont deux de ses membres ont connu plusieurs incarcérations :

« La famille n’est pas insérée dans son entourage social en raison de la mauvaise réputation de ces membres due à leur multiples conflits avec la loi et leur comportement délictueux. [...] L’un des frères du mineur est emprisonné pour trafic de drogue, aussi un autre frère l’était auparavant pour vol. »¹

On remarque une influence, significativement plus pesante, des membres de la famille déjà incarcérés sur la trajectoire délinquante des jeunes. Pour consolider cette idée, nous revenons sur le cas de la jeune Siham qui appartient à une famille de dix membres dont la majorité ont fait la prison. Actuellement, trois frères de Siham se trouvent en prison y compris la mère qui passe une peine de cinq ans pour trafic de drogue.

Voilà donc un exemple incontestable qui explique bien ce processus de socialisation déviante qui favorise l’engagement des jeunes dans des activités délictueuses. Il faut mentionner que le motif

¹ Le jeune Karim, 17 ans, code 215/14.

qui a condamné Siham c'est la violence à l'encontre des agents de la force publique et participation au trafic de drogues. Dans son récit de vie, elle explique qu'elle a essayé de défendre son frère, d'empêcher les gendarmes de l'arrêter.

Partant de ce constat empirique, plusieurs jeunes, en essayant de neutraliser l'image stigmatisant, utilisent des justifications visant à légitimer leurs activités délictueuses. Les justifications les plus souvent invoquées se rattachent aux mauvaises conditions socio-économiques, aux contextes d'injustice et préjudice qu'ils subissent continuellement dans la société.

Il ressort clairement de l'analyse de ces propos, le reflet d'une culture déviante partagée, justifiée et légitimée par le groupe de la famille. Howard BECKER, explique l'adoption de cette culture par l'appropriation d'un système de valeurs différent des normes conventionnelles : « Il se peut que des individus profondément engagés dans une sous-culture particulière n'aient pas conscience que leur manière d'agir n'est pas partagée par tous. »¹

L'avènement de tel incident fait apparaître chez la famille des conduites et des manières d'agir spécifiques pour remédier à cette crise. Dans ce contexte, un système de justifications et de valeurs se

¹ H.S. BECKER, *Op cit*, p. 47

met en place pour banaliser ou discréditer cet incident au regard de l'entourage. Suite à la récurrence de ce fait, la famille développe une culture pour affronter de pareils incidents en mobilisant deux types de stratégies, selon les états des choses : Soit l'affrontement soit l'accommodement.

En ce qui concerne l'accommodation, elle correspond à l'adoption d'une attitude positive de la part de la famille, une disposition qui tend à accepter les mesures prises par la force publique à l'encontre de l'un de ses membres. En d'autres termes, cette stratégie est implicitement fondée sur la reconnaissance de l'instance qui a ordonné les mesures, en l'acceptant comme institution de contrôle social essentielle pour éduquer le membre de la famille concerné. Les propos d'une mère d'un jeune illustre bien cette idée : « Celui qui n'est pas éduqué *lmakhzen* (la force publique) s'occupe de son éducation ».¹

En contre partie, la résistance c'est une attitude adoptée par la famille, manifestée surtout au niveau de l'entourage proche, caractérisée par le refus ou la contestation des mesures judiciaires prises à l'encontre de l'un de ses membres. Cette stratégie, donne lieu à la légitimation de l'acte commis par le membre de la famille. Ainsi, au lieu de sanctionner l'acteur de délit, la famille s'attache à

¹ La mère de Mohammed, 18 ans, code 258/16

sanctionner les autres que se soit l'État ou la société. De ce fait, le jeune en interaction avec son entourage familiale va développer une culture en harmonie avec les représentations et les pratiques manifestés par sa famille lors de ces incidents.

En résumé, l'incarcération d'un membre de la famille constitue, certainement, un événement. Nous voulons plus fondamentalement insister sur la manière dont cet événement marque les trajectoires délinquantes des jeunes. La lecture de la trajectoire pénale des parents et de la fratrie trace, certainement, la trajectoire délinquante des jeunes dans un processus constructif qui se développe ici en interaction constante avec le milieu familiale et l'action du sujet.

2. L'attachement aux copains accroît les chances du passage à la délinquance

2.1 Un milieu favorable à la transmission de la délinquance

Les jeunes grandissent dans un milieu où la fréquentation des copains joue un rôle éminent dans la construction de leur identité délinquante. Un milieu vulnérable sur le plan socio-économique, participe à la reconfiguration de leurs comportements et leurs trajectoires. Étant donné que ce quartier défavorisé forme un espace de mixité,

caractérisé par l'intensification des interactions entre les habitants, il impacte particulièrement le comportement des plus jeunes en interaction avec leur copains.

Inévitablement, dans ces conditions, les jeunes au cours de leurs trajectoires effectuent des rencontres avec l'un de ces copains, vétéran, doté d'une culture délinquante. Tenant compte de la fragilité de socialisation acquise dans leurs milieux familiaux, ils constituent des récepteurs propices pour recevoir une socialisation délinquante. En effet, les copains les plus expérimentés souvent ayant eu des contacts au moins avec les services de la police, pour avoir commis des faits délictueux, transmettent leur savoir faire aux plus jeunes.

Les données recueillies des dossiers judiciaires des jeunes, font apparaître que la majorité des délits sont commis par groupe de jeunes, non pas dans le sens d'une bande organisée, mais comme un groupe d'amis qui partagent les mêmes valeurs. Cela explique que plusieurs jeunes s'engagent dans des activités délictueuses par encouragement ou sous la pression des pairs, surtout, certains types de délits comme, le vandalisme.

D'après les données disponibles, un grand nombre de délits de violence sont commis par un groupe de jeunes notamment la destruction des biens à utilité publique qui concerne essentiellement le

jet des pierres sur les autobus. Ces derniers, forment une cible facile et préférée pour les jeunes, puisqu'ils symbolisent, pour eux, une propriété de la classe dominante.

Donc le groupe de jeune s'inter-influent mutuellement pour perpétrer des actes délictueux. Les mécanismes qui guident ces jeunes se résument premièrement au référentiel normatif qui légitime la transgression des règles. Deuxièmement, ces jeunes partagent une sous-culture délinquante favorable à la violation des normes établies par la société.

Certaines études, ont démontrée que la fréquentation de pairs délinquants constitue l'un des facteurs de risque de la délinquance. Ainsi, Marc LEBLANC explique que « les pairs délinquants, qu'ils apparaissent avant ou après les premières manifestations délictueuses, semblent constituer une condition tout à fait propice au développement de la conduite délinquante ».¹

Il est plus apparent que la rencontre des jeunes avec certains copains délinquants donne plus de probabilités à l'évolution des trajectoires déviantes pour un glissement fort probable vers la délinquance. Les récits de vie révèlent souvent ce contact avec les pairs, sous l'appellation « de mauvaises fréquentations ». Cette

¹ M. LEBLANC, *Op cit*, p 22.

présomption est souvent avancée comme facteur déclencheur de la délinquance, que se soit par les parents, par acteurs publics ou par les jeunes eux-mêmes : « C'est le groupe qui me pousse à perpétrer des vols », avance un jeune judiciairisé. La mère d'un jeune explique le comportement délictueux de son fils par le fait qu'il «suit les gars qui ne sont pas biens (comme dit le proverbe) qui se ressemblent s'assemblent ».

Lors d'une audience, un avocat, justifie l'acte délinquant d'un jeune en précisant que « le mineur s'est impliqué dans cet acte parce qu'il fréquente des copains suspects ». Encore, les propos d'un juge des mineurs viennent directement illustrer cet influence des copains : « La cause de la délinquance des mineurs est due, en premier lieu, à la mauvaise fréquentation ».

2.2 Le processus de la reconstitution de la trajectoire délinquante

La question qui se pose ici, est comment se fait la démarche de « l'introduction » d'un jeune dans un groupe de pairs livré à des activités délictueuses ? Selon l'interactionnisme symbolique, le jeune comme étant acteur social donne un sens à ses actions à ses réflexions en interaction avec son entourage sociale. Le rôle des copains dans le

conditionnement des conduites délinquantes est donc un élément déterminant dans la trajectoire délinquante des jeunes.

Tout d'abord, il faut se mettre d'accord que les jeunes expriment un fort besoin à l'appartenance à un groupe de pairs, tout simplement à faire des amitiés. Pour réussir cet objectif, le jeune doit nécessairement disposer de quelques compétences comportementales individuelles susceptibles de le mettre en valeur et d'être apprécié par les copains. Aussi, il doit adopter un style vestimentaire particulier et faire une coupe de cheveux spécifique, détenir des habiletés langagières et avoir un goût musical typique. Ces différents styles de comportement, conformes au profil privilégié par les pairs délinquants, sont des éléments pertinents pour consolider l'inclusion du jeune dans le groupe.

Le processus d'inclusion dans le groupe de copains délinquants passe par l'apprentissage des pratiques déviantes et l'initiation à la délinquance débute souvent par l'initiation à la consommation du tabac, puis l'abus de haschich ou l'inhalation de solvants. Pour faire partie du groupe et avoir les chances d'être accepté comme un membre redoutable, il est indispensable de participer à la consommation de drogue. C'est en quelque sorte « le rite de passage », selon l'expression d'Arnold VAN GENNEP (1960), pour devenir un « courageux gaillard » et avoir en fin de compte, la

légitimité de l'appartenance au groupe de copains. Dès lors, la consommation de la drogue augmenterait fortement les probabilités à commettre des délits.

Ces observations sont largement confirmées par les enquêtés publics, interviewés dans le cadre de cette recherche. Un opérant dans le domaine de la protection de l'enfance remarque que : « Dans les quartiers défavorisés, le jeune qui ne consomme pas de la drogue il se trouverait dans une situation de mépris et de moqueries de la part de ses semblables. »

On remarque alors que les trajectoires des jeunes se façonnent largement par la pression qu'exercent sur eux leurs copains. Dans ces conditions, le jeune se trouve, dans la plupart des cas, dans l'incapacité de se libérer de cette pression qui prend un aspect coercitif. Du coup, plusieurs jeunes peuvent abandonner l'école rien que pour s'aligner avec leurs copains déscolarisés, en vue d'acquérir le même statut que les siens, étant perçue comme un atout privilégié.

Aussi, les données puisées sur le terrain démontrent que la trajectoire des jeunes qui s'enfoncent largement dans la délinquance, s'ancre plus par des mécanismes et des stratégies qu'ils développent pour assurer la cohésion du groupe. Ces stratégies se résument dans l'usage collectif des pratiques, telles que la protection des membres

contre les dangers qui peuvent encourir aussi bien avec les services de police qu'avec d'autres éventuels ennemis. Donc, à notre sens, la complicité avec les copains donne lieu à des alliances qui visent la conservation de l'intégrité du groupe.

Conclusion

nous venons de voir dans ce chapitre que l'étude des trajectoires comme outil analytique nous a permis, d'une part, d'appréhender le comportement délinquant et d'autres part, de mettre en évidence les événements clés qui constituent des tournants considérables dans leurs trajectoires de délinquance. En s'appuyant sur les témoignages de jeunes judiciairisés, ainsi que les propos des acteurs publics et professionnels de la protection de l'enfance, nous avons pu dégager, de point de vue subjectif, les variables pesant sur les trajectoires délinquantes des jeunes.

La formation d'un jeune délinquant suit une logique chronologique dans l'histoire de sa vie dans un tel contexte spatio-temporel caractérisé par la précarité. La délinquance se construit à travers une succession de trajectoires. Il s'agit d'une série de

trajectoires : Résidentielle, familiale, scolaire, judiciaire et relationnelle. Ces trajectoires, se façonnent en interaction avec l'action du jeune pour construire son identité comme un individu délinquant.

Autrement dit, pour les jeunes issus des quartiers défavorisés la progression dans la trajectoire délinquante n'est pas inévitable, mais elle est l'aboutissement d'un ensemble de variables complexes qui auraient beaucoup plus d'impact sur la consolidation de la trajectoire délinquante.

Ces résultats soutiennent, donc, l'hypothèse voulant que l'action publique s'imbrique avec la trajectoire individuelle des jeunes délinquants des quartiers défavorisés en les redéfinissant comme des lieux de la concentration de la délinquance.

CHAPITRE : 7

LE PROFIL TYPE DES DÉLINQUANTS DES QUARTIERS DÉFAVORISÉS

Introduction

Ce septième et dernier chapitre ambitionne vérifier l'hypothèse voulant que les interactions sociales qui se produisent au sein de la structure socio-spatiale des quartiers défavorisés expliquent, en grande partie, les probabilités que ces jeunes choisissent de se lancer dans l'univers de la délinquance.

Généralement, le profil des délinquants se rapporte à des jeunes originaires des milieux populaires, caractérisés par la présence d'une multitude de difficultés, tant sur le plan de la structure sociale que sur le niveau de la structure matérielle.

Ce chapitre entend rendre compte de différents types de délinquants non associés directement aux types de délits, mais liés aux contextes sociaux et individuels qui influencent les conduites délinquantes de ces jeunes. Il s'agit de procéder à une analyse sociologique concernant les interactions sociales qui se produisent entre ces individus et leur environnement social, en vue de vérifier les logiques qui traduisent une grande probabilité de participer à des activités délictueuses.

I. LES PARTICULARITÉS DE LA DÉLINQUANCE CHEZ LES JEUNES DES QUARTIERS DÉFAVORISÉS

1. Les jeunes des quartiers défavorisés valorisent la culture de la délinquance

C'est dire que l'on parle d'une « culture » des jeunes des quartiers défavorisés, on parle on fait d'un construit dynamique qui recouvre un ensemble stable de comportements, de valeurs et de normes, qui gèrent les conduites délictueuses de ces jeunes.¹ Il apparaît, en effet, que le comportement délinquant, selon la théorie de l'association différentielle, formulée par Edwin SUTHERLAND², s'acquiert sous l'influence du milieu social à travers l'interaction avec le groupe de pairs. Ce qui rejoint, en quelque sorte, l'idée de Pierre BOURDIEU sur la socialisation qui correspond à l'incorporation d'habitus de classe qui se transmet via la culture du groupe social d'origine.³

En réalité, il est également important de constater qu'une telle sociabilité imprégnée par une culture de délinquance, risque d'endommager l'intégration dans la société conventionnelle. Parmi les indicateurs les plus visibles qui témoignent de ce début de rupture

¹ A. COHEN, *La déviance*, Gembloux : Duculot, 1971.

² E. SUTHERLAND, *Op cit.*

³ P. BOURDIEU, *Le sens pratique*, Paris : Editions de Minuit, 1980.

avec la société, apparaît le phénomène de décrochage scolaire qui est très général et s'observe chez presque tous les jeunes enquêtés.

En outre, il est particulièrement important de savoir que face à l'inefficacité du processus de socialisation dans un environnement défavorisés, les jeunes adoptent une culture délinquante comme style de vie, marquée par des valeurs anticonformiste. La plupart des jeunes de ces quartiers, admirent et apprécient la culture des délinquants comme culture véhiculant un système de normes substituant le système de normes imposées par la société conventionnelle, en favorisant l'implication dans une véritable carrière de délinquance. En se référant à Nicolas QUELOZ,¹ la délinquance résulte de la l'effondrement des liens avec la société conventionnelle. À l'appui nous avons le témoignage d'un père: « Mon garçons a été attiré et influencé par une bande de copains ». Ce témoignage souligne donc l'interinfluence mutuelle entre les jeunes du quartier.

Comme on le voit, la culture de la délinquance est attractive. Effectivement, les jeunes délinquants valorisent certaines pratiques non conformes aux règles communément acceptées. Ainsi, le faite de fumer des cigarettes ou fumer du haschich, à titre d'exemple, symbolise chez les jeunes délinquants un acte d'héroïsme ouvrant l'accès, en conséquence, vers l'acceptation dans la vie de délinquance.

¹ N. QUELOZ, *Op cit.*

Dans le cadre d'une pareille culture, la conformité aux règles et aux valeurs de la société, devient pour ces jeunes, un signe d'infériorité et de faiblesse. Par exemple, l'intégration de certains jeunes, en majorité des adolescents de plus de 15 ans, dans la vie sociale, comme l'école ou dans une activité de qualification, suscite le mépris des pairs en les stigmatisant du manque de courage et d'être soumis au contrôle d'autrui. Par contre, le passage à l'acte est valorisé et perçu avec une grande considération, incarnant ainsi, le courage et la virilité du jeune.

De manière plus générale, la culture délinquante, ou sous-culture, ancrée dans ces quartiers, explique en grande partie la délinquance des jeunes des quartiers défavorisés. Au terme de Plusieurs travaux, et en particulier ceux de Richard CLOWARD et Lloyd OHLIN, sur les jeunes des classes populaires, la sous-culture délinquante comme un système cohérent de comportements et de croyances, encourage et légitime la délinquance, en soulignant que l'engagement à la délinquance se fait par la fréquentation de pairs chevronnés, déjà engagés dans l'univers de la délinquance.¹ L'adoption d'attitudes et des

¹ R. CLOWARD and L. OHLIN, *Delinquency and Opportunity*, Glencoe: The Free Press, 1960.

valeurs antisociales, constituent un signe qui crée la motivation délinquante.¹

Ainsi, la culture délinquante dispose d'un stock de savoir-faire et d'expériences collectives relatives aux manières d'agir pour détourner le contrôle social. Comme tient à le souligner un des grands ténors de la théorie de la tension, Robert MERTON, le concept de la sous-culture délinquante est lié aux délits qui ne sont pas motivés par des raisons économiques, mais plutôt c'est le système de valeurs de ces jeunes qui crée la motivation déviante.²

2. Les types de délinquance chez les jeunes des quartiers défavorisés

L'approche sociologique prescrit, dans l'analyse des types de la délinquance, d'examiner relationnellement la position sociale des délinquants, ainsi que les moyens utilisés dans l'exécution de leurs actes et les différents aspects de réactions qu'ils provoquent chez les

¹ T.WONG, A-M SLOTBOOM and C.c.j.h. BIJLEVELD, « Risk factors for delinquency in adolescent and young adult females: A European review », *European Journal of Criminology*, 2010, vol 7, pp. 266-284.

² R. MERTON, *Social Theory and Social Structure*, New York: Free Press, 1968.

instances du contrôle social.¹ Les différentes données découlant de l'enquête du terrain menées auprès des jeunes, permettent de relever les principales caractéristiques sociologiques de différents types de délits.

Si l'on voit donc, à partir de nombreuses sources mobilisées dans cette recherche, et tenant compte que la population délinquante est hétérogène, on constate, pour l'ensemble de l'échantillon, la présence de trois types de délinquance chez les jeunes de ces quartiers : Les délinquants occasionnels, les délinquants récidivistes et les délinquants vagabonds.

Toutefois, il faut mentionner que les délits recensés dans cette recherche ne recouvrent que les délits dits simples, considérés comme petite délinquance, sanctionnés par des mesures judiciaires légères à caractère éducatif, notamment la mise en liberté surveillée pour une durée qui varie entre deux et huit mois. Aussi, le juge peut recommander l'emplacement provisoire dans un établissement de sauvegarde de l'enfance, ou dans un établissement pénitentiaire pour une durée qui ne dépasse pas un mois.

¹ A. SPIRE, « Pour une approche sociologique de la délinquance en col blanc », In Champ pénal : Nouvelle revue internationale de criminologie, Vol. X, 2013.

2.1 Les délinquants occasionnels

Ce type de délinquants concerne les comportements qui ne présentent pas un passage à l'acte délictueux régulier. Généralement, ce sont des jeunes qui profitent de la situation de commettre des délits mineurs, qui ne suscitent pas de sérieuses peines. L'étude par cohortes de naissance menées par Marvin WOLFGANG et ses collègues a fait ressortir deux types de délinquants. Les délinquants non chroniques ou occasionnels, selon le terme de Renaud FILLIEULE¹, ce sont les délinquants qui ont eu entre un et quatre contacts avec la police. Par contre, les délinquants chroniques ou les récidivistes, selon WOLFGANG et ses collègues, sont ceux qui ont eu cinq contacts ou plus avec la police.²

Les délinquants occasionnels, appelés parfois non-chroniques, concernent, généralement, des délits mineurs commis dans des facteurs contextuels par des jeunes adolescents, tels que la mendicité, l'absentéisme scolaire, la désobéissance aux parents, la fugue du foyer. Ces actes, sont considérés comme des délits d'état *status*

¹ R. FILLIEULE, *Op cit.*

² M.WOLFGANG, M.FIGLIO, T.SELLIN, *Delinquency in birth cohort*, Chicago: The University of Chicago Press, 1972.

*offences*¹. Les délits d'états sont relatifs aux conduites admissibles aux adultes, mais interdites aux mineurs.

Les résultats de nos investigations font apparaître que les mécanismes sociaux ayant orienté le comportement délictueux relatif à cette catégorie de délinquants, sont souvent associés à une éventuelle dissolution familiale. Cette dernière, peut prendre plusieurs formes : Divorce ou séparation, mariage polygame, décès des parents ou l'un d'eux, déplacement lointain du père pour travail, maladie chronique de l'un des parents, incarcération d'un parent, disputes constantes des parents, etc. Ce résultat est similaire à celui rapporté par E. WELLS, et J. RANKIN, (1991) dans leur étude basée sur l'analyse de cinquante recherches réalisées depuis plus d'un demi-siècle, sur les familles désunies et la délinquance juvénile. Ces auteurs affirment qu'il existe une corrélation significative entre la dissolution familiale et ce type de délinquance.

L'infraction commise par Mustapha, un jeune âgé de 17 ans, interviewé dans cette recherche, illustre bien la précédente constatation. Mustapha a été accusé de vol de coups et de blessures contre son employeur. Selon lui, cette attaque est une légitime défense. Ainsi il s'explique :

¹ West's Encyclopedia of American Law, 2nd Ed, [en ligne]. <http://legal-dictionary.thefreedictionary.com> (Consulté le 11 août 2017).

« Mon employeur m'a exploité durant plusieurs mois comme soudeur apprenti, quand je lui ai réclamé mon salaire il a refusé. Quand j'ai insisté il m'a menacé de porter plainte contre moi pour vol, il m'a insulté puis on s'est disputé, je l'ai frappé avec une barre en fer. J'ai jamais fait de mal à personne, c'est lui qui m'a provoqué. »

Dés lors, en premier lieu, on remarque dans cet extrait le rôle de la provocation dans l'incitation au passage à l'acte délinquant. En effet, le comportement violent commis par ce jeune est expliqué ici comme une réaction envers l'agressivité de l'employeur et une tentative de réparer le sentiment d'injustice subie.

2.2 Les délinquants récidivistes

Dans ce modèle, le comportement délinquant regroupe les jeunes ayant commis des délits graves, exprimant une tendance de comportement délinquant plus sérieux, notamment la consommation et le trafic de drogue. Des actes impulsifs comme la violence à l'arme blanche, les violences collectives contre d'autres groupes. Parmi lesquelles on peut citer le phénomène de « Hooliganisme », lié aux

violences des supporters dans les stades de football contre les supporters adverses et aussi contre la police, voir même contre les biens d'autrui.

Quelques récits de vie des jeunes enquêtés montrent que la production d'actes délinquants chez les jeunes de cette catégorie prouve qu'ils ne sont pas suffisamment insérés dans la vie sociale. Ils dévoilent également une défaillance des mécanismes de l'intégration sociale, du fait que le contrôle social ne pèse pas sur les choix de ces délinquants, qui font preuve d'un manque de respect des règles et des valeurs sociales.

Il importe d'indiquer que ces jeunes se lancent, souvent, dans des activités délinquantes sous la pression des pairs expérimentés qui encouragent et protègent la conduite délinquante. D'ailleurs, un grand nombre de recherches comme le confirme Mark WARR, ont montré que l'adhésion à un groupe de pairs délinquants accroît d'autant plus les risques de commettre des délits.¹ Surtout en l'absence du contrôle social informel des parents, remplacé par l'emprise des pairs qui devient la seule référence.

De son côté, la théorie de l'apprentissage social confirme l'importance des influences du groupe de pairs sur les conduites

¹ M. WARR, *Companions in crime: The social aspects of criminal conduct*, New York: Cambridge University Press; 2002.

délinquantes des jeunes. Ainsi, WARR propose d'analyser ce type de délinquance par le concept de renforcement différentiel comme l'un des mécanismes de processus d'apprentissage de la déviance. Selon ce concept, les jeunes s'engagent dans des actes délinquants parce qu'ils craignent d'être ridiculisé par le groupe de pairs (AKERS and SELLERS 2008), ou le risque d'être abandonné par le groupe. Puisque l'appartenance au groupe de pairs est inestimable, il symbolise l'identité, c'est un statut qu'ils ne veulent pas perdre.

Dés lors, les motivations de s'enfoncer de plus dans les pratiques délinquantes s'avèrent accentuées par les encouragements, les pressions, et par l'appui des pairs délinquants. L'attachement aux pairs constitue un plus grand risque de renforcement positif de leur tendance délinquante. Elle est significativement associée à la délinquance¹, notamment les délits liés à la consommation de drogues.

Ce type de délinquance peut être expliqué aussi par la théorie de « la vitre cassée », formulée par George KELLING et James WILSON, dans un article devenu très populaire paru en 1982, suivant laquelle quand une vitre se brise dans un bâtiment et lorsqu'elle n'est pas réparée, les autres vitres vont, certainement, encourir le même sort. Cette théorie décrit la relation de cause à effet entre le désordre et

¹ D. NAGIN., and R. PATERNOSTER, « Population heterogeneity and state dependence », *Journal of Quantitative Criminology*, 16, 2000, 117-144.

le crime. La tolérance envers les délits mineurs, contribue alors, à la prolifération du crime ce qui encourage la délinquance sérieuse.

Il en est ainsi de la théorie de la désorganisation sociale de Clifford SHAW and Henry MCKAY, qui ont constaté que la délinquance persistait dans les quartiers défavorisés malgré le changement complet de leurs populations, le quartier reste pourtant source de délinquance.¹ Donc, il y a lieu d'une transmission d'une culture délinquante à travers les générations de ces quartiers.

En bref, le profil type du délinquant récurrent se construit autour d'une forte tendance dyssociale, dont multiples traits sont associés, tels que le manque de tolérance devant les situations de frustrations et de préjudice, défaillance d'attachement dans les institutions sociales. En contrepartie on constate un fort attachement au groupe de pairs.

La trajectoire du jeune Khalid² illustre bien ce profil type. À l'âge de 18 ans il a été condamné d'incarcération pour ivresse publique, provocation du vacarme, violence, vol et participation au vol. Il s'est impliqué dans des délits depuis qu'il a 12 ans. Depuis lors, il a été l'objet de nombreuses arrestations, dont la majorité pour des délits liés à la drogue et au vol. Lorsqu'il avait 17 ans il a été mis sous le régime de la liberté surveillée pour une durée de 3 mois pour avoir commis un

¹ C. SHAW and H. MCKAY, *Op cit.*

² 18 ans

délit de vol. Durant cette période, il commet encore un autre délit de vol et détention non justifiée d'arme, alors le juge ordonne son emplacement en établissement pénitentiaire pour une durée de six mois.

Dans le suivant extrait, Khalid divulgue le processus de la formation de son identité délictuelle. Son récit explique comment il est difficile pour lui de renoncer à la conduite délinquante parce que cela signifie la perte de la considération sociale des ces pairs :

« Les jeunes que je fréquente dans ce quartier sont couramment poursuivies par la police, généralement, pour le vol et la drogue [...] Moi aussi j'ai été arrêté plusieurs fois. La première fois je me suis dit que si je sors de la prison je ne recommencerai jamais. Mais quand je sors deux ou trois jours après, je me trouve impliqué dans d'autres motifs. Mes amis du quartier cherchent toujours ma compagnie, ils disent que je suis khalid Rojoula, (la virilité) 'ashrani (mes amis) je les trouve toujours disponibles pour me ».¹

¹ Le jeune Khalid, 18 ans, code 15/05.

2.3 Les délinquants vagabonds

Nous avons employé le terme « vagabonds » pour ce référer à l'appellation péjorative stigmatisé qui est communément employé pour les identifier, à savoir « chemkara », que nous avons traduit par « les sniffeurs ». Ce sont généralement des enfants qui arpentent les rues, passent le plus clair de leur temps dans la rue et qui sont défini comme des « enfants dans la rue » ou ceux qui vivent d'une manière permanent à la rue connue comme « les enfants à la rue » ou «jeunes fugueurs». Il s'agit des jeunes qui abusent couramment d'inhalation des substances volatiles¹ dans le but d'altérer l'état mental pour obtenir des effets euphoriques optimaux.² Le solvant le plus consommé par ces jeunes, c'est les diluants à peinture, facile à acquérir dans les drogueries. Le diluant est inhalé à partir d'un chiffon qui a été imprégné ou versé dans un sac en plastique.

Au premier abord, il est intéressant de constater que ce type de délinquance, quoiqu'il menace l'ordre social, ne présente pas une

¹ « Ce sont des substances liquides qui se volatilisent en quantité appréciable à la température ambiante, dont l'inhalation produit des effets psychotropes. Les solvants volatiles se trouvent dans divers colles le vernis, les diluants pour peinture, l'essence,... ». M. BEN AMAR et L. LEONARD, *Les psychotropes: pharmacologie et toxicomanie*, Montréal : PUM, 2002, p 306 - 307.

² J-P GOULLÉ et C.LACROIX, « L'abus des substances volatiles », *Annales de Toxicologie analytique*, vol 8, n°1, 7, 2006, pp.7-15.

grande menace contre la sécurité sociale, de par que les pratiques délinquantes de cette catégorie se limite à la consommation des solvants incriminée, d'ailleurs, par la législation marocaine.¹ C'est la raison pour laquelle ce type de délinquance est toléré par les autorités pour autant qu'il ne menace que des victimes passives. Aussi, cette délinquance-là prend une forme invisible, elle se pratique au sein du groupe et presque imperceptible par la société.

Le plus remarquable chez ces jeunes, en profitant de leur situation complètement hors de tout contrôle, ils s'engagent dans des comportements souvent autodestructeurs, comme réponse à la situation d'abandon et d'exclusion dont ils sont victimes. C'est le moyen pour eux d'exprimer leur sentiment d'injustice sociale. Ce type illustre, en effet, une forme incontestable de marginalité et constitue la phase terminale du processus d'exclusion, marquée par la rupture du lien social, où l'on devient en situation de désaffiliation (CASTEL 1995).

Mais la complexité de ce type semble tenir toujours plus en échec les institutions publiques de réhabilitation sociale. Autrement dit, l'intervention de l'action publique, se trouve inefficace pour insérer ces jeunes dans une démarche de réinsertion sociale, basée sur le

¹ L'article 8 du Dahir portant loi n°1-73-282 du 28 rebia II 1394 (21 mai 1974) relatif à la répression de la toxicomanie et la prévention des toxicomanes.

placement dans des établissements publics ayant pour mission la prise en charge de cette catégorie de jeunes. Il paraît tellement difficile de sortir les jeunes de ce type de l'univers de délinquance, qui prend une forme de délinquance permanent pour en devenir un style de vie. Ce qui, par la suite, constitue pour la société une perte en termes de capital humain et d'investissement publique. Même la mesure sécuritaire répondant partiellement à cette problématique, semble être insuffisante.

Par ailleurs, il a également été observé que la particularité du comportement délictueux de ces jeunes, c'est qu'il se focalise sur l'implication dans des délits mineurs, surtout les actes de vol qui ciblent, généralement, des personnes inoffensives comme les mendiants et les ivrognes. Ces jeunes forment une sous-culture résiduelle « retraitiste », structurée autour d'activités comme la consommation de stupéfiants de l'alcool, etc. ¹

On peut aussi remarquer que ces jeunes s'imprègnent d'un ensemble de pratiques déviantes qui prédominent dans les milieux des catégories sociales qui vivent dans l'errance et dans la marginalité sociale, à savoir les mendiants, les clochards, les sans abri, les enfants de la rue, les vagabonds. Ces pratiques déviantes s'articulent autour de la Toxicomanie ou l'inhalation de solvants, la mendicité, la violence,

¹ D. SZABO, *Déviance et criminalité*, Paris : Armand Colin, 1970.

les sévices et l'abus sexuel, étant donné que certains jeunes de la rue sont obligés de se faire exploiter pour être protégé par leurs aînés.

En fin de compte, cette catégorie de jeunes adopte la délinquance comme style de vie. C'est la raison pour laquelle les modes d'intervention de prévention, de réhabilitation ou de dissuasion se heurtent, très souvent, à une forte résistance au renoncement à la vie de délinquance. Puisque ce mode de vie leur offre un univers de liberté détachée de toutes contraintes ou d'obligations imposées par la société conventionnelle.

II. LA TYPOLOGIE DES ACTES DÉLINQUANTS

1. Les types de délits

On a procédé à la répartition des délits commis par l'échantillon de mineurs au titre de l'année 2016 en grandes catégories suivantes:

- Violence
- Vol
- Stupéfiants
- Autres¹

¹ La thématique « Autres » englobe trois sortes de délits qu'on ne peut pas les classés dans une thématique

Tableau N° 1 : Le taux de délits selon leurs types

Types de délits	Effectif	Taux
Violence	109	45 %
Vol	98	40 %
Stupéfiants	19	8 %
Autres délits	18	7 %
Total	244	100 %

Les résultats quantitatifs relatifs au nombre total de délits commis par les jeunes objets de cette étude, dévoilent la prédominance des délits de violence par rapport aux autres délits. Les délits de vol constituent, également, un comportement plus fréquent dans les milieux des jeunes délinquants. En dernier lieu, on trouve les délits relatifs aux trafics et à la consommation des stupéfiants qui forment une minorité par rapport aux autres délits. Les 7% restants regroupent les actes appelés « autres délits » indiqués dans le tableau n° 5.

Toutefois, il est important de signaler que cette classification ne concerne que la catégorie de jeunes placés sous le régime de la liberté surveillée, étudiés dans la présente recherche. Par conséquent, elle ne

peut pas être généralisée pour les autres catégories de jeunes placés dans des institutions fermées, présumés de commettre des délits plus graves, ou des récidivistes.

Les tableaux suivants indiquent la répartition exhaustive des jeunes mis en liberté surveillée, selon chaque catégorie de délit.

Tableau N°2 : Répartition des jeunes mis en liberté surveillée selon les délits de violence à titre de l'année 2016

Violence	
Actes	Nb
Coups et blessures à l'arme	33
Coups et blessures	16
Violence	7
Coups et blessures et endommagement des biens d'autrui	1
Coups et blessures à l'arme et détention non justifié d'arme	1
Coups et blessures et provocation de l'avortement à une femme	1
Dégradation du bien à utilité publique	11
Dégradation du bien d'autrui	2
Coups et violence	1
Violence et dégradation des biens d'autrui	1
Échange de coups et blessures à l'arme à l'encontre d'un mineur de moins de 15 ans	1
Échange de coups et blessures	4
Échange de coups et blessures, participation à une dispute qui a entraîné coups et blessures	2

Violence – suite -	
Actes	Nb
Coups et blessures volontaire	4
Échange de violence	4
Violence, vol et participation au vol	3
Détention illégale d'arme et usurpation d'identité	1
Violence et incitation à la dépravation	1
Participation à une dispute au cours de laquelle il y a eu lieu coups et blessures	1
Détention d'arme dans des conditions qui constituent une menace pour la sécurité des personnes et des biens	3
Menace sur ascendants	1
Violences sur ascendants, coups et blessures, menaces, insultes et injures et dégradation des biens d'autrui.	3
Participation aux actes de violence lors d'une compétition sportive	2
Détention d'arme dans des conditions qui constituent une menace sur la sécurité des personnes et des biens, menace et dégradation des biens d'autrui	1
Détention illégale d'arme menace et violence	1
Violence et attentat à la pudeur	1
Violence et menace sur ascendants	1
Coups et blessures à l'arme, consommation de drogue, détention d'arme dans des conditions qui constituent une menace sur la sécurité des personnes et des biens	1
Total	109

Tableau N°3 : Répartition des jeunes mis en liberté surveillée selon les délits de vol au titre de l'année 2016

Vol	
Actes	Nb
Participation au vol	8
Vol et participation au vol	5
Vol et participation au vol et le non respect du panneau stop	1
Vol	54
Tentative de vol	11
Tentative de vol et violence	2
Vol et tentative de vol	2
Tentative de vol et la détention d'un bien sans prévenir la police	1
Vol et détention d'arme non justifiée	2
Participation au vol et menace à l'arme blanche	1
Détournement volontaire d'énergie électrique et destruction d'un bien à utilité publique	1
Tentative de vol et violence	2
Participation au vol et le recel d'une chose acquise par le vol	1
Recel d'une chose acquis d'un délit	2
Vol et consommation de la drogue	2
Vol, menaces et violences sur ascendants	1
Vol de matériel agricole	1
Vol, coups et blessures à l'arme blanche	1
Total	98

Tableau N°4 : Répartition des jeunes mis en liberté surveillée selon les délits de stupéfiants au titre de l'année 2016

Stupéfiants	
Actes	Nb
Détention, consommation de drogue et vol	1
Détention et consommation de drogue	3
Consommation d'une substance narcotique, détention d'arme et menace à l'aide de celle-ci	1
Consommation de drogue, menace, attentat à la pudeur et dégradation des biens d'autrui	1
Détention de drogue, détention d'arme dans des conditions qui constituent une menace sur la sécurité des personnes et des biens	1
Participation au trafic de drogue	1
Détention et trafic de drogue	2
Consommation de drogue et hallucinogène et vol	1
Participation au trafic de drogue et corruption	1
Ivresse publique et provocation du vacarme et violence et vol	1
Ivresse publique	1
Consommation de drogue et dégradation des biens d'autrui	1
Ivresse publique et manifeste, provocation du vacarme, détention d'arme dans des conditions qui constituent une menace sur la sécurité des personnes et des biens, et violence	1
Ivresse publique et manifeste, vol, détention d'arme dans des conditions qui constituent une menace sur la sécurité des personnes et des biens	1
Détention illégale de drogue et sa consommation et tentative de faciliter son usage pour autrui	1
Détention, consommation et trafic de drogue	1
Total	19

Tableau N°5 : Répartition des jeunes mis en liberté surveillée selon les délits non classés au titre de l'année 2016

Autres délits	
Actes	Nb
Incitation à la dépravation	2
Dépravation qui a aboutit à la grossesse	1
Vagabondage	11
Outrage à la police judiciaire en lui communiquant des données fausses.	1
Outrage à la police	1
Usurpation d'identité d'une autre personne, dans des conditions susceptible d'inscrire une condamnation dans le casier judiciaire de celui-ci	1
Signaler un crime qu'il sait qu'il n'a pas eu lieu	1
Total	18

2. La perspective catégorielle de la délinquance

2.1 Les actes de violence

Il est particulièrement important de préciser que les actes de violence constituent presque la moitié de l'ensemble des délits commis par cet

échantillon de jeunes. Ce type de délits, recouvre toute une série d'actes allant des menaces jusqu'au coup et blessures à l'arme blanche. Il est intéressant de constater, aussi, qu'environ 45% des jeunes, auteurs d'actes de violence, ont commis un délit de coups et de blessures à l'arme.¹

Les actes de violence commis par ces jeunes sont généralement jugés en vertu des articles 400 et qui 401 du code pénal. La violence est définie, donc, selon ces articles comme le fait de faire volontairement, des blessures ou porter des coups à autrui ou toutes autres violences ou voies de fait. La violence revêt ici un caractère, plutôt, simple. C'est pour cette raison que, le juge des mineurs ne prend que des mesures à caractère éducatif. Tout au contraire, les délits de violence considérés graves, qui sont sanctionnés par un placement dans une institution fermée.

Les données recueillies dans cette étude montrent que la violence physique prédomine les passages à l'acte violent des jeunes. En effet, plus de 70 % de cas de violence commises, sont les coups et blessures, le plus souvent à l'arme. Les délits de vandalisme, particulièrement, la destruction des biens à utilité public, l'agression "sans objet", selon les termes de François DUBET (1992), un phénomène qui commence à

¹ Selon l'article 303 du code pénal marocain « Sont considérées comme armes [...], toutes armes à feu, tous explosifs, tous engins, instruments ou objets perçants, contondants, tranchants ou suffoquants. »

prendre une ampleur considérable dans le répertoire des délits commis par les jeunes.

Ces actes de vandalisme, concerne le plus souvent les jets des pierres contre les autobus. Ce comportement violent, s'effectue par un groupe de jeunes et cible surtout les bus qui traversent les zones populaires. Un comportement audacieux constitue également une menace à la sécurité des personnes autant aux biens. De même, pour les violences dans les stades de football, qui se manifeste comme une violence gratuite à l'encontre des personnes inconnues, voir des biens d'autrui.

La dimension collective de la violence, exprime une forte volonté de la part de ces jeunes de s'affirmer face au public. D'exprimer, encore, le sentiment d'injustice sociale dont ils sont victimes. Nous pouvons constater que ces infractions de « violences contre les institutions »¹, constitue un moyen, pour eux de se faire justice, de venger l'ordre social jugé, de leur part, responsable de leur échec.

Partant de ce fait, la délinquance des jeunes marque un dysfonctionnement social de la société imprégné par les inégalités sociales, des institutions délégitimés, en conséquence, un refus de l'autorité familiale et institutionnelle.

¹ L. MUCCHIELLI, « Regard sociologique sur l'évolution des délinquances juvéniles », Comprendre, 2004, n°5, pp. 199-220.

Les recherches de Michel WIEVIORKA, nous renseigne sur les postulats qui expliquent les actes de violence. Pour lui, la violence collective des jeunes s'explique par la violence symbolique qu'ils subissent de la part des institutions sociales. La violence symbolique se résume essentiellement dans l'échec scolaire qui se traduit par un sentiment de frustration sociale de ces jeunes des quartiers défavorisés, qui vivent à l'écart des normes sociales des groupes dominants.¹ Albert COHEN, quant à lui, appréhende ce type de violence comme une stratégie défensive vis-à-vis d'un conformisme défectueux.²

Distinctement, Hugues LAGRANGE remarque que certains comportements délinquants ne dépendent pas de facteurs individuels, familiaux et environnementaux, mais il en résulte de « la dialectique qui se noue très tôt, dès la fin de l'enseignement primaire, entre les jeunes et les institutions, la police au premier chef ».³

Quelques facteurs situationnels sont susceptibles de produire une grande influence dans la précipitation et le déclenchement de réactions violentes. C'est-à-dire les processus immédiats qui contribuent au passage à l'acte violent. Ces facteurs correspondent au rapport

¹ M. WIEVIORKA, *Violence en France*, Paris : Seuil, 1999.

² A. K. COHEN, *Delinquent Boys*, New York: The free Press, 1955.

³ H. LAGRANGE, *De l'affrontement à l'esquive. Violences, délinquances et usages de drogues*, Paris : Syros, 2001, p 72.

d'interaction qui surgit entre la victime et son agresseur tels que la consommation d'alcool, de stupéfiants, les motivations produisant l'acte violent, le lieu de l'acte, la présence et le type d'armes, le rôle d'une tierce personne ou les observateurs, la survenance d'autres faits, comme le vol, incitant à la violence. ¹

Les études ont montré que l'usage des drogues ou d'alcool est un facteur situationnel direct susceptible de provoquer un passage à l'acte violent. Paul GOLDSTEIN propose trois modèles théoriques pour expliquer la corrélation entre l'utilisation de drogues et le comportement violent. D'après le premier modèle, la violence est inhérente aux effets psychopharmacologiques de certaines drogues qui contribuent à l'altération des compétences du jugement et du contrôle de soi. Conformément au deuxième modèle, le recours à la violence à caractère économico-compulsif, elle est liée à la procuration de l'argent nécessaire afin de payer ces drogues. Quant au troisième et dernier modèle, appelé aussi systémique, les délits de violence sont commis dans le cadre d'activités indissociables au marché de la drogue. ² Tout au moins, GOLDSTEIN clarifie que ce modèle

¹ R. J. SAMPSON and J. L. LAURITSEN, « Violent Victimization and Offending: Individual-, Situational-, and Community-Level Risk Factors », in *Understanding and Preventing Violence*, Volume 3: Social Influences, Washington: National Academies Press, 1994, pp.1-114.

² P.J GOLDENSTEIN, « The drugs, violence nexus: A tripartite conceptual framework » *Journal of Drug Issues*, vol. 15, autumn 1985, pp. 493-506.

tripartite n'est pas indiscutable, certainement d'autres variables peuvent être associés à la criminalité.

En outre, Il est particulièrement important d'indiquer que l'examen des données disponibles, dévoile chez certains jeunes repris de justice, l'utilisation de la violence physique et verbale contre les ascendants. Ce phénomène commence à prendre de l'ampleur du fait qu'il touche une tranche de jeunes assez remarquables et qui finit généralement par le renoncement d'ascendant préjudicié à la procédure et faire tomber la poursuite judiciaire, par conséquent, de la part du juge des mineurs.

C'est là un exemple du comportement violent qui s'exprime au sein de l'institution familiale et qui remet en cause les rapports de l'autorité au sein de la famille. La famille commence à perdre de sa crédibilité à l'égard de ses enfants. Les parents fragilisés par une situation socio-économique vulnérable, se trouvent dépourvues de toute autorité envers leurs enfants, culpabilisée la famille perd de sa légitimité par l'impuissance des parents à subvenir aux besoins de leurs enfants par manque de moyens financiers risquent, par la suite, de s'incliner devant l'autorité de ces derniers. Ce qui peut porter atteinte au rôle de la famille et prend, alors, un sens inverse. Ce sont donc les enfants qui imposent leur volonté aux parents.

Nouveaux rapports se sont, en effet, établis entre individus et famille. L'individu n'est plus au service de la famille, mais à l'inverse c'est la famille qui a obligation d'être à la disposition de l'individu, en lui assurant un cadre de vie épanouissant et sécurisant.¹ Le lien familial et social se distend pour céder la place à un «individualisme familial», selon l'expression de DECHAUX.²

En ce sens, les données recueillies dans cette étude conduisent à des constats qui renforcent l'hypothèse de la défaillance des liens familiaux. Notons, par exemple, le cas d'Abdellah, un jeune de 15 ans, qui accuse le comportement de son père dans le suivant extrait de son récit :

*« J'ai perdu mon œil suite à une dispute avec un gars, mon père n'a rien fait pour que ce gars soit arrêté par la police, il s'est arrangé avec la famille de mon agresseur, mais moi je refuse cet arrangement, je vais me venger moi même pour me rendre justice, je vais lui enlever l'œil de sa mère ».*³

D'un autre côté, l'entretien avec le père de ce jeune justifie que le contexte familial génère de la violence chez les jeunes. Il déclare que

¹J-H. DECHAUX, *Sociologie de la famille*, Paris : La Découverte, 2007.

² *Ibid.*

³ Le jeune Abdellah, 15 ans, code 15/291.

depuis qu'il s'est fait licencier de son travail la situation économique de sa famille ne cesse de se dégrader. En fait, ce père confirme qu'il se fait agresser par son fils aîné plusieurs fois. Ce dernier, lui aussi fait partie de l'échantillon de cette recherche pour consommation de drogue et violence, il est âgé de 19 ans et refuse de continuer à vivre dans le cadre familial qu'il juge précaire. Il finit par quitter le foyer parental pour s'installer ailleurs dans une ville lointaine.

Plus généralement, dans le contexte social marocain, les familles économiquement défavorisées n'arrivent pas à protéger suffisamment leurs enfants contre les agressions extérieures. Alors le sentiment de frustration et d'injustice peut prendre une trop grande ampleur chez les jeunes de ces familles et ouvre la voie à des actes de violence. Dans ce cas, la délinquance fonctionne comme un mécanisme d'autorégulation de l'injustice sociale.

2.2 Les délits de vol

Ce type de délits se classe en seconde position après les délits de violences. Le vol, est un délit souvent commis par les jeunes qui n'arrivent pas à s'acquérir des choses selon leur besoin en usant de moyens légaux. Les délits commis regroupent plusieurs sortes de vols,

vol d'argent, des vêtements, d'appareils électroniques, de bicyclettes, de motos. Mais, le vol le plus répété chez ces jeunes, c'est le vol de téléphones portables et plus particulièrement les téléphones dits « Smartphones ». Le vol de ces objets est en recrudescence à cause de leur valeur élevée et surtout qu'ils sont faciles à voler et à revendre et représente, aussi, un objet plus attractif pour ces jeunes.

Également, les vols de câbles électriques, dont la propriété revient généralement à l'État, pour ensuite récupérer le cuivre qu'ils contiennent, constitue une cible très préférée par les jeunes judiciairisés. Dans la perpétration de ce délit, les jeunes accusés profitent tout d'abord de l'absence de surveillance sur ces installations pour exécuter leurs actes. Puis, c'est facile à revendre chez les récupérateurs des débris, fortement présent dans tous les coins de la ville, qui sollicitent ce type de débris électroniques pour leurs valeurs chères.

Aussi une pratique très fréquente notamment dans les quartiers bidonvilles, il s'agit de détournement d'électricité publique, le piratage des lignes électriques qui s'effectue par accrochage illégal sur le réseau public pour s'alimenter en énergie. Cette pratique a évolué d'une manière flagrante dans les quartiers dépourvus d'électricité et ce sont souvent les jeunes qui s'impliquent, davantage, dans ces actes

sanctionnés par la loi. Ces actes se multiplient tant que les autorités tolèrent souvent ces pratiques dans ces quartiers, pour maintenir la paix sociale fragile dans ces zones.¹

Parmi les actes les plus courants observés chez les jeunes accusés concernent le vol à l'arraché ou sous la menace de l'arme blanche. D'après l'enquête, ce comportement traduit des actes de délinquance exercés avec violence dont les objets visés sont souvent les sacs à main, les téléphones portables, de l'argent et les bijoux. La plupart du temps, ce type de vol s'effectue en groupe, souvent deux jeunes associés, qui s'entraident pour réussir leur coup dans les lieux publics.

Les vols, dans la présente recherche, sont commis généralement par les jeunes des quartiers défavorisés, pauvreté des « cols bleus », selon l'expression de J-F. GAYRAUD, par opposition aux crimes économico-financiers commises par les « cols blancs ».²

Certains sociologues comme E. SUTHERLAND qui a réalisé plusieurs recherches sur la déviance, considère que le vol est une manière de vivre en groupe, où l'on ne devient membre que par acceptation et permission du groupe.³ Le délinquant est membre

¹ L. ZAKI, « L'électrification temporaire des bidonvilles casablancais », *Politique africaine* 2010/4, n° 120, pp. 45-66.

² J-F. GAYRAUD, *La grande fraude*, Paris : Odile Jacob, 2011.

³ E. SUTHERLAND, *The Professional Thief*, Chicago: University of Chicago Press, 1937.

d'associations et de groupes qui l'adoptent comme un membre « normal ».¹

Soufiane un jeune de 17 ans a été arrêté pour vol à l'arraché de sac à main d'une femme. Le jeune a commis cet acte intentionnellement devant la préfecture de police dans le but d'être arrêté. Dans son récit de vie, il révèle les motivations de son acte : « J'ai exprès commis ce délit devant le commissariat de police pour être incarcérer. Car mes parents sont injustes envers moi, je voulais les faire souffrir ».

Il paraît en effet que le recours à ce type de comportement réactionnel, traduit un désir de revanche et constitue une manière de contestation du jeune de son statut dans la famille en vue d'être reconnue et apprécié comme individu à part entière. Le vécu et la culture délinquante du quartier imprègne, donc, les formes de comportements. Le choix de comportement délinquant comme moyen de vengeance, de pénalisation de son entourage, explique bien l'imminente influence du milieu social proximal, dont le quartier, les pairs, constituent des éléments essentiels à cet égard qui peuvent, subséquemment conduire le jeune à se livrer à des activités délictueuses.

¹ D SZABO, *op cit.*

2.3 La consommation et le trafic des stupéfiants

Tout d'abord, la définition de drogue reste tout à fait équivoque compte tenu qu'il regroupe une vaste liste de produits considérés comme drogues pour certaines sociétés, mais pas pour d'autres. Dans le contexte marocain, les drogues illicites englobent les substances stupéfiantes et quelques substances chimiques qui ne sont pas définies comme stupéfiants, mais qui sont sollicité pour usage narcotique à cause de leurs effets psychotropes, comme les solvants, les colles, et certains médicaments. Aussi, sont considérés comme drogues les nouveaux produits de synthèse sans statut juridique bien délimité.¹

Le législateur marocain a prévu des sanctions pour les délits de drogues, en application de l'article 1 du décret royal n° 724-66 du 14 novembre 1967 portant loi, relatif à la répression de l'ivresse publique et du Dahir n°1-73-282 du 21 mai 1974 portant loi relatif à la répression de la toxicomanie et la prévention des toxicomanes.

De manière plus générale, les substances les plus consommés par les jeunes judiciairisés, on trouve le Haschich. Aussi, une pratique très répandue dans les milieux de ces jeunes, ça concerne l'utilisation de substance psychotrope particulièrement l'inhalation du diluant de la

¹ L'OBSERVATOIRE NATIONAL DES DROGUES ET D'ADDICTIONS, Rapport Annuel, 2014, 108.

peinture. Cela dit, il convient de noter que l'usage régulier de drogue constitue une phase assez avancée dans la carrière de la délinquance des jeunes.

Les données récoltées dans la présente étude montrent que plusieurs jeunes sont impliqués dans le trafic et la consommation de drogues. En général, parmi les délits les plus récurrents dans ce type de comportement, on trouve le délit de détention de drogues, et le délit de détention et trafic de drogues.

Les drogues sont susceptibles de fonctionner comme un révélateur social des malaises de l'individu (RENAUT 2001). Donc le comportement addictif rend possible de comprendre le rapport aux drogues dans un contexte social marqué par la précarité. Les jeunes accoutumés de drogue cherchent à travers l'usage de drogue à dépasser les difficultés et se détacher, momentanément, de leur réalité qu'ils estiment discriminante et injuste.

Encore faut-il préciser que l'usage social des drogues constitue un vecteur du lien social, alternatif à celui de la famille. En fait, les lieux de l'usage de drogue deviennent des lieux de sociabilité, favorisant aux jeunes un entourage de confirmation de soi et de reconnaissance.

Le plus souvent, ces jeunes se trouvent dans un milieu propice à l'apparition de ces comportements. Ainsi, les quartiers défavorisés

constituent un espace favorable pour le développement des pratiques délinquantes et une culture déviante. Par ailleurs, la consommation de drogues apparaît comme une pratique très courante parmi les jeunes de ces quartiers, dans la mesure où le mécanisme garant de l'appartenance à cette culture délinquante passe par la consommation de la drogue.

L'approche interactionnisme de l'École de Chicago a servi de cadre d'analyse de l'usage de drogue comme un monde social. Howard BECKER, en rejetant l'approche pathologique, il rompt avec la vision traditionnelle de la consommation de drogues puisqu'il démontre que les usagers ne sont pas des déviants par nature, ils le sont au regard de la société qui les a étiquetés comme déviants.¹

Pour les jeunes impliqués dans le trafic de drogues, leur activité se pratique sur une échelle restreinte, puisqu'il se limite à un espace réduit et ne concerne que la vente en petites quantités, essentiellement le Haschich et les comprimés hallucinogènes. À savoir que ces jeunes ne sont plutôt que des intermédiaires qui œuvrent au compte et sous la protection des grands distributeurs.

Certains jeunes s'engagent dans le trafic de drogues par obligation par le fait qu'un membre de leur famille soit impliqué dans cette activité. Le cas d'une jeune fille de 17 ans illustre cette réalité. Cette

¹ H. BECKER, *op. cit.*

jeune s'est faite arrêtée pour participation au trafic de drogues et violence à l'encontre de personnes dépositaires de l'autorité publique. Dans son récit de vie, elle explique que presque toute sa famille est impliquée dans cette pratique. Une famille composée de neuf frères et sœurs cinq d'entre eux sont impliqués dans le trafic de drogue y compris la mère, dont trois sont encore emprisonnés y compris la mère, qui s'est fait arrêtée pour avoir tenter d'introduire de la drogue en prison. Dans l'extrait suivant la jeune fille défend, à sa manière, la légitimité des actes commis par les siens :

« Je n'ai pas voulu qu'ils arrêtent mon frère, on lui a tendu un piège. Il y a plusieurs trafiquants dans le coin, ce ne sont que des comptes à régler avec la police c'est tous ce qu'il y a. Les policiers nous en veulent, ils veulent nous coincer de toute manière. Chaque fois ils arrêtent l'un de nous, actuellement ils ont déjà arrêté trois de mes frères, ma mère aussi »

Ce récit montre la distance entre les valeurs défendue par cette jeune fille et les valeurs de la société conventionnelle. Autant dire qu'elle est convaincue que le trafic de drogue est un commerce comme les autres. Vu le contexte socio-économique dont elle vit, son discours cherche à donner de la légitimité à ce genre d'activité.

Soit encore plus généralement, l'univers de trafic de drogues explique aussi le rapport des trafiquants avec l'autorité répressive, particulièrement la police. À mesure que le traitement relatif aux affaires de drogues révèle des aberrations des abus de la part des autorités, soupçonnés parfois de fermer les yeux sur certains trafiquants qui bénéficient, soit disant, de protection et d'un traitement préférentiel. Voilà pourquoi le rapport aux autorités compétentes, renvoie à une image trop négative, d'où ce sentiment d'injustice qui renforce davantage leur détermination à poursuivre leurs activités dans le domaine des drogues.

Abderezak, un jeune de 17 ans a été placé sous le régime de la liberté surveillée pour le trafic de drogues,

« J'ai quitté l'école il y a deux années, ensuite j'ai travaillé comme travailleur journalier dans les pépinières. Mais après un certains temps mon frère, qui vient d'être libéré de la prison pour trafic de drogue, m'a encouragé à travailler pour son compte en l'aidant à la distribution de la drogue. [...] chaque fois qu'on se fait arrêté nous décidons d'abandonner le trafic de drogue, mais certains agents de la gendarmerie incitent mon frère à reprendre cette activité, on lui dit tu dois gagner ta vie. »

L'analyse sociologique de l'usage de drogue chez les jeunes des quartiers défavorisés, dévoile une réalité complexe due aux multiples éléments qui impliquent divers aspects de vulnérabilité de leur milieu sociale, ainsi que la désaffiliation sociale de ces jeunes eux mêmes.

Dans cette perspective, les travaux réalisés par des chercheurs à l'instar du sociologue Alain EHRENBURG (1995) permettent, ainsi, de développer des éléments d'interprétation et de compréhension des logiques d'usages de drogues. Alain EHRENBURG nous renseigne sur la fonction médicale de la consommation de la drogue.¹ La drogue pour lui est utilisée pour servir comme un moyen de retrouver le « confort intérieur ». ² Dans ce schèmes de penser, la consommation de la drogue, au milieu de ces jeunes, prend une forme « d'automédication ». ³ L'usage de la drogue, ici, sert à remplir un rôle de refuge permettant à ces jeunes de supporter et s'adapter à environnement social défavorable.

¹ A. EHRENBURG, *L'individu incertain*, Paris : Hachette, 1995.

² *Ibid.*

³ A. EHRENBURG, *La fatigue d'être soi: Dépression et société*, Paris : Odile Jacob. 2007.

Conclusion

Au cours du précédent chapitre, nous avons présenté une analyse approfondie de la délinquance des jeunes des quartiers défavorisés. Nous avons tenté de faire apparaître une typologie de délinquance. En effet, nous venons de voir que la délinquance se manifeste sous différents types. Chaque type de délinquant, selon son degré d'ancrage dans la délinquance, dispose d'un ensemble de caractéristiques et de traits de comportement spécifiques. Pour saisir la nature des actes commis par les jeunes pris comme échantillon de cette recherche, nous avons passé en revue une exposition catégorielle de la délinquance.

D'une façon générale, nous avons tenté de faire ressortir le rapport étroit entre la nature de l'acte et le jeune. Nous avons conclu que le type de violation commis dépend du jeune en tant que sujet portant une sous-culture déviante. Plus précisément, l'interaction entre un contexte socio-spatial et le profil type du délinquant favorise un type d'acte délinquant particulier. Néanmoins, une marge de manœuvre toujours possible pour ces sujets pour l'implication ou non dans une trajectoire délinquante.

Ceci vient, alors, corroborer l'hypothèse voulant que les interactions sociales qui se produisent au sein de la structure socio-

spatiale des quartiers défavorisés expliquent, en grande partie, les probabilités que ces jeunes choisissent de se lancer dans l'univers de la délinquance.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Pour conclure la présente recherche nous voudrions synthétiser ici l'apport de notre travail dans la sociologie de la délinquance et de l'action publique. Notre ambition était centrée sur la participation à la réflexion sur le phénomène de la délinquance dans ses dimensions socio-spatiales en rapport avec l'action publique. Ce thème semble peu étudié par la sociologie au Maroc, surtout des travaux qui s'inscrivent dans une démarche qualitative, compréhensive.

Ceci étant, l'objectif principal de cette thèse était d'expliquer les enjeux de l'action publique et de la délinquance dans les quartiers défavorisés. Nous avons également tenté de découvrir les retombées de l'action publique sur l'accroissement de la délinquance juvénile dans les quartiers défavorisés dans la ville de Kenitra. Il s'agit, en effet, de proposer une analyse sociologique de la délinquance à la lumière des trajectoires individuelles des jeunes délinquants et le système de gestion publique.

Cette étude s'est efforcée d'apporter des éléments d'analyse permettant de répondre à la question principale : Comment l'action publique et les trajectoires individuelles des jeunes des quartiers défavorisés s'articulent-ils pour contribuer à la reconfiguration sociale et spatiale de certains quartiers en les redéfinissant comme territoires de la délinquance ?

Aussi, notre démarche a été orientée par l'hypothèse théorique de Jean Pierre DE SARDAN qui nous a servis comme supposition de départ pour analyser notre objet de recherche : « les discours publics, les politiques proclamées, les structures administratives ou juridiques ne coïncident pas toujours, tant s'en faut, avec les pratiques effectives dans le développement comme dans les autres aspects de la vie sociale ».¹

En s'appuyant sur la sociologie de la délinquance, j'ai formulé l'hypothèse que l'action publique s'imbrique avec la trajectoire individuelle des jeunes délinquants dans les quartiers défavorisés en les redéfinissant comme des lieux délictueux.

Guidée par le cadre théorique de l'interactionnisme symbolique, la présente recherche a permis de vérifier cette hypothèse à travers l'analyse des trajectoires des jeunes délinquants à la lumière de leur rapport avec les structures socio-spatiales.

Nous étions très persuadé que l'analyse de l'action politique, à partir de point de vue de ses acteurs, permettra d'appréhender leurs représentations sur leurs actions et leurs représentations sur les populations cibles.

¹ J-P. DE SARDAN, *op cit*, p. 10.

Cette thèse s'est attachée à présenter une explication rigoureuse de la délinquance au Maroc dans l'optique d'aller au-delà des travaux sociologiques menés dans ce sens. Du coup, nous avons investi un matériel empirique varié comprenant des entrevues, des récits de vie, des investigations documentaires, et d'observation participante et autres outils. Nous avons mené notre propre recherche à partir d'une base de données originale constituée de 244 mineurs délinquants judiciairisés.

L'analyse et l'interprétation des données ont permis de mettre le point sur un ensemble de constatations d'ordre descriptif. Et nous a également permis de dégager des processus explicatifs permettant de mieux comprendre la manière dont les jeunes dans les quartiers défavorisés se lancent dans des trajectoires délinquantes. À cet égard, nous reprenons ici les principaux résultats auxquels nous avons abouti et qui viennent appuyer et confirmer les hypothèses posées au départ.

En premier lieu, les résultats de la recherche ont mis en évidence que les structures matérielles et sociales dans les quartiers défavorisés accentuent le phénomène de la délinquance juvénile. Nous avons démontré que la délinquance se nourrit du milieu social. Autrement dit, le comportement social résulte de l'interaction entre la dynamique sociale et la dynamique spatiale. Le quartier constitue, ainsi, un lieu

d'ancrage essentiel de la sociabilité déviante propre aux jeunes délinquants.

En deuxième lieu, les insuffisances des prestations en matière de réinsertion sociale des jeunes délinquants s'expliquent par l'inefficacité et l'incohérence de l'intervention publique. Dans ce cadre, la recherche a permis de révéler la présence d'un ensemble de facteurs de dislocation de l'action publique qui réduisent les chances de la mise en œuvre d'une action publique cohérente et plus efficace.

En suite, les résultats viennent appuyer l'hypothèse voulant que l'action publique s'imbrique avec la trajectoire individuelle des jeunes délinquants des quartiers défavorisés en les redéfinissant comme des lieux de la concentration de la délinquance. Ceci nous a amenés à constater que l'étude des trajectoires des jeunes délinquants nous a permis de mettre en évidence les événements clés qui constituent des tournants décisifs dans leurs trajectoires de délinquance. On pourrait ainsi dire que des incidents comme le décrochage scolaire, l'incarcération d'un membre de la famille infléchi fortement la trajectoire délinquante du jeune.

Finalement, nous avons cherché à faire une association entre le type de délit et le profil-type du délinquant. La recherche a montré que l'implication de la délinquance de la jeunesse issue des milieux

défavorisés est liée étroitement au contexte social où ils vivent. On pourrait ainsi dire que les résultats de la présente étude soutiennent fortement l'hypothèse selon laquelle les interactions sociales qui se produisent au sein de la structure socio-spatiale des quartiers défavorisés expliquent, en grande partie, les probabilités que ces jeunes choisissent de se lancer dans l'univers de la délinquance.

En outre, ce qui ressort des résultats de cette étude c'est l'identification de trois profils-types de délinquants. Chacun correspond à un certain degré d'implication dans la délinquance et chacun présentant des caractéristiques comportementales relatives à son contexte social. Il s'agit donc des délinquants occasionnels, des délinquants récidivistes et des délinquants vagabonds.

Notre démarche s'est voulue pour objectif de procéder à une analyse sociologique inspirée de la perspective de l'interactionnisme symbolique. De ce fait, il y a lieu de souligner que le phénomène de la délinquance des jeunes issues des quartiers défavorisés, s'explique à la lumière de la présence d'un processus d'interdépendance triangulaire reliant l'action publique, les quartiers défavorisés et les jeunes délinquants. L'interaction entre ces trois composantes favorise fortement l'émergence d'une catégorie de jeunes adoptants des conduites délinquantes.

En s'appuyant sur la sociologie de la délinquance et la sociologie de l'action publique, nous avons cherché à démontrer tout au long de ce travail la thèse principale selon laquelle l'action publique s'imbrique avec la trajectoire individuelle des jeunes délinquants des quartiers défavorisés en redéfinissant ces quartiers comme des lieux délictueux. Autrement dit, l'interaction entre la trajectoire individuelle des jeunes délinquants et les retombées de l'action publique participent à la reconfiguration de ces quartiers comme des lieux délictueux.

Toutefois, malgré les apports intéressants de la présente recherche elle comporte certaines limites. La première concerne la restriction de l'échantillon de l'étude dans les types de délits dits « simple ». Ainsi, la recherche n'a pas pu toucher d'autres catégories de jeunes ayant commis de graves délits. La deuxième limite concerne le terrain de notre recherche qui devrait être étendu pour couvrir d'autres territoires urbains.

Au terme de la présente recherche, il est nécessaire de préciser que les apports de cette recherche sont susceptibles d'ouvrir d'autres pistes de réflexion sur le processus de la sortie de la délinquance. Il s'agirait particulièrement de prospecter sur les variables favorisant le

renoncement à la conduite délinquante au profit d'un comportement conforme aux normes de la société conventionnelle.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- ADAM André, *Casablanca. Essai sur la transformation de la société marocaine au contact de l'Occident*, Paris : CNRS, 2 vols, 1968, 895p.
- ALBARELLO Luc, *Apprendre à chercher*, 4e éd, Bruxelles : De Boeck, 2012, 256 p, (Coll. Méthodes en sciences humaines).
- AMEUR Mohamed et FILALI Belhaj, *Développement urbain et dynamiques associatives rôle des amicales dans la gestion des quartiers urbains*, Rabat : ANHI, 1997.
- AUTHIER Jean-Yves, *Le quartier, Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, Paris : La Découverte, 2007, 293 p. (Coll. Recherches)
- BACHELARD Gaston, *la Poétique de l'espace*, 3^e éd, Paris : PUF, 1961, (Coll. Bibliothèque de philosophie contemporaine), 215 p.
- BACHELARD Gaston, *La formation de l'esprit scientifique*, Paris : Vrin, 1938, 256p.
- BACHMANN Christian et LEGUENNEC Nicole, *Violences urbaines, Ascension et chute des classes moyennes à travers cinquante ans de politique de la ville*, Paris : Albin Michel, 1996, 557p.
- BADUEL Pierre-Robert, *La nouvelle scène urbaine*, Paris : Karthala, 2011, 245 p.
- BAHY Hassen, M. Malti, F. Guerraoui, et M. Hamdouni Alami, *Habitat clandestin au Maroc*, Rabat : C.N.C.P.R.S.T, 1986, 288 p.
- BAILLEAU Francis, *Les jeunes face à la justice pénale : analyse critique de l'application de l'ordonnance de 1945*, Paris, Syros, 1996, 236 p.
- BARDIN Laurence, *L'analyse de contenu*, 7e éd, Paris : Presses Universitaires de France, 1993, 291 p.

- BARRAUD Boris, *Théories du droit et pluralisme juridique* - Tome I : Les théories dogmatiques du droit et la fragilité du pluralisme juridique, Aix-en-Provence: Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 2016, 691p, (Coll : Inter-normes).
- BASTARD Benoît, MOUHANNA Christian, *l'avenir du juge des enfants, éduquer ou punir ?* Toulouse : Eres, 2010, 238p. (coll. Trajets)
- BEAUD Stéphane et PIALOUX Michel, *Violences urbaines, violences sociales : Genèse des nouvelles classes Dangereuses*, Paris : Hachette, 2005, 425 p.
- BECKER Howard, *Outsiders, studies in the sociology of deviance*, New York : Free Press, 1997, 224 p.
- BECKER Howard, *Outsiders, études de sociologie de la déviance*, Paris: Métailié, 1985, 250 p.
- BELARBI Mokhtar, *Kenitra du Gharb*, Casablanca : imprimerie Najah El Jadida, 2004, 296 p.
- BELLARABI Youssef, *Maroc : Drogue, délinquance et criminalité*, Salé : Imprimerie Beni Snassen, 2007, 275p.
- BELLARABI, Youssef, *Maroc : insécurité et délinquance juvénile*, Rabat : impr. Yadip, 2008, 206 p.
- BELLAVANCE Michel, *Les politiques gouvernementales : élaboration-gestion-évaluation*, Montréal : Agence d'Arc, 1985, 268 p.
- BEN AMAR Mohamed, LEONARD Louis, *Les psychotropes: pharmacologie et toxicomanie*, Montréal : PUM, 2002, 894p.
- BEN ATTOU Mohammed, *Les villes du Sahara marocain : espace, économie, société et urbanisation*, Rabat : Fikr, 2007, 174 p.
- BENYOUB Ahmed Chaouki, *Guide de la justice des mineurs à la lumière des standards internationaux et des dispositions nationales*, Publications du Conseil national des droits de l'Homme, 2^e éd, Rabat : Imprimerie El Maarif Al Jadida, 2013, 122p.

- BENZAKOUR Saad, *Essai sur la politique urbaine au Maroc, 1912-1975, sur le rôle de l'État*, Casablanca : éd Maghrébines, 1978, 435p.
- BERGER Peter et LUCKMANN Thomas, *La construction sociale de la réalité*, Paris : Armand Colin, 2006, (Coll. Individus et Société), 358 p.
- BERNOUX Philippe, *La Sociologie des organisations Initiation théorique suivie de douze cas pratiques*, Paris : Seuil, 1985, 382 p.
- BERTHOU Benoît et al, *La justice: classes préparatoires aux écoles de commerce*, Paris : Studyrma, 2005, 277 p.
- BOEDELIS Jacques, *Les habits du pouvoir : la justice*, Paris : Antébi, 1992, 221 p.
- BOUCHER Manuel, *Turbulences, contrôle et régulation sociale. Les logiques des acteurs sociaux dans les quartiers populaires*, Paris : L'Harmattan, 2003, 618 p.
- BOURDIEU Pierre, *Réponses*, Paris : Le Seuil, 1992, 267 p.
- BOURDIEU Pierre, PASSERON Jean-Claude, *Les héritiers. Les étudiants et la culture*, Paris : Minuit, 1964, 183 p.
- BOURDIEU Pierre et PASSERON Jean-Claude, *La reproduction, Eléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris : Minuit, 1970, 284 p.
- BOURDIEU Pierre, *La noblesse d'Etat. Grandes écoles et esprit de corps*, Paris : Minuit, 1989, 576 p.
- BOURDIEU Pierre, *La misère du monde*, Paris : Le Seuil, 1993, 956 p, (Coll. Points).
- BOURDIEU Pierre, *Le sens pratique*, Paris : Editions de Minuit, 1980, 477 p. (collection Le sens commun)
- BOUSSAGUET Laurie, JACQUOT Sophie, RAVINET Pauline. (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris : Presses de Sciences Po, 2010, 776 p.
- BRAITHWAITE Jhon, *Inequality, Crime and public policy*, London: Routledge, 1979, 332 p.

- BROCHU Serge, *Drogue et criminalité: Une relation complexe*, 2^{ème} édition, Montréal: PUM, 2006, 237 p.
- BROMBERG Marcel, TROGNON Alain, *Cours de psychologie Sociale*, Paris : Presses Universitaires de France, 2006, 326 p.
- BURGESS Ernest. W, MCKENZIE Roderick. D, PARK Robert. E, *The City*, Chicago: University of Chicago Press, 1925, 239 p.
- CALHOUN Craig, *Dictionary of the Social Sciences*, New York : Oxford University Press, 2002. 563p.
- CAMILLE Hamidi, *La société civile dans les cites, Engagement associatif et politisation dans des associations de quartier*, Economica, coll. « Etudes Sociologiques », 2010, 230 p.
- CARBONNIER Jean, *Flexible droit pour une sociologie du droit sans rigueur*, L.G.D.J, Paris: 1998, 6^{ème} édition, 278 p.
- CASTEL Robert, *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?* Seuil, 2003, 96 p.
- CATUSSE Myriam et al, *L'État face aux débordements du social au Maghreb*, Paris : KARTHALA, 2010.
- CHALOUX Annie, *L'action publique environnementale au Québec: Entre local et mondial*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2017, 296 p, (Coll. Politiques mondiales).
- CHAPOULIE Jean-Michel, *La tradition sociologique de Chicago 1892-1961*, Paris : Seuil, 2001, 494 p.
- CHRISTIAN-NILS Robert, *L'impératif sacrificiel: justice pénale, au-delà de l'innocence et de la culpabilité*, Lausanne : Editions d'en bas, 1986, 157p.
- CLOWARD Richard and Lloyd E. Ohlin, *Delinquency and opportunity, A Theory of Delinquent Gangs*, Glencoe: The free Press, 1960, 220 p.
- COHEN Albert, *La déviance*, Gembloux: Duculot, 1971, 239 p.
- COHEN Albert, *Delinquent Boys: The Culture of the Gang*, Glencoe: The Free Press, 1955, 202p.

- COLE George. F, and GERTZ, Marc. G, *The criminal justice system: politics and policies*, 7th ed, Belmont, CA: Wadsworth Publishing, 1998, 656 p.
- CORTESERO Régis, *La Banlieue change ! Inégalités, justice sociale et action publique dans les quartiers populaires*, Le Bord de l'eau, 2012, 216 p, (Coll. Clair et Net).
- COUTANT Isabelle, *Délit de jeunesse: la justice face aux quartiers*, Paris : La Découverte, 2005, 325 p.
- COULON Alain, *L'École de Chicago*, Paris : PUF, 2^e éd, Paris : PUF, 1994, 128 p, (coll. que sais-je?)
- CRESSWELL John and PLANO Clark Vicki, *Designing and conducting mixed method research*, 2nd ed, Thousand Oaks, CA: Sage, 2011, 488 p.
- CROZIER Michel et FRIEDBERG Erhard, *L'acteur et le système*, Paris : Le Seuil, 1977, 445 p.
- D'AGOSTINO Serge, DEUBEL Philippe, MONTOUSSE Marc, REUNOUARD Gilles, *Dictionnaire de sciences économiques et sociales*, Bréal, 2012, 591 p.
- DARGERE Christophe, *Enfermement et discrimination. De l'institution médico-sociale à l'institution stigmatée*, Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble, 2012, 200 p, (Coll. Handicap Vieillesse Société)
- DEBOULET Agnès et JOLE Michèle, *Les mondes urbains. Le parcours engagé de Françoise Navez-Bouchanine*, Paris : Karthala, 2013, 360 p, (Coll. Hommes et Sociétés)
- DEBOULET Agnès, *Repenser les quartiers précaires*, Rabat : Agence Française de Développement, 2016, 276 p, (Coll. : Études de l'AFD)
- DECHAUX Jean-Hugues, *Sociologie de la famille*, Paris : La Découverte, 2007, 128 p, (Coll. Repères).
- DE LAGASNERIE Geoffroy, *Juger. L'État pénal face à la sociologie*, Paris : Fayard, 2016, 298 p.

- DENZIN Norman, and al, *The SAGE Handbook of Qualitative Research*, 3e ed, Thousand Oaks, CA: Sage, 2005, 1210 p.
- DEPAULE Jean-Charles (dir.), *Les mots de la stigmatisation urbaine*, Paris : Maison des sciences de l'homme, Unesco, 2006, 278 p.
- DE SARDAN Jean-Pierre, *Anthropologie et développement*, Paris : Karthala, 1995, 224 p.
- DEUBEL Philippe, MONTOUSSE Marc, D'AGOSTINO Serge, *Dictionnaire de sciences économiques et sociales*, Rosny-sous-Bois : Bréal, 2008, 575 p, (Coll. DICTIONNAIRES)
- DIAMANE Mohamed, *Une enquête sur le logement à Marrakech. Mobilité résidentielle et perception de l'espace-logement et de son environnement*, Lille : Presses universitaires du Septentrion, 2002, 443 p.
- DONZELOT Jacques, *Quand la ville se défait. Quelle politique face à la crise des banlieues ?*, Paris : Seuil, (Coll. Points Essais), 2008, 185 p.
- DONZELOT Jacques et WYVEKENS Anne, *La politique judiciaire de la ville : De la prévention au traitement, les groupes locaux de traitement de la délinquance*, Paris : Mission de recherche droit et justice, 1998, 113 p.
- DOUGLAS Mary, *How institutions think*, New York: Syracuse University Press, 1986, 146 p.
- DRAELANTS Hugues, *Réforme pédagogique et légitimation, Le cas d'une politique de lutte contre le redoublement*, Bruxelles : De Boeck Supérieur, 2009, 456 p, (Coll. Pédagogies en développement)
- DRIS Nassima, *Territoire et territorialité, regards pluridisciplinaires*, Paris : L'Harmattan, 2007, 148 p.
- DUBET François, *La Galère: jeunes en survie*, Paris : Fayard, 1987, 503 p.
- DUBET François et LAPEYRONNIE Didier, *Les quartiers d'exil*, Paris : Seuil. 1992, 245 p.
- DURAN Patrice, *Penser l'action publique*, Paris : LGDJ, 2010, 246 p, (Coll. droit et société)

- DURKHEIM Emile, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris: Les Presses universitaires de France 16e édition, 1967, 149 p (Coll. Bibliothèque de philosophie contemporaine).
- EHRENBURG Alain, *La fatigue d'être soi: Dépression et société*, Paris : Odile Jacob. 2007, 318 p.
- EHRENBURG Alain, *L'individu incertain*, Paris : Hachette, 1995, 358 p.
- EL KHATTAB Driss, *Guide de la méthodologie des mémoires et des thèses*, Rabat : Al Maarif Al Jadida, 2007, 159 p.
- EL OUAZZANI Abdellah, *Les villes marocaines à l'heure de la mondialisation*, Rabat : Editions Maarif, 2008, 368 p.
- ENGUELEGUELE Stéphane, *Justice, politique pénale et tolérance zéro*, Paris : L'Harmattan, 2010, 232p. (Coll. Questions contemporaines).
- FAGET Jacques, *Sociologie de la délinquance et de la justice pénale*, Ramonville Saint-Agne : Erès, 2007, 156 p.
- FALK Gerhard and FALK Ursula, *Youth Culture and the Generation Gap*, New York : Algora Publishing, 2005, 254 p.
- FIJALKOW, Yankel, *Sociologie du logement*, Paris : La Découverte. 2011, 128p (Coll. Repères).
- FIJALKOW, Yankel, *Sociologie des villes*, Paris : La Découverte, 2007, 128p (Coll. Repères).
- FILLIEULE Renaud, *Sociologie de la délinquance*, Paris : PUF, 2001, 284 p.
- FOLETS Marie-Claire, GRAZIADEI Michèle et VANDERLINDEN Jacques (dir.), *Convictions philosophiques et religieuses et droits positifs*, Bruxelles : Bruylant, 2010, 658 p.
- FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris : Gallimard, 1975, 340 p.
- GARAPON Antoine, *Bien juger. Essai sur le rituel judiciaire*, Paris : Odile Jacob, 2010, 351 p.

- GAUTHIER Benoît, *Recherche sociale: de la problématique à la collecte des données*, 5e éd., Québec : Presses de l'Université du Québec, 2009, 767 p.
- GAVARD-PERRET Marie-Laure et al, *Méthodologie de la recherche en sciences de gestion: Réussir son mémoire ou sa thèse*, Paris : Pearson Education France, 2012, 415p.
- GAYRAUD Jean-François, *La grande fraude, crime, subprimes et crises financières*, Paris : Odile Jacob, 2011, 272 p, (Coll. OJ.SC.HUMAINES).
- GIDDENS Anthony and GRIFFITHS Simon, *Sociology*, Cambridge: Polity Press, 2006, 5th Ed, 1094 p.
- GIDDENS Anthony, *The Constitution of Society: Outline of the Theory of Structuration* , Cambridge: Polity Press, 1984, 408 p.
- GLASER Barney G., and ANSELM L. Strauss. *The Discovery of Grounded Theory: Strategies for Qualitative Research*, New Brunswick : Aldine Transaction, 1967, 282p.
- GOFFMAN Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne*, Paris : Minuit, Vol 2, 1973, 368 p.
- GOFFMAN Erving, *Stigma: Notes on the Management of Spoiled Identity*, New Jersey: Prentice-Hall, 1963, 147 p.
- GOSSE Marc H, *Villes et Architectures: Essai sur la dimension culturelle du développement*, Paris: Karthala, 1991, 256 p.
- GOULLE Jean Pierre et LACROIX Christian, *L'abus des substances volatiles*, Annales de Toxicologie analytique, vol XVIII, n°1, 7, 2006.
- GRAFMEYER Yves et AUTHIER Jean-Yves, *sociologie urbaine*, 2^e éd, Paris : Armand Colin, 2008, 124 p, (Coll. 128),
- GRAFMEYER Yves et JOSEPH Isaac (dir), *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris: Flammarion, 2004, 389 p.
- GRANOVETTER Mark, *Getting a Job: A Study of Contacts and Careers*, Cambridge, Massachusetts: Harvard University Press, 1974, 259 p.

- GRAWITZ Madeleine, LECA Jean, *Traité de science politique*, Paris : Presses Universitaires de France, 1985, 4 T, 2701p.
- GUSFIELD Joseph, *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, Paris : Economica, Traduction de Daniel Cefaï, 2009, 350 pages, (Coll. Études sociologiques).
- HACENE Belmessous, *Opération banlieues. Comment l'État prépare la guerre urbaine dans les cités françaises*, Paris : La Découverte, 2010, 203 p (Coll. Cahiers libres).
- HALBWACHS Maurice, *Les expropriations et le prix des terrains à paris, (1860-1900)*, Paris: société nouvelle de librairie et d'édition, 1909, 416 p.
- HALBWACHS Maurice, *La Classe ouvrière et les niveaux de vie*, Paris : Félix Alcan, 1912, 495 p.
- HALBWACHS Maurice, *Morphologie sociale*, Paris : Armand Colin, 1938, p185. 190 p, (Collection : U 2)
- HASSENTEUFEL Patrick, *Sociologie politique : l'action publique*, Paris : Armand Colin, 2008, 294 p, (Coll. U-Sociologie).
- HIBOU De Béatrice, BONO Irène, *Le gouvernement du social au Maroc*, Paris : Karthala, 2016, 366 p, (Coll. Recherches internationales)
- HIRSCHI Travis, *Causes of Delinquency*, New Jersey: Transaction Publisher, 2001, 309 p.
- HODKINSON Paul, WOLFGANG Deicke, *Youth culture, scenes subcultures and tribes*, New York: Routledge, 2007, 280 p.
- JACOB Robert, *Licteurs sergents et gendarmes : pour une histoire de la main forte*, In : *Entre justice et justiciables, les auxiliaires de la justice du Moyen Age au XXe siècle*, Claire Dolan (dir.), Québec :Presses Université Laval, 2005, 828p. (Coll. Inter Cultures)
- JAMOULLE Pascale, *Drogues de rue: Récits et styles de vie*, Bruxelles: De Boeck Université, 2000, 248 p, (Collection : Oxalis)
- JAWAD Abdallah, *Valeurs féminines, actions politiques et INDH : l'an II*, Casablanca : Imprimerie Enaquip, 2007, 143 p.

- JEAN Jean-Paul, *Le système pénal*, Paris: La Découverte, (Coll. Repères), 2008, 128 p.
- KADDOURI Mokhtar, LESPESSAILLES Corinne, MAILLEBOUIS Madeleine, VASCONCELLOS Maria, *La question identitaire dans le travail et la formation contributions de la recherche, état des pratiques et étude bibliographique*, Paris : L'Harmattan, 2008, 404 p, (Coll. Logiques sociales).
- KHERRAZ Ahmed, KESSILI Samir, *Trente ans de politique de la ville, et après ? Manquements d'une politique d'Etat, réponses locales. Exemple de la ville de Roubaix*, Paris : L'Harmattan, 2013, 180 p.
- KOKOREFF Michel, *La force des quartiers. De la délinquance à l'engagement politique*, Paris : Payot, 2003, 344 p, (Coll. Documents).
- KÜBLER Daniel et DE MAILLARD Jacques, *Analyser les politiques publiques*, Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 2009, 221p, (Collection Politique en plus).
- LAGRANGE Hugues, *De l'affrontement à l'esquive. Violences, délinquances et usages de drogues*, Paris : Syros, 2001, 299 p.
- LANDER Bernard, *Toward an Understanding of juvenile Delinquency*, New York : Columbia University Press, 1954, 143 p.
- LAPLANTINE François, *La description ethnographique : L'enquête et ses méthodes*, 3e éd, Paris : Armand Colin, 2010, 128 p.
- LASCOUMES Patrick et LE GALES Pierre, *Sociologie de l'action publique*, 2e éd, Paris : Armand Colin, 2012, 128p.
- LAURIN-FRENETTE Nicole, *Classes sociales et pouvoir : les théories fonctionnalistes*, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 1978, 358 p.
- LE BRETON David, *L'interactionnisme symbolique*, Paris : PUF, 2004, 249 p, (Coll. Quadrige Manuels).
- LEDRUT, Raymond, *La forme et le sens dans la société*, Paris : Librairie des Méridiens. 1984, 192 p.

- LEMIEUX Vincent, *L'étude des politiques publiques: les acteurs et leur pouvoir*, Sainte-Foy: Presses Université Laval, 2e édition, 2002, 195 p.
- LENIAUD Jean-Michel, *Chroniques patrimoniales*, Paris : Norma, 2001, 494 p.
- LERAY Christian, *L'Analyse de Contenu: De la Théorie à la Pratique, la Méthode Morin-Chartier*, Québec : PUQ, 2008 180 p. (Coll. PRATICOM)
- LEVY René, *Du suspect au coupable. Le travail de la police judiciaire*, Paris : Méridiens- Klincksieck, 1987, 183 p. (Coll. Déviance et société).
- LIPSKY Michael, *Street-Level Bureaucracy: Dilemmas of the Individual in Public Services*, New York : Russell Sage Foundation, 1980, 244p.
- LOUBET DEL BAYLE Jean-Louis, *Initiation aux méthodes des sciences sociales*, Paris : L'Harmattan, 2000, 272 p.
- MARESCA Sylvain et MEYER Michaël, *Précis de photographie à l'usage des sociologues ?*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2013, 110 p, (Coll. Didact sociologie)
- MARLIERE Éric, *La France nous a lâchés ! Le sentiment d'injustice chez les jeunes des cités*, Fayard, 2008, 248 p.
- MARLIERE Éric, *Des "métallos" aux "jeunes des cités" : Sociohistoire d'une banlieue ouvrière en mutation*, Paris : Editions du Cygne, 2014, 196 p, (Coll. Essai).
- MARRAKCHI Brahim, *Marginalisation et exclusion : récentes tendances à travers le modèle Centre*, Tanger : Slaiki frères, 2007, 201 p.
- MARWAN Mohammed, *Les sorties de délinquance. Théories, méthodes, enquêtes*, Paris : La Découverte, 2012, 240 p, (Coll. Recherches).
- MASSEY Douglass and Denton Nancy, *American Apartheid: Segregation and the Making of the Underclass*, Cambridge: Harvard University Press, 1993, 312 p.
- MATZA David, *Delinquency and Drift*, 5^e éd, New York : Wiley, 1964, 199 p.

- MAUGER Gérard, *La sociologie de la délinquance juvénile*, Paris : La Découverte, 2009, 122 p, (Coll. Repères Sociologie).
- MCFALLS Laurent et al, *Construire le politique: contingence, causalité et connaissance dans la science politique contemporaine*, Québec : Presses Université Laval, 2006, 319 p.
- MERCKLE Pierre, *Sociologie des réseaux sociaux*, Paris : La Découverte, 2011, 128 p, (Coll. Repères).
- MERKLEN Denis, *Quartiers populaires, quartiers politiques*, Paris : La Dispute, 2009, 304 p.
- MERTON Robert, *Social Theory and Social Structure*, New York : Free Press, 1968, 702 p.
- MONJARDET Dominique, *Ce que fait la police : sociologie de la force publique*, Paris : La Découverte, 1996 122 p.
- MONTAGNE Robert, *Naissance du prolétariat marocain: Enquête collective exécutée de 1948 à 1950*, Rabat : Centre Jacques-Berque, 2016, 323 p, (Coll. Les rééditions du CJB).
- MUCCHIELLI Laurent et MARWAN Mohammed (dir.), *Les bandes de jeunes, « Des blousons noirs » à nos jours*, Paris : La découverte, 2007, 404 p (Coll. recherches).
- MUCCHIELLI Laurent (dir.), *La frénésie sécuritaire. Retour à l'ordre et nouveau contrôle social*, Paris : La découverte, 2008, 140 p.
- MUCCHIELLI Alex, *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, Paris : Armand Colin, 1996, 280 p.
- MUCCHIELLI Alex, *L'identité*, Paris : PUF, 1994, (Que sais-je ?), 127 p.
- MULLER Pierre, *Les politiques publiques*, 9^{ème} édition, Paris : PUF, 2011, 128p. (Coll. que sais-je?).
- MULLER Pierre et SUREL Yves, *L'analyse des politiques publiques*. Paris : Montchrestien, 1998, 153 p, (Coll. Clefs politique).

- NAVEZ-BOUCHANINE Françoise (dir), *La fragmentation en question : des villes entre fragmentation spatiale et fragmentation sociale ?*, Paris : L'Harmattan, 2002, 411 p.
- NAVEZ-BOUCHANINE Françoise, *Les interventions en bidonville au Maroc : Une évaluation sociale*, Rabat : publications de l'ANHI, Agence nationale de lutte contre l'habitat insalubre, publication de la Direction des études et du développement, Rabat, juin 2002, 302 p.
- OBLET Thierry, *Défendre la ville. La police, l'urbanisme et les habitants*, PUF, (Coll. La ville en débat), 2008, 122 p.
- OGIEN Albert, *Sociologie de la déviance*, Paris : Armand Colin, 1995, 230 p. (Coll. U).
- PAILLE Pierre et MUCCHIELLI Alex, *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, 2ème éd, Paris: Armand Colin. , 2008, 315p.
- PARK Ezra Robert, BURGESS Ernest Watson, MCKENZIE Roderick Duncan, *The City*, Chicago: University of Chicago Press, 1925, 239 p.
- PAUGAM Serge, *Le Lien social*, 3e éd, Paris : PUF, 2013, 128 p, (Que sais-je ?n° 3780).
- PAYET Jean- Paul, *Collèges de banlieue. Ethnographie d'un monde scolaire*. Paris : Méridiens-Klincksieck, 1995, 206 p.
- PERALDI Michel, *Les mineurs migrants non accompagnés : Un défi pour les pays européens*, Paris : KARTHALA Editions, 2014, 356 p.
- PERDRAZZINI Yves, *La violence des villes*, Montréal : Ecosociété, 2005, 252 p.
- POUMAREDE Jacques, *Territoires et lieux de justice*, Paris : La documentation française, 2011, 235 p, (Coll. Histoire de la Justice, n° 21)
- QUIVY Raymond, MARQUET Jacques et CAMPENHOUDT Luc Van, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris : Dunod, 1995, 284p.
- RAMBAUD Placide, *Pour une sociologie de la dénomination, Sociologie rurale*, Paris : EHESS, 1976, 326 p, (Coll. textes de sciences sociales).
- RAULIN Anne, *Anthropologie urbaine*, Armand Colin, Paris : 2001, 188p.

- RAYMOND Aron, *Démocratie et totalitarisme*, Paris : Gallimard, 1965, 378 p.
- REISS Albert. Jr and ROTH Jeffrey A., *Understanding and Preventing Violence*, Volume 3: Social Influences, Washington : National Academies Press, 1994, 469 p.
- REMY Jean, VOYE Liliane, *La ville : vers une nouvelle définition ?*, Paris : L'Harmattan, 1992, 173p.
- RINGA Rachid, *Un regard sociologique sur la délinquance juvénile au Maroc*, 1998, 327 p.
- ROBERT Philippe., *La sociologie du crime*, Paris : La découverte, 2005, 128 p (Coll. Repères).
- ROBINE Jérémy, *Les ghettos de la nation. Ségrégation, délinquance, identités, islam*, Paris : Vendémiaire, 2011, 221 p, (Coll. Géographies).
- ROCHÉ Sébastien, *La Délinquance des jeunes*, Paris : le Seuil, 2001, 320 p.
- ROCHÉ Sébastien, *Sociologie politique de l'insécurité*, Paris : Presses Universitaires de France, 1998, 283 p.
- ROSANVALLON Pierre, *La nouvelle question sociale. Repenser l'État-providence*, Paris : Le Seuil, 1995, 222 p.
- ROSANVALLON Pierre, *La crise de l'État-providence*, Paris : Seuil, 1981, 183 p.
- SALAS Denis, *Le tiers pouvoir. Vers une autre justice*, Paris : Pluriel, 2000, 323 p.
- SANTELLI Emmanuelle, *Grandir en banlieue. Parcours et devenir de jeunes Français d'origine maghrébine*, CIEMI, 2007, 320 p, (Coll. Planète migrations).
- SAYAD Abdelmalek, *La double absence, Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris : Seuil, 1999, 437 p.
- SCHARPF Fritz, *Gouverner l'Europe*, Paris : Presses de Sciences Po, 2000, 180 p.
- SETBON Michel, *Pouvoirs contre SIDA*, Paris : Seuil, 1993, 430 p.

- SEDJARI Ali (dir), *Les politiques de la ville : intégration urbaine et cohésion sociale*, Paris : l'Harmattan 2007, 360 p.
- SEDJARI Ali, *Le devenir de la ville*, Paris : L'Harmattan, GRET, 1999, 296 p.
- SEDJARI Ali, *Administration, gouvernance et décisions publiques*, Paris : L'Harmattan, 2004, 496 p.
- SELLIN Thorsten, *Culture conflict crime*, New York : The Social Science Research Council, Bulletin N° 41, 1938, 116 p.
- SERFATY-GARZON Perla, *La psychologie de la maison, une archéologie de l'intimité*, Montréal : Ed. du Méridien, 1999, 117 p.
- SHAW Clifford and MCKAY Henry, *Juvenile Delinquency in Urban Areas*, Chicago : University of Chicago Press, 1942, 451 p.
- SHAW Clifford, ZORBAUGH, MCKAY Henry and COTTRELL Leonard, *Delinquency Areas*, Chicago: University of Chicago Press, 1929, 254p.
- STEBE Jean-Marc, *La médiation dans les banlieues sensibles*, Paris : PUF, 2005, 252 p. (Coll. Le lien social)
- STEVE Jacob, *Institutionnaliser l'évaluation des politiques publiques: étude comparée des dispositifs institutionnels en Belgique, en France, en Suisse et aux Pays-Bas*, Bruxelles : Presses interuniversitaires européennes-Peter Lang, 2005, 271 p.
- STRANGE Susan, *The Retreat of the State: The Diffusion of Power in the World Economy*, Cambridge University Press, 1996, 218 p.
- STRAUSS Anselm, *La trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme*, Paris : L'Harmattan, 1992, 319 p.
- SUTHERLAND Edwin Hardin, *The Professional Thief*, Chicago : University of Chicago Press, 1937, 268 p.
- SUTHERLAND Edwin Hardin, CRESSEY Donald Ray, LUCKENBILL David, *Principles of Criminology*, 4^e éd, Philadelphia : Lippincott, 1947, 645p.

- SZABO Denis, CAGNE Denis, Alice Parizeau, *L'adolescent et la société*, Bruxelles : Charles Dessart, 1972, 332 p, (Coll. Psychologie et sciences humaines).
- SZABO Denis, *Déviance et criminalité*, Paris: Armand Colin, 1970, 378 p.
- SZABO Denis, *Crimes et villes*, Paris : Cujas, 1960, 247 p.
- TAMMY Anderson, *Understanding Deviance: Connecting Classical and Contemporary Perspectives*, New York: Routledge, 2014, 600 p.
- TAPIE Guy, *Sociologie de l'habitat contemporain, Vivre l'architecture*, Marseille : Éditions Parenthèses, 2014, 240 p. (Coll. Eupalinos)
- TEEPLE Gary, *La globalisation du monde et le déclin du réformisme social*, Québec : Les Presses de l'Université Laval, 2003, 317 p.
- TISSOT Sylvie, *L'État et les quartiers, Genèse d'une catégorie de l'action publique*, 2007, Paris : Seuil, 300 p, (Coll. Liber).
- TOURAINE Alain, *Sociologie de l'action*, Paris : Seuil, 1965, 566p.
- TREMBLAY Jean-Noël, *Le métier de policier et le management*, Sainte-Foy : Presses Université Laval, 1997, 247 p, (Coll. Métiers)
- VIELLE Pascale, POCHET Philippe et CASSIERS Isabelle, *L'État social actif: vers un changement de paradigme?*, Bruxelles : Peter Lang, vol. 44, 2005, 357 p. (Coll. Travail et Société)
- VINCENT Dubois, *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Paris : Économica, 2003, 202 p, (Coll. études politiques)
- WARR Mark, *Companions in crime: The social aspects of criminal conduct*, New York : Cambridge University Press; 2002, 172 p.
- WASSINK Maria Graeff, *Enquête socio-économique sur échantillonnage de bidonvilles marocains*, Paris : UNESCO, 1983, 61 p.
- WATERBURY John, *The Commander of the Faithful : The Moroccan Political Elite : A Study in Segmented Politics*, London : New York: Columbia University Press, 1970, 368 p.
- WIEVIORKA Michel, *Violence en France*, Paris : Seuil, 1999, 345p.

- WIKSTRÖM Per-Olof H, *Urban Crime, Criminals and Victims, The Swedish Experience in an Anglo-American Comparative Perspective*, New York: Springer-Verlag, 1991, 271 p.
- WIKSTRÖM Per-Olof H and BUTTERWORTH David Anthony, *Adolescent Crime, Individual differences and lifestyles*, Cullompton: Willan, 2006, 286 p.
- WIKSTRÖM Per-Olof H, OBERWITLER Dietrich, TREIBER Kyle and HARDIE Beth, *Breaking rules: The social and situational dynamics of young people's urban crime*, Oxford: Oxford university Press, 2012, 479 p.
- WILSON James and PETERSILIA Joan, *Crime and Public Policy*, Oxford : Oxford University Press, 2011, 656 p.
- WOLFGANG Marvin, FIGLIO Robert et SELLIN Thorsten, *Delinquency in birth cohort*, Chicago : The University of Chicago Press, 1972, 327 p.
- YOUNG Michael et WILMOTT Peter, *Le village dans la ville : Famille et parenté dans l'Est londonien*, Paris : PUF, 2010, 188 p. (Coll. le lien social).
- ZAKI Lamia, *L'action urbaine au Maghreb enjeux professionnels et politiques*, Paris : Kharthala, 2011, 285p
- ZERMATTEN Jean et al, *100 ans de justice juvénile. Bilan et perspectives*, Sion : Institut international des droits de l'enfant, 1999, 315 p.
- ZORBAUGH Harvey Warren, *The Gold Coast and the Slum: a Sociological Study of Chicago's near North Side*, Chicago: University of Chicago, 1929, 310 p.

Revues et Articles

- ABDELMOUMNI Fouad, « Le Maroc et le Printemps arabe », *Pouvoirs* 2013/2, n° 145, pp. 123-140.
- ADRIANA Maria, Brandão Penzim, Wânia Maria de Araújo « Formes d'habiter et styles de vie. Étude de trois groupes de sans-logis à Belo Horizonte (Brésil) », *Espaces et sociétés* 2004/1, n° 116-117, pp. 63-78.

- ANDERSON Lisa, « Dynasts and Nationalists: Why Monarchies Survive? » in Joseph Kostiner (ed.), *Middle East Monarchies. The Challenge of Modernity*, Boulder: Lynne Rienner, 2000, pp. 53-69.
- ANIS Mohamed, « L’habitat insalubre au Maroc à la fin du XXème siècle », Geography, University of Craiova, Vol. 13, pp.113-124, 2010.
- AVENEL Cyprien, « La construction du problème des banlieues » entre ségrégation et stigmatisation », Journal français de psychiatrie 2009/3, n° 34, pp. 36-44.
- AZZIMAN Omar, « La tradition juridique islamique dans l’évolution du droit privé marocain », in SANTUCCI Jean-Claude (dir.), *Le Maroc actuel entre modernité et tradition. Réflexions sur le changement*, Aix-en-Provence : Institut de recherches et d’études sur le monde arabe et musulman, Éditions du CNRS, 1992, pp. 251-272.
- BACHET Daniel, « Violence, espace et habitat », In Espaces et sociétés, Paris, n° 40, 1982, pp. 79-86.
- BAJARD Flora, « Enquêter en milieu familial. Comment jouer du rapport de filiation avec le terrain ? », In Genèses, 2013/1, n° 90, pp. 7-24.
- BARATTA Alessandro, « Conflit social et criminalité. Pour la critique de la théorie du conflit en criminologie », In Déviance et société, 1982 - Vol. 6 - n°1, pp. 1-22.
- BARTH Frédéric, « Les groupes culturels et leurs frontières », in POUTIGNAT Philippe et STREIFF-FENART Jocelyne, *Théories de l’ethnicité*, Paris : PUF, 1995, pp. 203-249.
- BECKER Danielle, « La délinquance juvénile au Maroc », Bulletin économique et social du Maroc, vol 27, n° 98-99, décembre 1963, pp. 177-203.
- BELLEY Jean-Guy. « Georges Gurvitch et les professionnels de la pensée juridique ». In: Droit et société, n°4, 1986. pp. 353-371.
- BEZES Philippe, « Les hauts fonctionnaires croient-ils à leurs mythes? L'apport des approches cognitives à l'analyse des engagements dans les

- politiques de réforme de l'État. Quelques exemples français (1988-1997) », *Revue française de science politique*, 50 -2, 2005, pp. 307-332.
- BINET Lise, « Le droit comme système social ou la méthode systémique appliquée au droit », *Les Cahiers de droit*, vol. 32, n° 2, 1991, pp. 439-456.
 - BLUMER Herbert, « Social problems as collective behavior », *Social Problems*, n°18, 1971, pp.298-306
 - BODY-GENDROT Sophie, « Les recherches sur les « lieux sensibles » aux États-Unis », in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 18 - n°3, 2002.
 - BOOTH Jeb, FARRELL Amy, and VARANO Sean, « Social Control, Serious Delinquency, and Risky Behavior: A Gendered Analysis », *Crime Delinquency*, 2008, vol 54, n°3, pp. 423-456.
 - BOURDIEU Pierre et CHAMPAGNE Patrick, « Les exclus de l'intérieur », *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 91-92, mars 1992. pp. 71-75.
 - BOURDIEU Pierre, « La force du droit. Éléments pour une sociologie du champ juridique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 64, 1986. pp. 3-19.
 - BRION Fabienne, TULKENS Françoise, « Conflit de culture et délinquance. Interroger l'évidence », *Déviance et société*. 1998 - Vol. 22 - N°3. pp. 235-262.
 - BROWN Prudence and HAROLD A. Richman, « Neighborhood Effects and State and Local Policy », In Jeanne Brooks-Gunn, Greg J. Duncan and J. Lawrence Aber, *Neighborhood Poverty*, Volume II: Policy Implications in Studying Neighborhoods, Russell Sage foundation, 1997, pp. 164-181.
 - BUI-TRONG Lucienne, L'insécurité des quartiers sensibles: une échelle d'évaluation, *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 14, août-septembre 1993, pp. 235-247.
 - CATUSSE Myriam, « Le « social » : une affaire d'Etat dans le Maroc de Mohammed VI », *Confluences Méditerranée* 2011/3, N° 78, p. 63-76.

- CATUSSE Myriam, « Les réinventions du social dans le Maroc “ajusté” », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 105-106, janvier 2005, pp.221-246.
- CÉCILE Carra, « Délinquances juvéniles et régulations institutionnelles », *Droit et société*, n°32, 1996. Norme, règle, habitus et droit chez Bourdieu. pp. 105-113.
- CHAMBOREDON Jean-Claude, « La délinquance juvénile, essai de reconstruction d'objet », *Revue française de sociologie*, 1971, vol. XII, n° 3, juillet-septembre, pp. 335-378.
- CHANIAL Philippe, « Des cercles autopoïétiques aux cercles du langage : note critique sur l'analyse du droit comme système autopoïétique », *Quaderni*, n°22, Hiver 1994. Exclusion-Intégration : la communication interculturelle. pp. 37-48.
- CROZAT Bruno, « Une brève histoire de la justice des mineurs », *Lien social*, n° 879, 3 avril 2008, pp. 8-15.
- DAHRENDORF Ralf, « Out of Utopia: toward a reconstruction of sociological analysis », *The American Journal of Sociology*, 1958, LXIV, pp. 115-127.
- DAKHLIA Jocelyne. « Dans la mouvance du prince: la symbolique du pouvoir itinérant au Maghreb », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 43^e année, N° 3, 1988. pp. 735-760;
- DE GIALDINO Irene Vasilachis, « L'interprétation dans la recherche qualitative : problèmes et exigences », *Recherches qualitatives*, Sous la direction de Marta Anadón et Irene Vasilachi de Gialdino, Lugar : Québec, volume 31, n° 3, 2012, pp. 155- 187.
- DEMAZIERE Didier, « L'entretien biographique et la saisie des interactions avec autrui », *Recherches qualitatives*, volume 30, numéro 1, 2011, pp. 61-83.

- DE ROTALIER Bruno, «Les yaouleds de Casablanca et leur participation aux émeutes de 1952 », *Revue d'histoire de l'enfance* irrégulière », n° 4, 2002, pp. 207- 222.
- DE TERSSAC Gilbert, « La théorie de la régulation sociale: repères introductifs », in *Interventions Economiques*, Association d'Économie Politique, Montréal, Québec, n° 45, 2012, pp.1-16.
- DIDRY Claude, « Droit, histoire et politique dans la sociologie du droit de Max Weber », in COUTU Michel (dir), *La légitimité de l'État et du droit, Autour de Max Weber*, Québec: Presses Universitaires de Laval, 2005, 384 p.
- DIMAGGIO Paul.J and Powell Walter.W, « The Iron Cage Revisited : Institutional Isomorphism and Collective Rationality », *Organizational Fields*, *American Sociological Review*, vol 48, April 1983, pp.147-160.
- DUBET François, MARTUCCELLI Danilo. « Théories de la socialisation et définitions sociologiques de l'école », *Revue française de sociologie*, 1996, 37-4. pp. 511-535;
- DUPUY François et THOENIG Jean-Claude « La réglementation des transports en France: comportements réels et effets de système », in Quinet Emile (dir), *Les transports et la puissance publique, Paris : Presses des Ponts et Chaussées*, 1983, pp.50 - 135.
- DURAN Patrice, « Légitimité, droit et action publique », *L'Année sociologique* 2009/2, Vol. 59, pp. 303-344.
- EL AYADI Mohamed, BOURQUIA Rahma, DARIF Mohamed, « État, monarchie et religion », *Les cahiers bleus*, février 2005, n°3, 52 p.
- EL QADERY Mustapha, « La justice coloniale des « berbères » et l'État national au Maroc », *L'Année du Maghreb*, III, 2007, pp. 17-37.
- ENGUELEGUELE Maurice « Quelques apports de l'analyse de l'action publique à l'étude du politique en Afrique subsaharienne » *Politique et Sociétés*, vol. 27, n° 1, 2008, pp. 3-28.

- FARRINGTON David, « Examen critique des influences environnementales et familiales de la délinquance », *Criminologie*, vol 27 - n°1, 1994, pp.23-48.
- FAUGERON Claude « Du simple au complexe : les représentations sociales de la justice pénale », *Déviance et société*. 1978 -Vol. 2 - N°4. pp. 411-432.
- FERRIE Jean-Noël, DUPRET Baudouin. « Maroc : réformer sans bouleverser », in CHARILLON Frédéric et DIECKHOFF Alain, *Afrique du Nord - Moyen-Orient 2012-2013 - Printemps arabes: trajectoires variées, incertitudes persistantes*, Paris : La Documentation Française, 2012, pp.15-27.
- FOSTER Ethel, VAN DE KERCHOVE Michel « De la pyramide au réseau ? Pour une théorie dialectique du droit », *Revue internationale de droit comparé*, Vol. 55 N°3, Juillet-septembre 2003. pp. 730-742.
- FREVAL Lise, « Des prémices à la réforme : l'éducation surveillée marocaine du milieu des années 1940 au milieu des années 1960 », *Les Études Sociales* 2010/2, n° 152, pp. 75-101.
- FRIEDBERG Erhard, « Le raisonnement stratégique comme méthode d'analyse et outil d'intervention », in F. Pavé (dir.), *L'analyse stratégique. Sa genèse, ses applications et ses problèmes actuels. Autour de Michel Crozier*, Paris : Le Seuil, 1994, pp. 135-151.
- GARFINKEL Harold, « Conditions of Successful Degradation Ceremonies », *American Journal of Sociology*, vol 61, n°5, 1956, pp. 420 - 424.
- GASPARD Françoise et KHOSROKHAVARF Farhad, « La problématique de l'exclusion, de la relation des garçons et des filles de culture musulmane dans les quartiers défavorisés », *Revue française des affaires sociales*, 1994 n°2 avril-juin, pp.3-25
- GAVRAY Claire, « Trajectoire déviante à la lisière entre adolescence et âge adulte », *Déviance et société*. 1997 - Vol. 21 - N°3. pp. 273-288.
- GÉNY Romain, « Délinquance, sentiment d'insécurité et « quartiers sensibles » », *DEES*, n°128, juin, 2002, pp. 49-70.

- GESSNER volkmar, HÔLAND ARMIN, « Orientations théoriques de la sociologie du droit empirique en République fédérale », In: Droit et société, n°11-12, 1989. Niklas Luhmann : autorégulation et sociologie du droit. pp. 133-158.
- GIRAUD Olivier, « Le comparatisme contemporain en science politique : entrée en dialogue des écoles et renouvellement des questions », in LALLEMENT, Michel et SPURK, Jan (dir.), *Stratégies de la comparaison internationale*, Paris : CNRS Editions, 2003, pp. 87-106.
- GOULLÉ Jean-Pierre et LACROIX Christian, « L'abus des substances volatiles », Annales de Toxicologie analytique, vol 8, n°1, 7, 2006, pp.7-15.
- GOUTTENOIRE Adeline, « Le bien-être de l'enfant dans la Convention internationale des droits de l'enfant », Informations sociales, 2010/4, n° 160, pp.30-33.
- GRANOVETTER Mark « The strength of weak ties», The American journal of sociology, Vol. 78, No. 6, May, 1973, pp. 1360-1380.
- GUEDENEY Antoine, DUGRAVIER Romain « Les facteurs de risque familiaux et environnementaux des troubles du comportement chez le jeune enfant : une revue de la littérature scientifique anglo-saxonne », La psychiatrie de l'enfant 2006/1, Vol. 49, pp. 227-278.
- GUIBET LAFAYE Caroline « La domination sociale dans le contexte contemporain », Recherches sociologiques et anthropologiques, 45-1, 2014, pp.157-169.
- GURVITCH Georges, « Eléments de Sociologie juridique », Droit et société, n°4, 1986. pp. 341-345;
- HASSENTEUFEL Patrick, ANDY Smith, « Essoufflement ou second souffle ? L'analyse des politiques publiques « à la française » », Revue française de science politique 1/2002 (Vol. 52), pp. 53-73
- HEJIRA Ahmed Taoufiq, « La politique des villes nouvelles au Maroc », PCM. Le pont, n° 2, nov. 2009, pp. 20-23

- HIRSCHI, Travis AND GOTTFREDSON Michael, «Rethinking the Juvenile Justice System », *Crime and Delinquency*, 1993, 39(2), pp.262-271.
- IMBERT Geneviève, « L'entretien semi-directif : à la frontière de la santé publique et de l'anthropologie », *Recherche en soins infirmiers*, 2010/3, n° 102, pp. 23-34.
- IRAKI Aziz « L'organisation des solidarités dans des territoires en construction : quartiers restructurés au Maroc », *Espaces et sociétés* 2006/4, n° 127, pp. 63-77.
- JONES Gill, « Youth homelessness and the underclass », In R. McDonald. (Ed.), *Youth, the underclass, and social exclusion*. London : Routledge, 1997 pp. 96–112.
- KAMINSKI Dan, «Un nouveau sujet de droit pénal ?», in DIGNEFFE Françoise et MOREAU Thierry (dir), *La responsabilité et la responsabilisation dans la justice pénale*, Bruxelles : De Boeck et Larcier, 2006, pp. 323-342, (Coll. Perspectives criminologiques)
- KELLING George, and WILSON James, «Broken Windows the police and neighborhood safety», *Atlantic Monthly*. March 1982, 249(3), 29, pp.29-38.
- KUPCHIK Aaron, « The social control of youth across institutional spheres », in Tammy L. Anderson, *Understanding Deviance: Connecting Classical and Contemporary Perspectives*, London: Routledge, 2014, 578 p.
- LABADIE, F., « L'évolution de la catégorie jeune dans l'action publique depuis vingt-cinq ans », *Recherches et prévisions*, 2001, n° 65, pp.19-29.
- LANGLOIS Simon, « La sociologie visuelle. Nouveau champ de la discipline », *Bulletin du Département de sociologie de l'Université Laval*, février 2015, N° 15, pp 4-6.
- LAPEYRONNIE Didier, « Cusson Maurice, Le contrôle social du crime », *Revue française de sociologie*, 1984, 25-4. pp. 691-695.
- LAPOINTE Alain, « Problèmes des villes et gestion de l'urbain », *Sociologie et sociétés*, vol. 25, n° 1, 1993, p. 99-109.

- LEBLANC Marc, « La réaction sociale à la délinquance juvénile : Une analyse stigmatique », *Acta Criminologica*, 4-1- 1971, pp.113-191
- LEBLANC Marc, « La délinquance des adolescents », in *Traité des problèmes sociaux*, Québec: Institut québécois de recherche sur la culture 1994, pp. 279-300.
- LEBLANC Marc, « La conduite délinquante des adolescents : son développement et son explication », in *Traité de criminologie empirique*, 3e édition, chapitre 11, pp. 367-420. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal, 2003.
- LE TELLIER Julien, « Accompagnement social, microcrédit logement et résorption des bidonvilles au Maroc », *Les Cahiers d'EMAM*, n°17, 2009, pp.55-70.
- LOWI J. Theodore, « Decision making vs. Policy making: Toward an antidote for technocracy », *Public Administration Review*, vol. 30, N° 3, May/June 1970, pp 314-325.
- MALOCHET Virginie « Comprendre la délinquance: les cadres d'analyse sociologique. Les Cahiers de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France, 155, 2010, pp. 10-12
- MARPSAT M., LAURENT R, « Le chômage des jeunes est-il aggravé par l'appartenance à un quartier en difficulté? », in Collectif, *En marge de la ville, au cœur de la société : Ces quartiers dont on parle*, Paris : Éditions de l'Aube, 1995, pp.321-348.
- MAYNTZ Renate, SCHARPF Fritz W, « L'institutionnalisme centré sur les acteurs », In: *Politix*, vol. 14, n°55, Troisième trimestre 2001, pp. 95-123.
- McAra Lesley, « La justice des mineurs en Ecosse : pressions convergentes et singularités culturelles », *Déviance et Société*, n°3, 2009, Vol. 33, pp. 383-398.
- MERTON Robert, « Social structure and anomie », *American Sociological Review*, 1938, vol. 3, pp. 672-682

- MORSELLI Carlo et Tremblay Pierre, « Délinquance, performance et capital social : une théorie sociologique des carrières criminelles », *Criminologie*, 2004, vol. 37, n°2, pp. 89-120.
- MUCCHIELLI Laurent, « Regard sociologique sur l'évolution des délinquances juvéniles, leur genèse et leur prévention », *Comprendre*, 2004, n°5, pp. 199-220.
- MUCCHIELLI Laurent, « La dissociation familiale favorise-t-elle la délinquance ? Arguments pour une réfutation empirique », In: *Recherches et Prévisions*, n°61, 2000. pp. 35-50.
- MULLER Pierre « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique » In: *Revue française de science politique*, 50e année, n°2, 2000. pp. 189-208.
- MULLER Pierre, « Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique. Structures, acteurs et cadres cognitifs », *Revue française de science politique* 2005/1 (Vol. 55), p. 155-187.
- NAGIN Daniel, and PATERNOSTER Raymond, « Population heterogeneity and state dependence: state of the evidence and directions for future research », *Journal of Quantitative Criminology*, n°16, 2000, pp.117-144.
- NAVEZ-BOUCHANINE Françoise, « Évolution de la politique urbaine et résorption des bidonvilles au Maroc : Succès et avatars de la maîtrise d'ouvrage sociale », *Revue internationale des sciences sociales* 2007/3, n° 193-194, pp. 403-426.
- NAVEZ-BOUCHANINE Françoise, « L'espace limitrophe : Entre le privé et le public, un no man's land ? La pratique urbaine au Maroc », *Espaces et sociétés, Espaces publics et complexité du social*, 1991, n°62-63, pp.135-159.
- NEVEU Eric, « L'approche constructiviste des « problèmes publics », Un aperçu des travaux anglo-saxons », *Etudes de communication*, 1999, n° 22, pp. 41-57.

- PAGER Devah, « The Republican ideal? National minorities and the criminal justice system in contemporary France » *Punishment and Society*, 10 (4), 2008, 375-400.
- PALIER Bruno et SUREL Yves, « Les « Trois i » et l'analyse de l'État en action », Presses de Sciences Po, *Revue Française de Science Politique*, 2005/1 - vol. 55, pp. 7 – 32
- PALIER Bruno, SUREL Yves, « Le politique dans les politiques » In: *Espaces Temps*,. Repérages du politique. Regards disciplinaires et approches de terrain. n° 76-77, 2001, pp. 52-67;
- PYBOURDIN Isabelle, « Politiques publiques. Construction de la fracture par les usages dans l'enseignement », *Les Cahiers du numérique* 2009/1, Vol. 5, pp. 195-222.
- QUELOZ Nicolas, « Lien social et conformation des individus, examen critique », *Déviance et Société*, 1989, vol 13, n°3, p 199-208.
- QUELOZ Nicolas, « Fonctionnement et décisions du système de justice pénale des mineurs : Le cas d'un canton Suisse», *Déviance et société*. 1987 - Vol. 11 - n°2. pp. 133-152.
- QUINNEY Richard, « Is criminal behaviour deviant behaviour? », *The British Journal of Criminology*, Volume 5, Issue 2, 1 April 1965, pp. 132-142.
- RAYNER Hervé, « Le point de vue aérien de Robert Putnam. À propos de Making Democracy Work », *Politix*, vol. 11, n°42, Deuxième trimestre 1998. *Définir l'intérêt général*, sous la direction de Brigitte Gaïti, Arthur Jobert et Jérôme Valluy. pp. 179-204.
- ROBERT Philippe, « Les statistiques criminelles et la recherche », *Déviance et société*, 1977, vol. I, n° 1, pp.3-28.
- RODNEY Stark, « Deviant Places: A Theory of the Ecology of Crime », *Criminology*, Vol. 25, No. 4, November 1987, pp. 893–909

- ROUBAN Luc. JOBERT Bruno, Muller Pierre, « L'État en action. Politiques publiques et corporatismes », *Revue française de science politique*, 38^e année, n°3, 1988. pp. 433-435.
- ROUSSET Michel, « Politique administrative et contrôle social », in SANTUCCI Jean-Claude (dir.), *Le Maroc actuel, une modernisation au miroir de la tradition ?*, Aix-en-Provence : Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman, Éditions du CNRS, 1992, p. 151-169.
- SAMPSON Robert and GROVES W. Byron, « Community Structure and Crime: Testing Social Disorganization Theory », *American Journal of Sociology*, n°94, 1989, pp. 774-802.
- SAMPSON Robert and LAURITSEN Janet, « Violent Victimization and Offending: Individual-, Situational-, and Community-Level Risk Factors », in *Understanding and Preventing Violence*, Volume 3: Social Influences, Washington: National Academies Press, 1994, pp.1-114.
- SELIMANOVSKI Catherine, « Effets de lieu et processus de disqualification sociale. Le cas de Strasbourg et du Bas-Rhin », *Espace Populations Sociétés*, n°2009/1, 2009, pp. 119-133.
- SPIRE Alexis, « Pour une approche sociologique de la délinquance en col blanc », In *Champ pénal : Nouvelle revue internationale de criminologie*, Vol. X, 2013.
- SVERKER Gustavsson, « Types of Policy and Types of Politics », *Scandinavian Political Studies*, University of Uppsala, vol 3, New series, vol 3, N°2, June 1980, pp. 123-142.
- TERRIBILINI Serge et VARONE Frédéric, « Politiques publiques à incidence spatiale et discriminations sociales », In Bertrand MONTULET et Vincent KAUFMANN, *Mobilités, fluidités... libertés?*, Bruxelles : Publications Fac St Louis, 2004, pp. 243- 278.
- THIAULT Florence, « Recherche indigène et familiarité avec l'objet de recherche », *Études de communication*, n° 32, 2009, pp. 129-140.

- VALLAT Collette, « L'urbanisation illégale dans les grandes villes méditerranéennes : consolidation d'une pratique informelle », in DORIER-APPRILL Elisabeth, *Les très grandes villes dans le monde*, Paris : Éditions du Temps, 2001, pp. 105-132.
- VINCENT Dubois, « État social actif et contrôle des chômeurs: un tournant rigoriste entre tendances européennes et logiques nationales », *Politiques européennes* », n°21, 2007-1, pp.73-95.
- VINCENT Dubois, « L'action publique », in ANTONIN Cohen, LACROIX Bernard et RIUTORT Philippe, (dir), *Nouveau manuel de Science politique*, Paris : La Découverte, 2009, pp. 311-325.
- VLASSOPOULOU Chloé Anne, « Politiques publiques comparées. Pour une approche définitionnelle et diachronique », in CURAPP, *Les méthodes au concret. Démarches, formes de l'expérience et terrains d'investigation en science politique*, Paris : PUF, 2000, p.125-141.
- WELLS Edward, RANKIN Joseph, « Families and delinquency: a meta-analysis of the impact of broken homes », *Social Problems*, 1991, vol 1, n° 38, pp. 71-93.
- WONG Thessa, SLOTBOOM Anne-Marie and BIJLEVELD Ccjh, « Risk factors for delinquency in adolescent and young adult females: A European review », *European Journal of Criminology*, 2010, vol 7, pp. 266-284.
- WUILLEMIN Edith Salès, « Méthodologie de l'enquête : De l'entretien au questionnaire », dans Bromberg Marcel et Alain Trognon, *Cours de psychologie Sociale 1*, Paris : PUF, 2006, pp.45-77.
- ZAKI Lamia, « L'électrification temporaire des bidonvilles casablancais. Aspects et limites d'une transformation « par le bas » de l'action publique. Le cas des Carrières centrales », *Politique africaine* 2010/4, N° 120, pp. 45-66.
- ZAKI Lamia, « Séduction électorale au bidonville : jouer de l'opulence, de la jeunesse ou du handicap à Casablanca », *Politique africaine* 2007/3, N° 107, pp. 42-61.

- ZAKI Lamia, « L'action publique au bidonville: l'État entre gestion par le manque, « éradication » des kariens et accompagnement social des habitants », L'Année du Maghreb, II - 2007, pp.303-320.
- ZAUBERMAN Renée, « Renvoyants et renvoyés», Déviance et Société, 1982, vol 6, n°1, pp.23-52.

Rapports et textes officiels

- Dahir n° 1-59-413 du 28 jourmada II 1382 (26 novembre 1962) portant approbation du texte du code pénal.
- Dahir du 8 avril 1941 relatif à certains établissements concernant la jeunesse.
- Arrêté viziriel du 10 août 1955 relatif aux établissements du service de la jeunesse et des sports désignés pour recueillir des mineurs délinquants en application des articles 74 et 75 du code pénal marocain.
- Code de procédure pénale marocain abrogé à compter du 1er octobre 2003.
- Dahir portant loi n°1-73-282 du 28 rebia II 1394 (21 mai 1974) relatif à la répression de la toxicomanie et la prévention des toxicomanes.
- Décret n° 2-77-791 du 4 octobre 1977 portant attribution d'un costume d'audience aux magistrats du Royaume du Maroc.
- l'Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs Adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 40/33 du 29 novembre 1985.
- BANQUE MONDIALE, Maroc : Évaluation des programmes de résorption de l'habitat insalubre, 2003.
- CENTRE D'ETUDES INTERNATIONALES, Une décennie de réformes au Maroc (1999-2009), Paris : KARTHALA, 2010, 427p.
- CONSEIL DE L'EUROPE, Jeunesse dans les quartiers populaires, Guide à la réflexion méthodologique sur les politiques, Strasbourg : Ed du Conseil de l'Europe, 2007, 249 p.

- CONSEIL NATIONAL DES DROITS DE L'HOMME, enfants dans les centres de sauvegarde, une enfance en danger, pour une politique de protection intégrée de l'enfant, Rabat, 02 mai 2013, 60 p.
- HAUT COMMISSARIAT AU PLAN, Monographie de la région Gharb-Chrarda-Beni Hssen, 2008.
- HAUT COMMISSARIAT AU PLAN, la carte de la pauvreté 2007, Rabat, 2010.
- HAUT COMMISSARIAT AU PLAN, La ville de Kenitra analyse par quartiers, 2004
- LA COMMUNE URBAINE DE KENITRA, Le plan communal de développement de la commune urbaine de la ville de Kenitra 2011-2016, février 2016, 106 p, (en arabe).
- La Convention internationale des droits de l'enfant, 1989, 21 p.
- L'OBSERVATOIRE NATIONAL DES DROGUES ET D'ADDICTIONS, Rapport Annuel, 2014, 108 p.
- NATIONS UNIES, Les droits de l'homme et les prisons: manuel de formation aux droits de l'homme à l'intention du personnel pénitentiaire, New York et Genève, 2004, 261p.
- NATIONS UNIES, COMITE DES DROITS DE L'ENFANT, Liste de points concernant les troisième et quatrième rapports périodiques du Maroc, Soixante-septième session, Genève, 1er-19septembre 2014, 33 p.
- Rapport Annuel du Conseil Économique, Social et Environnemental, Rabat, 2016, Rabat, 172 p.
- Rapport sur « 50 ans de développement humain au Maroc, perspectives 2025 », Rabat, 2006, 186 p.
- ROYAUME DU MAROC, LE CHEF DU GOUVERNEMENT, Le programme gouvernemental, Avril 2017, 94 p.
- ROYAUME DU MAROC, LE CHEF DU GOUVERNEMENT, Programme gouvernemental, janvier 2012, 122 p.

- ROYAUME DU MAROC, MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, projet de performance ministère de la jeunesse et des sports, année 2017, 92p.
- ROYAUME DU MAROC, LE CHEF DU GOUVERNEMENT, Évaluation des réalisations de la première phase de l'INDH (2005- 2010) et leurs effets sur la populations-cibles, Rabat, 2013, 66 p.
- ROYAUME DU MAROC, MINISTERE DE LA PREVISION ECONOMIQUE ET DU PLAN, Le Plan de développement économique et social 2000-2004, Section 5 Région de Gharb-Chrarda-Bni Hssen, 38 p.
- UNICEF, Analyse de Situation des Enfants au Maroc, New York, 2015, 134 p.
- UNICEF, Questions transversales, Justice des mineurs, New York, 2008
- UNESCO, Occasions perdues quand l'école faillit à sa mission, Paris : Graphoprint 1998, 51 p.

Références électroniques

- COMMAILLE Jacques, SIMOULIN Vincent et THOEMMES Jens, « Les temps de l'action publique entre accélération et hétérogénéité », *Temporalités* [en ligne], 19 -2014, URL : <https://journals.openedition.org/temporalites/2818?lang=en> (consulté le 18 juillet 2017).
- GILBERT Pierre, « « Ghetto », « relégation », « effets de quartier ». Critique d'une représentation des cités », *Métropolitiques*, [en ligne], 9 février 2011, URL : <http://www.metropolitiques.eu/Ghetto-relegation-effets-de.html>, (consulté le 14 octobre 2016)
- Haut Commissariat au Plan, Population légale des régions, provinces et préfectures du royaume, par milieu, d'après les résultats du rgph 2014, [en ligne], https://rgph2014.hcp.ma/downloads/Publications-RGPH-2014_t18649.html, (Consulté le 13 décembre 2017)

- LEBLANC Marc, La délinquance des adolescents, p 27, [en ligne], URL : http://classiques.uqac.ca/contemporains/leblanc_marc/delinquance_des_ados/delinquance_ados.html, (Consulté le 05 février 2015)
- LIPSKY Michael, « Street-Level Bureaucracy: Dilemmas of the Individual in Public Services », New York : Russell Sage Foundation, 1980, cité dans Vincent Dubois, « Le rôle des street-level bureaucrates dans la conduite de l'action publique en France », [en ligne], 2012, (Consulté le 12 septembre 2016).
- Merriam-webster.com, Online Dictionary, *Delinquency*, [en ligne] 2008, <https://www.merriam-webster.com/dictionary/delinquency>, (Consulté le 05 mai 2016).
- Ministère de la jeunesse et des sports [En ligne], URL : <http://www.mjs.gov.ma/ar/مؤسسات>, (Consulté le 11 décembre 2016).
- Ministère de la Culture et de la Communication, [en ligne], Vendredi 11 Octobre 2013, <http://www.maroc.ma/fr/discours-royaux/discours-de-sm-le-roi-mohammed-vi-louverture-de-la-premiere-session-de-la-troisieme>, (Consulté le 16 mai 2016)
- Ministère de La Jeunesse et des Sports, Projet de performance ministère de la jeunesse et des sports, [en ligne], URL : <http://lof.finances.gov.ma/fr/budget/49/60>, 2017, (Consulté le 16 février 2017).
- Ministère De La Culture Et De La Communication URL : <http://www.maroc.ma/fr/discours-royaux/discours-du-tr%C3%B4ne> Consulté le 02 Aout 2017).
- West's Encyclopedia of American Law, 2nd Ed, [en ligne], URL: <http://legal-dictionary.thefreedictionary.com> (consulté le 11 août 2017).
- RIZZA Roberto, « Néo-institutionnalisme sociologique et nouvelle sociologie économique : quelles relations ? », Revue Interventions économiques [En ligne], 38 - 2008, mis en ligne le 01 décembre 2008, (Consulté le 3 mars 2016).

- ZIENTARA-LOGEAY Sandrine, « La théâtralité du procès pénal : entre archaïsme et modernité », *Criminocorpus* [En ligne], URL : <http://journals.openedition.org/criminocorpus/2376> (consulté le 15 janvier 2017).

Colloques

- T. BAH et H. DE BOISLANDELLE, « La méthodologie des récits de vie au service de l'analyse du processus de transmission des entreprises », Colloque GRH, PME, Transmission, Faculté d'administration et de gestion, Université Montpellier I, 4 avril 2010.
- DION Delphine et LADWEIN Richard, « La photographie comme matériel de recherche », Journées de Recherche en Marketing de Bourgogne, Dijon, 2005.

-

مراجع باللغة العربية

- ابن خلدون عبد الرحمان، مقدمة ابن خلدون، بيروت: دار الشرق العربي، 2004، 608 ص.
- الورياشي قيس مرزوق، " التراتبات المجالية والتراتبات الإجتماعية : حالة المغرب "، مجلة العلوم الإجتماعية الصادرة عن جامعة الكويت، 1988، العدد الرابع، المجلد 16.
- المالكي عبد الرحمان، الثقافة والمجال: دراسة في سوسيولوجيا التحضر والهجرة في المغرب، مختبر سوسيولوجيا التنمية الاجتماعية، جامعة سيدي محمد بن عبد الله، فاس : 2015، 309 ص.

ANNEXES

ANNEXE I : Photos

ANNEXE II : Le guide de conduite de récit de vie pour les jeunes des quartiers défavorisés

ANNEXE III : Le guide d'entretien à mener auprès des acteurs publics

ANNEXE IV: Les grilles d'observation

ANNEXE V : Le tableau de dépouillement des rapports des travailleurs sociaux

ANNEXE VI: Modèles des rapports d'enquêtes sociales à propos des jeunes judiciairisés, rédigés par des travailleurs sociaux

ANNEXE I : Les photos



Photo n°01

Photo n°01 : La rue principale du quartier constitue un centre d'activité commerciale (Source : Photos personnelles 2017)



Photo n°02

**Photo n°02 : Les ruelles même après recasement ont préservé le même agencement de l'ancien quartier bidonville
(Source : Photos personnelles 2017)**

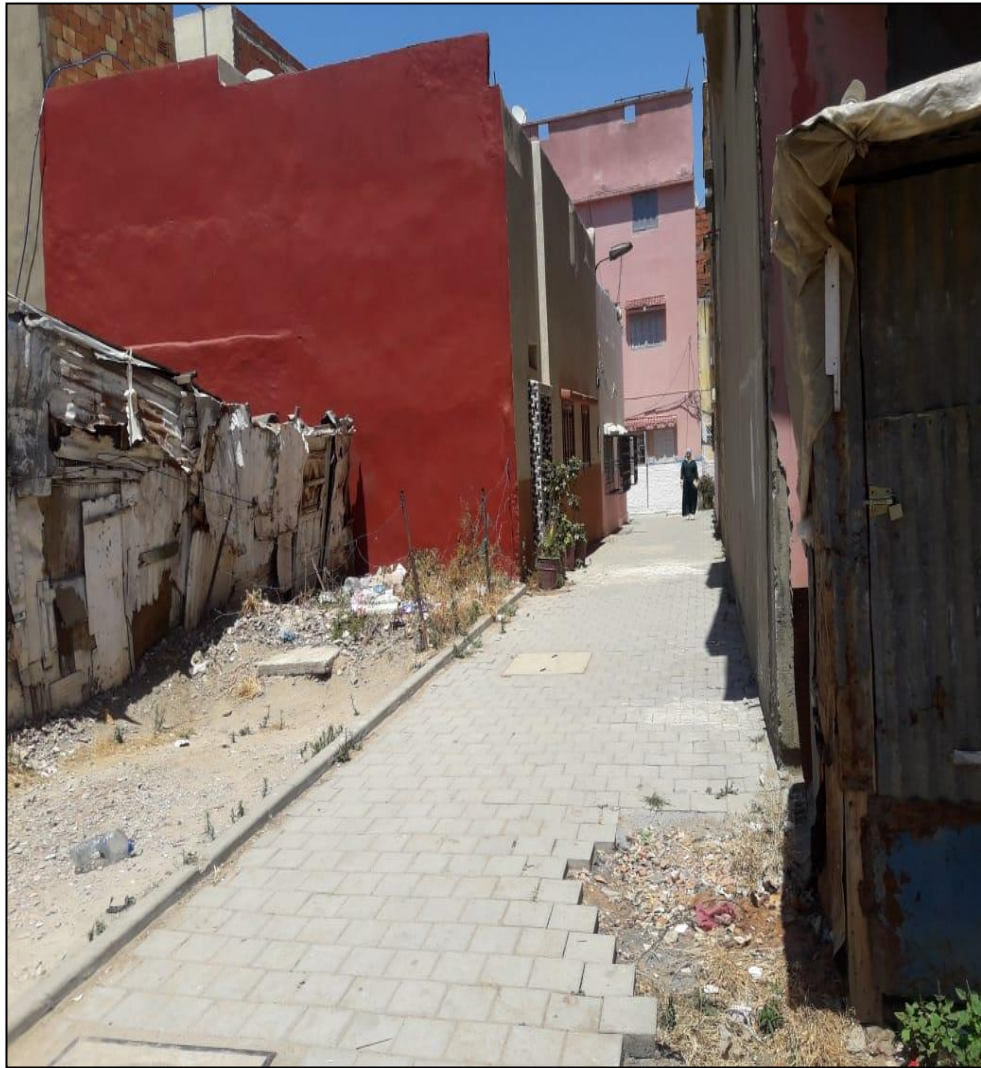


Photo n°03

**Photo n°03 : La persistance de l'héritage social et spatial
bidonville (Source : Photos personnelles 2017)**



**Photo n°04 : Certains habitants entreprennent des initiatives afin
de donner une image positive d’eux-mêmes
(Source : Photo personnelle 2017)**



Photo n°05



Photo n°06



Photo n°07

Photos n° 05 - 06 - 07 : la persistance de formes d'habitat insalubre dans les périphéries de la ville de Kenitra (Source : Photos personnelles 2017)

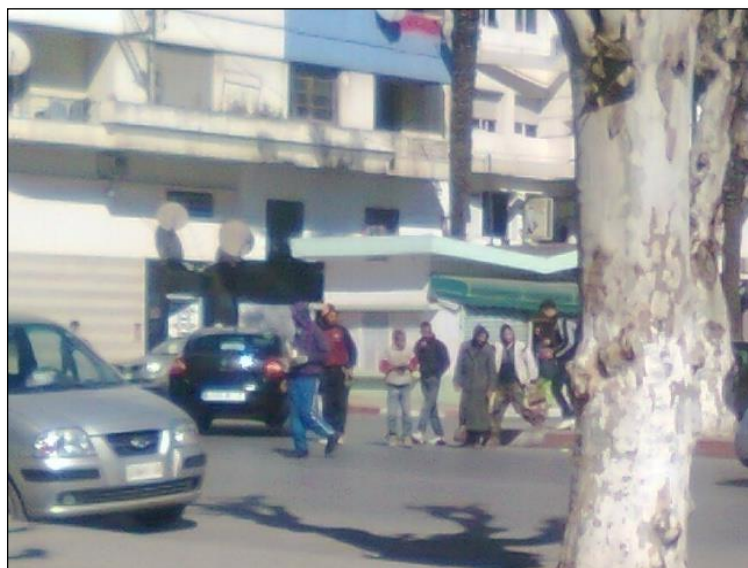


Photo n°08 : Un groupe de jeunes des rues arpentent le centre ville de Kenitra (Source : Photos personnelles 2013)



Photo n° 09 : Jeunes exhibant des armes blanches sur facebook.

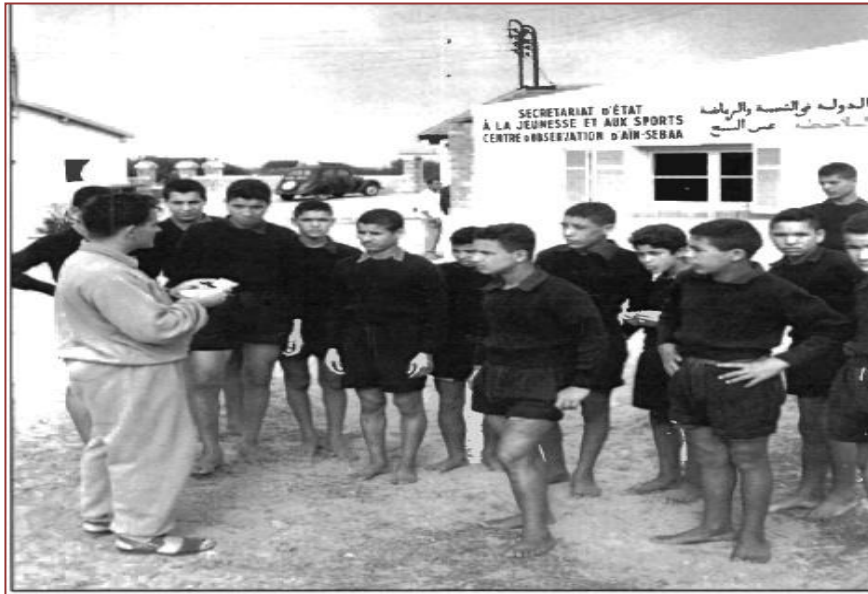


Photo n° 10 : Jeunes délinquants pensionnaires du centre Aïn Sebaâ dans les années 1956.

(Source : L. FREVAL, « Des prémices à la réforme : l'éducation surveillée marocaine du milieu des années 1940 au milieu des années 1960 », Les Études Sociales 2010/2, n° 152, pp. 75-101, p 85.)

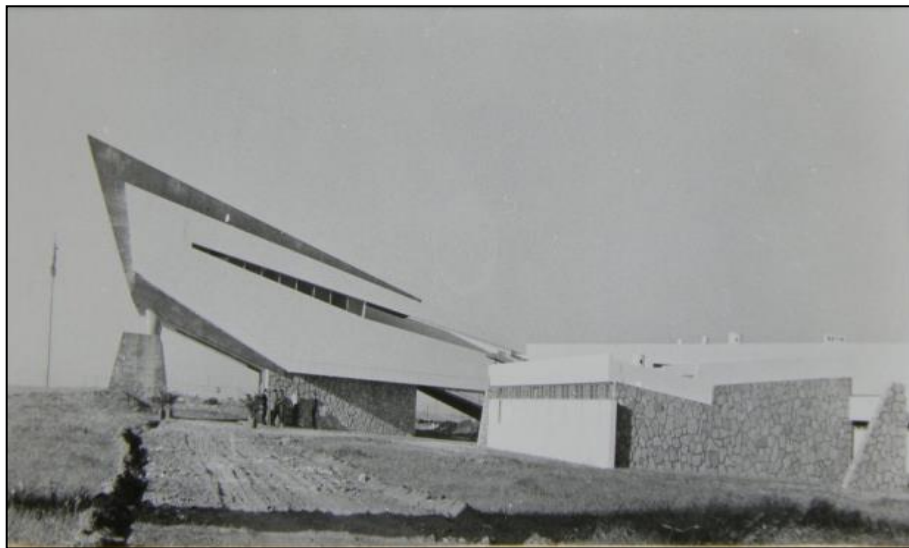


Photo n° 11 : Centre d'observation Tit Melil conçu par l'architecte Jean-François Zevaco en 1953 fermé en 2015. (Source : J.SELOSE, Service de l'Éducation populaire et de l'Éducation surveillée au Maroc, 1953, Collection Michel Basdevant)



Photo n° 12 : Jeunes pensionnaires du centre de rééducation Larache au cours d'une activité de formation professionnelle.

(Source : Service de protection de l'enfance relevant du Ministère de la Jeunesse et des Sports)



Photo n° 13 : La salle d'audience où se tiennent les audiences concernant les mineurs (Source : Photo personnelle 2017).

ANNEXE II : Le guide de conduite de récit de vie auprès des jeunes des quartiers défavorisés

دليل سيرة الحياة باللغة الدارجة

خاص بالمبحوثين الأطفال مابين 14 و 18 سنة

تقديم

السلام عليكم، بغيت نتكلم معاك واحد شوية، إلى بغيتي أو جات على خاطرك. انا طالب تنقرا فالكلية أو تنكتب على الدراري اللي كيدوزو فالمحكمة، بغيت، إلا ماكان حتا موشكيل، نطلب منك تهدر ليا على راسك من للي كنتي صغير حتا لدبا. او راما عنذاك مناش تخاف رامغنتكتب لاسميتك لا والو. حتا واحد ماغيرفك بلي هدرتي معايا:

سؤال مفتوح:

تكلم ليا على البداية ديالك قبل ما دوز فالمحكمة ، أشنو كنت كدير؟ واش كنتقرا ولا كتخدم؟

بعض أسئلة الانطلاق والتي قد تتغير حسب سير المقابلة:

- عاود لي كيفاش وصلت حتا وليتي خدام هاد الخدمة.
- واش يمكن ليك عاود ليا كيفاش وصلت حتا وليتي عندك مشاكل مع البوليس أو المحكمة.
- أول مرة شدوك البوليس أشنو دارو معاك؟
- هضر ليا على المحكمة كيفاش دوزتها ؟
- واش عمرك دخلتي لسونطر؟
- عاود ليا كيفاش دوزني السونطر؟ اشنو كنتو كديرو؟

- شحال هادي ونتوما ساكنين فهاد الدرب؟ فين كونتو ساكنين من قبل؟
- أشنو الحاويج للي كيحبوك فالدرب ديالكم؟ واشنو الحاويج للي مكيحبوكش فيه؟
- أش كيبان ليك فالدرب ديالكم؟
- تكلم ليا على العائلة ديالك. باك او مك او خوتكم.
- تكلم ليا على صحابك للي كاتعاشر معاهم بزاف.

ANNEXE III : Le guide d'entretien à mener auprès des acteurs

publics

دليل المقابلة باللغة الدارجة

خاص بالفاعلين العموميين

تقديم

السلام عليكم، أنا طالب كنوجد واحد أطروحة دكتوراه على انحراف الشباب في الأحياء الهامشية فالقنيطرة، او بغيت ندير مقابلات مع بعض المسؤولين والموظفين للي عندهم علاقة مع هاد الموضوع باش نعرف وجهة نظرهم فهاد الموضوع . او حيث نتا كتشتغل فهاد المجال بغيتك تعطي وقتك شوية، إلا سمحتي، باش توضح ليا الرأي ديالك فهاد الموضوع. إلا ماكان حتا موشكيل غادي نطلب منك تكلم ليا على ربعة ديال المواضيع :

- المسألة لولا الأحياء الهامشية أو خاصة مشكل انحراف الشباب فهاد الأحياء.
- المسألة تانية طبيعة التدخلات ديالكم في مجال إدماج هاد الشباب.
- الحاجة الثالثة التأثير ديال البرامج ديالكم على الشباب ديال هاد الحي
- الحاجة الرابعة هي التقدير ديالكم لدرجة أو مظاهر انحراف الشباب فالأحياء الهامشية.

ولكن قبل مندخلو فهاد المقابلة، بغيتك نتعرف على المهمة ديالك والمسار والتجربة ديالك فهاد المجال.

Axe I : Les structures matérielles et sociales de ces quartiers et le phénomène de la délinquance des jeunes dans ce quartier

انطلاقا من المهمة لي كتشغلوها، بغيتك تكلم ليا على مشكل انحراف الشباب فالأحياء الهامشية.

محاور فرعية:

- نوعية البرامج والمشاريع دياكم للي كديروها لهاد الحي كاتأخذ فالاعتبار طبيعة والناس دياكو.
- كاين برامج خاصة بهاد الحي؟ ولا نفس البرامج والتدخلات للي كاديروها فجميع الأحياء؟
- واش طبيعة الحي عندها علاقة بانحراف الشباب ولا كاين شي أسباب أخرى؟
- بالنسبة ليك كيفاش كتفسر انحراف الشباب فهاد الأحياء؟

Axe II : L'intervention publique et les possibilités de la réinsertion sociale des jeunes délinquants

بغيت نعرف التدخلات دياكم في مجال مواجهة الانحراف

محاوور فرعية:

- عندكم شي برامج أو مؤسسات خاصة بمجال تأهيل الشباب للي كيعاني من الانحراف.
- واش الإدارة دياكم عنها برامج مخصصة مباشرة لشباب الأحياء الهامشية؟
- كيفاش الإدارة دياكم أونتوما كاتعاملو مع هاد الشباب باش تعالجو مشكل الانحراف.
- الأهداف للي كتبغيو توصلو ليها من خلال البرامج دياكم
- النتائج والانعكاسات ديال هاد البرامج على مسألة الحد من انحراف الشباب.

Axe III : L'impact de l'action publique sur la trajectoire individuelle délinquante

من خلال المهام للي كتقومو بها، بغيت نعرف التأثير ديال البرامج دياكم على الشباب ديال هاد الحي

محاوور فرعية:

- واش البرامج دياكم كتعبر على حاجيات الحي وبالخصوص الشباب ؟

- واش التدخلات والبرامج ديا لكم عندها علاقة بخصوصيات هاد الفئة من الشباب
للي كتنتمي الأحياء الهامشية ؟
- واش حقيقة هاد المشاريع والبرامج كايستافدو منها جميع الشباب؟ ولا غير
البعض؟
- فنظرك كيفاش تيشوف هاد الشباب هاد العمل لي كتقومو بيه
- أشنو التقييم ديا لك لهاد البرامج؟ واش كافية؟ ولا ماكافياش؟

Axe VI : Les interactions sociales entre la structure socio-spatiale et les jeunes des quartiers défavorisés comme un enjeu favorisant le choix de se lancer dans l'univers de la délinquance.

التقدير ديا لكم لدرجة أو مظاهر انحراف الشباب فالأحياء الهامشية.

محاور فرعية:

- فنظرك علاش الشباب ديال الأحياء الهامشية كينحرف اكثر من شباب الأحياء
الأخرى.
- فين كتجلى مظاهر انحراف الشباب؟
- هاد البرامج كاتحارب الإقصاء واش كتدمج الشباب المنحرف
- لنتائج الانعكاسات الايجابية على هاد الشباب؟ أشنو هي الصعوبات اللي
ماكاتسعدش على تحقيق الأهداف؟
- واش الشباب عندهم ما يكفي من فرص التنشيط ملء وقت الفراغ، فرص العمل،
التربية، التعليم؟

ملحوظة :

بعد نهاية كل محور من محاور المقابلة، أقوم بتلخيص كلام المبحوث، ثم أطلب رأيه في ذلك إما قصد الإضافة أو التصحيح أو التفسير. وبعد الانتهاء من جميع المحاور أقدم كذلك تلخيصا موجزا لما صرح به المبحوث لإتاحة الفرصة له لتصحيح أو تأكيد أو استدراك ما فاتته .

Annexe IV : Les grilles d'observation

1 - Grille d'observation du quartier

Thèmes	Constats	Analyse	observation

2 – La grille d’observation participante du travail des Délégués à la liberté surveillée

Date	Lieu	Rôle du chercheur	Constats	Actions	Personne	Circonstances	Commentaires

3 – La grille d’observation participante des audiences du tribunal pour mineurs

Date	Lieu	Rôle du chercheur	Constats	Actions	Personne	Circonstances	Commentaires

**ANNEXE V : Le tableau de dépouillement des rapports des Délégués à la liberté surveillée
et des enquêteuses familiales**

Code	Âge	Sexe	Occupation	Niveau scolaire	Résidence	Trajectoire	Délit	Évaluation de l'agent	Mesures judiciaires
24/15	17	G	Apprenti-soudeur	2 ^{ème} collège	Quartier Enasma	- Parents ont effectué une mobilité résidentielle d'un quartier bidonville à ce quartier anarchique - Echec scolaire. - Apprenti-soudeur	Coups et blessures à l'arme blanche	- Habitation insalubre dans un quartier défavorisé (90m2 + 100m2 d'espace non bâti) - Décrochage scolaire - Insuffisance de moyens financiers - Bas niveau de scolarité des parents	2 mois de prison suivie de 4 mois LS
256/15	17	G	Serveur dans un snack	1 ^{ère} collège	Quartier Al Ouahda	- Le père est d'origine campagnard, il s'est installé dans ce quartier durant les années 70 à l'époque était bidonville - Echec scolaire. - Emploi actuel déplaît aux parents car le jeune est obligé de rentrer trop tard à la maison	vol	- Habitation dans un quartier restructuré (100m2) - Décrochage scolaire - La famille désire déménager de ce quartier pour protéger ces enfants de délinquance. - Divergence culturelle du père et le jeune conduit à un désaccord permanent. - Le délit a été commis comme réaction de vengeance pour faire souffrir sa famille, selon les propos du jeune. - Bas niveau de scolarité du père.	6 mois de LS
210/15	18	F	Formation professionnelle	2 ^{ème} collège	Quartier Al Enasma	- Décès du père - Famille impliquée dans le trafic de drogue - Participation du mineur dans ce trafic - Placement en détention provisoire - Décrochage scolaire - Instabilité résidentielle	Participation au trafic de drogue et violence contre la force publique	- Famille dissociée (5 membres de la famille sont en prison pour trafic de drogue) - Habitation dans un quartier défavorisé (120m2) - Absence d'autorité parentale. - Bas niveau de scolarité des parents	6 mois de LS

Code	Âge	Sexe	Occupation	Niveau scolaire	Résidence	Trajectoire	Délit	Évaluation de l'agent	Mesures judiciaires
207/15	13	G	Écolier	6ème année primaire	Quartier Al Ouahda	- Divorce des parents - Décrochage scolaire - Implication dans plusieurs actes délictueux - Placé en CPE pour vol	vol	- Habitation dans un quartier défavorisé (70m2) - Famille dissociée (parents divorcés) - Situation sociale vulnérable - Insuffisance de moyens financiers - Bas niveau de scolarité de la mère	3 mois de LS
375/15	16	G	Sans occupation	5ème année primaire	Quartier Errabii	- Décrochage scolaire - Échec dans son carrière professionnelle - Déjà arrêté pour vol - (Arrêté plusieurs fois ultérieurement et mis en prison après cette mesure)	Vol	- Habitation insalubre dans un quartier bidonville (80m2) - Décrochage scolaire - Insuffisance de moyens financiers - Parents d'origine rurale - Bas niveau de scolarité des parents	3 mois de LS
215/15	17	G	Sans occupation	6ème année primaire	Quartier Errabii	- Divorce des parents - Décrochage scolaire - L'abus des drogues - Absence fréquente de la maison - Implication dans actes délictueux	Possession de drogues et vol	- Habitation insalubre dans un quartier défavorisé (70m2) - Décrochage scolaire - Famille dissociée - Insuffisance de moyens financiers - Bas niveau de scolarité des parents	3 mois de LS
227/13	21	G	Employé de l'aluminium	1ère collège	Quartier Al Ouahda	- Décrochage scolaire - consommation de la drogue - Implication dans plusieurs actes délictueux	Coups et blessures à l'arme blanche	- Habitation dans un quartier défavorisé (68m2) restructuré - Décrochage scolaire - Insuffisance de moyens financiers	6 mois de LS
144/14	14	G	Écolier	1ère collège	Quartier Essalame	- Migration d'une zone rurale - Décès du père - Retard scolaire	Coups et blessures	- Habitation insalubre dans un quartier défavorisé (70m2) - Propagation de la culture de la déviance - Insuffisance de moyens financiers - Sentiment d'insécurité sociale	2 mois de prison suivie de 4 mois LS

Code	Âge	Sexe	Occupation	Niveau scolaire	Résidence	Trajectoire	Délit	Évaluation de l'agent	Mesures judiciaires
193/14	19	G	Sans occupation	1 ^{ère} collège	Quartier Enahda	- Décrochage scolaire - L'abus des drogues - Absence fréquente de la maison - Implication dans plusieurs actes délictueux, violence envers ascendants directs	Consommation de drogues et outrage public à la pudeur et dommages matériels causés aux biens d'autrui	-Habitation dans un quartier restructuré (84m²) -Propagation de la culture de la déviance -Insuffisance de moyens financiers -Décrochage scolaire -Parents d'origine rurale -Violence familiale	3 mois de LS
291/15	15	G	Assistant vendeur ustensiles à pâtisserie	1 ^{ère} collège	Quartier Errabii	- Décrochage scolaire - Le père est expulsé du travail - Le jeune perd un œil lors d'une bagarre avec un ami	Vandalisme aux biens publics	-Habitation dans un quartier défavorisé (90m²) restructuré (maison propriété de la tante décédée du père) -Propagation de la culture de la déviance -Insuffisance de moyens financiers -Décrochage scolaire -Parents d'origine rurale -Violence familiale	6 mois de LS
324/14	19	G	Apprenti-soudeur	6 ^{ème} année primaire	Quartier Enahda	- Décrochage scolaire - Apprenti-soudeur - Implication dans un autre acte délictueux (coups et blessures)	Coups et blessures à l'arme blanche	-Habitation insalubre dans un quartier bidonville (100m²) après avoir vendu un lot acquis dans le cadre de programme de relogement -Insuffisance de moyens financiers -Absence fréquente du père pour travail -	3 mois de LS
118/14	20	G	Stagiaire en Formation professionnelle	3 ^{ème} collège	Quartier Al Ouahda	- Parents débouchés d'exode rural - Décrochage scolaire - Détenu 3 mois à la prison pour possession des drogues - Intègre la formation professionnelle	Violence et vandalisme aux biens publics	-Habitation dans un quartier défavorisé (60m²) restructuré (louée) -Insuffisance de moyens financiers -Absence fréquente du père pour travail -Bas niveau de scolarité des parents	6 mois de LS

Code	Âge	Sexe	Occupation	Niveau scolaire	Résidence	Trajectoire	Délit	Évaluation de l'agent	Mesures judiciaires
375/15	17	G	Stagiaire en Formation professionnelle	2 ^{ème} collège	Quartier Enasma	- Décrochage scolaire - Intègre la formation professionnelle menuiserie aluminium	Participation au vol	-Habitation insalubre dans un quartier défavorisé (60m²) -Insuffisance de moyens financiers -Insuffisance d'équipements collectifs -Absence fréquente du père pour travail -Vulnérabilité sociale	3 mois de LS
266/15	16	G	Assistant vendeur de poisson ambulant	Jamais scolarisé	Quartier Essalame	- Mineurs jamais scolarisé et n'a bénéficié d'aucune formation - Souffre de crises d'épilepsie	Vandalisme aux biens publics	-Habitation dans un quartier restructuré (60m²) -Absence d'équipements collectifs (loisirs) -Insuffisance de moyens financiers -Mineurs jamais scolarisé et n'a bénéficié d'aucune formation -Père souffre d'une incapacité physique	3 mois de LS
11/15	17	G	Sans occupation	3 ^{ème} année primaire	Quartier Al Wahda	- Divorce des parents - Refus de reconnaissance de paternité par la mère - Multiples mariage de la mère (3fois) - Décrochage scolaire - L'abus de drogue - Placé en CPE pour abus de drogue	L'abus de drogues	-Habitation dans un quartier restructuré (70m²), habité par les héritiers, la famille du mineur occupe une chambre. -Famille dissociée (parents divorcés) -Multiples mariage de la mère -Insuffisance de moyens financiers -Mineur désaffilié scolaire et professionnel -Mauvaises fréquentations -Le mari est mis en prison pour trafic de drogue ainsi que deux de ses enfants	L'enquêteuse familiale propose le prolongement d'emplacement du mineur dans le CPE pour réhabilitation scolaire et professionnelle
05/15	18	G	Sans occupation	3 ^{ème} année primaire	Quartier Errabii	- Décès de la mère - Décrochage scolaire - L'abus de drogue - Placé en CPE vol - Actuellement détenu en prison	État d'Ivresse, pagaïe et vol	-Habitation insalubre dans un quartier défavorisé (40m², louée) après avoir vendu un lot acquis dans le cadre de programme de relogement -Insuffisance de moyens financiers -Mauvaises fréquentations -Bas niveau de scolarité des parents	L'enquêteuse familiale propose la mise du mineur en liberté surveillée à cause de sa situation sociale misérable

Code	Âge	Sexe	Occupation	Niveau scolaire	Résidence	Trajectoire	Délit	Évaluation de l'agent	Mesures judiciaires
123/14a	14	G	Écolier	6 ^{ème} année primaire	Quartier Enasma	- Séparation des parents - Retard scolaire de 3 années	Échange de coups et blessures	-Habitation insalubre dans un quartier défavorisé (150m²) -Insuffisance de moyens financiers -Parents séparés (mère en Espagne) - Père physiquement handicapé -Bas niveau de scolarité des parents	3 mois de LS
123/14b	16	G	Apprenti-soudeur	1 ^{ère} collège	Quartier Enahda	- Fracture dans le bras - Blessé à la tête dans un accident - Décrochage scolaire - Placé en CPE dans le cadre de la présente affaire - Intègre l'activité professionnelle (soudure, carrelagerie)	Échange de coups et blessures	-Habitation insalubre dans un quartier défavorisé (70m²) -Insuffisance de moyens financiers -Absence fréquente du père pour travail -Négligence du père	6 mois de LS
207/15b	15	G	Écolier	3 ^{ème} collège	Quartier Al Ouahda	- Maladie du père - Mauvaises fréquentations	Vol	-Habitation dans un quartier restructuré (80m²), rahn 50.000dh, loyer 400dh. -Mauvaises fréquentations	L'enquêteuse familiale propose la remise à la famille
291/14	18	G	Assistant vendeur de poisson ambulant	5 ^{ème} année primaire	Quartier Errabii	- Décrochage scolaire - L'abus de drogue - Mauvaises fréquentations - Intègre un club sportif - Intègre la vie professionnelle /vendeur ambulant du poisson - Marié, père d'une fille	Coups et blessures à l'arme blanche	-Habitation insalubre dans un quartier défavorisé (70m²) -Insuffisance de moyens financiers -Mineur marié, père d'une fille et vit avec ces parents	L'enquêteuse familiale propose de blâmer le mineur ou de le mettre en liberté surveillée car il a atteint l'âge de la majorité pénale

Code	Âge	Sexe	Occupation	Niveau scolaire	Résidence	Trajectoire	Délit	Évaluation de l'agent	Mesures judiciaires
291/16	14	G	Sans occupation	3 ^{ème} année primaire	Quartier Enahda	- Séparation des parents - Décrochage scolaire - Immigration de la mère - Mariage du père - Mauvaises fréquentations - Instabilité résidentielle entre son père et grand-père (maternel et paternel)	Vol	-Habitation insalubre dans un quartier bidonville (60m²) zone rurale urbanisée -Violence familiale -Instabilité résidentielle -Décrochage scolaire -Négligence du père -	L'enquêteuse familiale propose la mise du mineur en liberté surveillée et dédommager la victime
175/16	15	G	Apprenti-tôlerie	3 ^{ème} année primaire	Quartier Al Ouahda	- Décrochage scolaire - Apprenti-tôlerie - Mauvaises fréquentations -	Vol	-Habitation insalubre dans un quartier restructuré, loyer (30m² chambre et cuisine) -Insuffisance de moyens financiers -Conflit parental, ils s'entraccusent la responsabilité de délinquance du mineur - Négligence du père	L'enquêteuse familiale propose la mise du mineur en liberté surveillée
191/16b	17	G	Écolier	3 ^{ème} collège	Quartier Essalame	- Émigration de la compagne vers la ville - Décès du père - Retard scolaire de 3 ans	Vol	-Habitation insalubre dans un quartier défavorisé (60m²) -Insuffisance de moyens financiers -Décès du père -Membres de Famille souffrent de troubles psychiques (mère, frères) -L'absence de la mère à cause du travail l'empêche à prendre soin de ces enfants. -Perte de confiance en acteur publique (enquêteuse familiale)	L'enquêteuse familiale propose la mise du mineur en liberté surveillée et dédommager la victime
294/14	17	G	Sans occupation	3 ^{ème} année primaire	Quartier Nasma	- Séparation des parents - Décrochage scolaire - Implication dans des actes délictueux - Emplacement dans cpe -	Coups et blessures à l'arme blanche	-Habitation dans un quartier restructuré (50m², deux étages) -Parents séparés -Père alcoolique	L'enquêteuse familiale propose le prolongement de l'emplacement du mineur pour réhabilitation et apprentissage d'un métier

Code	Âge	Sexe	Occupation	Niveau scolaire	Résidence	Trajectoire	Délit	Évaluation de l'agent	Mesures judiciaires
334/16	18	G	Sans occupation	1 ^{ère} collège	Quartier Enahda	- Père marié 3 fois (la dernière est la maman du mineur) - Père âgé et malade - Décrochage scolaire - Apprenti-mécanicien auto - L'abus de drogue	Vol, coups et blessures à l'arme blanche	-Habitation louée dans un quartier populaire (60m²) -Insuffisance de moyens financiers -Un frère souffre de troubles psychiques -Fratie de 12 enfants	L'enquêtrice familiale propose la mise du mineur en liberté surveillée et de l'intégrer dans la formation professionnelle
328/16	16	G	Sans occupation	1 ^{ère} collège	Quartier Essalame	- Père travail au Sahara - Décrochage scolaire - Interruption de formation professionnelle, après 4 mois - L'abus de drogue - Détenu à la prison dans la présente affaire	Vol, coups et blessures à l'arme blanche	-Habitation dans un quartier défavorisé (45m²) étage partagé avec la famille de l'oncle -Insuffisance de moyens financiers -Conflit parentale -Sentiment d'infériorité chez le mineur	L'enquêtrice familiale propose l'emplacement du mineur au CPE pour réhabilitation et apprentissage d'un métier et subir un traitement psychique
261/16	17	G	Assistant vendeur de poisson ambulant	5 ^{ème} année primaire	Quartier Enahda	- Décès du père - Mère souffre de troubles psychiques - Décrochage scolaire	Vol	-Habitation dans un quartier restructuré (70m²) -La famille à céder une parcelle acquise dans la cadre de lutte contre l'habitat insalubre, elle a aussi bénéficiée d'une indemnité de 50000 dh accordée à chacun de ses membres (solaliine)	L'enquêtrice familiale propose de se contenter de blâmer le mineur et le remettre à sa famille en s'assurant qu'il intègre une formation professionnelle

Code	Âge	Sexe	Occupation	Niveau scolaire	Résidence	Trajectoire	Délit	Évaluation de l'agent	Mesures judiciaires
158/16	16	G	Apprenti en réparation de tv	2 ^{ème} année primaire	Quartier Errabbii	- Décrochage scolaire - Apprenti en réparation de tv - Difficultés psychiques	Menace aux ascendants	-Habitation dans un quartier restructuré (70m²) -Insuffisance de moyens financiers -Parents se livrent à la mendicité -Mère souffre de troubles psychiques	L'enquêtrice familiale propose l'emplacement du mineur à un centre social pour le protéger contre la délinquance
179/16a	16	G	Apprenti-tôlerie	5 ^{ème} année primaire	Quartier Al Wahda	- Décrochage scolaire - Apprenti-tôlerie - Emprisonnement du frère pour vandalisme	Vol	-Habitation dans un quartier restructuré (70m²) -Insuffisance de moyens financiers -Territoire social de la délinquance	6 mois de LS
179/16b	16	G	Écolier	3 ^{ème} collège	Quartier Al Nahda	- Retard scolaire de 2 ans - Mauvaises fréquentations	Vol	-Habitation délabrée dans un quartier restructuré (50m²) -Insuffisance de moyens financiers -Territoire social de la délinquance -Mauvaises fréquentations	6 mois de LS
258/16	18	G	Stagiaire en Formation professionnelle	3 ^{ème} collège	Quartier Al Nahda	- Décrochage scolaire - Stagiaire en Formation professionnelle	L'abus de drogues	-Territoire social de la délinquance -Mauvaises fréquentations -Habitation dans un quartier restructuré (84m²) -habitat surpeuplé -Mère d'origine rurale	4 mois de LS

Code	Âge	Sexe	Occupation	Niveau scolaire	Résidence	Trajectoire	Délit	Évaluation de l'agent	Mesures judiciaires
226/16	18	G	Stagiaire en Formation professionnelle	6 ^{ème} année primaire	Quartier Erabii	- Disparition de la mère - Décrochage scolaire - Implication dans des actes délictueux - maladie du père	Vol	-Insuffisance de moyens financiers -Habitation délabrée dans un quartier populaire (25m ²)	6 mois de LS
16/155	15	G	Sans occupation	2 ^{ème} collège	Quartier Enasma	- Décrochage scolaire	Coups et blessures à l'arme blanche	-Habitation dans un quartier défavorisé (50m ²) -Insuffisance de moyens financiers	8 mois de LS
14/118	20	G	Stagiaire en Formation professionnelle	3 ^{ème} collège	Quartier Al Wahda	- Décrochage scolaire - Maladie de rein - Stagiaire en Formation professionnelle - Implication dans des actes délictueux - Détenu à la prison pour acquisition de drogues	Violence et vandalisme aux biens d'autrui	-Habitation louée dans un quartier défavorisé (60m ²) -Insuffisance de moyens financiers -Absence du père (gardien de nuit)	6 mois de LS
16/227	16	G	Assistant distributeur du pain	5 ^{ème} année primaire	Quartier Essalame	- Décrochage scolaire - Fugues du foyer familial et mauvaises fréquentations - Implication dans des actes délictueux - Placé sous le régime de la liberté surveillée - Placé en CPE	détention d'arme détérioration de biens d'autrui et de menaces à l'encontre d'autrui	-Habitation louée dans un quartier restructuré défavorisé (80m ²) - Père un immigrant d'origine rurale	4 mois de LS
408/16	16	F	Sans occupation	6 ^{ème} année primaire	Quartier Essalame	- Divorce des parents - Problèmes d'énurésie - Séances de psychothérapie - Fugues du foyer familial - Détenu à la prison pour constitution de bande criminelle	Trafique de drogues	-Dislocation familiale -Habitation louée dans un quartier défavorisé (60m ²) -Insuffisance de moyens financiers - Troubles psychologiques	En détention provisoire à la prison

ANNEXE VI: Modèles des rapports d'enquêtes sociales à propos des jeunes judiciairisés, rédigés par des travailleurs sociaux (en arabe)

Modèles : 1

القنيطرة في: 28 أبريل 2016



المملكة المغربية
وزارة الشباب والرياضة
مديرية إقليم القنيطرة
مندوب الحرية المحروسة

**تقرير السلوك والوضعية الاجتماعية
إلى نظر السيد قاضي الأحداث لدى المحكمة الابتدائية بالقنيطرة**

- اسم الحدث:
- ملف عدد:
- تاريخ الحكم: 2016/01/14
- الفعل المنسوب: حيازة واستهلاك المخدرات والسرقة.
- التدبير المتخذ: 3 أشهر حرية محروسة
- العنوان : - القنيطرة - الهاتف:

تركيبة العائلة والوضعية الاجتماعية

- ✓ الأب :
- تاريخ ومكان الازدياد: 1945 بالقنيطرة.
- المهنة: متقاعد كان يعمل سائقا بمقولة للبناء.
- الحالة الاجتماعية: متزوج من أم الحدث، وله زوجة ثانية وهي التي يقيم معها حاليا.
- السوابق : ليس له أية سوابق.
- ✓ الأم :
- تاريخ ومكان الازدياد: 1953 بالقنيطرة.
- المستوى الدراسي: لم يسبق لها التمدرس، لا تعرف القراءة والكتابة.

- المهنة: تشتغل خادمة في البيوت.
- الحالة الاجتماعية: متزوجة من أب الحدث ولم يسبق لها الزواج من قبل.
- السوابق: لا سوابق لها.
- الأبناء: 7 كلهم أشقاء

الاسم	السن	الإشتغال	ملاحظات
	33	مستخدمة بإسبانيا	
	31	بائع متجول للخضر	متزوج ويقوم مع الأسرة
	29	بناء	
	25	ربة بيت	متزوجة
	22	ربة بيت	متزوجة
	20	طالبة جامعية	تقيم مع خالتها بسلا
	17	بائع متجول للخضر	الحدث

الوضعية الاقتصادية

السكن: يقع سكن الأسرة وسط حي هامشي. المنزل عبارة عن سكن عشوائي على مساحة 80م² تقريبا. متكون من غرفتين، باحتي الجلوس، مطبخ ومرحاض. غير مرتبط بالماء والكهرباء بشكل نظامي، إذ يتم اللجوء إلى مد توصيلات غير قانونية. البيت غير ملائم لإيواء جميع أفراد الأسرة في جو مريح.

التجهيزات: يتوفر المنزل على الأثاث الضرورية.

الموارد المالية : مدخول الأم من عملها كخادمة في البيوت ومساعدات الأبناء الذي يعملون كباعة جائلين للخضر بعائدات جد هزيلة.

مساعدات من طرف الغير: لا تحظى الأسرة بأية مساعدات.

تقييم الوضع الاقتصادي: بالنظر إلى تخلي الأب عن إعالة الأسرة واعتبار للموارد المالية الهزيلة الناتجة عن اشتغال الأم والأبناء في مهن عشوائية، فإن الوضع الاقتصادي للأسرة جد ضعيف.

المستوى التربوي

تاريخ الأسرة: الأبوان ينحدران من أصل قروي وقد استقرا منذ فترة طويلة بهذا الحي الذي كان يعتبر حينئذ خارج المدار الحضري لمدينة القنيطرة.

اندماج الأسرة في محيطها الاجتماعي: الأسرة غير مندمجة في محيطها الاجتماعي اعتبارا للسمعة السيئة التي للأبناء داخل الحي بسبب خلافاتهم المتعددة مع القانون وسلوكاتهم الانحرافية.

العلاقات بين الأفراد: الأسرة تعاني من التفكك، حيث إن الأب منفصل عن الأم في شبه طلاق، ويقيم مع زوجته الثانية ولا يهتم بشؤون أبنائه بشكل مطلق.

الأسلوب المتبع في التنشئة: أسلوب يعتمد على اللامبالاة خاصة في غياب القدوة الصالحة التي بإمكانها ضبط تصرفات الأبناء وصقل قيمهم الاجتماعية.

سلوك الحدث ووضعية الدراسية والمهنية

تاريخ ومكان الازدياد: 1998/06/24 بالقنيطرة.

المستوى الدراسي: السادسة أساسي.

مستوى التحصيل: تحصيله الدراسي ضعيف، غادر المدرسة سنة 2013.

الاشتغال: بائع متجول للخضر.

المشروع الشخصي: الحدث ليس له أي تكوين، يحاول أن يستقر في عمله الحالي.

الحالة الصحية: يتمتع بصحة جيدة

السوابق العدلية: له عدة سوابق.

سلوكه داخل الأسرة: الأسرة تشتكي من سلوكه المنحرف وغياباته المتكررة عن البيت، إذ يتعاطى المخدرات. الحدث بدوره له إدراك سلبي عن أفراد أسرته .

الفعل المرتكب: الحدث ضبط و بحوزته مخدرات للاستهلاك. كما قام بسرقة سلسلة من عنق أحد الضحايا.

أوقات الفراغ: ليس له أي نشاط ترفيهي أو رياضي.

الخلاصة

الحدث غير متكيف مع محيطه الاجتماعي والأسري. فالسلوك الإنحرافي الذي تبناه الحدث يجد تفسيره في المحيط الاجتماعي المتميز بالتفكك الأسري والفقر وانتشار ثقافة الانحراف. الشيء الذي يعيق عملية التنشئة الاجتماعية بشكل سليم.

و يمكن تقييم الوضعية الاجتماعية للحدث في العناصر التالية:

- الحدث له ميول انحرافية تتلخص في تعاطي المخدرات والسرقة.
- الأسرة تعاني من التفكك مما انعكس على مستواها التربوي.
- الحدث ليس لديه أي تكوين سواء مهني أو دراسي.
- الحدث سيصل سن الرشد الجنائي خلال 24 من يونيو القادم.

الاقتراح

نلتمس من سيادتكم استمرار تدبير نظام الحرية المحروسة في حق الحدث إلى غاية بلوغه سن الرشد الجنائي. ولمحکمتم الموقرة واسع النظر

وتفضلوا سيادتكم بقبول خالص التقدير والاحترام. والسلام.

الإمضاء: مندوب الحرية المحروسة



Modèles : 2

القنيطرة في : 14 يونيو 2016



المملكة المغربية
وزارة الشباب والرياضة
مديرية إقليم القنيطرة
مندوب الحرية المحروسة

تقرير السلوك والوضعية الاجتماعية إلى نظر السيد قاضي الأحداث لدى المحكمة الابتدائية بالقنيطرة

- اسم الحدثة:
- ملف عدد:
- تاريخ الحكم: 2015/11/19
- الفعل المنسوب: المشاركة في الاتجار في المخدرات و إهانة رجال القوة العمومية أثناء قيامهم بوظائفهم والعنف في حقهم.
- التدبير المتخذ: 6 أشهر حرية محروسة
- العنوان: الهاتف:

تركيبة العائلة والوضعية الاجتماعية

- ✓ الأب :، متوفى بتاريخ 2013/10/13
- تاريخ ومكان الازدياد: 1960 ببوقنادل
- المستوى الدراسي: لم يسبق له التمدرس
- المهنة: بحري
- الحالة الاجتماعية: لم يتزوج من غير أم الحدثة، توفي سنة 2013 إثر مرض عضال.
- السوابق : ليس له سوابق
- ✓ الأم :
- تاريخ ومكان الازدياد: 1965 بضواحي القنيطرة.
- المستوى الدراسي: لم يسبق لها التمدرس.
- المهنة: مستخدمة عرضية بشركة للسبك .

- الحالة الاجتماعية: أرملة ولم يسبق لها الزواج من غير أب الحادثة
- السوابق: حاليا معتقلة بالسجن المحلي بالقيطرة بسبب محاولها إدخال المخدرات إلى السجن.

✓ الأبناء: 09 كلهم أشقاء

الاسم	السن	المستوى الدراسي	الإشتغال	ملاحظات
	31	الخامس أساسي	بحري	معتقل بالسجن
	30	الثالث أساسي	مستخدم بشركة للسّمك	
	28	السابعة إعدادي	ربة بيت	متزوجة
	26	الثالث أساسي	دون	معتقل بالسجن
	24	الثالث أساسي	بحري	
	23	الثامنة إعدادي	بحري	معتقل
	21	الثامنة إعدادي	دون	حاصلة على دبلوم الحلاقة
	18	الثامنة إعدادي	تتابع تكويننا مهنيًا بشعبة	الحدثة
	15	السادس أساسي	دون	

الوضعية الاقتصادية

السكن: عبارة عن طابق سفلي مشاع، على مساحة 120 م²، متكون من 3 غرف وقاعة جلوس، بهو، مطبخ، حمام ومرحاض.

التجهيزات: يتوفر المنزل على كافة التجهيزات الضرورية من ماء وكهرباء. أثاثه لا بأس به.

الموارد المالية: تعتمد الأسرة على معاش الوالد وقدره 1000 درهم شهريا إضافة إلى مساهمات الإخوة المستخدمين.

مساعدات من طرف الغير: تتلقى الأسرة بعض المساعدات من طرف الأخت الكبرى ومن زوجة الخال.

تقييم الوضع الاقتصادي: تعيش الأسرة وضعا غير مستقر على مستوى الموارد المالية مما يجعلها غير قادرة على تحمل أعباء الحياة اليومية.

المستوى التربوي

تاريخ الأسرة: الأب ينحدر من مدينة بوقنادل استقر بمدينة القنيطرة سنة 1984. اندماج الأسرة في محيطها الاجتماعي: علاقات الأسرة متوترة مع الوسط الاجتماعي بسبب تورطها في المتاجرة بالمخدرات. وهو ما يفسر مغادرتها للمنزل بشكل شبه دائم والاستقرار مع الأخت الكبرى المتزوجة بالقنيطرة.

العلاقات بين الأفراد: الأسرة تعيش حالة تفكك بسبب وفاة الأب وغياب الأم المعتقلة بالسجن. فلا وجود إذن لبنية أسرية فعلية.

الأسلوب المتبع في التنشئة: أفراد الأسرة يتمتعون بهامش كبير من الاستقلالية، فالسلطة الأبوية منعقدة وحتى أثناء وجودها لم تعمل بما فيه الكفاية لتمرير القيم الايجابية لأبنائها.

العلاقة مع الأقرباء: علاقات يسودها الفتور باستثناء زوجة خال الأسرة بحكم سكنها المجاور تعمل على مد يد المساعدة بين الحين والآخر.

سلوك الحدة ووضعية الدراسية والمهنية

تاريخ ومكان الازدياد: 10 شتنبر 1997

المستوى الدراسي: السابعة أساسي

مستوى التحصيل: انقطعت عن متابعة الدراسة.

الاشتغال: تتابع تكويننا مهنيا بالسنة الأولى بشعبة الألمنيوم بمركز التكوين المهني سبو.

المشروع الشخصي: تتطلع الحادثة بعد إتمام تكوينها المهني إلى الاشتغال بمصنع الأسلاك الالكترونية.

الحالة الصحية: حالتها الصحية جيدة.

السوابق العدلية: ليس لها أية سوابق

سلوكها داخل الأسرة: أفراد الأسرة لا يشتكون من سلوكها ملتزمة بمتابعة تكوينها المهني.

الفعل المرتكب: الحادثة تنفي المنسوب إليها وتصرح بأنها تعرضت للضرب من طرف رجال الدرك حين تدخلها لمنعهم من اعتقال أخيها مؤكدة أنها لم تمارس العنف في حقهم.

الخلاصة

على الرغم من أن الوسط الأسري موسوم بالتفكك وانهيار القيم الاجتماعية، حيث تسود ثقافة مخالفة للقيم الاجتماعية لبعض أفراد الأسرة، فإن الحادثة اتخذت لنفسها مساراً مغايراً تتجه فيه نحو الاندماج المهني والاجتماعي في المجتمع. فالحادثة من خلال متابعتها لتكوين مهني سيضمن لها فرص شغل كثيرة. وهو ما يشكل مشروعها الشخصي الذي تتمسك به رغبة في الإنعتاق من وضعها الاجتماعي الحالي.

و يمكن تقييم الوضعية الاجتماعية للحادثة في العناصر التالية:

- الحادثة ليست لها ميول انحرافية، حيث لم تسجل عليها أية سابقة.
- الحادثة تتابع تكوينها مهنياً.
- الحادثة تجاوزت سن الرشد الجنائي.
- الأسرة تعاني من التفكك مما انعكس على مستواها التربوي، لكن الأخت الكبرى التي تتمتع بوضع اجتماعي لا بأس به، تعمل على تصحيح الأوضاع.
- المستوى الاقتصادي للأسرة غير مستقر لكنه يوفر حداً أدنى للعيش.

الاقترح

نقترح على أنظار سيادتكم الاكتفاء بالتدبير المتخذ. ولمحكمتكم الموقرة واسع النظر في اتخاذ ما ترونه مناسباً في الموضوع.
وتفضلوا سيادتكم بقبول خالص التقدير والاحترام. والسلام.

الإمضاء: مندوب الحرية المحروسة



Modèles : 3

المملكة المغربية
القنيطرة في: 12 فبراير 2016
وزارة الشباب والرياضة
نيابة إقليم القنيطرة
مندوب الحرية المحروسة

إلى
السيد قاضي الأحداث لدى المحكمة الابتدائية
القنيطرة

الموضوع : تقرير حول وضعية

الحدث

المرجع : ملف عدد

بتاريخ 2015/11/05

سلام تام بوجود مولانا الإمام

وبعد، أتشرف بأن أرفع

إلى سيادتكم تقريراً حول

الوضعية الاجتماعية للحدث

..... ، المزداد بتاريخ

1999/09/05، المودع تحت نظام

الحرية المحروسة لمدة ثلاثة

أشهر من أجل السرقة.

الساكن رقم

الهاتف :

الوسط العائلي والوضعية الاجتماعية

1. الوسط العائلي:

– الأب: ، ولد بضواحي

مدينة سيدي سليمان، يبلغ
من العمر 39 سنة، يعمل
مستخدماً بورشة للنجارة.

– الأم: ، ولدت

بتاريخ 12/04 / 1980 بمدينة

سيدي سليمان، ربة بيت.

– الأبناء : عدد 5 كلهم

أشقاء

الاسم	السن	المستوى	الإشتغال
	17	السادس	تدرس بمركز
	16	الخامس	بدون اشتغال
	13	الثامنة	تلميذة
	سبع	الثاني	تلميذة
	سنتين	–	–

2.الوضع الاقتصادية

تقطن الأسرة بحي المخاليف عين السبع ، وهو أحد الأحياء العشوائية حيث يتمركز الفقر والهشاشة الإجتماعية ، بمنزل في ملكيتها تصل مساحة حوالي 70 م². البيت مبني بطريقة عشوائية ، مسقف بألواح الزنك متكون من غرفة ، صالون ، مطبخ. أثاث المنزل جد متواضع . يفتقر إلى التجهيزات الأساسية ، حيث إنه غير مرتبط بالماء ولا بشبكة الصرف الصحي إلا أنه يتوفر على الكهرباء . يعتبر مدخول الأب من عمله بورشة للنجارة وقدره 4000

درهم في الشهر المورد الوحيد
للأسرة. وهو مبلغ لا يفي
بمتطلبات الأسرة المتكونة من
سنة أفراد. مما يضطر الأم إلى
الاشتغال بين الفينة والأخرى
بمحلات التي تعد الوجبات
السريعة للتغلب على تكاليف
الحياة. ونستطيع أن نخلص إلى
أن المستوى الاقتصادي للأسرة،
يظل جد متواضع.

3. المستوى التربوي

إن التاريخ الاجتماعي للأسرة
تخلله جملة من المحطات والتي
لاشك ساهمت في رسم معالم وخطوط
واقعها التربوي. فالأسرة تعتبر
من الأسر التي هاجرت من الوسط

قروي إلى الوسط حضري. مع ما يرافق ذلك من صعوبات في التكيف والاندماج الاجتماعي لأفرادها. خاصة و أن المستوى التعليمي للأبوين جد متواضع. كما تقلبت بين مجموعة من الأحياء قبل أن يستقر بها المقام بهذا الحي الهامشي في محاولة لحيازة سكن مستقل. إلا أنه يبدو من خلال تصريحات الأم أن الأسرة فشلت في تحقيق قدر من التوافق مع هذا الوسط الذي يعتبر مرتعا خصبا لثقافة الانحراف.

وأمام هذا الوضع، ووعيا منها بضرورة حماية أبنائها من تأثيرات هذا الوسط، تحرص الأم، في غياب الأب بسبب عمله طوال اليوم بورش بضواحي المدينة، على

تكثيف الرقابة والرعاية التربوية وزرع القيم الإيجابية، خاصة بالنسبة للحدث ابتغاء الحد من ميولاته و سلوكاته الجانحة . وعموماً ، ومن خلال المقابلات والزيارات التي أجريناها مع أسرة الحدث، تبين أنها واعية بدورها التربوي ومسؤولياتها إزاء أبنائها . ويتضح ذلك عبر مجموعة من المبادرات التي قامت بها خاصة فيما يتعلق بالحدث سعياً إلى تحصينه وحمايته من الانحراف.

الحدث

لم يكن المسار الدراسي للحدث موفقاً ، حيث توقف عند مستوى الخامس ابتدائي . ويعود السبب في ذلك إلى المحيط الأسري بشكل

أساسي هذا المحيط الذي يتميز
بضعف المستوى التعليمي للأبوين
من جهة وغياب الحافزية لدى
الحدث، بالنظر إلى المحيط
الإجتماعي الذي تغيب فيه قيم
التحصيل الدراسي والحرص على
التعلم والتفوق. وأمام هذا
الفشل الدراسي، سعت الأسرة جاهدة
إلى إدماجه بمؤسسة التكوين
المهني إلا أن المؤسسة رفضت
استقباله نظرا لعدم توفره على
المستوى الدراسي الذي يسمح له
بولوج التكوين. لذلك توجه إلى
العمل في إحدى ورشات النجارة
حيث اشتغل لما يزيد عن ثلاث
سنوات. لكنه توقف بمبرر ضعف
الأجرة بالنظر إلى المهام الشاقة
التي كانت توكل إليه. لاشك أن

حالة الفراغ الذي عاشه الحدث دفع به إلى الانخراط في بعض السلوكات الجنحية، إذ سبق و أن اعتقل من طرف الشرطة من أجل السرقة لكن تم إخلاء سبيله .

على المستوى الشخصي، يبدو الحدث بمظهر لائق. كما أنه يتميز بسمات شخصية إيجابية . له قدرة على الحكم على وضعيته الإجتماعية . يتمتع بتوازن عاطفي وانفعالي . إلا انه لازال في حاجة إلى تأطير وتوجيه، خاصة وأنه يعيش في بيئة تسيطر عليها ثقافة الانحراف.

الخلاصة والاقتراح

يظهر من خلال التعرف على الحدث داخل محيطه الاجتماعي والأسري، أنه لازال في حاجة إلى تتبع

وتوجيهه . وقد حرصنا في لقاءنا معه على تقديم مجموعة من التوجيهات والإقتراحات بخصوص وضعه الشخصي والمهني. حيث تم حثه على ضرورة الالتحاق بأحد الورشات المهنية في النجارة على اعتبار رصيده المهني في هذا التخصص. مما سيوفر له مناخا يساعده على الاستقلالية والاعتماد على النفس وتجنب أسباب الجنوح. واعتبارا لكون الحدث عبر عن رغبته في الابتعاد عن طريق الجنوح، كما أن الأسرة تعهدت من جهتها بتتبع الحدث ومرافقته في أفق العمل على مساعدته على الاندماج في الحياة الاجتماعية. لذا نقترح على أنظار سيادتكم رفع تدبير الحرية المحروسة عن

الحدث ولمحكماتكم الموقرة واسع
النظر.

وتفضلوا سيادتكم بقبول خالص
التقدير والاحترام . والسلام .

Modèles : 4

القنيطرة في 2017/12/5

المملكة المغربية
وزارة الشباب والرياضة
مديرية إقليم القنيطرة
الباحثة الاجتماعية

بحث اجتماعي ميداني في حق الحدث : ، ملف
جنحي أحداث عدد:...../2017 ، بأمر من السيد قاضي
الأحداث بالمحكمة الابتدائية بالقنيطرة، الصادر بتاريخ :
2017/11/29.

الوضعية العائلية : (الأم لم تدلي بالدفتر العائلي)

الأب : 58 سنة تقريبا، مهنته : جزار

الحالة العائلية : مطلق

الأم :، مهنتها : عاملة بمركز للتجميل

الحالة العائلية : مطلقة

الأبناء :

..... : 1999 تعمل بصيدلية

..... (الحدث) : 2000/2/1

..... : 2008 ، تلميذة

الوضعية الاقتصادية :

تسكن الأسرة المكونة من الأم وبناتها بيت مكون من غرفتين و بهو،تكتريه الأم بمبلغ 1600 درهم (شهريا)
أثاثه من النوع الجيد.
الأم تعمل في مركز تجميل براتب شهري قدره:2000درهم.
وهي تسدد نفقات بيتها بما تجود به الزبونات (اكراميات)،حسب قولها.

الحدث :

..... :انقطعت عن الدراسة وهي بالمستوى السادس ابتدائي، والسبب (حسب أقوال الام)
راجع إلى حالة التبول اللاإرادي التي لا زمتها إلى سن الثانية عشرة من عمرها ،الشيء الذي
كان يسبب لها احراجا بالقسم الدراسي .د
كما أن الأم صرحت لنا أن الحدثة كانت تعالج عند طبيب نفساني ،شخص حالتها في : تأخر في
النمو العقلي بالمقارنة مع نموها الجسدي. لم تستطع الأم متابعة علاجها لعدم قدرتها المادية.
سلوك الحدثة داخل البيت جد عادي فهي التي كانت تقوم بكل أشغال المنزل وتقوم برعاية
اختها الصغرى في غياب الأم والأخت الكبرى للعمل.
الحدثة قدمت إلى مدينة القنيطرة دون إذن امها ، عند شخص كانت تربطها به علاقة وعدها
بالزواج حسب أقوالها ،
وهو ابن لاحدى صديقات الام،حيث أصبح يستغلها في جلب المخدرات .
أثناء زيارتنا لها بالسجن تبين لنا انها مطلوبة في ملف جنائي : السرقة بالإكراه وتكوين
عصابة إجرامية.

السوابق القضائية :

سبق للحدث أن اديعت بالسجن لمدة :25 يوما على ذمة التحقيق في الملف الجنائي المذكور
أعلاه.

المستوى التربوي :

الأم مطلقة ، والأب لا يهتم ببناته : لا ينفق عليهن بل أكثر من ذلك لا يعرف شيئا عنهن ،
أسس حياة أسرية اخرى : تزوج وانجب أطفالا آخرين.
سلوك الحدثة داخل البيت وبالحى الذي تقطنه الأسرة عادي.

الاستنتاجات :

الحادثة لم تتمكن من متابعة دراستها بسبب المرض، كما أن غياب الأب وانشغال الأم بالعمل، عوامل جعلت منها هدفا سهلا للاستغلال من طرف رشداء : تمرير المخدرات و الدعارة. الأم مستعدة لاحتضان ابنتها كما ان هذه الأخيرة عبرت لنا عن ندمها واستعدادها لتغيير سلوكها. أثناء زيارتنا لها بالسجن.

ولمحكمتكم الموقرة واسع النظر فيما ترونه حلا مناسباً لمصلحة الحدث.

الباحثة الاجتماعية.

Modèles : 4

القنيطرة في: 12/ 05/ 2016

المملكة المغربية
وزارة الشباب والرياضة
قسم الطفولة
نيابة إقليم القنيطرة

بحث اجتماعي في حق الحدث ملف جنحي أحداث

عدد

بأمر من السيد قاضي الأحداث لدى المحكمة الابتدائية بالقنيطرة، نتقدم ببحث اجتماعي في حق الحدث ملف جنحي أحداث عدد/2016 الساكن بحي الربيع القنيطرة، المزداد بالقنيطرة في 2000/01/23 حسب تصريح الأب، من والده ووالدته والمتابع من أجل التهديد في حق الأصول وهو في حالة سراح .

-الأشخاص المستجوبون: الحدث ووالده.

1. الوضعية العائلية للحدث:

- الأب: سنة يقارب 65 ينحدر من منطقة المنصورة، لم يسبق له أن التحق بالدراسة و، ازدادت كان يعمل بنادي الفروسية بالقنيطرة لكنه تعرض لحادثة سير جعلته عاجزا عن العمل وهو يمارس التسول حاليا .

- الأم: عمرها يناهز 56 سنة مستواها الدراسي ثلاثة ثانوي حسب تصريح الأب وهي تعاني من اضطرابات نفسية وعصبية حسب تصريحه أيضا وهي تمارس التسول مثل زوجها.
- الأبناء(عدهم سبعة كلهم أشقاء):
- (1): عمرها 22 سنة مستواها التعليمي ثانوية إعدادية وعمل على بيع الملابس المستعملة بسوق المسيرة.
- (2): عمره 21 سنة متزوج وأب لطفلين مستواه التعليمي ثانوية إعدادية ويعمل على بيع الملابس المستعملة بمي بئر نزران وهو مستقل عن الأسرة.
- (3): عمرها 19 سنة تعاني من مرض عقلي.
- (4): عمرها 17 سنة لم يسبق لها أن التحقت بالمدرسة و تعمل حاليا نادلة بالمقاهي .
- (5): عمرها 16 سنة تدرس هذا الموسم في التكوين المهني شعبية الفصالة والخياطة.
- (6) (الحدث): ازداد في 2000/01/23 بالقنيطرة ،انقطع عن الدراسة من المستوى الثاني ابتدائي ،حاليا يتعلم حرفة إصلاح التلفزيونات ويبدو عليه أعراض التوثر جراء معاناته النفسية .
- (7): عمره سبع 7 سنوات يدرس في المستوى الثاني ابتدائي بمدرسة طارق ابن زياد المجاورة للمقاطعة الثامنة.

ملحوظة:المعلومات التي أدلى بها والد الحدث تحتل الصحة والخطأ معا لأنه لم يدل لنا بسجل الحالة المدنية نظرا لأنه ،حسب تصريحه،أعطاه لأخيه قصد قضاء بعض الأغراض الإدارية بقيادة المناصرة.

2. الوضعية الاقتصادية للأسرة:

أسرة الحدث تسكن في منزل في ملكها بحي الربيع (العريبي سابقا) وتقدر مساحته ب 70 مترا مربعا تقريبا وهو يتكون من طابق سفلي فقط . البيت يتكون من ثلاث غرف ومرحاض وحالته تعبر عن الحالة المزرية التي تعيشها الأسرة فهو يفتقد إلى التهوية والنظافة بحيث تنتشر فيه الروائح الكريهة بشكل ملفت للنظر نظرا لعدم توفر المنزل على الماء والكهرباء لكون الأسرة عجزت عن أداء فواتير الماء والكهرباء منذ سنتين تقريبا مما جعل الوكالة المستقلة تقطع عن الأسرة هذين العنصرين الضروريين للحياة رغم أن أحد الجيران يزودها من حين لآخر بالماء أما الإنارة ،فالأسرة تكتفي بالشموع فقط.جدران المنزل متسخة وتوحي أن المنزل مهجور بحيث تعمه الفوضى ويفتقد لأبسط شروط العيش الكريم.فالمنزل يعج بالأغراض القديمة والمتناثرة في كل الأركان الشيء الذي يعطي انطباعا أن الأسرة

لا تولي أي اهتمام للمنزل ولا لنظافته بالخصوص وأن العناكب تتدلى من كل جانب.
الأب والأم يمارسان التسول ولا يقضيان إلا وقتاً قصيراً بالمنزل أما الأبناء فكل واحد يعيش على كلفه.

3. -المستوى التربوي للأسرة:

حسب شهادة أحد الجيران ،فإن الأسرة تعيش ظروفًا مأساوية جراء معاناتها اقتصاديا واجتماعيا ونفسيا على حد سواء. فالأم ،حسب شهادة الأب تعاني اضطرابات نفسية وعصبية مستمرة تجعلها تنفجر في وجه ابنها الحدث الذي بدوره يعاني مشاكل نفسية وعصبية تجعله يتمرد على أمه. الجيران يشهدون أن الأسرة تعيش مشاكل كثيرة منها تفككها وإصابة جل أفرادها بنوبات هستيرية وعصبية تجعلها كثيرة الخصام سواء بين أفرادها ،أو بين أفرادها وباقي الجيران الذين يشفعون لحالهم ويتجاوزون عنهم. الحدث لا يتعاطى لأي مادة مخدرة وقد أكد لنا والده ذلك كل ما في الأمر أن الأم تضيق عليه الخناق مما يجعله ينفجر في وجهها وهو يعاني مشاكل نفسية تستدعي العلاج بدل إحالته على القضاء وقد تبين لنا من خلال الحديث مع الأم أنها تود إيداعه بإحدى المؤسسات الاجتماعية قصد رعايته والاعتناء به.

4. الاستنتاجات والاقتراح:

-الحدث يعترف أنه يتخاصم مع أمه لكونها تضيق عليه الخناق بكثرة السب والشتم وهو يحس أنه يعاني نفسيا ويحتاج إلى العلاج والتتبع.
- الحدث يعاني من الحول الذي يظهر في عينه اليمنى كما يبين عن عصبية شديدة تظهر من خلال قسومات وجهه وكذا كثرة ارتجافه وقد عبر لنا بكل تلقائية عن رغبته في العلاج الذي لا يجده في المتناول بسبب الظروف المزرية التي تعيشها أسرته.
- الأب يؤكد أن الأم تعاني مشاكل نفسية وعصبية تجعلها تعنف ابنها وتطرده من المنزل في بعض الأحيان مما يجعل الحدث يتمرد ولا يمتثل لأوامرها.
- الأم عبرت أنها تود وضعه بإحدى المؤسسات الاجتماعية قصد الاستفادة من الحماية والرعاية اللازمين خصوصا في ظل الظروف الصعبة التي تعيشها الأسرة.
-الحدث يرغب في تعلم إحدى الحرف لكنه لا يتوفر على مستوى تعليمي يؤهله لذلك مما يزيد من معاناته.

- الأسرة غير قادرة على تحمل المسؤولية في ظل الظروف التي تعيشها .
- لكل هذه الأسباب نقترح على سيادتكم تبرة الحدث مما نسب إليه مع تمتيعه بأقصى ما يمكن من ظروف التخفيف مع إعطائه فرصة للتسجيل بإحدى المؤسسات الاجتماعية قصد حمايته من الشارع والانحراف خصوصا وأن الأسرة غير قادرة على احتواء الحدث وحمايته بسبب ظروفها الاقتصادية والصحية الهشة .
و لمحکمتم الموقرة واسع النظر والسلام .

بحث منجز من طرف الباحثة الاجتماعية

إمضاء:

TABLE DES MATIERES

Dédicace	3
Remerciements.....	4
Introduction.....	5
 Chapitre I : Le cadrage théorique et méthodologique de la recherche.....	 24
Introduction.....	25
I. Le cadre théorique.....	26
II. Le cadre méthodologique.....	29
1. Une démarche qualitative compréhensive.....	29
2. Les instruments d'investigation.....	31
2.1 L'entrevue semi-dirigée.....	31
2.2 L'observation directe et l'observation participante.....	33
2.3 Le récit de vie.....	35
2.4 L'investigation documentaire.....	36
2.5 La photographie.....	38
3. Population et terrain de l'étude.....	40
3.1 Des échantillons variés.....	40
3.2 Les terrains d'étude.....	42

4. La méthode de traitement et d'analyse des données.....	45
Conclusion	47

Chapitre II : Les apports de la sociologie de l'action publique.....

Introduction.....	51
I. Les analyses sociologiques de l'action publique.....	53
1. De la politique publique à l'action publique.....	53
2. Les théories de l'action publique.....	57
2.1 Le choix rationnel institutionnel.....	57
2.2 Les approches cognitives des politiques publiques.....	59
2.3 Le néo-institutionnalisme.....	62
3. La fabrication des problèmes publics.....	64
4. La mise en œuvre de l'action publique.....	67
4.1 Approche par le haut (Top-down).....	67
4.2 Approche par le bas (Bottom-up).....	69
II. Le cadre institutionnel de l'action publique	71
1. Le ministère de la jeunesse et des sports.....	71
1.1 Les centres de protection de l'enfance.....	71
2. Le cadre juridique qui régit la prise en charge des mineurs.....	75
2.1. Les textes internationaux.....	75

2.2. Les textes nationaux.....	79
III. L'action publique pénale des mineurs.....	81
1. Les orientations théoriques de la sociologie juridique.....	81
2. Une justice façonnée par la distance sociale entre juges et justiciables.....	87
3. La performance formelle de l'action judiciaire.....	90
4. La mise en scène pénale.....	93
Conclusion.....	98

Chapitre III : Les quartiers défavorisés lieux de la prolifération de la délinquance.....100

Introduction.....	101
I. Les quartiers défavorisés : Territoires favorables pour la délinquance.....	102
1. Le quartier incarne l'identité sociale de ces habitants.....	102
2. Les effets du quartier et délinquance.....	106
3. Les caractéristiques des quartiers défavorisés affirment une exclusion territoriale.....	110
4. L'urbanisation et les territoires de la délinquance.....	114
II. Les approches de la délinquance.....	116

1. Délinquance et déviance dissemblance et ressemblance.....	116
2. Les théories classiques.....	119
2.1 Les théories culturalistes.....	119
2.2 La théorie de l'étiquetage.....	124
2.3 L'écologie de la délinquance de l'École de Chicago.....	126
2.4 La théorie du contrôle social informel.....	130
3. La théorie du choix rationnel.....	132
Conclusion.....	134

Chapitre IV : Des quartiers défavorisés territoires de précarité et d'exclusion.....137

Introduction.....	138
I. La reconfiguration spatiale et sociale du quartier par l'action publique.....	139
1. L'action publique reproduit la relégation spatiale.....	139
1.1 Des quartiers restructurés avec un héritage social bidonville.....	139
1.2 L'action publique établit la territorialisation de la délinquance.....	145
2. L'action publique favorise la relégation sociale.....	148
2.1 Le quartier défavorisé un territoire de la relégation sociale.....	148
2.2 L'ancrage identitaire dans l'espace spatial et social.....	151

II. Les effets des structures matérielles et sociales des quartiers défavorisés sur la délinquance des jeunes.....	154
1. Des quartiers approvisionneurs de délinquance.....	154
1.1 Une densité résidentielle et proximité sociale favorisent les chances de la délinquance.....	154
1.2 Une typologie des logements associés à la délinquance.....	156
Conclusion.....	160

Chapitre V : L'action publique au service de la régulation politique.....162

Introduction.....	163
I. L'État providence et misère de l'État social.....	165
1. Des pratiques anarchiques de l'action publique sociale.....	165
1.1 Esquisses d'une action publique sociale.....	165
1.2 La monarchie : Un acteur prééminent dans le champ social.....	168
1.3 Le programme de L'initiative Nationale pour le Développement Humain : Un instrument impérial.....	172
2. L'État un monopole de l'intervention publique comme instrument de contrôle politique.....	176
2.1 Une Scène politique hétéroclite.....	176
2.2 Une action publique imposée par le haut.....	182

II. Les jeunes délinquants : Ces oubliés de l'action publique.....	185
1. La justice des mineurs.....	185
1.1 L'histoire de législation des mineurs.....	185
1.2 La dimension répressive de la décision judiciaire.....	187
1.3 Le processus décisionnel judiciaire entre réhabilitation et sanction.....	192
2. Le département chargé de la jeunesse et des sports : L'acteur historique.....	198
2.1 Un rappel historique.....	198
2.2 Les centres de protection de l'enfance cristallisent la crise de l'action publique.....	203
2.2.1 Les principales transmutations des centres de protection de l'enfance	203
2.2.2 L'action publique accélère le déclin des centres de protection de l'enfance.....	209
Conclusion.....	217

Chapitre VI : Les trajectoires délinquantes et l'action publique.....221

Introduction.....	222

I. Des trajectoires institutionnelles favorisant un déficit de désaffiliation sociale chez les jeunes des quartiers défavorisés.....	224
1. L'impact des actions publiques dans les quartiers défavorisés sur les trajectoires délinquantes.....	224
1.1 Trajectoire résidentielle liée à la structure sociale et matérielle.....	224
1.2 Trajectoire liée à la politique de relogement.....	227
2. Les effets des actions publiques de l'éducation sur les trajectoires délinquantes.....	232
2.1 L'école un lieu d'exclusion.....	232
2.2 L'action publique d'insertion sous l'emprise des logiques d'acteurs.....	240
3. Les effets d'actions publiques judiciaires sur les trajectoires délinquantes.....	247
3.1 La sous-culture policière stigmatise les jeunes délinquants.....	247
3.2 Un système de justice pénal traditionnel réprimant.....	251
II. Des trajectoires délinquantes comme choix individuel.....	256
1. La famille un contexte difficile favorisant la délinquance.....	256
1.1 Une histoire sociale familiale vulnérable.....	256
1.2 La biographie familiale marquée par un foisonnement d'activités délictueuses.....	261

2. L'attachement aux copains accroît les chances du passage à la délinquance.....	265
2.1 Un milieu favorable à la transmission de la délinquance.....	265
2.2 Le processus de la reconstitution de la trajectoire délinquante.....	268
Conclusion.....	271

Chapitre VII : Le profil type des délinquants des quartiers défavorisés.....273

Introduction.....	274
I. Les particularités de la délinquance chez les jeunes des quartiers défavorisés.....	275
1. Les jeunes des quartiers défavorisés valorisent la culture de la délinquance.....	275
2. Les types de la délinquance chez les jeunes des quartiers défavorisés.....	278
2.1 Les délinquants occasionnels.....	280
2.2 Les délinquants récidivistes.....	282
2.3 Les délinquants vagabonds.....	287
II. La typologie des actes délinquants.....	290
1. Les types de délits.....	290

2. La perspective catégorielle de la délinquance.....	296
2.1 Les Actes de violence.....	296
2.2 Les délits de vol.....	303
2.3 La consommation et le trafic des stupéfiants.....	307
Conclusion.....	313
 Conclusion générale.....	 315
Bibliographie.....	323
ANNEXES :.....	358
Annexe I : Les photos.....	359
Annexe II : Le guide de conduite de récit de vie auprès des jeunes des quartiers défavorisés	367
Annexe III : Le guide d'entretien à mener auprès des acteurs publics.....	369
Annexe IV : Les grilles d'observation.....	372
Annexe V : Le tableau de dépouillement des rapports d'enquêtes sociales à propos des jeunes judiciairisés, rédigés par des travailleurs sociaux.....	375
Annexe VI : Des modèles des rapports d'enquêtes sociales à propos des jeunes judiciairisés, rédigés par des travailleurs sociaux.....	384
Table des matières.....	403